

Préfecture de La Réunion

Evaluation d'impact du PO FSE 2014-2020

Lot 1 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante

Rapport final
Mai 2021



Ce marché est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel FSE La Réunion 2014-2020



Sommaire

Principaux sigles et acronymes.....	3
1. Objectifs, périmètre et démarche générale de l'évaluation	5
1.1. Objectifs	5
1.2. Périmètre.....	6
1.3. Démarche générale et calendrier	6
1.4. Travaux réalisés et limites éventuelles	7
2. Contexte, objectifs et bilan synthétique de la mise en œuvre de l'axe 1 du PO	10
2.1. Le contexte réunionnais : une région ultrapériphérique aux multiples transitions	10
2.2. Le PO FSE (2014-2020)	16
2.3. L'axe 1 du PO.....	22
2.4. Logique d'intervention de l'axe 1 du PO	29
3. Réponses aux questions évaluatives	31
3.1. Pertinence du programme et de ses projets par rapport aux besoins du territoire réunionnais	31
3.2. Efficacité du programme	59
3.3. Cohérence / complémentarité	101
3.4. Efficience	110
3.5. Prise en compte des principes horizontaux.....	119
4. Pistes de recommandations	123
5. Annexes	138
5.1. Fond documentaire	138
5.2. Entretiens approfondis avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PO (porteurs, partenaires)	141
5.3. Tableau de correspondance des questions évaluatives.....	146
5.4. Guides d'entretien	148
5.5. Enquêtes en ligne auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires	152
5.6. Tableaux de synthèse	158

Principaux sigles et acronymes

AAPEJ	Association d'Aide, de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse
AFSEA	Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
AGILE	Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne
ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie
ARFIS-OI	Association de Recherche et de Formation en Intervention Sociale - Océan Indien
ASS	Assistant de Service Social
CD	Conseil Départemental
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CNARM	Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité
CPE	Conseiller Principal d'Education
CR	Conseil Régional
CREAI	Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CTP	Comité Technique Pédagogique
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DIECCTE	Direction du Travail et de l'Emploi
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EGCR	Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EMAP	École des Métiers d'Accompagnement de la Personne
ES	Educateur Spécialisé
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FOAD	Formation Ouverte et à Distance
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds Social Lycéen
GPEC	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
IRTS	Institut Régional du Travail Social

INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LADOM	Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité
MFR	Maison Familiale Rurale
PO	Programme Opérationnel
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSMA	Régiment du Service Militaire Adapté
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

1. Objectifs, périmètre et démarche générale de l'évaluation

1.1. Objectifs

Dans le cadre de la programmation du FSE 2014-2020, de nouvelles dispositions règlementaires ont été mises en place en matière de pilotage : l'évaluation du programme ne repose plus essentiellement sur la dépense de crédits alloués mais doit également tenir compte des résultats engendrés par le programme. Par cette nouvelle approche davantage axée sur les résultats, l'évaluation doit permettre de mesurer la plus-value spécifique du programme FSE sur les publics-cibles, y compris via la présentation d'un portrait-type des participants FSE (temps passé dans l'opération, âge moyen, origine géographique, obtention d'un emploi etc.).

En outre, afin d'optimiser l'évaluation du programme, les régions doivent produire un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO). Ce document permet de faire un bilan des crédits consommés, des réalisations effectuées et des résultats produits et peut ainsi conduire à des réajustements au niveau des crédits et des indicateurs du programme pour les années suivantes.

Conformément à la demande formulée dans le cahier des charges de la mission, la présente évaluation concerne la **mesure des impacts de l'axe 1 du PO FSE Réunion 2014-2020**. Elle doit permettre également d'apporter les éléments d'analyse et de mettre en évidence les ajustements nécessaires pour renforcer l'efficacité de la programmation en cours et en vue de la prochaine programmation. L'évaluation ex-post du PO est inscrite dans le PO FSE 2014-2020 et vise à réaliser une analyse de l'ensemble du programme sur la période 2014-2020.

Plus précisément, l'évaluation vise à :

- ▶ **Dresser un bilan de la mise en œuvre de l'axe 1 du PO FSE** en termes de réalisations et de résultats des projets, et en fournissant des éléments sur les éléments facilitateurs et/ou sur les facteurs qui ont pu ralentir la programmation et l'obtention des résultats attendus.
- ▶ **Analyser la pertinence, l'efficacité, et l'efficience de l'axe 1 du programme.**
 - Analyser la pertinence à la fois de la stratégie envisagée et des projets financés au regard des objectifs du programme et des enjeux régionaux identifiés dans le diagnostic, notamment pour répondre aux besoins des réunionnais (**pertinence**).
 - Mesurer l'atteinte des objectifs du programme et la mesure des impacts des projets sur le territoire. L'analyse de l'efficacité s'appuie notamment sur la mesure des réalisations et des résultats des activités soutenues par le PO FSE depuis le début de la programmation (**efficacité**).
 - Analyser le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats du programme. L'analyse de l'efficience s'appuie ainsi sur les moyens financiers et humains déployés dans le cadre du programme, qui sont mis en regard des résultats obtenus (**efficience**).
- ▶ **Mettre en perspective les réalisations et résultats du programme opérationnel** avec
 - Les principes horizontaux de la stratégie de l'UE ;
 - Les autres politiques publiques menées sur le territoire ;
 - La perception du PO par les bénéficiaires, les bénéficiaires potentiels et le grand public ;
 - Les évolutions macro et socioéconomiques.
- ▶ **Étudier, au regard des éléments précédents, l'opportunité d'un ajustement de la stratégie du PO FSE**, pour la prochaine programmation.

1.2. Périmètre

Le périmètre retenu est conforme au cahier des charges et se décline comme suit :

- ▶ **Thématique** : L'évaluation de ce présent rapport porte sur l'axe 1 du PO, à savoir « Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante ».
- ▶ **Temporel** : L'évaluation porte sur l'ensemble de la période de déploiement du PO FSE (2014-2020). Elle a une portée historique plus lointaine avec une mise en perspective avec le programme précédent, ainsi qu'une portée prospective dans le cadre des recommandations pouvant influencer la future programmation.

1.3. Démarche générale et calendrier

Une démarche structurée autour de trois grandes phases a été proposée :

- ▶ **La phase de lancement et cadrage** a d'abord visé à approfondir la compréhension du contexte démographique, économique et social réunionnais dans lequel s'inscrit le PO FSE 2014-2020, renforcer la compréhension de la programmation, et dresser un premier bilan des réalisations. Elle a contribué à restituer et cadrer la méthodologie, notamment via la structuration du référentiel d'évaluation et l'élaboration du plan de collecte. Cette étape a donné lieu à la remise d'une note de cadrage.
- ▶ **La deuxième phase de collecte et analyses** a permis de déployer des outils de collecte et d'analyses : revue documentaire approfondie, entretiens complémentaires avec des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PO (services instructeurs et porteurs de projets) et enquêtes en ligne auprès des porteurs de projets et bénéficiaires. Ces outils de collecte ont permis de rédiger un rapport intermédiaire retraçant les principaux constats et les premières conclusions évaluatives et pistes de recommandation.
- ▶ **La troisième phase de consolidation des analyses** a permis d'aboutir à des conclusions définitives de l'évaluation et à des propositions de recommandations, retranscrites dans un rapport final d'évaluation remis en deux temps, tout d'abord dans un format projet, puis définitif. Des études de cas de ces projets ont permis d'approfondir et d'illustrer les premières conclusions présentées dans le rapport intermédiaire. **Le présent document constitue la version finale du rapport final.**

Tableau 1 : Résumé de l'approche pour l'évaluation

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
1. Lancement et cadrage <i>Avril-Mai 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lancement de la mission ▶ Réalisation des entretiens de cadrage (DIECCTE, Conseil régional, AGILE, SGAR, Conseil départemental -lot 2-) ▶ Premier bilan des réalisations et des résultats du PO ▶ Reconstitution de la logique d'intervention, élaboration d'un référentiel d'évaluation, du plan et des outils de collecte ▶ Rédaction de la note de cadrage, revue qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion de lancement : 23 avril 2020 ✓ Rendu de la note de cadrage : 22 mai 2020 ✓ 1^{ère} réunion du comité de pilotage : 26 mai 2020
2. Collecte de données et premières analyses <i>Mi-juillet 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue documentaire approfondie – compléments sur le bilan ▶ Entretiens complémentaires avec des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PO (services instructeurs, porteurs, partenaires, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu d'un premier rapport intermédiaire : 04 septembre 2020 ✓ Rendu d'un rapport intermédiaire révisé : 22 septembre 2020

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enquête en ligne auprès des porteurs de projets (construction de la trame, saisie EY Survey, suivi et analyses) ▶ Enquête en ligne auprès des bénéficiaires (construction de la trame, saisie EY Survey, suivi et analyses) ▶ Rédaction du rapport intermédiaire, synthèse des premiers constats et conclusions, formulation des pistes de recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comité Régional d'Evaluation : 8 octobre 2020
<p style="text-align: center;">3. Consolidation Novembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Consolidation des analyses, rédaction du projet de rapport final ▶ Finalisation, rédaction du rapport final ▶ Ateliers de travail sur les recommandations <ul style="list-style-type: none"> - Deux ateliers spécifiques (axe 1 et axe 2) qui se sont tenus respectivement le 1^{er} mars 2021 et le 5 mars 2021 - Un atelier commun aux trois axes du PO, qui s'est tenu le 18 mars 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu de la version projet du rapport final : 1^{er} décembre 2020 ✓ Rendu d'une première version révisée du rapport final : 21 décembre 2020 ✓ Rendu d'une deuxième version révisée du rapport après prise en compte des remarques consolidées par l'AGILE : 1^{er} février 2021 ✓ Tenue des ateliers d'approfondissement sur les recommandations ✓ Rendu d'une version révisée du rapport après approfondissement des recommandations dans le cadre des ateliers de travail : 09/04/2021 ✓ Rendu d'une version révisée du rapport après retours additionnels de l'AGILE : 04/05/2021

1.4. Travaux réalisés et limites éventuelles

L'évaluation s'appuie sur plusieurs outils :

- ▶ **Une revue documentaire** portant sur plusieurs types de documents. Les documents stratégiques ont permis une connaissance approfondie du contexte de l'évaluation et des actions déjà menées et de leurs résultats (rapport annuel de mise en œuvre -RAMO-, indicateurs utilisés, modalités de calculs). D'autres documents recueillis ont permis d'assurer un suivi du programme (tableaux d'avancement du programme, tableaux de suivi, tableau de bord des indicateurs etc.) et de faire un bilan des actions réalisées. **Plus de détails en Annexe - Revue documentaire**
- ▶ **Des entretiens de cadrage** : 5 entretiens (4 individuels et 1 groupé, représentant 6 personnes interrogées) ont été conduits avec différentes parties prenantes, notamment la DIECCTE, le Conseil Régional, l'AGILE, le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et le Conseil départemental (plus spécifiquement sur le Lot 2). Ces entretiens ont permis de mieux appréhender les attentes de ces

différents acteurs et d'affiner notre compréhension du contexte. **Plus de détails en Annexe - Entretiens réalisés**

- ▶ **Des entretiens approfondis** : sur l'ensemble des deux axes, 24 entretiens (individuels et groupés) ont été conduits avec des personnes représentant différentes parties prenantes. 6 entretiens ont été menés avec des services **instructeurs** (DIECCTE, Conseil régional, Conseil départemental, rectorat, SGAR) et 9 porteurs de projets ont été interrogés dans le cadre des entretiens spécifiques au lot 1. Ces entretiens ont permis de mieux appréhender les attentes de ces différents acteurs et d'affiner notre compréhension du contexte. Ils ont également permis de mieux comprendre concrètement les projets déployés sur le territoire réunionnais, les bénéficiaires cibles des actions, les effets de ces dernières sur les publics ainsi que l'articulation et la complémentarité des actions existant sur le territoire. **Plus de détails en Annexe - Entretiens réalisés / prévus**
- ▶ **Un bilan des réalisations du programme** avec un bilan des réalisations et résultats de la programmation FSE (2014-2020) à La Réunion a été dressé, au regard notamment de la dynamique **opérationnelle** et financière du PO. Son dispositif de pilotage et de gouvernance a également été étudié, afin de cartographier les parties prenantes impliquées et de mettre en exergue l'articulation de leurs interventions. **Plus de détails en partie 2.2.2.**
- ▶ **Des enquêtes déployées auprès des bénéficiaires finaux de l'axe 1 et auprès des porteurs de projets de l'axe 1**: ces enquêtes ont visé à mieux comprendre la façon dont les personnes ont bénéficié des dispositifs et à identifier les impacts sur leur situation scolaire et/ou professionnelle. Elles ont également visé à souligner les difficultés auxquelles les bénéficiaires et les porteurs de projets ont éventuellement été confrontés ainsi que les éventuelles suggestions d'amélioration. **Plus de détails en Annexe en partie 5.7.**
 - **L'enquête porteurs de projets** a été diffusée à 61 porteurs de projets dans le cadre de l'axe 1 du PO. Au total, 17 porteurs de projets ont démarré le questionnaire, et 16 questionnaires ont abouti avec un contenu de réponses, représentant ainsi un taux de réponse de 26% sur l'ensemble de l'enquête.
 - **L'enquête bénéficiaires** a été diffusée à 7 965 participants des projets de l'axe 1. Au total, 973 personnes ont démarré le questionnaire, et 971 l'ont rempli, soit un taux de réponse de 12%.
- ▶ **Des études de cas** : ces études de cas ont visé à réaliser une analyse spécifique et détaillée de 2 projets sélectionnés sur l'axe 1, de l'idée du projet jusqu'à sa finalisation (accompagnement reçu, évolution du projet, réponse aux objectifs et aux enjeux locaux, difficultés rencontrées, etc.). Ces études de cas, dont la mise en œuvre est détaillée en annexe, ont permis d'alimenter le rapport final d'évaluation avec des encarts spécifiques, qui mettent en exergue les bonnes pratiques ou, a contrario, les insuffisances et éventuelles pistes d'amélioration.
- ▶ **Un travail d'élaboration des pistes de recommandations** : dans ce rapport final, un travail d'élaboration de pistes de recommandations a été réalisé. Ces recommandations ont été élaborées sur la base de l'ensemble des données recueillies (documents, entretiens, enquêtes, études de cas).
- ▶ **Des ateliers de recommandation** : A l'occasion de la phase finale de cette mission d'évaluation, des ateliers d'approfondissement des pistes de recommandation se sont tenus.
 - **Partager les résultats** des évaluations d'impact
 - **S'assurer de la prise en compte des points de vue et positions** de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre du PO (décideurs et concepteurs des politiques publiques, services gestionnaires, porteurs de projets bénéficiaires du FSE, bénéficiaires finaux)
 - **Affiner et s'assurer du caractère concret, applicable et opérationnel** des recommandations élaborées par les équipes évaluatrices.
 - **S'assurer de la bonne prise en main** des recommandations par les différents acteurs sus mentionnés et de leur prise en compte dans le cadre de la prochaine programmation (2021-2027)

Ces ateliers de travail se sont en effet déclinés en trois temps d'échange, à savoir :

- **Deux ateliers « Bénéficiaires »**, l'un spécifique à l'axe 1 et le deuxième spécifique à l'axe 2, regroupant les porteurs de projets bénéficiaires du FSE et quelques partenaires. Les porteurs de projets invités en priorité sont ceux qui ont d'ores-et-déjà été sollicités dans le cadre des travaux d'évaluation (pour les études de cas notamment). Il a toutefois été possible d'élargir ces invitations à d'autres porteurs de projets.
- **Un atelier commun aux trois axes**, coanimé avec le cabinet Dictys Conseil, à niveau plus stratégique, à destination des concepteurs des politiques publiques et des services gestionnaires. Du fait de l'enchevêtrement des axes et par souci de cohérence globale du PO, il a en effet été décidé de réaliser cet atelier de manière commune aux trois axes.

Limites à l'évaluation :

Représentativité du panel de répondants aux enquêtes : deux limites sont à considérer :

- ▶ Tout d'abord l'enquête bénéficiaires a été diffusée auprès des participants pour lesquels une adresse courriel était disponible (soit 7 965 participants sur un total de 32 865). Les participants ne disposant pas ou n'ayant pas communiqué d'adresse email n'ont donc pas été destinataires du questionnaire. Cette limite implique un biais lié aux caractéristiques du panel visé avec une probable sous-représentation des personnes non-connectées, sans accès aux outils numériques ou en situation d'illettrisme. Le croisement avec d'autres sources et outils de collecte (entretiens, base de données participants MDFSE, enquête à 6 mois) permet de surmonter ce biais en élargissant le panel de bénéficiaires et de porteurs de projets. Par ailleurs, le point de vue des bénéficiaires a été complété en phase 3 lors des entretiens directs avec une sélection de participants à des actions qui ont fait l'objet d'approfondissements.
- ▶ D'autre part les taux de réponses aux enquêtes sont relativement faibles, même si le volume de réponses obtenu en valeur absolue reste satisfaisant et permet d'apporter des éclairages utiles (questions ouvertes notamment).

Les enquêtes diffusées auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires ont permis de mettre en avant plusieurs impacts des dispositifs sur les bénéficiaires. Toutefois, l'analyse qui suit présente un biais méthodologique :

- ▶ Deux questionnaires distincts pour l'axe 1 et l'axe 2 ont été envoyés aux bénéficiaires. Ces questionnaires ont été envoyés aux adresses mails tirées de l'extraction participants MDFSE datant du 10.03.2020. Les deux questionnaires présentent des questions similaires, mais possèdent des filtres selon les dispositifs dont ont bénéficié les participants. Or, certains bénéficiaires de l'axe 1 ont indiqué avoir bénéficié de dispositifs relatifs à l'axe 2 (par exemple des dispositifs d'insertion sociale tels que RSMA, E2C etc., des dispositifs de mobilité, des dispositifs de soutien à la création d'entreprise, des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi).
- ▶ Ces réponses n'ont donc pas été analysées dans le cadre de l'évaluation de l'axe 1, mais une mutualisation des réponses avec le questionnaire axe 2 a été réalisée. Une analyse approfondie de ces dispositifs est présente dans le rapport d'évaluation de l'axe 2.

Crise sanitaire actuelle :

- ▶ Les éléments d'évaluation ont mis en avant les impacts des projets déployés dans le cadre du PO FSE 2014-2020 sur les bénéficiaires. Toutefois, le contexte de crise sanitaire actuel peut venir perturber les résultats. Les résultats sont donc à prendre en compte en considérant la conjoncture sociale et économique actuelle. Certaines limites et difficultés liées à ce contexte sanitaire actuel sont évoquées dans le corps de ce rapport.

2. Contexte, objectifs et bilan synthétique de la mise en œuvre de l'axe 1 du PO

2.1. Le contexte réunionnais : une région ultrapériphérique aux multiples transitions

Placée au cœur de l'océan indien, La Réunion jouit d'un patrimoine naturel et paysager extrêmement riche et diversifié. Son potentiel naturel est par ailleurs reconnu à l'échelle internationale avec l'inscription de la zone centrale de son parc national au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour autant, seulement 40% de son territoire est utile à l'homme et la région connaît un déficit structurel d'activité dû à plusieurs facteurs, notamment ses caractéristiques démographiques, la diversité des offres d'emploi sur l'île, et les cursus de développement des connaissances.

La transition démographique n'est pas encore achevée sur l'île de La Réunion.

Avec une population de 853 659 habitants¹ projetée à un million à l'horizon de 2030, la démographie de l'île est caractérisée par sa jeunesse. Malgré une tendance à la baisse depuis 2009, la région se démarque en effet de la métropole avec une croissance vigoureuse et une population relativement jeune, les réunionnais de 15 à 29 ans représentant 21% de la population (contre une moyenne nationale de 18%)². L'INSEE prévoit ainsi un rapprochement de la structure démographique de La Réunion du niveau hexagonal à horizon 2040.

Population de moins de 24 ans

Statistique	France
France : 29,7%	
La Réunion : 36,6%	
minimum	21,3 (Creuse - 23)
maximum	60,2 (Mayotte - 976)
médiane	27,7
observations valides	101 sur 101

Cette situation implique de déployer des moyens appropriés en termes de biens et services publics adaptés pour accompagner la dynamique démographique et accroître l'offre d'emploi en direction de la jeunesse. Contrairement à la situation démographique métropolitaine qui impose des politiques publiques massives pour faire face au vieillissement de la population, cet enjeu ne constitue pas à ce jour une priorité à La Réunion, bien qu'il soit appelé à prendre de plus en plus d'ampleur dès l'horizon 2030.

Une transition vers une société de la connaissance portée par l'augmentation constante des niveaux de qualification mais au sein de laquelle des fractures demeurent.

Le double accroissement, à la fois des effectifs scolaires et des niveaux de qualification, constitue le fondement de la transition du système éducatif réunionnais. Conséquence de la priorité accordée à l'amélioration des équipements et de l'offre éducative, La Réunion dispose aujourd'hui d'une couverture satisfaisante en matière de structures éducatives et de niveaux de réussite scolaire équivalents aux niveaux nationaux.

En outre, de nombreux indicateurs témoignent de la transition de la société réunionnaise, qu'il s'agisse de l'augmentation constante des niveaux de qualification, de l'augmentation des effectifs en enseignement primaire, secondaire et supérieur, ou encore du rattrapage des niveaux français et européens en matière de formation, de qualification et de recherche.

¹ Valeur estimée par l'INSEE en 2017

² Statistiques INSEE – DJSCS, 2019

Tableau 2 : Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2016

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	50 515	37 777	74,8	74,9	74,6
6 à 10 ans	69 168	67 801	98,0	98,1	98,0
11 à 14 ans	56 864	55 920	98,3	98,2	98,5
15 à 17 ans	42 619	39 755	93,3	92,3	94,3
18 à 24 ans	78 860	30 258	38,4	36,0	40,8
25 à 29 ans	51 468	2 504	4,9	4,7	5,0
30 ans ou plus	479 993	4 209	0,9	0,8	0,9

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Figure 1 : Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2016 (en % de la population)



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

La part de population scolarisée diffère selon les tranches d'âge et le sexe. Le taux de scolarisation est particulièrement élevé pour les jeunes de 6 à 10 ans (98%) et pour les jeunes de 15-17 ans (93,3%). En revanche, ce taux apparaît plus faible pour les jeunes plus âgés : un peu plus d'un tiers des jeunes de 18 à 24 ans est scolarisé, ce taux étant plus élevé pour la population féminine que masculine (40,8% contre 36%, soit un écart de près de 5 points de pourcentage). Le taux de scolarisation pour les jeunes de 20 ans s'avère plus faible à La Réunion qu'en France métropolitaine (40% pour les femmes, 32% pour les hommes, contre 57% pour les femmes et 46% pour les hommes en métropole).

La Réunion fait en revanche toujours face à certaines fractures éducatives et scolaires : si la population n'étant titulaire d'aucun diplôme est en baisse depuis 2008 (52%), ce taux demeure élevé (46,4% en 2016). Ce constat est notamment lié à un phénomène de reproduction intergénérationnelle de l'échec scolaire qui maintient de nombreux jeunes à l'écart de la dynamique observée par ailleurs.

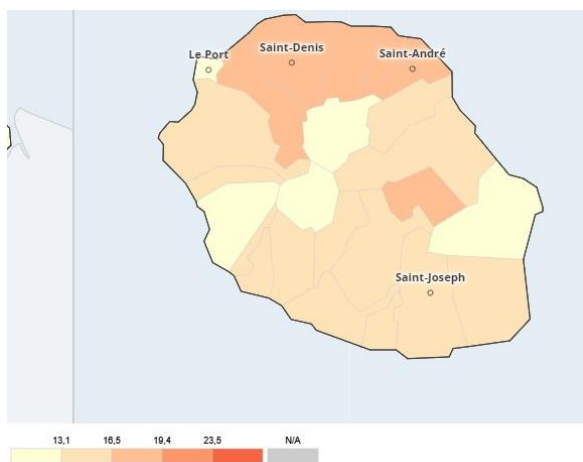
Tableau 3 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2016

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	576 215	271 778	304 437
Part des titulaires en %			
D'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	46,4	44,9	47,7
D'un CAP ou d'un BEP	19,6	23,0	16,5
D'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	15,3	14,3	16,2
D'un diplôme de l'enseignement supérieur	18,7	17,8	19,6

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

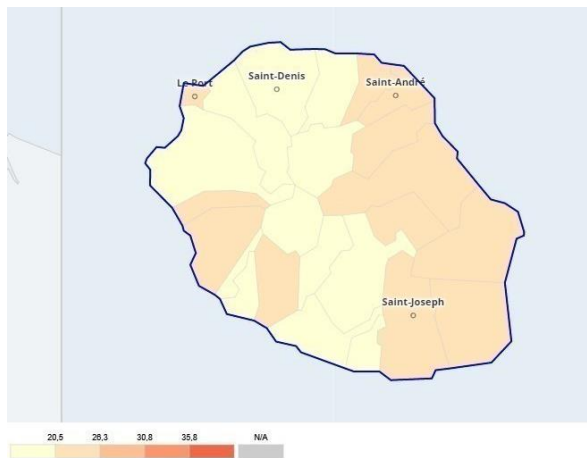
Près de la moitié de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ne dispose d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB (46,4%). Ce taux est légèrement plus élevé pour les femmes (47,7%) que pour les hommes (44,9%). Moins d'un quart dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur (18,7%).

Carte de situation 1 : Part des personnes, dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat, dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus (2016)



Source Insee, Recensement de la population (RP)

Carte de situation 2 : Part des personnes dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou un BEP, dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus (2016)



Source Insee, Recensement de la population (RP)

L'île est confrontée à un taux de chômage important et à un taux de pauvreté élevé

Si le taux de chômage est en baisse ces dernières années, avec une diminution de 3 points de pourcentage entre 2018 et 2019, il reste deux fois plus élevé qu'en métropole, 21% de la population est au chômage (contre une moyenne française de 8,4 % 2019)³.

³ Statistiques INSEE 2019

Tableau 4 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

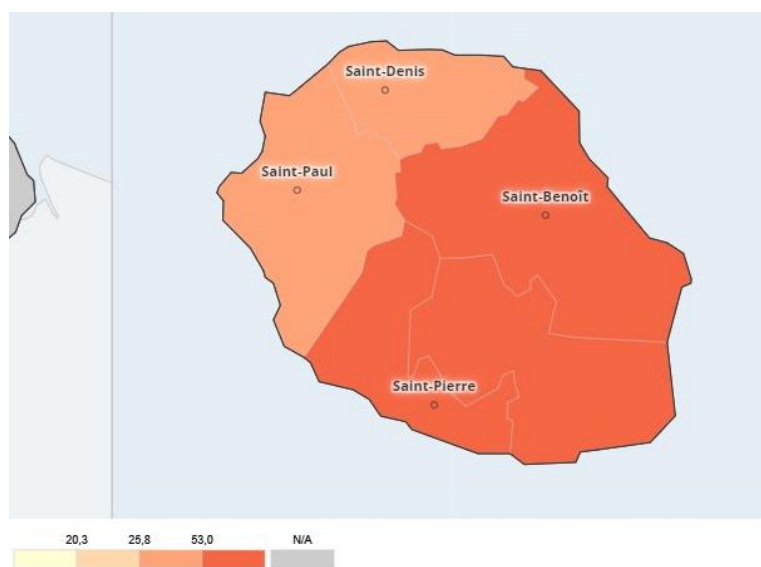
	2016	2011
Ensemble	562 342	549 637
Actifs en %	70,0	67,7
Actifs ayant un emploi en %	45,7	43,6
Chômeurs en %	24,4	24,1
Inactifs en %	30,0	32,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	11,3	11,9
Retraités ou préretraités en %	3,9	4,8
Autres inactifs en %	14,8	15,6

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

L'activité économique dont la croissance montre des signes positifs depuis 2012 avec un taux de croissance de 3,1% enregistré en 2016 par l'INSEE est essentiellement due au démarrage du chantier de la Nouvelle route du littoral qui soutient l'activité économique de l'île mais ne crée que peu d'emplois (250 en 2015 selon l'INSEE), contrairement au complexe industrialo-portuaire de La Réunion qui est l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi de La Réunion dans les domaines des activités maritimes, manutention et transport.

Par ailleurs, 39% de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2016⁴ et la précarité touchait un enfant sur deux. Reliée aux disparités sociales aggravées par les difficultés d'accès au marché du travail, la pauvreté perpétue les risques de marginalisation d'une génération à une autre.

Carte de situation 3 : Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans, 2016 (%)



Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

⁴ Statistiques INSEE 2016

La problématique de l'accès à l'emploi concerne tout particulièrement la jeunesse réunionnaise.

Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés par le chômage, avec un taux de chômage de 50,3% pour cette classe d'âge⁵ (contre 20,8% au niveau national).

Selon l'INSEE, seulement 27% des jeunes obtiennent du travail dans les trois mois suivant leurs études et dans 70% des cas, le contrat est à durée limitée. Il faudrait donc que la croissance atteigne les 6% pour réduire le déficit structurel d'activité. La situation des jeunes diplômés est ainsi doublement précaire : d'une part, le temps d'accès à l'emploi est allongé et d'autre part l'emploi proposé n'est pas durable. Cette décroissance de l'accès à l'emploi est d'autant plus marquée pour les jeunes hommes, avec une baisse de 6 points pour les hommes de 15 à 29 ans entre 2014 et 2018.

Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans

Statistique		France
minimum		8,9 (Paris - 75)
maximum		55,2 (Guadeloupe - 971)
médiane		21,0
observations valides		100 sur 101

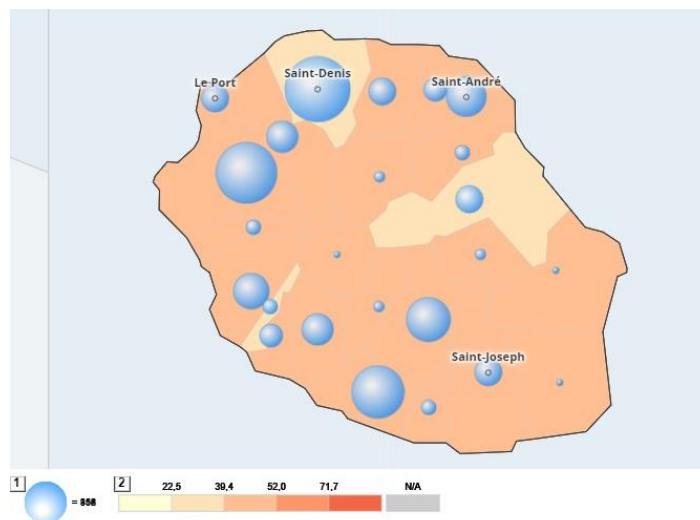
France : 20,8%

La Réunion : 50,3%

Le renforcement de la formation, en réponse au manque de profils qualifiés, constitue un levier structurel d'inclusion économique et social à même de faire diminuer le chômage et la pauvreté en permettant une transition vers une société de la connaissance.

En effet, le tissu économique de La Réunion est principalement composé de microentreprises qui embauchent peu et ne se pérennisent pas, faute de compétitivité. Aussi, le soutien aux actuels et futurs entrepreneurs par la facilitation de l'accès à la formation tout au long de la vie à travers des plans de formation continue est un levier important pour appuyer l'insertion professionnelle.

Carte de situation 3 : Nombre de création d'entreprises (2018)



Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

D'autre part, la formation et l'apprentissage constituent deux dispositifs particulièrement vecteurs d'insertion professionnelle, d'autant plus que l'obtention du diplôme a un rôle clef encore plus reconnu à La Réunion qu'en métropole. Si la population non diplômée est en baisse, les écarts avec le niveau national persistent, seulement 36% des réunionnais de 16 à 29 ans sont scolarisés et un jeune sur trois quitte le système scolaire sans diplôme⁶ ; 19% de ces jeunes trouveront un emploi par la suite.

Le système éducatif présente des faiblesses importantes et les populations défavorisées ont une probabilité faible de réussite scolaire qui interroge sur l'adaptation du système d'enseignement. La reproduction

⁵ Statistiques INSEE 2018

⁶ Source INSEE 2016

intergénérationnelle explique également en partie l'échec scolaire des jeunes avec un lien particulièrement fort entre précarité et illettrisme. En effet, un jeune sur sept reste en situation d'illettrisme en 2011 et les jeunes diplômés réunionnais ont de fortes lacunes en calcul. Les formations proposées semblent peu adaptées aux caractéristiques économiques de la région ou aux attentes des jeunes ce qui pose la question de la cohérence entre domaines de formation et les besoins réels de l'économie.

Une région ultrapériphérique parmi les régions les moins développées de l'UE et qui bénéficie à ce titre des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

L'île de La Réunion est reconnue comme région ultrapériphérique (RUP) de l'UE au même titre que les quatre autres DOM français. Elle est la RUP la plus éloignée du territoire de l'UE. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE, articles 349 et 355) lui reconnaît de ce fait certaines spécificités relatives aux politiques douanières et commerciales, fiscales, aux zones franches, à l'agriculture et à la pêche, aux conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation, aux aides d'Etat et aux conditions d'accès aux fonds européens.

La Région bénéficie en effet des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI), qui jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie « Europe 2020 » qui s'articule autour de trois grands piliers :

- ▶ **Une croissance intelligente** : pour développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation ;
- ▶ **Une croissance durable** : pour promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive ;
- ▶ **Une croissance inclusive** : pour soutenir une économie créatrice d'emplois avec plus de cohésion sociale et territoriale.

Tableau 5 : Synthèse des chiffres clés

Indicateurs	La Réunion	France
Taux de chômage annuel moyen (%), 2018	24,3 ▲	9,1
Taux de chômage annuel moyen des 15 à 24 ans (%), 2018	50,3 ▲	20,8
Part des non ou peu diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus (%), 2016	46,4 ▲	29,5
Taux de natalité (pour 1000 habitants), 2018	15,9 ▲	11,3
Estimations de population : part des 0 à 24 ans au 1er janvier (%), 2019	36,6 ▲	29,7
Estimations de population au 1er janvier, 2019	866 506	66 992 699

Source : INSEE

Point méthodologique

Le contexte réunionnais dressé ci-dessus tient compte de la situation socio-démographique et économique de l'île avant l'arrivée de la crise sanitaire liée au Covid. Certaines de ces données pourraient donc devoir faire l'objet d'une actualisation au cours des prochains mois et se voir modifiées.

2.2. Le PO FSE (2014-2020)

2.2.1. Objectifs, maquette, gouvernance

L'investissement dans l'éducation et la formation : une priorité européenne

L'investissement dans l'éducation et la formation s'avère une priorité européenne à plusieurs niveaux. D'une part, la stratégie Europe 2020 reconnaît l'importance d'investir dans l'éducation et la formation afin de parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive. D'autre part, le soutien de l'UE à l'éducation et la formation est assuré par le FSE. L'UE a ainsi alloué environ 39,2 milliards d'euros au soutien du FSE pour l'éducation et la formation pour la période 2014-2020, représentant ainsi 32% du financement total prévu pour le FSE. Les parts les plus importantes de ce financement sont consacrées à la lutte contre l'abandon scolaire précoce (29,1%) ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie (27,4%) et à l'adéquation au marché du travail (26,2%). L'allocation la plus faible concerne l'enseignement supérieur (17,3%).⁷

Le PO FSE engage des moyens importants pour répondre aux défis socio-économiques réunionnais.

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 pour La Réunion s'inscrit dans une stratégie pluri-fonds définie à l'échelle de la région afin d'assurer une cohérence entre les interventions des différents fonds européens. En réponse aux enjeux identifiés pour le territoire, le PO FSE participe à l'atteinte de l'objectif de dynamisation de la compétence, de l'accès à l'emploi (45% des dépenses) et de la cohésion sociale de la population réunionnaise, qui constitue l'une des trois priorités de cette stratégie.

Le PO FSE Réunion 2014-2020 a été approuvé par la Commission européenne le 12 décembre 2014. A l'issue de sa dernière révision en date (28 octobre 2020), le montant de la contribution totale de l'UE s'élève à 501 M€, pour une enveloppe totale (en incluant les contributions nationales) de 625 M€.

La contribution européenne au PO FSE Réunion représente 24,9% des 2 069 M€ de fonds européens dont bénéficie La Réunion pour la programmation 2014-2020, et 8,6% du total des crédits FSE alloués à la France par l'UE sur cette même période.

Au regard des progrès à réaliser pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en termes d'emploi, de pauvreté et d'échec scolaire, l'intervention du FSE à La Réunion se concentre sur trois axes prioritaires, auxquels s'ajoutent un axe dédié à l'assistance technique et un axe spécifique à la crise sanitaire :

- ▶ **Axe 1 : La nécessaire montée en compétences de la population de La Réunion.** L'Axe 1 visant à favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante prévoit d'engager **164,7 M€** de crédits du FSE afin d'investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans le but d'améliorer l'employabilité de la population réunionnaise.
- ▶ **Axe 2 : Le soutien à l'accès à l'emploi dans un contexte économique fragile.** L'Axe 2 visant à soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et la mobilité consacre **229,3 M€** de crédits du FSE à la promotion d'un emploi durable et de qualité, et au soutien de la mobilité de la main d'œuvre de l'île de La Réunion. Le premier objectif est d'une part d'augmenter le nombre de personnes insérées dans des parcours vers l'emploi, y compris par le biais de départs en mobilité, portés par des initiatives locales. D'autre part, il s'agit d'améliorer l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail, par l'augmentation des recrutements en contrats d'apprentissage et le repérage des jeunes pouvant bénéficier d'un accompagnement renforcé par les services de suivi et d'appui. Cet axe vise également à renforcer et pérenniser la dynamique entrepreneuriale afin de soutenir de nouveaux employeurs et créer de nouveaux emplois réduisant le déficit structurel d'activité. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique globale de soutien au développement des

⁷ European Commission, Study for the Evaluation of ESF support to Education and Training (Thematic Objective 10), 2020

compétences des actifs afin de les maintenir dans l'emploi, par l'adaptation au changement des travailleurs et des entreprises.

- ▶ **Axe 3 : La recherche d'un système socio-économique le plus inclusif possible.** L'Axe 3 d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté par le renforcement de la formation et l'accompagnement des publics prévoit d'engager **90,9 M€** de crédits du FSE pour promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination. Les interventions consistent à soutenir l'inscription de publics en grande difficulté et des femmes éloignées de l'emploi dans un processus d'insertion, ainsi que des initiatives favorisant la mixité et l'égalité des sexes au travail et la lutte contre les discriminations.
- ▶ **Axe 4 : Assistance technique.**
- ▶ **Axe 5 : Covid 19.** Un nouvel axe 5 est prévu et sera soumis à la commission dans le cadre d'une prochaine modification de programme.

Tableau 6 : Architecture globale du PO FSE (2014-2020)

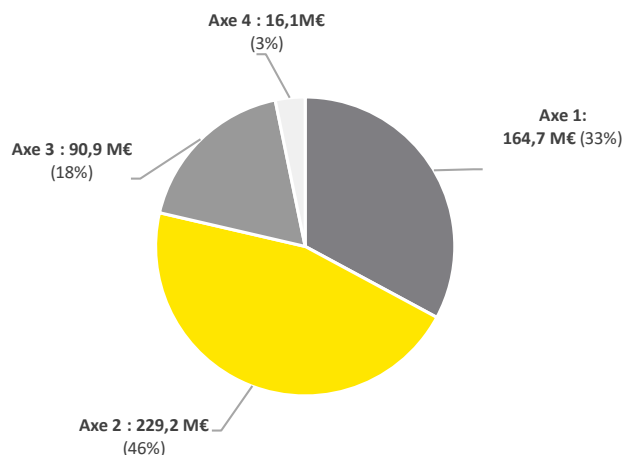
Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique (OS)
1. Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante	OT 10	Pi 10.1	1.1 : Prévenir les sorties prématurées du système scolaire
		Pi 10.3	1.2 : Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité
2. Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité	OT 8	Pi 8.1	2.1 : Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité
		Pi 8.2	2.2 : Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi
		Pi 8.3	2.3 : Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois
		Pi 8.5	2.4 : Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien dans l'emploi
3. Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics	OT 9	Pi 9.1	3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion

Source : PO FSE 2014-2020

Les crédits FSE maquettés de l'axe 1 représentent **33%** des crédits (soit **164,7 M€**). La ventilation des enveloppes par axe témoigne d'une volonté de dimensionnement du PO FSE (2014-2020) prioritairement en faveur du soutien à l'emploi (axe 2) et de la montée en compétences de la population réunionnaise (axe 1). Cette ventilation, retranscrite dans le graphique ci-dessous, s'inscrit dans la continuité de la

programmation 2007-2013 et, plus globalement, dans la continuité des cinq générations de programmes communautaires, du fait de la persistance et du caractère structurel de ces défis à La Réunion.

Figure 2 : Ventilation des enveloppes maquettées par axe du PO FSE (En M€ et en pourcentage)



Source : Données AGILE / Elaboration EY

La gouvernance, la mise en œuvre et l'évaluation du PO FSE Réunion 2014-2020 impliquent de nombreux acteurs

La gouvernance du FSE à La Réunion présente une spécificité par rapport aux autres régions françaises dans la mesure où la Préfecture de La Réunion assume le rôle d'autorité de gestion.

L'Autorité de gestion a confié à l'AGILE les activités de suivi et d'évaluation du FSE. Ainsi, les personnes chargées de ces activités sont indépendantes des services assurant la mise en œuvre du programme. Le comité national de suivi et le comité régional d'évaluation portent un regard extérieur sur la mise en œuvre du programme et les effets du PO.

D'après le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil, le Conseil régional est désigné organisme intermédiaire au titre des articles 123. 6 et 123.7⁸. Outre le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Académie de La Réunion et la DIECCTE sont des services gestionnaires instruisant les mesures du PO par délégation de gestion (art. 123.7). Parmi ces services gestionnaires, le Conseil régional, qui bénéficie d'une subvention globale, alloue les crédits disponibles aux diverses entités réunionnaises porteuses de projets (collectivités locales, associations, missions locales, organismes professionnels, organismes de formation, établissements scolaires, entreprises) à destination des bénéficiaires finaux ciblés par les trois axes du PO FSE : jeunes, publics éloignés de l'emploi, travailleurs, entrepreneurs, et entreprises.

Des échanges réguliers sur l'avancement du programme ont lieu entre les différents services lors des instances de pilotage ou de la mise en place de groupes de travail. Ces temps permettent des échanges sur des sujets ou indicateurs particuliers, la consultation des différents acteurs, et de promouvoir une réflexion partagée.

⁸ Toutefois, le descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC), énumère trois organismes intermédiaires désignés par l'autorité de gestion pour mettre en œuvre une partie du programme : le Conseil régional, le Conseil départemental et le Rectorat de l'Académie de La Réunion.

Une ventilation de certaines opérations FSE vers le programme Initiative Emploi des Jeunes (IEJ)

Historiquement, le PO FSE a été créé de manière commune avec les dispositifs IEJ. Le tableau ci-dessous illustre la ventilation de certaines opérations vers l'IEJ, concernant 4 mesures initialement prévues dans le cadre de l'axe 1 du PO FSE. **Plus de détails sur la liste complète des opérations en annexe 6.**

Tableau 7 : Ventilation des opérations FSE vers l'IEJ

Intitulé de l'opération	Porteur de projet	SI	Mesure initiale de rattachement au PO FSE
Dispositif premier contact jeune décrocheur	GIP FCIP La Réunion	Académie de La Réunion	1.01
L'apprentissage des langues étrangères : l'ouverture au monde pour les jeunes	CCIR	Conseil régional	1.10
Développeur de l'Apprentissage	CFPPA (St Joseph)	Conseil régional	1.12
Développeur de l'Apprentissage	CFAA St Paul	Conseil régional	1.12

Source : Liste des opérations IEJ – répartition axes PO FSE / Elaboration EY

2.2.2. Bilan d'exécution globale du PO FSE et bilan financier

Pour les cinq axes du PO FSE à La Réunion, 392,9M€ de dépenses FSE étaient programmés au 28/10/2020⁹ et 186,03M€ étaient certifiés, soit un taux global de programmation du PO FSE à La Réunion de 78% et un taux de certification de 37%. L'avancement de la programmation est quasiment similaire sur les axes 1 et 2, l'axe 2 étant programmé à 87% et l'axe 1 à 84% mais l'axe 3 accuse un retard de programmation avec un taux de programmation de 49% seulement.

Tableau 8 : programmation et exécution globale du PO FSE (en M€)

Axe	Objectif thématique	FSE maqueté*	FSE programmé*	Taux de programmation*	FSE certifié**	Taux de certification**
1	OT 10	164,72	138,19	84%	64,22	39%
	Dont Pi 10.1	3,347	2,94	88%	1,27	38%
	Dont Pi 10.3	161,37	135,25	84%	62,95	39%
2	OT 8	229,26	198,45	87%	107,76	47%
	Dont Pi 8.1	112,07	79,06	71%	28,75	26%
	Dont Pi 8.2	97,09	104,27	107%	70,51	73%
	Dont Pi 8.3	10,37	7,92	76%	5,23	50%
	Dont Pi 8.5	9,71	7,19	74%	3,26	34%
3	OT 9	90,99	45,01	49%	14,04	15%
	Dont Pi 9.1	90,99	45,01	49%	14,04	15%
4	Assistance technique	16,12	5,20	32%	0,915	6%
5	Covid 19	Non disponible	6,00	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Dont OS 5.01	Non disponible	5,49	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Dont OS 5.02	Non disponible	0,51	Non disponible	Non disponible	Non disponible
TOTAL		501,11	392,86	78%	186,9	37%

*Source : Données AGILE au 28/10/2020 (Documents « Tableau d'avancement de la programmation » et « Niveau de certification FSE au 26/10/2020 »)

** Source : RAMO 2019 – données à fin 2019

Des retards qui s'expliquent par différents facteurs à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation d'impact

D'après les éléments recueillis au cours de l'évaluation, plusieurs facteurs peuvent expliquer les freins rencontrés dans la dynamique de programmation :

- **Des difficultés, principalement en début de programmation, liées aux obligations en matière de collecte et de suivi des indicateurs** et, plus globalement, à la dématérialisation avec MDFSE. La mise

⁹ Date de lancement de la mission d'évaluation

en œuvre de la dématérialisation des procédures a en effet requis de la part des opérateurs et porteurs de projets une appropriation de l'outil. De la même manière, un temps d'adaptation a été nécessaire pour trouver les solutions sur les règles de gestion définies par l'AG au regard des « règles métier » embarquées dans MDFSE. Toutefois, d'après les entretiens réalisés, un certain nombre de porteurs de projets a souligné une meilleure appropriation de la plateforme en comparaison au début du déploiement de l'outil, même si la prise en main de cet outil reste à consolider.

- ▶ **Une possible sous-estimation du taux de programmation** de certaines mesures, liées à une désynchronisation entre le temps administratif de l'instruction des projets et la réalité de leur mise en œuvre, permise par le recours à la pratique du préfinancement. Selon le RAMO 2018, ce phénomène s'observe à la fois sur les axes 1 et 2, induisant un niveau de programmation sous-évalué, bien que cet écart tendrait à se réduire au fil du temps grâce à la réduction des délais d'instruction et à la professionnalisation des équipes qui en ont la charge.
- ▶ **Un ciblage sur le PO IEJ** qui a généré des retards de programmation pour certaines opérations.
- ▶ **Des retards dans la programmation des maquettes**, liés à des lourdeurs ou lenteurs administratives, notamment s'agissant de la rédaction des rapports d'instruction ou des procédures de vérification des marchés en amont des comités de programmation. En outre, le fort turn-over des équipes en charge de l'instruction des projets et le manque initial de moyens humains ont renforcé le lent démarrage de la programmation.

Un plan de certification mis en place pour rattraper le retard de consommation des crédits

L'attention portée sur les crédits est notable depuis le début de la programmation. Celle-ci s'est toutefois renforcée à partir de 2018, lorsqu'un plan d'action sur la certification a été mis en place par le biais de trois actions principales : la fixation d'objectifs visant à franchir le seuil de dégagement d'office et l'atteinte des objectifs du cadre de performance (i), le suivi continu des prévisions et des réalisations de contrôles de service fait (CSF) par l'intermédiaire d'outils de suivi actualisés (ii) et le recours à des prestations externes pour accélérer la production de CSF (iii).

2.3. L'axe 1 du PO

Objectifs et stratégie

Pour rappel, bien que l'offre de formation soit en adaptation constante sur l'île de La Réunion, la fracture éducative demeure, avec une population conséquente de jeunes actifs confrontés à l'illettrisme et au décrochage scolaire (cf. 2.1). De ce fait, naît une nécessité d'augmenter les niveaux de qualification, l'ensemble de la population ne bénéficiant pas d'une qualification et le taux de sortie du système scolaire sans diplôme étant particulièrement important par rapport à la métropole. A ces éléments contextuels s'ajoutent une insuffisance de taux d'équipement en structures éducatives et une offre de formation qui ne satisfait pas l'ensemble des besoins des bénéficiaires et des infrastructures.

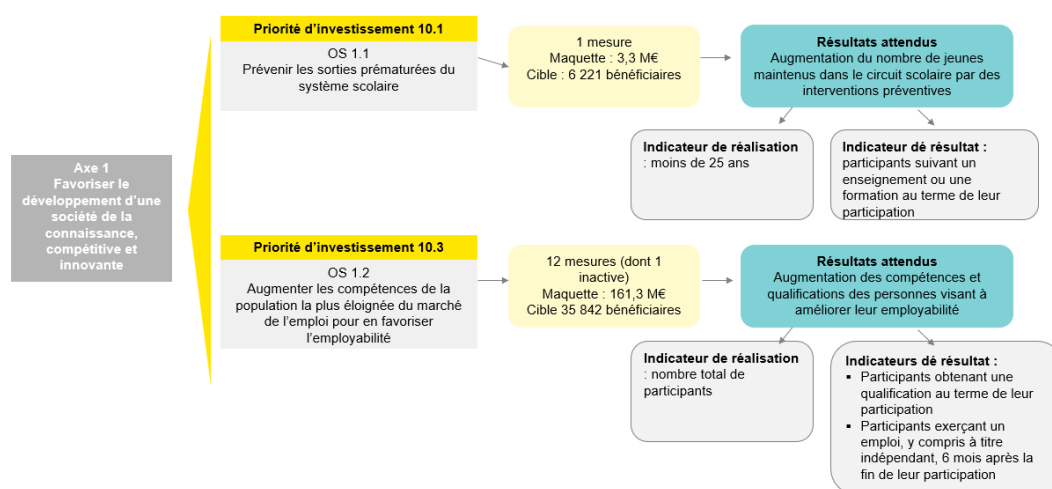
Une stratégie axée sur deux priorités d'investissement (PI)

Dans ce contexte, la mise en place de l'axe 1 du PO FSE vise à favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante, conformément à l'**objectif thématique** (OT 10) qui consiste à **investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie**. Cet axe a pour ambition d'atténuer les fractures éducatives, d'améliorer les compétences de la population, de faciliter la mobilité des réunionnais mais aussi d'améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion. Le déploiement de l'ensemble des mesures de l'axe 1 a ainsi pour objectifs, d'une part, de permettre à davantage de jeunes d'être maintenus dans le circuit scolaire, et d'autre part, d'augmenter les compétences et qualifications des réunionnais dans un objectif d'amélioration de leur employabilité.

La dernière révision de la maquette datant d'octobre 2020 prévoit d'investir **164,7 M€** pour cet axe. Afin de répondre à ces objectifs généraux et pour atteindre les résultats escomptés, l'objectif thématique de l'axe 1 a retenu deux **priorités d'investissement, dont découlent deux objectifs spécifiques**.

- ▶ Une première priorité d'investissement (Pi 10.1) orientée sur la **réduction et prévention du décrochage scolaire, la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité** comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation.
- ▶ Une deuxième priorité d'investissement (Pi 10.3) en faveur d'une **meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie** pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.

Figure 3 : Architecture de l'axe 1, montants et cibles associés



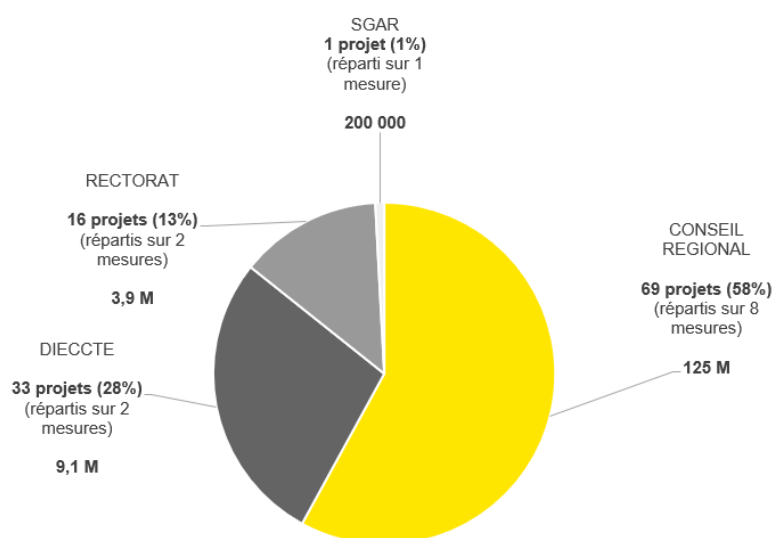
Source : Données AGILE (Elaboration EY) / PO FSE 2014-2020

Les **groupes-cibles** des mesures de l'axe 1 sont en particulier les jeunes scolarisés rencontrant des difficultés scolaires et/ou en risque de décrochage scolaire (OS 1.1) ainsi que les publics les plus éloignés du marché de l'emploi en raison du manque de compétences ou de qualifications (OS 1.2).

Les **porteurs de projets** sont les associations habilitées par le comité CLAS-REAAP, les organismes de formation, les collectivités, les opérateurs d'accueil, d'information, d'orientation etc.

Sur l'ensemble de la programmation 2014-2020, les services instructeurs de l'axe 1 sont au nombre de quatre : le Conseil régional est le premier service instructeur en termes de volumes financiers et de nombre de projets, puisqu'il instruit 57% des projets, représentant une maquette de 125 M€. La DIECCTE est le second service instructeur, tant en nombre de projets qu'en volume, puisqu'elle instruit 28% des projets, représentant une maquette de 9,1 M€. Viennent ensuite le rectorat (qui instruit 14% des projets, représentant une maquette de 3,9 M€) et le SGAR (qui instruit 1% des projets, représentant une maquette financière de 200 K€).

Figure 4 : Ventilation du nombre de projets de l'axe 1 selon les services instructeurs (et montants associés)



Source : AGILE extraction 26.10.2020 – Elaboration EY

Une répartition de crédits hétérogène mais des montants particulièrement élevés sur trois mesures principales

Les enveloppes FSE maquettées pour les différentes mesures qui composent l'axe 1 vont de 0,3M€ (pour la mesure 1.10) à 68,6 M€ (pour la mesure 1.09). Le tableau ci-dessous synthétise les montants maquettés et programmés associés à chacune des mesures de l'axe 1 ainsi que les cibles et le nombre de personnes ayant participé aux dispositifs.

Tableau 9 : Présentation des mesures de l'axe 1, montants FSE maquettés et programmation

Mesure	FSE maquetté	FSE programmé	Taux de programmation	Cible 2023	Réalisé ¹⁰	% cible 2023
Sous-total Pi 10.1	3 347 000€	2 944 000€	88%	7 761	5 210	67%
Mesure 1.01 : Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	3 347 000€	2 944 000€	88%	7 761	5 210	67%
Sous-total Pi 10.3	161 375 000€	135 247 000€	84%	33 401	30 781	92%
Mesure 1.02 : Cité des métiers	2 375 000€	2 618 000€	110%	/	/	/
Mesure 1.03 : Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	5 638 000€	3 886 000€	69%	1147	807	70%
Mesure 1.04 : Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	15 282 000€	7 184 000€	47%	1343	979	73%
Mesure 1.05 : Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	37 780 000€	37 535 000€	99%	14 085	6 782	48%
Mesure 1.06 : Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	7 957 000€	5 789 000€	73%	4839	3 224	84%
Mesure 1.07(SG) : Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie (Subvention globale)	2 584 000€	3 165 000€	123%	/	/	/
Mesure 1.07 (A) : Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	3 598 000€	3 346 000€	93%	/	/	/
Mesure 1.08 : Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	1 639 000€	2 061 000€	126%	143	948	663%
Mesure 1.09 : Formation professionnelle des adultes	68 600 000€	57 009 000€	83%	9411	3 967	42%
Mesure 1.10 : Développer l'apprentissage des langues étrangère	300 000€	0€	0%	99	0	0%
Mesure 1 11 : Plan anglais	4 023 000€	1 107 000€	28%	2 597	8 752	337%
Mesure 1.12 : Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	8 665 000€	11 545 000€	133%	1 429	2 883	202%

¹⁰ Précision de lecture du tableau : les données au titre des cibles et du réalisé pour chacune des PI (PI 10.1 et PI 10.3) datent du 15.09.2020. En revanche, les données pour chacune des mesures datent de mars 2020 étant donné que nous ne disposons pas de données plus récentes pour les mesures.

Mesure	FSE maqueté	FSE programmé	Taux de programmation	Cible 2023	Réalisé ¹⁰	% cible 2023
Total Axe 1	164 722 000€	138 191 000€	84%	41 162	35 991	87%

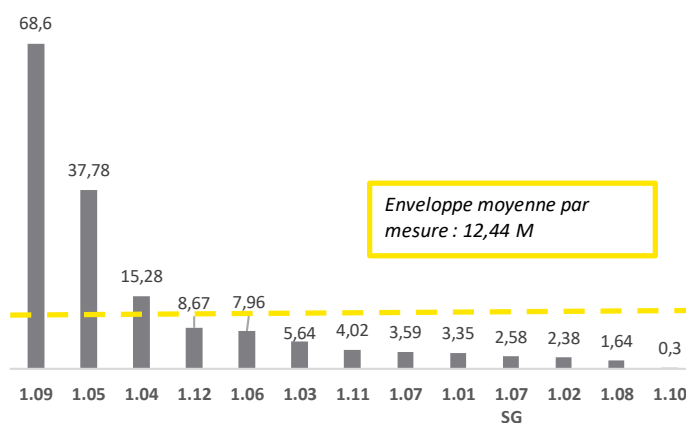
* Source : AGILE (Tableau d'avancement de la programmation au 28/10/2020)

**Source : AGILE (Tableau de bord des indicateurs de réalisation au 10/03/2020)

Trois mesures ont une maquette financière qui dépassent 10 M€ :

- ▶ **La mesure 1.09** portée par le Conseil régional et correspondant à la **formation professionnelle des adultes**, dont la maquette concentre les **crédits FSE les plus importants** (68,6 M€) et représente à elle seule 42% de la maquette FSE totale accordée à l'axe 1. Cette mesure comporte 5 projets majoritairement portés par la région Réunion, tels que le Programme de formation apprentissage.
- ▶ **La mesure 1.05** relative à **l'accompagnement du développement du secteur sanitaire, social et médico-social** par la formation portée par le Conseil régional est la seconde mesure la plus importante en termes de maquette financière. En effet, elle concentre 37,7 M€ de la maquette FSE globale de l'axe 1. Cette mesure est portée par 5 bénéficiaires (AFSA, CHU Réunion, EMAP, IRTS, Région) et comprend 15 projets.
- ▶ **La mesure 1.04** relative aux formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets, qui se voit allouer une maquette financière de 15,28 M€ et comprend 9 projets.

Figure 5 : Montants FSE maquetés par mesure de l'axe 1 et enveloppe moyenne par mesure (en M€)

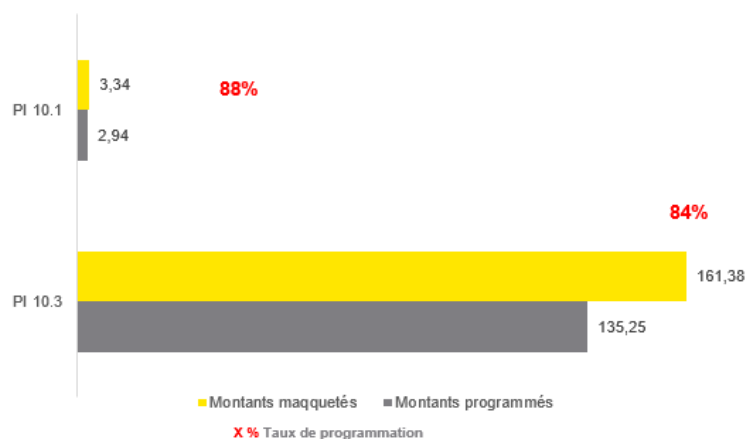


Source : AGILE données 28.10.2020 – Elaboration EY

Une programmation moyenne de 84% au mois d'octobre 2020

A l'échelle de l'axe 1, le taux de programmation est de 84 %, avec un montant FSE programmé de 135 M€ sur 13 mesures (dont une est pour le moment inactive), représentant 119 opérations portées par 33 porteurs de projets différents (cf. annexe 5.1).

Figure 6 : Taux de programmation de l'enveloppe FSE sur l'ensemble des mesures de l'axe 1



Source : DIECCTE – Avancement de la programmation du FSE au 28.10.2020 Elaboration EY

Le **taux de certification de l'axe 1 s'élève à 39%**, avec un montant FSE maquetté de 164,72M€ et un montant FSE certifié de **64,22M€**.

► **OS 1.1 relatif à la prévention des sorties prématurées du système scolaire (PI 10.i)**

La première priorité d'investissement de l'axe 1 du programme (PI 10i) concerne la réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité. L'objectif spécifique de cette PI (OS 1.1) comprend une seule mesure et 14 projets. Le **part FSE de l'OS 1.1 s'élève à 2,9 M€** et le **coût moyen d'un projet, exprimé en coût FSE, est de 207 K€**. En moyenne, les participants ont 9 ans et sont accompagnés 9 mois dans le dispositif, durée correspondant à un accompagnement sur l'année scolaire¹¹.



Profil type d'un bénéficiaire de l'OS 1.1¹²

- Age moyen : 9 ans
- Durée moyenne d'un parcours : 9 mois

En termes de **résultats et réalisations attendus sur l'OS 1.1** :

- La cible de participants de moins de 25 ans visée en 2023 est de 7 761
- L'objectif est d'atteindre 6 210 participants qui suivent un enseignement ou une formation au terme de leur participation.

	OS	Intitulé	Cible 2023
Indicateur de réalisation	OS 1.1	Moins de 25 ans	7 761
Indicateur de résultat		Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	6 210

De manière plus **qualitative en termes de résultats attendus**, le PO FSE vise à augmenter le nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire par la mise en place d'interventions préventives dans le réinvestissement dans les apprentissages ou dans une voie préprofessionnelle et à leur permettre d'acquérir un socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

► **OS 1.2 relatif à l'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour favoriser l'employabilité (PI 10.3)**

La deuxième priorité d'investissement de l'axe 1 (PI 10.iii) concerne l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie. L'objectif spécifique de cette PI (OS 1.2) comprend 12 mesures (dont une inactive) et 105projets. Le **coût total de l'OS 1.2, exprimé en coût FSE, s'élève à 135,2 M€** et le **coût moyen d'un projet sur cet OS, exprimé en coût FSE, est de 1,3 M€**.

En moyenne, sur cet objectif spécifique les participants ont 21 ans et sont accompagnés 7 mois dans le dispositif, ce qui correspond à un parcours légèrement moins long que celui des participants de l'objectif 1.1¹³. Certaines mesures sont à dominante masculine : par exemple, la mesure 1.04 relative à l'accompagnement des grands projets et la mesure 1.12 relative à la formation dans le secteur agricole

¹¹ Support AGILE réunion technique, novembre 2019 et base extraction MDFSE 15/09/2020

¹² Données MDFSE, 2020

¹³ Support AGILE réunion technique, novembre 2019 et base extraction MDFSE 15/09/2020

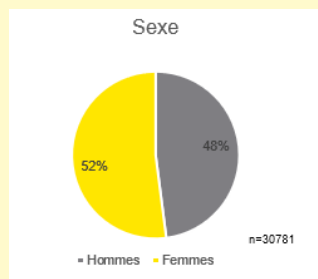
comprennent 85% d'hommes . D'autres sont à dominante féminine telle que la mesure 1.05 relative à la formation dans le domaine sanitaire, social et médico-social (78%).



Profil type d'un bénéficiaire de l'OS 1.2¹⁴

- ▶ Age moyen : 21 ans
- ▶ Durée moyenne d'un parcours : 7 mois
- ▶ Sexe : majoritairement des femmes

Figure 7 : Sexe des participants (OS 1.2)



Source : Données MFSE – 15.09.2020

En termes de **résultats et réalisations attendus sur l'OS 1.2** :

- L'OS 1.2 vise à atteindre 33 401 participants en 2023
- L'objectif est d'atteindre 16 700 participants obtenant une qualification au terme de leur participation au dispositif et 7 828 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation.

Mesure	Type d'indicateur	Indicateurs	Cible 2023
OS 1.2	Indicateur de réalisation	Nombre total de participants	33 401
	Indicateur de résultat	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences) au terme de leur participation	16 700
		Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	7 828

De manière plus **qualitative en termes de résultats attendus sur l'OS 1.2**, le PO FSE vise à avoir une population active plus qualifiée sur le territoire et dont l'employabilité est améliorée.

Pour l'ensemble de l'axe, les indicateurs inscrits dans le PO permettent de mesurer les impacts du PO FSE sur les participants de manière **quantitative**. Ces impacts peuvent également être mesurés de manière **qualitative**, en tenant compte des données telles que :

- ▶ **Amélioration de la situation d'emploi :**

¹⁴ Données MDFSE, 2020

- Nombre de personnes déclarant que le dispositif les a aidées à trouver une formation professionnelle
 - Nombre de personnes déclarant que le dispositif leur a permis d'accroître leurs connaissances et compétences dans un domaine professionnel
- ▶ **Renforcement de la confiance en soi :**
- Nombre de personnes confiantes dans leurs capacités à trouver une formation/ un emploi au terme de leur participation

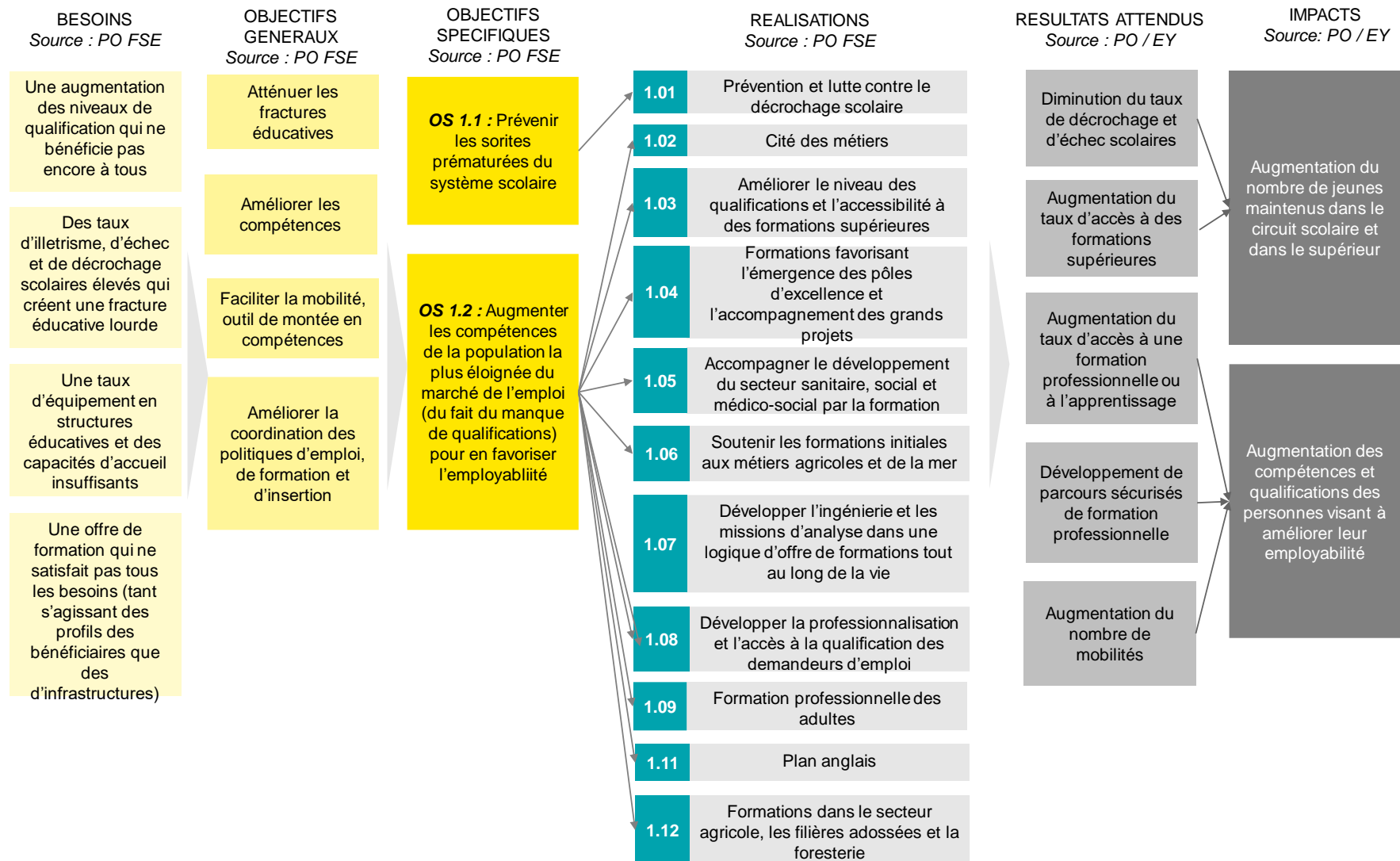
L'analyse de la programmation et de l'exécution des mesures des OS 1.1 et 1.2 ainsi que de l'avancement du programme au regard des indicateurs de réalisation et de résultat est réalisée dans la partie 3.2. Efficacité du présent rapport d'évaluation

2.4. Logique d'intervention de l'axe 1 du PO

La logique d'intervention de l'axe 1 du PO, élaborée lors de la phase de cadrage, vise à décrire la théorie d'action des différents volets et les liens de cause à effet attendus entre les actions et les impacts espérés, guider la détermination d'indicateurs (ou descripteurs) de résultat et d'impact à collecter et analyser pour répondre aux attentes exprimées dans le cahier des charges (y compris les indicateurs visés par le PO).

La logique d'intervention ci-après restitue les besoins auxquels l'axe 1 du PO entend répondre et détaille les objectifs généraux et spécifiques correspondants à ses différents objectifs spécifiques et mesures, en passant par des objectifs opérationnels, tout en rappelant les acteurs interrogés. Elle met aussi l'accent sur les réalisations, résultats et impacts de l'axe 1 du PO.

Figure 8: Logique d'intervention de l'Axe 1 du PO FSE 2014-2020 à La Réunion



3. Réponses aux questions évaluatives

3.1. Pertinence du programme et de ses projets par rapport aux besoins du territoire réunionnais

Q1. Dans quelle mesure le programme a permis de répondre aux besoins du territoire réunionnais en termes de réduction des fractures éducatives, d'amélioration des compétences, de facilitation de la mobilité et de coordination des politiques d'emploi et de formation ?

Préalable méthodologique

L'analyse de la pertinence de l'axe 1 du PO FSE vise à déterminer la mesure dans laquelle le programme a permis de répondre aux besoins du territoire réunionnais en termes de réduction des fractures éducatives, d'amélioration des compétences, de facilitation de la mobilité et de coordination des politiques d'emploi et de formation.

La pertinence s'analyse sous plusieurs angles :

- ▶ **Au regard de la Stratégie Europe UE 2020, la cohérence entre les objectifs du programme et les enjeux et besoins du territoire en matière de formation.** La pertinence des priorités d'investissement (PI) et des objectifs spécifiques (OS) retenus pour l'axe 1 au regard des besoins du territoire et des publics visés implique que les besoins aient bien été identifiés en amont.
- ▶ **La pertinence des projets financés au regard d'une éventuelle évolution des besoins** sur le territoire ou de l'émergence de nouveaux besoins, à l'aune notamment de la situation contextuelle et conjoncturelle. La capacité d'adaptation et la souplesse du PO sont donc analysées.

Principaux constats et conclusions

- ▶ La stratégie de l'axe 1 répond pertinemment aux objectifs généraux du PO FSE 2014-2020 et aux besoins du territoire réunionnais
- ▶ Les réalisations et les dispositifs déployés dans le cadre du FSE sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire réunionnais en matière de lutte contre le décrochage scolaire et maintien dans le circuit scolaire, d'accès à la formation, à une qualification et à l'emploi.
- ▶ Les dispositifs assurent majoritairement une bonne couverture des besoins sur le territoire réunionnais mais la couverture territoriale pourrait toutefois être améliorée afin de toucher un plus large public, sur des zones géographiques plus isolées
- ▶ Des améliorations potentielles concernant la mise en place d'actions de préqualification permettraient une meilleure mobilisation des jeunes à l'entrée en formation.

3.1.1. Une stratégie de l'axe 1 du PO qui répond bien aux besoins existants et identifiés sur le territoire réunionnais

Un besoin général d'améliorer la situation des jeunes à La Réunion à tous les âges pour améliorer leurs qualifications et leurs chances d'accéder à un emploi

Les besoins identifiés sur l'île sont nombreux, comme en attestent les éléments décrits dans la première partie contextuelle de ce document. Pour rappel, le nombre de sorties précoces du système scolaire est particulièrement élevé sur l'île, tout comme le taux d'illettrisme. L'accès à l'emploi, du fait, entre autres, d'un

manque de qualification des réunionnais, reste également difficile, notamment pour les jeunes. La lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, l'amélioration de l'employabilité et l'accès à la formation apparaissent ainsi comme les besoins prioritaires identifiés sur l'axe 1 du PO, dont la pertinence a été confirmée au cours de l'ensemble des entretiens réalisés avec les services instructeurs et porteurs de projets.

Mesure 1.01 : une mesure visant à répondre à un besoin de prévention et de lutte contre les décrochages scolaires (OS 1.1)

Le décrochage scolaire représente une problématique conséquente sur l'île de La Réunion, de nombreux jeunes sortant précocement du système scolaire et étant sans qualification. Pour rappel, le pourcentage de sorties précoces du système scolaire est l'un des plus élevés en France (20,7% des 18-24 ans sortent précocement du système scolaire contre 8,9% pour la France métropolitaine). Par comparaison, le taux de sorties précoces du système scolaire pour la même classe d'âge est de 10,6% à l'échelle de l'Union Européenne¹⁵. L'identification de ces jeunes décrocheurs s'avère parfois complexe, dans la mesure où les établissements n'ont plus de contacts avec ces derniers. Par ailleurs, ce décrochage scolaire prend en compte les jeunes inscrits en formation initiale mais également ceux inscrits en formation continue, dans des filières professionnelles, avec l'émergence d'une problématique liée à l'orientation et la réorientation professionnelle. Au vu du **contexte actuel de crise sanitaire**, le nombre de décrocheurs scolaires risque de sensiblement augmenter dans les mois à venir : l'implication des jeunes dans leur cursus scolaire peut en effet être freinée par la réalisation des cours à distance, avec un matériel informatique dont la facilité d'utilisation peut différer d'une personne à l'autre.

La mesure 1.01 du PO relative à la prévention et lutte contre le décrochage scolaire s'adresse à des jeunes publics en risque de décrochage scolaire et s'inscrit donc pleinement dans l'objectif général du PO en termes d'atténuation des fractures éducatives. Cette mesure se révèle particulièrement pertinente au regard de la situation scolaire des jeunes sur le territoire et du taux de décrochage scolaire, en leur permettant d'être soutenus dans leur parcours scolaire.

L'enveloppe FSE maquettée attribuée à la mesure 1.01 s'élève à 3,4 M€, représentant ainsi 2% de l'enveloppe totale FSE maquettée sur l'axe 1, soit un budget qui se révèle relativement faible en comparaison aux besoins identifiés sur le territoire en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

OS 1.2 : des mesures visant à répondre aux besoins identifiés sur le territoire en matière d'augmentation des compétences des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, d'accès à la formation et à l'employabilité (OS 1.2)

► Un besoin de formation et de qualification des réunionnais

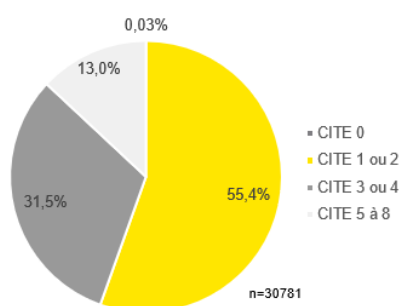
Le **niveau de diplôme** sur le territoire réunionnais reste **relativement faible**, situation pouvant freiner l'accès à l'emploi des réunionnais. Ce faible niveau de diplôme des réunionnais met en exergue le **besoin de relever les niveaux de qualification** à La Réunion, en lien avec les besoins du marché de l'emploi sur l'île. Pour rappel, le taux de scolarisation se révèle relativement faible pour les jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire réunionnais (38,4%) et la population n'étant titulaire d'aucun diplôme est élevée (46,4% en 2016).

Les mesures prévues dans le cadre de l'OS 1.2 du PO en faveur des formations ciblent les personnes présentant un niveau de diplôme relativement bas et répondent pertinemment à l'objectif général du PO d'amélioration des compétences de la population et donc d'un relèvement du niveau de qualification, en visant la population la plus dans le besoin en termes d'accès à une qualification.

¹⁵ INSEE, 2019

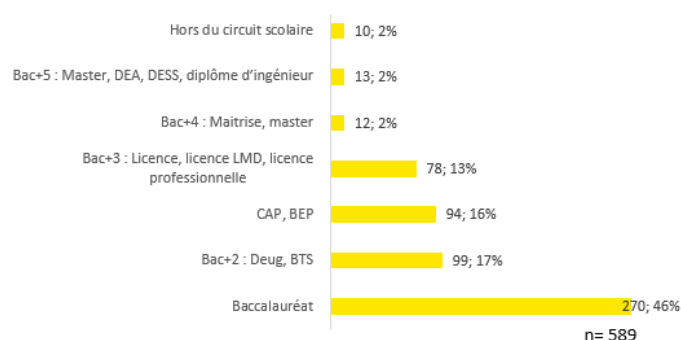
Au regard des données extraites de MDFSE le 15/09/2020, plus de la moitié des personnes bénéficiaires de mesures relatives à l'OS 1.2 dispose d'un niveau CITE 1 ou 2 (55%) et une part minime dispose d'un niveau de diplôme CITE 5 à 8 (13%). Les enquêtes menées auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires mettent aussi en lumière le niveau de diplôme bas des participants aux projets des mesures de l'OS 1.2 : près de la moitié des bénéficiaires ayant répondu au questionnaire dispose d'un niveau baccalauréat. Une part minime présente un niveau d'études supérieures (bac +3, +4 ou +5). Le **faible niveau de diplôme des participants confirme la pertinence des projets et illustre que les projets déployés ciblent bien les personnes qui présentent un besoin de formation.**

Figure 9 : Répartition des participants de l'axe 1 selon le niveau de diplôme (OS 1.2)



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

Figure 10 : Niveau d'études avant l'entrée dans le dispositif de formation



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 9) / Elaboration EY

► Une réponse au besoin d'employabilité de la population réunionnaise

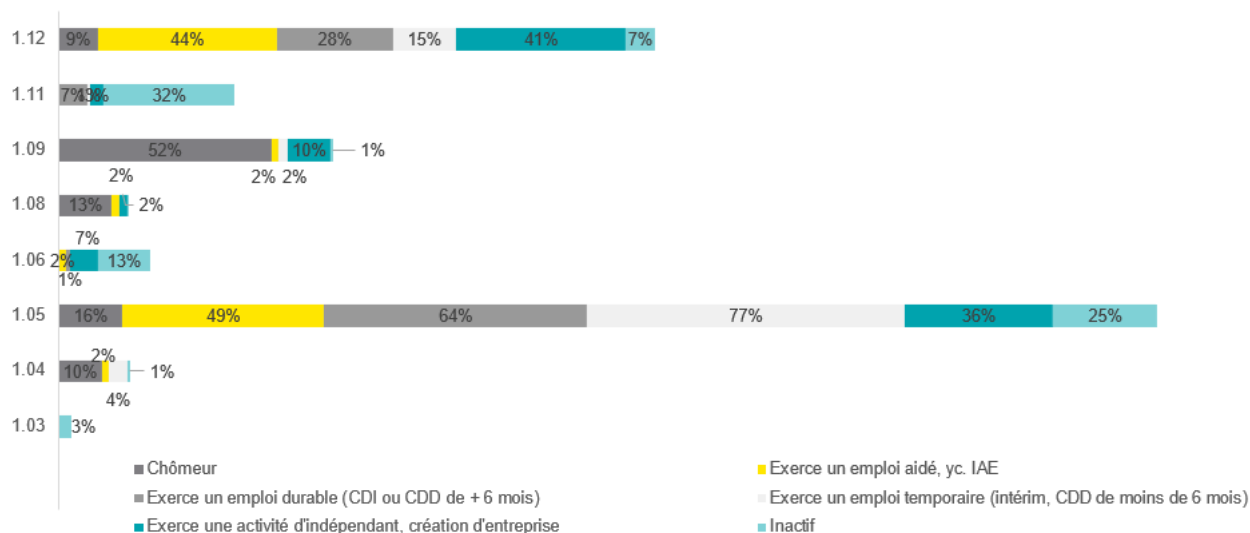
La situation économique de l'île présente des difficultés en matière d'employabilité des réunionnais. Tout d'abord, le marché du travail est saturé dans certaines filières, avec un nombre d'offres restreint, limitant ainsi l'accès à l'emploi de la population. Cette saturation du marché de l'emploi se fait par exemple sentir dans le secteur sanitaire, et en particulier dans le milieu hospitalier, avec un nombre de jeunes diplômés qui apparaît fortement supérieur aux offres d'emplois disponibles.

D'autre part, les entreprises, qui montent en compétences et cherchent un personnel qualifié, sont plutôt volontaires pour embaucher des jeunes mais font face à un **manque de jeunes formés et qualifiés** pour intégrer l'entreprise, par exemple dans le secteur agricole. Pourtant, une meilleure employabilité sur l'île favoriserait l'attractivité. Plusieurs secteurs connaissent une croissance économique sur l'île et les besoins d'employabilité dans ces derniers s'amplifient (gestion et commerce, BTP, agriculture et secteur maritime, secteur social et médico-social - notamment dans le domaine des services à la personne-, domaines très spécifiques du secteur sanitaire- par exemple les spécialisations en bloc opératoire, etc.).

La mesure 1.09 relative à la formation professionnelle des adultes comprend le nombre de chômeurs le plus important à l'entrée dans le dispositif (52%), et le nombre de personnes en emploi temporaire ou durable le plus faible (2%). En revanche, la mesure 1.05 relative aux formations dans le secteur sanitaire et social comprend le nombre de participants en emploi temporaire (77%) ou durable (64%) le plus élevé à l'entrée dans le dispositif.

Les mesures déployées dans le cadre de l'OS 1.2 visent à améliorer l'employabilité des réunionnais en favorisant leur accès à des formations, à des qualifications. Elles se révèlent donc pertinentes au regard des objectifs généraux du PO, en améliorant les compétences des réunionnais et en permettant d'assurer une réponse aux besoins.

Figure 11 : Situation sur le marché du travail (à l'entrée dans le dispositif) des participants aux dispositifs visant à augmenter les compétences des personnes les plus éloignées du marché du travail pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2)



Source : Données MDFSE 15.09.2020

Les bénéficiaires interrogés lors de l'enquête ont précisé avoir été confrontés à des **freins dans leur accès à un emploi ou une formation.**

Le principal obstacle exprimé par les répondants est le manque d'expériences professionnelles (stages, expériences en entreprises etc.) (26%) et un niveau de formation/qualification insuffisant pour obtenir un emploi (23%).

► **Des mesures de formation alignées avec les secteurs les plus en besoin de ressources qualifiées**

Ces dernières années, de **nombreux secteurs ont fait face à une recrudescence de demandes en matière d'employabilité sur l'île, notamment avec une identification des besoins dans le secteur agricole et le secteur social et médico-social.** Le développement de structures et de secteurs d'activité joue un rôle essentiel dans la croissance socio-économique de l'île et favorise son attractivité. Pour répondre à ces demandes, couvrir les besoins de qualification sur le territoire et permettre à la population d'accéder à un diplôme, de nombreuses **formations** se sont développées dans **divers secteurs** (commerce et gestion, technologies de l'image et du son, technologies de l'information et de la communication, transport et logistique, BTP, secteurs sanitaire et social, agriculture et secteur maritime, etc.). Un arrêté préfectoral datant de mars 2015 a dressé la liste des filières et secteurs d'activité éligibles aux emplois d'avenir pour les employeurs du secteur marchand, faisant ainsi référence aux besoins présents sur le territoire réunionnais¹⁶. Parmi cette liste se trouve les filières suivantes : filière verte, filière médico-sociale, filière tourisme, animation, loisirs, filière bâtiment et énergie, filière numérique, filière du commerce. Les fiches-actions, fiches projets et les entretiens réalisés avec les services instructeurs et porteurs de projets ont mis en avant et ont confirmé l'essor de ces secteurs et les besoins identifiés dans chacun d'eux.

¹⁶ Arrêté préfectoral n°388 SPCSJ/2015 fixant la liste des filières et secteurs d'activité éligibles aux emplois d'avenir pour les employeurs du secteur marchand, 9 mars 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/2015-388.pdf>

- **Secteurs agricole et maritime** : l'agriculture est un secteur dynamique participant au développement du territoire. Toutefois, le nombre d'exploitations agricoles est en baisse ces dernières années, avec une disparition notable des petites exploitations. Le monde agricole connaît des transformations sur l'île de La Réunion, notamment avec la culture de la canne à sucre et des logiques de diversification des cultures. L'évolution du secteur agricole nécessite un nouveau personnel formé et donc de nouveaux types de formation. En ce qui concerne le domaine maritime, l'île de La Réunion jouit d'une situation géographique privilégiée et d'un vaste espace maritime. Le développement de l'exploitation de cet espace maritime peut être source d'employabilité des réunionnais, via l'accès à une formation.

- **Secteurs sanitaire et social** : de nombreuses personnes sont intéressées par les métiers des secteurs sanitaire et social et des besoins existent sur l'île en matière de recrutements, en particulier pour le social et médico-social, dans les champs de la petite enfance, périnatalité, enfance, handicap, gérontologie, psychiatrie. Des formations dans le secteur social et médico-social peuvent garantir une couverture des besoins d'employabilité sur l'île dans ces domaines. Les porteurs de projets interrogés lors de l'enquête ont d'ailleurs mis en avant le plein essor du secteur des services aux personnes sur le territoire, et le besoin d'une main d'œuvre qualifiée. Toutefois, ces dernières années, les instituts de formations dans le secteur social et médico-social peinent à recruter des candidats pour accéder aux formations, les métiers de ce secteur étant de moins en moins valorisés auprès de la population et les candidats étant parfois peu motivés. Cette situation conduit à un manque de personnel dans ces secteurs sur le territoire, alors que les besoins sont croissants.
En revanche, le secteur sanitaire présente des trajectoires plutôt inversées et connaît une inadéquation entre le nombre d'offres d'emplois disponibles et le nombre de personnes diplômées : de nombreuses personnes diplômées sont sans emploi en raison du nombre d'offres qui se révèle insuffisant sur le territoire.

- **Secteur du BTP** : ce domaine a connu d'importantes difficultés au cours des dernières années, notamment en raison de l'impact de la crise économique et sociale au cours de l'année 2008 (recul de la commande publique, chute des effectifs du BTP etc.). Or, le secteur du BTP contribue fortement au développement économique de l'île, de par les effectifs importants de salariés qui le composent et le nombre conséquent d'emplois qu'il génère. Afin de faciliter les déplacements locaux et améliorer la desserte de l'île, de grands travaux sont menés sur La Réunion en matière d'aménagement et de réaménagement du territoire. Ces travaux concernent notamment la réalisation d'une nouvelle route du littoral, un réseau de transports en commun Trans-Eco express, un aménagement des deux aéroports de l'île. Ces grands chantiers nécessitent ainsi une anticipation des besoins en termes d'emplois et de qualifications.

- **Domaine des technologies de l'information et de la communication** : l'aménagement numérique d'un territoire s'avère un facteur primordial d'attractivité. Les infrastructures très haut débit garantissent en effet une progression du travail collaboratif, la réduction des coûts de télécommunications et contribuent à une transmission plus rapide des informations. Les TIC ont ainsi un rôle important au sein des entreprises et contribuent à leur modernisation économique.

Les formations visées dans le cadre de l'OS 1.2 répondent pertinemment à l'objectif général du PO d'amélioration des compétences en visant à répondre aux besoins liés à l'essor des secteurs précités sur le territoire. Des mesures spécifiques sont consacrées à chacun de ces secteurs :

- ▶ **Mesure 1.03 : amélioration du niveau des qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (commerce)**
- ▶ **Mesure 1.04 : émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets (nouvelles technologies, BTP)**
- ▶ **Mesure 1.05 : accompagnement du développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation**
- ▶ **Mesure 1.06 : soutien aux formations initiales aux métiers agricoles et de la mer**

- ▶ **Mesure 1.08 : professionnalisation et accès à la qualification des demandeurs d'emploi (pêche, commerce)**
- ▶ **Mesure 1.12 : formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie**

Au niveau stratégique, la maquette financière des mesures relatives à ces secteurs est relativement élevée, justifiant de la pertinence de la programmation par rapport aux objectifs généraux du programme et aux besoins identifiés sur le territoire :

- **Secteur agricole :**
 - Mesure 1.06 : 7,96M€
 - Mesure 1.12 : 8,67M€
- **Secteur sanitaire et social :**
 - Mesure 1.05 : 37,78M€, dont un montant de 18M€ en particulier pour les projets dans le secteur social et médico-social (comprenant les projets EMAP, IRTS, ASFA, bourses régionales)

L'un des services instructeurs interrogés a d'ailleurs confirmé la pertinence de la programmation vis-à-vis des besoins identifiés sur le territoire : « *si davantage de crédits étaient alloués à la formation sanitaire et sociale [...], ils seraient consommés sans aucun doute* »¹⁷.

Les formations développées dans le cadre des mesures de l'axe 1 concernent la grande majorité du temps des programmes de formation à destination des réunionnais. D'autres mesures sont davantage axées sur des **actions de formations à destination d'acteurs territoriaux**, avec une vision stratégique, visant à développer des programmes de formation en adéquation avec les besoins identifiés, à recenser les offres de formation existantes sur le territoire, comme c'est le cas de la **mesure 1.07 : développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie**.

La mesure 1.07 s'inscrit ainsi pleinement dans le PO, en répondant à l'objectif général d'amélioration de la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion.

Eclairage - études de cas

Des besoins réels dans le secteur social et médico-social et un enjeu d'identification de ces besoins pour la Région Réunion

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'identification précise des besoins futurs dans le secteur social et médico-social s'avère un enjeu pour la Région Réunion afin de prévoir une offre de formation adéquate. Le travail de prospective doit être structuré et amplifié dans les années à venir malgré l'éclatement des acteurs de ce secteur très transversal qui rend difficiles la lecture et l'anticipation des besoins. En effet, le secteur social et médico-social est un secteur transversal comptant une multitude d'acteurs, allant du particulier employeur aux EHPAD.

Par ailleurs, un travail de prospective a été réalisé par l'IRTS en partenariat avec l'OREF (nouvellement appelé Réunion prospective) dans le cadre du Schéma Régional des formations sanitaires et sociales. L'outil SYOP (système d'observation partenarial) Santé et Action Sociale, issu de ce travail de collaboration, permet d'avoir une visibilité sur certaines données des métiers du social.

- ▶ **Une réponse au besoin de mobilité des réunionnais**

¹⁷ Entretien réalisé avec un service instructeur, mai 2020

Même si la mobilité apparaît plutôt comme un besoin prioritaire sur l'axe 2 du PO 2014-2020, afin de permettre aux réunionnais d'accéder à une formation et/ou à un diplôme, des mesures de l'axe 1 visent tout de même à favoriser la mobilité, la mobilité interne, au sein de l'île, en métropole, voire à l'international. En effet, les formations qualifiantes, même si elles ne visent pas exclusivement la mobilité des réunionnais, peuvent transmettre aux bénéficiaires une culture nationale et internationale afin de leur permettre de trouver un emploi à La Réunion, en métropole, en Europe ou à l'international.

- o La **mesure 1.03** de l'OS 1.2, qui vise à améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures, peut faciliter la mobilité des réunionnais de par les formations dispensées par les projets déployés. Par exemple, l'entretien réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en avant la mobilité d'environ 20% d'étudiants à la suite de leur formation à l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) pour une poursuite de leur parcours professionnel et l'intégration d'un emploi correspondant à leur niveau de compétences en métropole. Cette mesure répond ainsi pertinemment à l'objectif général du PO en termes de facilitation de la mobilité.
- o La **mesure 1.05** relative aux formations dans le secteur sanitaire et social : les porteurs de projets ayant répondu au questionnaire ont mis en exergue la saturation de filières d'emploi sur l'île, par exemple dans le secteur sanitaire, notamment pour les formations d'infirmiers, dans la mesure où le nombre de personnes diplômées sur le territoire se révèle supérieur aux offres d'emplois existantes. Cette situation conduit ainsi les instituts de formation à promouvoir les formations en mobilité afin de donner davantage de perspectives professionnelles aux jeunes.

En outre, des services mobiles se développent dans l'objectif de proposer des **dispositifs de proximité** à la population et pour toucher plus largement la population réunionnaise, tel le dispositif « la Cité s'installe ».

3.1.2. Des projets déployés dans le cadre de l'axe 1 pertinents permettant de répondre aux besoins identifiés sur le territoire réunionnais, en matière de lutte contre le décrochage scolaire et d'employabilité

3.1.2.1. Des dispositifs pertinents pour décliner les objectifs de l'OS 1.1 et répondre aux besoins de lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme et favoriser le maintien dans le circuit scolaire

Une multiplicité d'interventions proposées par les CLAS pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la socialisation

Les **activités et interventions** mises en place par les CLAS dans le cadre de la mesure 1.01 sont **diverses** et peuvent concerner du soutien scolaire, la mise en place d'espaces de travail, d'activités et de sorties pédagogiques, d'ateliers culturels, etc., l'objectif étant d'aider et d'accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. Le déploiement de ces projets en lien avec la prévention du décrochage scolaire est permis par une **étroite collaboration avec l'Education nationale**, les enseignants ayant un rôle primordial dans le **repérage** des élèves présentant un besoin d'accompagnement éducatif et culturel.

Le renouvellement pluriannuel de ces projets est justifié au regard des besoins du territoire en matière de lutte contre le décrochage scolaire et en faveur d'un maintien dans le circuit scolaire.

Tableau 10 : Synthèse du renouvellement des projets sur la mesure 1.01

OS	Mesure	SI	Porteur de projet	Opérations	Montants accordés en FSE
OS 1.1	1.01	Rectorat	ACCES	CLAS* (renouvelée 4 fois)	1 259 178,01€
			AJMD	CLAS* (renouvelée 4 fois)	716 417,07€
			UDAF	CLAS* (renouvelée 3 fois)	968 461,66€

OS	Mesure	SI	Porteur de projet	Opérations	Montants accordés en FSE
	Mesure 1.01			14 opérations	2 944 056,74€

Source : Données MDFSE 15.09.2020 et 26/10/2020/ Elaboration EY

Par ailleurs, d'autres porteurs de projets, même s'ils n'interviennent pas spécifiquement en faveur des publics en situation de décrochage scolaire, peuvent être amenés à réaliser des actions d'information à destination de ces populations.:

- **Mesure 1.02 Cité des métiers** : la Cité des métiers, qui a vocation à accueillir et informer tout type de public, intervient pour le compte de la Région, dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers (SPRO). Même si elle réalise des interventions à destination de tout public, elle peut être amenée à informer les publics en situation de décrochage scolaire.

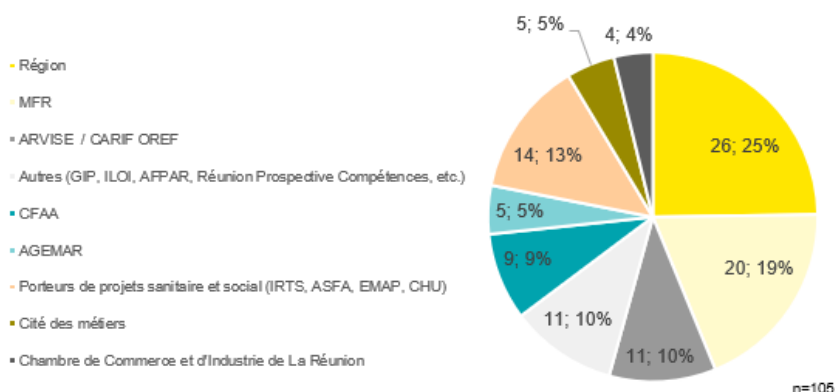
3.1.2.2. Des projets qui répondent bien aux enjeux d'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2)

Une bonne déclinaison des OS en projets et une ventilation sectorielle des projets sur trois secteurs principaux

Les projets relatifs au secteur agricole représentent plus d'un quart des projets de l'OS 1.2 (28%). Les projets en lien avec le secteur du commerce et le secteur sanitaire et social représentent également des volumes significatifs par rapport aux autres secteurs (9%) (données MDFSE 15.10.2020).

La ventilation des projets par secteur est donc pertinente au vu des besoins de formation identifiés sur le territoire et cohérente avec les secteurs en plein essor, secteurs dans lesquels la demande est forte en matière d'employabilité.

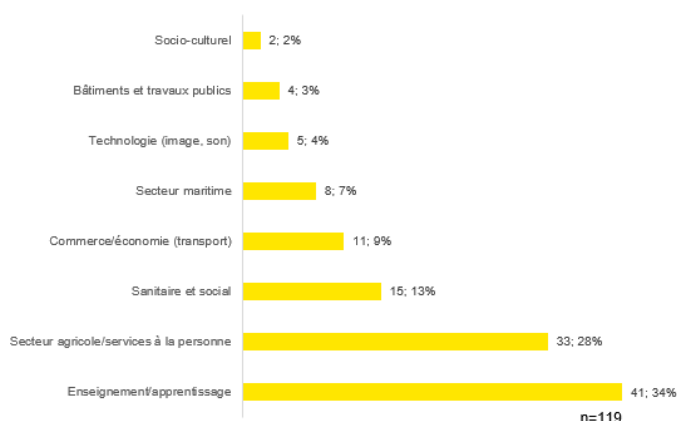
Figure 12 : Ventilation des porteurs de projets OS 1.2



Sources : Données MDFSE 26.10.2020 / Elaboration EY

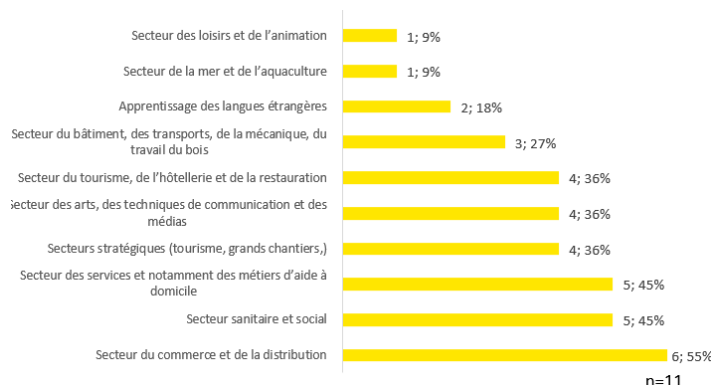
Ces résultats sont confirmés par l'enquête menée auprès des porteurs de projets : plus de deux tiers des porteurs de projets interrogés indiquent que leur projet s'inscrit dans le **secteur agricole et agroforesterie** (64%, soit 7 répondants sur 11) et plus de la moitié des répondants a des projets inscrits dans le secteur du **commerce et de la distribution** (55%, soit 6 répondants sur 11). Pour près de la moitié des répondants, les projets s'inscrivent dans le **secteur sanitaire et social** (45%). Une très faible part de répondants déploie des projets dans les secteurs de la mer et de l'aquaculture, les loisirs et l'animation ainsi que l'apprentissage des langues étrangères. Ces données justifient la pertinence du déploiement des projets les secteurs en pleine expansion, à savoir le secteur agricole, le commerce et le secteur sanitaire et social.

Figure 14 : Ventilation des projets par secteur



Sources : Données MDFSE
26.10.2020 / Elaboration EY

Figure 13 : Votre projet s'inscrit-il dans un secteur particulier ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 38) / Elaboration EY

Le tableau ci-après présente la ventilation des projets par secteur d'activité et souligne la prépondérance des projets financés relevant du secteur agricole (33 projets), du secteur du commerce (11) et secteur sanitaire et social (15). Une description détaillée des projets financés sur l'axe 1 est présentée en annexe du rapport.

Tableau 11 : Ventilation sectorielle des projets

Secteur d'intervention des projets	Mesures	Nombre de projets	Intitulé du projet
Enseignement/apprentissage	1.01	14	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
	1.02	5	Cité des métiers
	1.07	14	Programme d'activités du CARIF – OREF Programme d'activités ARACT
	1.09	5	Programme de Formations professionnelles des Adultes Rémunération des stagiaires du programme FPA

	1.11	3	Plan anglais CM2 Koz anglais et E-learning
Sanitaire et social	1.05	15	Programme de formations sanitaires et sociales Bourses sanitaires et sociales
Technologie (image, son)	1.04	4	Programme de formation lié aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies Rémunération des stagiaires du programme de formation lié aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies
		1	Programme de formations TIC
Bâtiments et travaux publics	1.04	4	Programme de formations BTP
Secteur agricole/services à la personne	1.06	20	Formation initiale qualifiante MFR
	1.12	13	Programme apprentissage agricole et agroalimentaire
Secteur maritime	1.06	5	Bac professionnel électromécanicien de marine
	1.08	3	Programme de formation pêche
Socio-culturel	1.08	2	Programme de formation dans le domaine de l'animation socioculturelle et sportive
Commerce/économie (transport)	1.08	2	Programme commerce Formation du secteur Tertiaires et Services
	1.03	9	Programme d'activités de l'Ecole de gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR) Bourses EGCR

Source : Tableau Excel Extraction opérations PO FSE 2014-2020 26/10/2020 / Elaboration EY

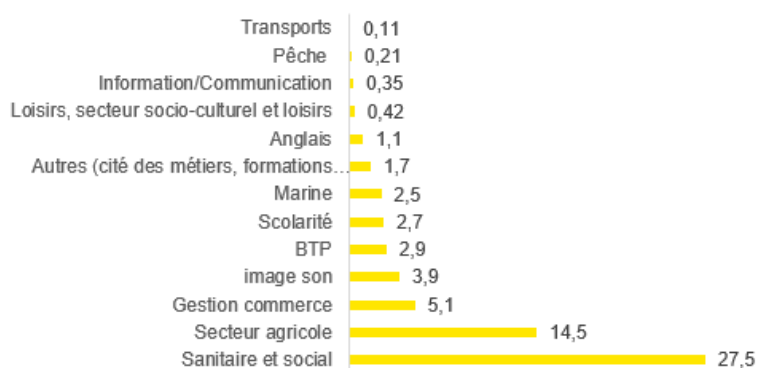
Le secteur sanitaire et social présente le volume financier le plus conséquent, avec un montant FSE programmé de 37,5M€, suivi du secteur agricole avec un montant de 17,3M€ et du secteur du commerce avec un montant de 5,9M€ (données MDFSE 26/10.2020).

- Pour le secteur sanitaire (projets CHU en particulier), le montant du FSE programmé s'élève à 19,5M€ en date du 26/10/2020, pour un montant certifié de 11,5M€.
- Pour le secteur social et médico-social (projets EMAP, IRTS, ASFA), le montant du FSE programmé s'élève à 15,7M€ en date du 26/10/2020, pour un montant certifié de 7,6M€.
- Les bourses régionales représentent un montant FSE programmé qui s'élève à 2,3M€, pour un montant certifié de 1,4M€.

La ventilation du montant FSE apparaît donc cohérente avec la ventilation des projets par secteur, les secteurs agricole et sanitaire et social déployant le plus de projets, et se révèle pertinente au regard des besoins identifiés en matière de formation sur le territoire réunionnais, notamment en ce qui concerne le secteur social et médico-social avec l'essor de besoins en matière de services à la personne. En revanche, une réflexion pourrait être portée quant aux nombre de projets financés par le FSE dans le secteur sanitaire au regard de la diminution d'offres d'emplois

existantes sur le territoire. Toutefois, certains secteurs sanitaires sont en demande croissante d'un personnel qualifié, en particulier pour des domaines très pointus tels que pour les blocs opératoires / chirurgie.

Figure 15 : Répartition de l'enveloppe financière selon le secteur des projets (en M€)



Sources : Données MDFSE 26.10.2020 / Elaboration EY

Une diversité d'actions et de formations proposées afin de favoriser l'employabilité des réunionnais

Afin d'augmenter les compétences des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, les interventions proposées dans le cadre de l'OS 1.2 sont diverses.

Les interventions sont en grande majorité des programmes de formation, visant à améliorer les compétences des réunionnais. Des porteurs de projets réalisent également des missions d'ingénierie, de conseil et d'informations sur les besoins en formation auprès d'acteurs du territoire et répondent à un objectif d'amélioration de la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion.

Cette diversité dans les interventions proposées est confirmée par les porteurs de projets interrogés : trois quarts des répondants au questionnaire indiquent mettre en place une **offre de formation** (75%, soit 9 répondants sur 12), les 25% restants réalisent d'autres interventions du type un service d'orientation des personnes, des missions d'ingénierie et/ou d'études des besoins en formation du territoire. Plus d'un tiers des répondants met en place un service d'orientation des personnes offrant des prestations personnalisées, donnant des conseils, propose un accompagnement administratif ou encore réalise des missions d'ingénierie et/ou d'études des besoins en formation du territoire. Les formations sont des **formations professionnelles, des formations initiales qualifiantes** telles que les 20 **formations initiales qualifiantes proposées par les Maisons Familiales Rurales (MFR)**.

L'accès à des formations et qualifications vise à garantir l'accès à l'emploi de la population, et vise pertinemment à répondre au besoin d'employabilité des réunionnais. Parmi les projets de l'axe 1 permettant de favoriser l'accès à un emploi, peuvent donc être identifiés les nombreuses formations qualifiantes proposées, les ateliers de rédaction de CV, de lettres de motivation, des ateliers de prise de parole ou encore de présentation de soi.

Les formations proposées sont, pour plus de deux tiers des répondants, des formations récurrentes sur le territoire et pour un peu plus d'un quart il s'agit d'une formation ponctuelle répondant aux besoins spécifiques d'un secteur d'activité ou d'un chantier stratégique.

Cette situation nous interroge sur la pertinence de la récurrence des actions dans la mesure où les mêmes types d'actions sont déployés. Cette récurrence peut cependant avoir un intérêt si les actions sont déployées sur des territoires différents et à destination de bénéficiaires présentant des profils hétérogènes. La récurrence des actions interroge également la complémentarité existante entre les porteurs de projets - cet aspect est davantage approfondi dans la partie sur la cohérence/complémentarité des projets existants. Au regard de la collecte de données, il paraît ainsi nécessaire de trouver un équilibre entre une bonne couverture territoriale en matière de déploiement des mêmes types de projets, et la levée de freins à la mobilité, en particulier pour les personnes qui vivent sur des zones isolées de l'île, les ressortissantes des hauts de l'île.

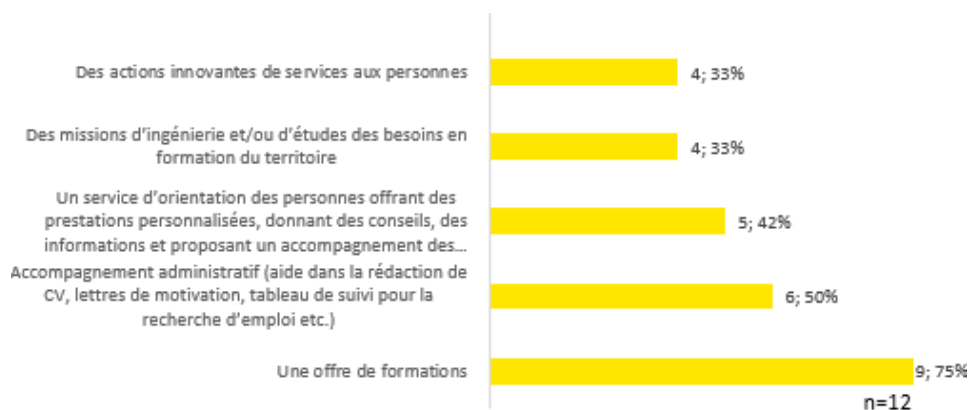
Eclairage des études de cas

Des formations multiples proposées par les MFR sur le territoire réunionnais

Plusieurs MFR sont présentes sur le territoire réunionnais et proposent des formations initiales qualifiantes. Toutefois, l'étude de cas réalisée auprès de la MFR Ouest La Saline a mis en exergue l'existence de formations différentes d'une MFR à l'autre, avec des domaines de spécialisation distincts. Par exemple, la MFR Ouest propose un CAP Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER) et la MFR du Tampon propose un Bac pro Services aux personnes et aux territoires, se situant dans la continuité du CAP SAPVER. Par ailleurs, les domaines de formation proposés par les MFR peuvent également être distincts : jardinerie, horticulture, élevage, etc. Les formations proposées s'avèrent ainsi complémentaires et non récurrentes sur le territoire réunionnais dans la mesure où les offres sont distinctes et/ou se complètent.

Selon le projet des bénéficiaires, les porteurs de projets peuvent également proposer un **accompagnement financier**, via les différentes aides fournies par la Région : 2 bourses dans le secteur du commerce et le secteur sanitaire et social, la rémunération règlementaire des stagiaires de la formation professionnelle dans les autres formations (par exemple : image et son, domaine de la marine et programme FPA) (cf. tableau ci-dessous).

Figure 16 : Quelles sont interventions/ activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 37) / Elaboration EY

Les projets de formation déployés ont été renouvelés à plusieurs reprises :

► **Commerce :**

- Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)

- Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion, porté par la Région : mis en place une fois
 - Bourses EGCR, projet porté par la Région : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
- **Secteur sanitaire et social :**
- Programme de formation porté par l'IRTS : renouvelé 2 fois (soit mis en place 3 fois)
 - Programme de formation porté par l'ASFA : renouvelé 2 fois (soit mis en place 3 fois)
 - Programme de formation porté par le CHU Réunion : renouvelé 4 fois (soit mis en place 5 fois)
 - Programme de formation porté par l'EMAP : renouvelé 2 fois (soit mis en place 3 fois)
 - Bourses sanitaires et sociales projet porté par la Région : mis en place 1 fois
- **Secteur agricole :**
- **Formations initiales qualifiantes, portées par les différentes MFR :**
 - MFR Est - Formation initiale qualifiante : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
 - MFR Ouest - Formation initiale qualifiante : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
 - MFR Plaine des palmiste - Formation initiale qualifiante : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
 - MFR St Pierre - Formation initiale qualifiante : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
 - MFR Tampon - Formation initiale qualifiante : projet renouvelé 3 fois (soit mis en place 4 fois)
 - **Programme apprentissage agricole porté par les différents CFAA**
 - CFAA Saint Paul : projet renouvelé 4 fois (soit mis en place 5 fois)
 - CFAA Saint Joseph : projet renouvelé 4 fois (soit mis en place 5 fois)
 - Région Réunion : projet renouvelé 2 fois (soit mis en place 3 fois)

Le renouvellement pluriannuel de ces projets justifie leur pertinence au regard des besoins du territoire dans les secteurs du commerce, agricole et secteurs sanitaire et social.

Tableau 12 : Synthèse du renouvellement des projets sur les mesures de l'OS 1.2

OS	Mesure	SI	Porteur de projet	Opérations	Montants accordés
OS 1.2	1.03	CR	Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion	Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion* (renouvelée 1 fois)	2 337 876,74€
				Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion* (renouvelée 1 fois)	1 123 229€
			Région Réunion	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR)	363 750,40€
				BOURSES EGCR* (renouvelée 3 fois)	1 342 083,52€
	Mesure 1.03			9 opérations	3 886 475,52€
	1.05	CR	ASFA	Programme de formation ASFA* (renouvelée 2 fois)	2 224 538,05€
			CHU Réunion	Programme de formations sanitaires* (renouvelée 4 fois)	19 514 012,09€
EMAP			Programme de formations sanitaires et sociales (renouvelée 2 fois)	2 715 673,45€	

OS	Mesure	SI	Porteur de projet	Opérations	Montants accordés
			IRTS	Programme de formation* (renouvelée 2 fois)	10 744 101,03€
			Région Réunion	Bourses Sanitaires et Sociales	2 320 000,00€
	Mesure 1.05			15 opérations	37 535 324,62 €
	1.06	DIECCTE	AGEMAR	Bac professionnel électromécanicien de marine* (renouvelée 2 fois)	2 411 770,27€
MFR Est			Formation initiale qualifiante* (renouvelée 3 fois)	767 900,18€	
MFR Ouest			Formation initiale qualifiante* (renouvelée 3 fois)	716 871,35€	
MFR Plaine des palmistes			Formation initiale qualifiante* (renouvelée 3 fois)	606 015,55€	
MFR St Pierre			Formation initiale qualifiante* (renouvelée 3 fois)	581 010,84€	
MFR Tampon			Formation initiale qualifiante* (renouvelée 3 fois)	705 525,22€	
	Mesure 1.06			25 opérations	5 789 093,41€
	1.12	CR	CFAA St Paul	Programme Apprentissage Agricole*(renouvelée 4 fois)	4 156 743,14€
CFAA St Joseph			Apprentissage agricole et agroalimentaire*(renouvelée 4 fois)	3 593 224,16€	
Région Réunion			Programme de formation dans le secteur agricole*(renouvelée 2 fois)	3 794 795,10€	
	Mesure 1.12			13 opérations	11 544 762,40€

Source : Données MDFSE 26.10.2020 / Elaboration EY

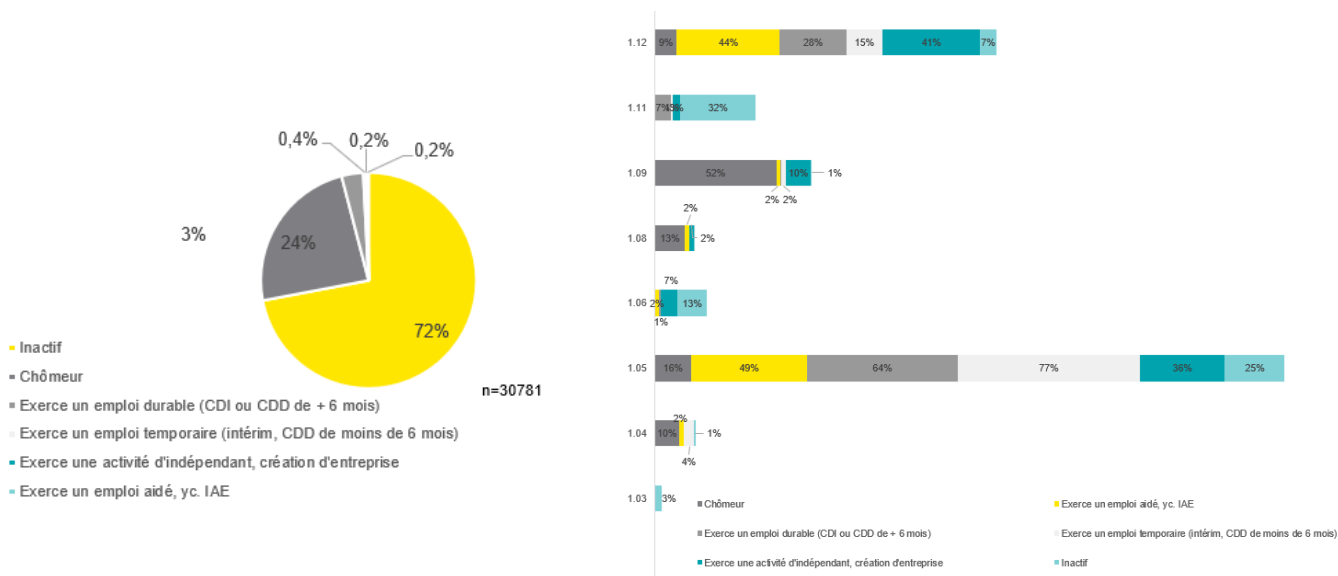
Les porteurs de projets peuvent être en lien avec les entreprises locales pour **identifier les besoins en matière de formation** et repérer les secteurs d'activité prioritaires qui cherchent à recruter du personnel formé. Ces liens sont notamment permis par les contacts réguliers entre les équipes pédagogiques des instituts de formation et les employeurs, les terrains de stage, les professionnels des secteurs. L'**anticipation des besoins** de la population réunionnaise permet aux porteurs de projets de développer des programmes d'activité pertinents et adaptés aux besoins identifiés et de traduire ces besoins en formations. Cette transformation des besoins en formations a pour objectif de permettre une programmation métier des offres de formations.

Les **formations déployées dans le cadre de l'OS 1.2 peuvent s'adresser à des réunionnais (jeunes, étudiants, adultes, demandeurs d'emploi) ou à des acteurs territoriaux et des entreprises.**

- **Formations à destination des réunionnais** : les personnes sont sans formation, demandeurs d'emploi, ou ont un emploi temporaire. Elles peuvent être orientées vers les porteurs de projets par des **partenaires prescripteurs** (missions locales, Pôle Emploi, CCAS, mairies, intercommunalités etc.) ou **s'y diriger d'elles-mêmes** grâce aux actions de communication dont elles ont eu connaissance ou par du bouche-à-oreille.

Près de trois quarts des bénéficiaires sont en situation d'inactivité avant l'entrée dans le dispositif (72%) et un quart est au chômage (24%) (données MDFSE 15.10.2020). Le chômage est le plus présent pour les bénéficiaires des projets de la mesure 1.09 relative à la formation professionnelle des adultes et l'accès à l'emploi est le plus favorisé dans le secteur sanitaire et social.

Figure 17 : Situation des bénéficiaires des mesures de l'OS 1.2. à l'entrée dans le dispositif



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

Ces constats sont confirmés par l'enquête porteurs de projets : pour plus d'un tiers des répondants, les bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi (38%, soit 6 répondants sur 16). Dans le cadre de l'objectif d'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi, les projets mis en œuvre s'adressent en grande majorité à des personnes peu employables du fait d'un manque de compétences ou de qualifications (pour près de trois quarts des répondants, soit 7 sur 10) ainsi qu'à des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (pour près de deux tiers des répondants).

Ce manque d'employabilité, dû à une insuffisance de compétences et de qualifications, justifie le déploiement de projets de formation afin de favoriser l'accès à l'emploi des réunionnais.

Les formations dispensées aux réunionnais peuvent être des formations de remise à niveau ou des formations qualifiantes. Certains **critères** de sélection peuvent déterminer l'entrée en formation des participants afin de vérifier s'ils sont véritablement intéressés par la formation et si la formation correspond à leurs besoins (motivations, profil, parcours souhaité, diplôme, compétences pré requises en fonction des formations, etc.) et ainsi construire un véritable **parcours pour les bénéficiaires**. Selon ces critères prérequis et selon les projets, le bénéficiaire pourra s'orienter vers une formation de remise à niveau, voire une professionnalisation, ou une formation qualifiante.

Eclairage des études de cas **Un niveau insuffisant des candidats constaté à l'entrée en formation pour les bénéficiaires des formations initiales proposées à l'IRTS**

Les entretiens réalisés avec l'IRTS et ses partenaires ont mis en avant un plus faible niveau des jeunes se présentant au concours d'entrée en formation. Ce constat concerne tant leur niveau d'expression écrite et orale que leur posture, leur réflexion, etc.

Le **niveau de qualification** requis avant une entrée en formation diffère selon les formations. Certaines formations sont à destination des élèves sortis du système scolaire, en réorientation ou disposant d'un niveau de classe fin de cycle du secondaire ou de seconde (par exemple mesure 1.06 bac professionnel d'électromécanicien de marine), d'autres un niveau bac (mesure 1.05 certaines formations sanitaires et sociales).

Ces dernières années, plusieurs **réformes** sont venues **renforcer l'apprentissage**. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 encourage en effet les entreprises à favoriser l'apprentissage et renforce l'attractivité de l'apprentissage auprès de la population. Depuis le 1er janvier 2020, le financement de l'apprentissage a été réformé : désormais, les contrats d'apprentissage, hors convention régionale, font l'objet d'un financement par France Compétence et par les Opérateurs de Compétences (OPCO) et non plus par la Région. La réforme a donc modifié le modèle économique de l'apprentissage qui préexistait. Toutefois, l'offre reste similaire, seul le plan de financement est modifié.

- ▶ **Formations à destination d'acteurs territoriaux, d'entreprises** : d'autres projets visant à informer sur les offres de formations existantes sont déployés à destination d'**acteurs institutionnels** (services de l'Etat, de la Région etc.), de **partenaires** (missions locales, Pôle Emploi etc.), d'**acteurs du territoire** (mairies, intercommunalités etc.), d'**entreprises, dans le cadre de missions d'ingénierie et de conseils sur les besoins en formation**. Les porteurs de projets interviennent sur de l'appui méthodologique, le partage d'outils ainsi que, plus spécifiquement, auprès d'entreprises sur de l'accompagnement à une réflexion collective concernant les enjeux en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail, d'égalité professionnelle.

- ▶ **ARACT : 5 projets**
- ▶ **Cité des métiers : 5 projets**
- ▶ **CARIF-OREF : 6 projets**
- ▶ **Réunion Prospective Compétences : 3 projets**

Données MDFSE 26.10.2020

L'ARACT Réunion, l'une des 17 associations régionales du réseau ANACT-ARACT, met en œuvre des actions visant à :

- **Améliorer la situation de l'emploi, du travail, et la performance** globale des entreprises ;
- **Aider à résoudre les situations problématiques** en conciliant une approche par les ressources humaines, l'économique, la technique ainsi que les perspectives de développement et de performance des entreprises ;
- **Conduire les changements** au regard notamment des grandes mutations économiques à venir, en s'adaptant aux marges de manœuvre et aux moyens mobilisables par les entreprises.

Si les ARACT ont à peu près toutes la même déclinaison d'actions, certaines – et notamment en Outre-Mer – ont des spécificités, afin de s'adapter aux besoins du territoire. En l'occurrence, la pratique du télétravail constitue à La Réunion un enjeu spécifique, au regard notamment des difficultés de déplacement sur l'île.

Les grands enjeux et mutations économiques à venir sur le territoire réunionnais et identifiés par l'ARACT à l'occasion des entretiens approfondis sont nombreux :

- **La lutte contre l'illettrisme et illectronisme**, qui constitue un enjeu majeur à La Réunion afin d'accroître l'employabilité des réunionnais et de converger vers les taux d'illettrisme et d'illectronisme de la métropole.
- **La lutte contre les problèmes de déplacement sur le territoire**, qui pourraient notamment être amoindris via le recours au télétravail, aux espaces de coworking, une plus grande digitalisation des pratiques professionnelles ou par une organisation différente du travail en entreprise. Face à ce sujet, La Réunion est une réelle zone de test en mettant en œuvre de nombreux tests et expérimentations.
- **La prévention des pratiques addictives**, qui constitue cette année un enjeu majeur, avec un accent tout particulier sur la drogue et les jeux.
- **L'anticipation du vieillissement de la population**, corolaire du processus de fin de transition démographique engagé à La Réunion. Si la population demeure jeune, il est essentiel d'engager une réflexion sur les moyens innovants à mobiliser pour l'équipement des seniors. Cette mutation profonde

aura également des conséquences majeures sur l'ensemble des établissements du secteur social et médico-social, dont les capacités d'adaptation et d'anticipation doivent être éprouvées.

- **L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**, avec un accent tout particulier sur la prévention du sexisme et du harcèlement sexuel
- **Le besoin pour les entreprises d'intégrer pleinement la notion de crise et de développer leurs capacités à travailler en mode dégradé** : face à la situation et au contexte sanitaire, les entreprises doivent accroître leurs capacités de réaction et leur agilité. Un autre enjeu mis en exergue par la crise sanitaire est le besoin d'autonomie des entreprises dans leurs modes de production : celles-ci doivent en effet réfléchir à une organisation optimale de leurs process afin qu'elles soient moins dépendantes de la Chine et de l'Inde, notamment. La sortie de crise et la normalisation de la situation économique va également constituer un enjeu à part entière, mettant à l'épreuve les capacités d'adaptation des entreprises. En termes d'emploi, la crise a notamment mis en exergue les difficultés de maintien dans l'emploi, d'autant plus importantes à La Réunion que la population y est jeune et que le turn-over y est élevé. Les situations de pertes de compétences liée à une perte d'activité doivent donc être anticipées et prévenues.

Au sein de son programme d'activité, 8 actions cofinancées par le FSE sont mises en place par l'ARACT et qui témoignent de l'alignement de ses activités avec les grandes mutations économiques :

- **L'action 1** couvre l'ensemble des actions collectives prises dans le cadre de la performance économique des entreprises. L'enjeu consiste en effet à savoir comment sensibiliser les entreprises afin que celles-ci mettent en place une démarche pérenne de qualité de vie au travail qui prenne en charge tous les aspects socio-professionnels (santé, management, sécurité, etc.)
- **L'action 2**, en lien avec la DIECCTE, consiste en un dispositif de conseil en ressources humaines. L'ARACT accompagne la DIECCTE afin de sélectionner des consultants menant des prestations de RH puis pilote les prestations réalisées.
- **L'action 3**, qui consiste en l'expérimentation de nouvelles façons d'organiser le travail en entreprises. Pour cela, de nombreux outils ont été développés, à la fois à partir d'expérimentations mais aussi de capitalisation sur les bonnes pratiques recensées.
- **L'action 4**, qui consiste en la mise en place de la semaine de la qualité de vie au travail (QVT), qui pour cette année sera entièrement dématérialisée. Cette semaine doit permettre de promouvoir des outils et témoignages afin de donner aux entreprises l'envie de s'engager dans une démarche de qualité.
- **L'action 5** concerne quant à elle la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux (RPS). Il s'agit d'une action qui a monté en puissance pendant la crise du COVID au regard des bouleversements que la crise a provoqué dans les modalités de travail des employés. Les principaux enjeux en la matière sont la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'ensemble des risques psycho-sociaux (stress, burn-out, suicide, etc.).
- **L'action 6** consiste en des ateliers d'innovation sociale, mis en place sur tout le territoire pour donner accès partout aux entreprises à des sujets d'innovation.
- **L'action 7** concerne plus spécifiquement l'égalité professionnelle, afin notamment de favoriser la prise en compte de la parité professionnelle entre les hommes et les femmes. Un enjeu additionnel à La Réunion est celui de la prise en compte des inégalités liées aux origines, ainsi que la prévention du sexisme et du harcèlement sexuel.
- **L'action 8** consiste en l'animation de démarches sectorielles, dans un cadre paritaire : petite enfance, spectacle vivant, etc. Ce sont des accords de branches ayant pour but de développer l'emploi et de créer des parcours structurés en synergie avec les acteurs locaux. Cette action met ainsi en exergue le rôle de synergie et d'animation des politiques publiques attribué à l'ARACT.

Des besoins réels en matière d'apprentissage de l'anglais

La **mesure 1.11 relative au Plan anglais** affiche un taux de programmation faible (28%, soit 1,1 M€ sur 4 M€). 3 projets ont été mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2014-2020, en début de programmation, à savoir :

- ▶ Plan anglais CM2 1^{er} semestre 2015

- ▶ Plan anglais CM2 2015-2016
- ▶ Koz anglais et E-learning (2015-2017)

La deuxième partie de programmation du PO FSE n'a pas vu de projets déployés sur cette mesure.

Cette mesure comportait initialement un volet scolaire, instruit par le rectorat, et un programme universitaire instruit par le SGAR. Toutefois, en ce qui concerne le volet 1, une difficulté s'est présentée : le public scolaire n'était pas éligible dans la mesure où ce volet n'était pas axé sur la prévention de lutte contre le décrochage scolaire.

Au vu des entretiens réalisés, plusieurs raisons peuvent potentiellement expliquer le faible taux de programmation de cette mesure :

- ▶ Les fonds alloués à cette mesure ont fait l'objet d'une redistribution sur d'autres mesures. En effet, la volonté politique initiale de mettre en œuvre un Plan anglais était finalement en décalage avec le dimensionnement financier de la mesure (4M€).
- ▶ La promotion de cette mesure a été insuffisamment réalisée et son suivi a été rendu difficile en raison d'un turn-over important dans les services de l'Etat.

Toutefois, les entretiens ont mis en avant le contenu fondamental de cette mesure en matière d'apprentissage de l'anglais et de développement de compétences en langue étrangère pour la population réunionnaise. Ces constats sont confirmés par l'enquête menée auprès des bénéficiaires, ces derniers ayant souligné les **besoins existants en matière d'apprentissage de l'anglais** sur le territoire réunionnais. Les répondants indiquent qu'il serait pertinent de proposer des sessions de mise à niveau, des stages à l'étranger ou des échanges linguistiques/des correspondances avec des étudiants anglophones. Selon eux, il serait également intéressant d'accentuer les cours d'anglais dans les différentes formations et de proposer des formations/ des cours en lignes ou en présentiel gratuits. Plusieurs répondants considèrent cependant que l'apprentissage de l'anglais peut se faire par ses propres soins, en regardant des séries télévisées, en écoutant la radio, en communiquant avec des personnes étrangères.

Des besoins confirmés en matière d'apprentissage de l'anglais mais qui n'ont pas été déclinés en projets durables et pertinents, le taux de programmation étant à stade relativement faible. Quelques raisons pourraient potentiellement expliquer cette situation, à savoir :

- **Un manque d'appropriation de cette mesure par les opérateurs et donc des difficultés au niveau du portage de la mesure relative au Plan anglais**
- **Un pilotage insuffisamment déterminé au départ, avec un volume financier en décalage avec les opérations initialement prévues**

Une meilleure visibilité de l'ensemble des actions en matière de formation sur le territoire réunionnais

Malgré la pluralité des dispositifs existants sur le territoire réunionnais en matière de lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, l'employabilité, la formation, il apparaît un **manque de visibilité sur l'ensemble de ces dispositifs et sur le rôle des différents acteurs**. Ce manque de visibilité peut de ce fait amener les réunionnais à ne pas savoir vers quels acteurs ou dispositifs s'orienter en fonction de leurs besoins, et ainsi conduire à des ruptures de parcours. Par exemple, au vu de la richesse de l'offre de formations proposées par les MFR sur le territoire réunionnais, les jeunes peuvent rencontrer des difficultés pour savoir vers quel parcours de formation s'orienter en fonction de leur appétence et de leurs compétences. Ils peuvent ainsi parfois s'orienter vers une formation inadaptée, les conduisant, après quelques mois d'inscription dans le dispositif, à abandonner et/ou s'orienter vers une autre formation.

Plusieurs projets permettent de donner davantage de visibilité aux actions existantes sur le territoire et ainsi **faciliter l'orientation** des réunionnais vers les dispositifs adaptés à leurs besoins. Cette visibilité peut être favorisée par le rôle que peuvent avoir certains porteurs de projets en matière d'**animation et de coordination** de l'offre de formations (Cité des métiers, Réunion Prospective Compétences). Ce rôle de

coordination et ce positionnement de « *carrefour de l'information* »¹⁸ permet de donner de la visibilité aux outils existants sur le territoire en matière de formation, de partager des projets, des données et ainsi viser l'exhaustivité des ressources. Cette centralisation des informations vise à aider les personnes à s'y retrouver parmi la multitude de dispositifs existants et à s'orienter vers les dispositifs qui leur sont les plus adaptés en fonction de leur parcours.

¹⁸ Terme utilisé par un porteur de projets lors de la réalisation d'un entretien approfondi, juillet 2020

Tableau 13 : Panorama des dispositifs déployés dans le cadre de l'axe 1 du PO FSE 2014-2020 et finalités des prestations proposées

Mesure	Porteur	Nom du dispositif	Nature des bénéficiaires finaux	Finalité des prestations proposées	Durée de l'accompagnement
Formations					
1.02	Cité des Métiers	Cité des Métiers de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tout public, demandeurs d'emploi, personnes inactives, scolaires, étudiants, salariés, porteurs de projets, entreprises, organismes divers 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Informer et orienter les personnes sur leur projet professionnel tout au long de la vie ○ Coordonner les actions des autres structures, apporter un soutien aux structures 	/
1.03	Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion	Programme d'activités de l'Ecole de gestion et de commerce de la réunion (EGCR)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes sortant du système scolaire, étudiants, demandeurs d'emploi, candidats sans activité, actifs, publics démunis (pour bourses) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Former des cadres commerciaux et gestionnaires ○ Donner aux étudiants une culture nationale et internationale leur permettant de trouver un emploi à La Réunion, en métropole, en Europe, à l'international 	3 ans, post bac
1.04	ILOI	Programme de formations liées aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies		<ul style="list-style-type: none"> ○ Former les jeunes à la recherche d'emploi aux métiers de l'image 	5 actions de formation : licence + master
	Région Réunion	Accompagnement formation des accords de Matignons II		<ul style="list-style-type: none"> ○ Anticiper les besoins en emploi en matière de transport dans l'objectif de faciliter les déplacements locaux et améliorer la desserte de l'île ○ Evaluer les besoins en formation ○ Accompagner la fin des travaux pour la construction de nouveaux moyens de déplacement ○ Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi ○ Permettre une professionnalisation du secteur du transport et de la logistique 	/
		Programme de formations accompagnement des grands chantiers/BTP		<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudiants, demandeurs d'emploi, actifs, personnes inactives 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi ○ Permettre une professionnalisation du secteur, notamment sur les emplois peu qualifiés

Mesure	Porteur	Nom du dispositif	Nature des bénéficiaires finaux	Finalité des prestations proposées	Durée de l'accompagnement
				<ul style="list-style-type: none"> Pallier les déficits de compétences, réduire le décalage entre niveaux de compétences requis et ceux disponibles sur le marché de l'emploi 	
		Programme de formations "TIC"		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès de demandeurs d'emploi à des postes liés à l'amélioration des réseaux de télécommunication locaux Accompagner l'évolution technologique avec des modules de formation adaptés Pallier les déficits de compétences, réduire le décalage entre niveaux de compétences requis et ceux disponibles sur le marché de l'emploi 	
1.05	EMAP	Programme de formations sanitaires et sociales	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes sortant du système scolaire, demandeurs d'emploi en recherche de première qualification professionnelle ou inscrits dans une démarche de VAE, salariés diplômés en recherche d'une spécialisation, candidats sans activité, salariés, public en difficulté (bourses) 	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir les besoins de qualification en travail social sur l'île grâce à une offre coordonnée de formation Proposer un centre de ressources dans le sud de l'île au service de la professionnalisation des acteurs de l'intervention sociale Développer le concept de médico-social auprès des futurs professionnels 	/
	IRTS	Programme de formations sociales		<ul style="list-style-type: none"> Qualifier les jeunes, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap et les amener vers un diplôme d'Etat ou une certification 	/
	ASFA	Programme de formation ASFA		<ul style="list-style-type: none"> Préparer les élèves à devenir des professionnels (acquisition d'une démarche et des outils de travail) 	<ul style="list-style-type: none"> Durée variable selon les formations : <ul style="list-style-type: none"> -Ecole de Puéricultrice : 790h en centre et 710h en entreprise - Institut de formation d'auxiliaires de Puériculture : 595h en centre et 840h en entreprise - Institut Régional de formation en ergothérapeute : 3 ans

Mesure	Porteur	Nom du dispositif	Nature des bénéficiaires finaux	Finalité des prestations proposées	Durée de l'accompagnement
	CHU	Programme de formations sanitaires		<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations dans plusieurs domaines de la santé : école de sage-femme, 9 instituts paramédicaux 	/
1.06	AGEMAR	Bac professionnel électromécanicien de marine	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes, étudiants, niveau 3e, personnes inactives, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations liées aux métiers de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans
	MFR Est	Formation initiale qualifiante	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes, étudiants, niveau 3e, personnes inactives, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'augmentation des installations d'agriculteurs formés, par l'accroissement des poursuites de formation en BAC Pro et BTS Favoriser l'ouverture à l'utilisation d'outils collectifs de gestion d'exploitation Valoriser les emplois de salariés, rémunérés à la hauteur des compétences attendues 	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans
	MFR Plaine des palmistes	Formation initiale qualifiante			
	MFR St Pierre	Formation initiale qualifiante			
	MFR Ouest	Formation initiale qualifiante			
	MFR Tampon	Formation initiale qualifiante			
1.07	ARVISE	Programme d'activité ARACT	<ul style="list-style-type: none"> Public le plus éloigné de l'emploi en raison du manque de compétences ou de qualification, collectivités, partenaires sociaux, financeurs, structures d'accueil et d'orientation, établissements de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Animer la réflexion collective sur les enjeux en matière d'emploi, de formation de conditions de travail ou d'égalité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> 1 an
	CARIF OREF	Programme d'activités CARIF OREF		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la professionnalisation des acteurs (partenaires sociaux, financeurs, structures d'accueil et d'orientation, établissements de formation) Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'orientation, de formation et d'emploi, au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage permanente et le développement d'outils 	<ul style="list-style-type: none"> 1 an
1.08	AGEMAR	Programme pêche	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi, personnes sans activité, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations liées aux métiers de la mer 	/
	Région Réunion	Programme de formation dans le domaine de l'animation socioculturelle et sportive		<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins du secteur en matière d'encadrement Contribuer à la structuration de la filière sport et animation Participer à la pérennisation des emplois aidés dans ce domaine Accompagner la politique des communes et des associations dans le cadre de l'intégration sociale des individus 	/
	Région Réunion	Formation du secteur Tertiaire et Services		<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification professionnelle 	

Mesure	Porteur	Nom du dispositif	Nature des bénéficiaires finaux	Finalité des prestations proposées	Durée de l'accompagnement
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Répondre aux besoins de personnels qualifiés dans le domaine de la propreté ○ Contribuer à la structuration de la filière ○ Pérenniser les emplois dans le domaine de la propreté 	
1.09	SPL AFDAR	Formation professionnelle des adultes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle en poursuite de parcours, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter les compétences et qualifications des personnes visant à améliorer leur employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entre 9 mois et 1 an
1.12	CFAA	Apprentissage agricole et agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi, actifs, personnes sans activité 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire 	/
		Programme Apprentissage Agricole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'apprentissage : du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 : jeunes de 16 à 25 ans, à compter du 1er janvier 2019, jeunes de 16 à 30 ans (dérogations possibles) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Répondre aux besoins de qualification des entreprises du secteur agricole et de l'aménagement paysager 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an
	Région Réunion	Programme de formation agricole		<ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre l'acquisition de la capacité professionnelle agricole en vue d'exercer en tant qu'ouvrier agricole, acquisition de prérequis pour une entrée en BP IV agricole ○ Permettre l'acquisition de la capacité professionnelle agricole et développer les compétences nécessaires pour la conduite et la gestion d'une exploitation agricole ○ Permettre à des candidats de faible niveau en situation de reprise d'exploitation d'accéder à une qualification BPA ou BP IV agricole 	/
Aides financières liées aux formations					
1.03	Région Réunion	Bourses EGCR	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes sortant du système scolaire, étudiants, demandeurs d'emploi, candidats sans activité, publics démunis (pour bourses) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter une aide financière aux étudiants ayant un niveau de ressources personnel et/ou familial insuffisant au regard de leurs charges 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an
1.04	Région Réunion	Rémunération des stagiaires du programme de formation liées aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudiants, demandeurs d'emploi, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter une aide financière aux stagiaires 	/

Mesure	Porteur	Nom du dispositif	Nature des bénéficiaires finaux	Finalité des prestations proposées	Durée de l'accompagnement
1.05	Région Réunion	Bourses Sanitaires et Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes sortant du système scolaire, demandeurs d'emploi en recherche de première qualification professionnelle ou inscrits dans une démarche de VAE, salariés diplômés en recherche d'une spécialisation, candidats sans activité, salariés, public en difficulté (bourses) 	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une aide financière aux étudiants ayant un niveau de ressources personnel et/ou familial insuffisant au regard de leurs charges 	<ul style="list-style-type: none"> 1 an
1.08	Région Réunion	Rémunération des stagiaires du programme EAM	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Financer la rémunération des stagiaires et leur permettre de supporter les frais engendrés par la formation (transport, restauration, hébergement, matériel etc.) 	/
1.09	Région Réunion	Rémunération des stagiaires du programme FPA	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle en poursuite de parcours, actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Financer la rémunération des stagiaires et leur permettre de supporter les frais engendrés par la formation (transport, restauration, hébergement, matériel etc.) 	/

Parmi les besoins précédemment identifiés, 3 dispositifs permettent d'augmenter le plus considérablement le niveau de qualification des bénéficiaires au regard des données MDFSE en date du 15.09.2020 :

- ▶ **Programmes de formation sanitaires et sociales** (inscrits dans la mesure 1.05) : 28% des bénéficiaires accédant à une qualification sont inscrits dans ces programmes.
- ▶ **Programme de formations professionnelles des adultes** (inscrit dans la mesure 1.09) : 21% des bénéficiaires accédant à une qualification sont inscrits dans ce programme.
- ▶ **Programme « Apprentissage agricole et agroalimentaire » et « apprentissage agricole »** (mesure 1.12) : 9% des bénéficiaires accédant à une qualification sont inscrits dans ce programme.

Les programmes pour lesquels l'accès à une qualification est le moins élevé au regard des besoins identifiés sont les suivants :

- ▶ Secteur du BTP (mesure 1.04) - « **Accompagnement des accords de Matignon II** », « **Engagement du programme de formation** », « **Programme de formation BTP** » : 2% des bénéficiaires accédant à une qualification sont inscrits dans ces programmes.

3.1.3. Des adaptations ont été réalisées ou sont à prévoir afin d'assurer une réponse davantage en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire réunionnais

Une adaptation régulière des projets pour répondre au plus près aux besoins des réunionnais

Afin de répondre au plus près aux attentes et aux besoins des participants, les **projets sont régulièrement revus et adaptés chaque année en fonction des nouveaux besoins identifiés et de l'évolution structurelle et/ou législative des secteurs d'activité** (par exemple, développer des logiciels à distance, mettre en œuvre des actions collectives/individuelles). Cette adaptation est d'autant plus facilitée de par la **flexibilité** existante avec les financeurs et partenaires. Les programmes d'activités et programmes de formations peuvent ainsi être coconstruits avec les membres du conseil d'administration et les financeurs. Cette adaptation des projets se perçoit également à travers le développement de nouvelles filières de formation selon les besoins identifiés. Par exemple, dans le secteur agricole, tous les 5 ans, les équipes pédagogiques des MFR réfléchissent aux nouveaux besoins concernant les filières de formation (comme la floriculture, secteur en expansion). Pour les programmes de formation des secteurs sanitaire et social (mesure 1.05), ces adaptations résident dans la mise à jour constante des maquettes pédagogiques avec des données récentes et l'ajustement ou l'ajout de certains modules de formation en fonction des évolutions de ces secteurs (par exemple avec l'émergence de nouvelles lois, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des usagers, etc.), afin de permettre une actualisation des connaissances des bénéficiaires.

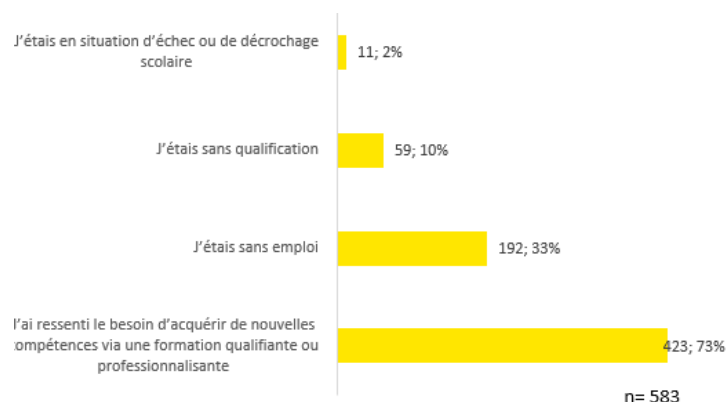
De plus, le **contexte social** des deux dernières années, notamment avec la crise des gilets jaunes et la crise sanitaire liée au Covid, a eu un **impact sur le déroulé des formations** : des formations qualifiantes ont pu se poursuivre à distance, d'autres ont cessé du fait de la situation de précarité de certains bénéficiaires, ces derniers n'ayant pas accès aux outils numériques.

Des besoins qui pourraient davantage être pris en compte, notamment en matière de mobilisation des jeunes pour une entrée en formation, et de nouveaux besoins pouvant apparaître à l'aune du contexte sanitaire actuel

Les besoins de formation sont globalement bien intégrés dans les projets de l'axe 1. Toutefois, les entretiens menés avec les porteurs de projets ont mis en exergue quelques **besoins pouvant être mieux pris en compte**.

Près de trois quarts des bénéficiaires interrogés par enquête ont fait part de leur besoin d'acquérir de nouvelles compétences via une formation qualifiante ou professionnalisante. Certains expriment également leur souhait d'entamer une reconversion ou réorientation professionnelle (termes apparaissant à 5 reprises dans les motivations des bénéficiaires).

Figure 18 : Quelles ont été les principales raisons ou motivations qui vous ont amené(e) à bénéficier d'une formation ou d'un contrat d'apprentissage ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 11) / Elaboration EY
Lecture du graphique : cette question a été posée uniquement aux personnes qui ont répondu avoir bénéficié d'une formation/ d'un apprentissage

La **mobilisation des jeunes** est une condition essentielle pour leur permettre l'accès à une formation, et donc une qualification. Se pose alors la question de savoir comment mobiliser cette population. Mettre en place des temps de préparation, en amont de l'entrée en formation, une phase de préqualification, permettrait potentiellement une meilleure mobilisation des jeunes, par exemple avec le déploiement d'ateliers préparatoires à l'insertion.

Eclairage des études de cas	Un travail réalisé sur la préqualification au sein de l'IRTS La Réunion
<p>Ces dernières années, l'équipe pédagogique de l'IRTS et les jurys de sélection au concours mettent en avant des difficultés de qualification des personnes entrant en formation. En effet, même si les personnes ont obtenu le baccalauréat (diplôme nécessaire pour entrer dans certaines formations proposées à l'IRTS), elles n'ont pas toutes le niveau requis et attendu pour entrer en formation, ne possèdent pas une posture professionnelle adaptée ou ne s'expriment pas correctement à l'oral. L'IRTS échange ainsi régulièrement avec la Région pour travailler sur la préqualification des bénéficiaires. D'ailleurs, l'IRTS a mis en place le projet Voltaire via un financement de la Région et du FSE afin que les apprenants en formation développent des compétences en matière d'expression orale et d'écriture.</p>	

Par ailleurs, au vu de la crise sanitaire actuelle liée au Covid, les besoins en matière d'employabilité risquent d'être perturbés. Le futur Plan santé-travail, sur lequel travaille l'ARACT, visera ainsi à intégrer la notion de crise sanitaire et les adaptations nécessaires qui en découlent pour les entreprises (réagir rapidement face à des situations inédites, modifier le fonctionnement interne et l'organisation d'une entreprise, mettre en place de nouvelles formations etc.).

Des instances d'échanges à promouvoir afin d'assurer une réponse aux besoins et pour favoriser le partage de bonnes pratiques entre acteurs

La situation de crise sanitaire a amené les porteurs de projets à adapter leurs projets pour assurer la **continuité d'une réponse aux besoins**. Des instances ont par exemple été mises en place entre porteurs de projets, par exemple pour les CLAS, pour permettre des échanges à distance et pour faire des points réguliers sur le déploiement des projets, l'implication des bénéficiaires. Il a toutefois été souligné lors des entretiens réalisés la nécessité de mettre en place davantage d'instances d'échanges entre les porteurs de projets afin de favoriser les discussions concernant les besoins, les constats réalisés, les problématiques rencontrées, les bonnes pratiques, les questionnements etc.

Une meilleure couverture territoriale des projets déployés sur le territoire réunionnais afin de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des dispositifs et pour répondre aux besoins d'un nombre plus important de réunionnais

Certains projets de l'axe 1 sont déployés sur des zones spécifiques de l'île et ne permettent **pas d'assurer une couverture territoriale suffisante** pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population réunionnais. Les entretiens réalisés avec les porteurs de projets ont ainsi mis en avant la nécessité de **couvrir les besoins des réunionnais sur de plus larges zones géographiques** afin de toucher davantage de bénéficiaires.

Il a notamment été souligné lors des entretiens réalisés, une faible couverture géographique des projets CLAS sur le territoire réunionnais, plusieurs associations n'étant pas en capacité de répondre aux exigences européennes : les projets sont centrés sur le Sud de l'île et quelques dispositifs sont déployés dans l'Ouest mais les autres communes de l'île n'en bénéficient pas. Pour reprendre les propos d'un service instructeur interrogé « les ateliers sont encore en nombre limités sur l'île, l'offre ne répond pas encore à la demande sur le territoire ».

Au vu des entretiens approfondis réalisés, la couverture géographique insuffisante pourrait potentiellement s'expliquer par :

- ▶ Des **difficultés administratives liées à la taille des structures porteuses de projets et aux exigences administratives des subventions européennes** : certaines n'ont pas la structure et la trésorerie nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires européennes et/ou ne sont pas en mesure de répondre aux obligations de publicité (logos sur documents, impression etc.).
- ▶ Une localisation spécifique pour certains niveaux de formation : concernant le secteur social, les formations post-bac sont localisées principalement dans le secteur Est (IRTS) et accessoirement au Nord (Université) et les microrégions sud et ouest sont plutôt concernées par des formations de niveau infra-bac.

Au regard des données MDFSE datant du 15.09.2020, les bénéficiaires participant aux dispositifs inscrits dans l'axe 1 du PO sont notamment issus des grandes villes de l'île :

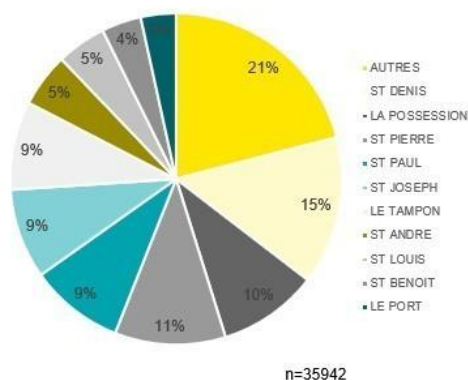
- ▶ **15%** des participants vivent à **Saint-Denis**, la plus grande ville de l'île
- ▶ **11%** des participants vivent à **Saint-Pierre**, 3^e plus grande ville de l'île
- ▶ **10%** vivent à **La Possession**
- ▶ **9%** vivent à **Saint-Joseph, Saint-Paul, au Tampon**

En revanche, sur les 5 villes les plus pauvres de France qui se trouvent à La Réunion, à savoir Le Port, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-André et Saint-Joseph, le taux de participants est moins élevé :

- ▶ **5%** des participants vivent à **Saint-André et Saint-Louis**
- ▶ **4%** des participants vivent à **Saint-Benoit**
- ▶ **3%** des participants vivent au **Port**

Ces données mettent ainsi en avant une forte concentration des participants sur les grandes villes de l'île mais les formations semblent moins toucher la population des villes les plus précaires.

Figure 19 : Répartition géographique des participants aux dispositifs de l'axe 1



Source : Données MFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

**Eclairage
des études
de cas**

Une prise en compte de la couverture territoriale par la MFR Ouest et l'IRTS de La Réunion

Afin d'assurer une couverture territoriale satisfaisante sur l'île, environ 712 élèves sont accueillis sur l'ensemble du réseau MFR. Les MFR sont présentes dans des secteurs multiples, à savoir : les services, l'horticulture, l'élevage, la jardinerie, un centre de formation pour adultes. Chaque MFR détient sa spécialité. Concernant plus spécifiquement la **MFR Ouest La Saline**, même si celle-ci est située sur l'Ouest de l'île, les jeunes sont accompagnés sur l'ensemble du territoire du fait du fonctionnement de la structure en internat. Les zones nord, sud et ouest sont ainsi couvertes, et une plus faible couverture géographique est assurée sur l'Est de l'île. Par ailleurs, si l'une des MFR de l'île voit son offre saturée et ne se trouve plus en capacité d'accueillir de nouveaux bénéficiaires, les jeunes peuvent être orientés vers une autre formation d'une autre MFR. Toutefois, l'entretien réalisé avec un partenaire de la MFR Ouest a mis en avant un manque de couverture territoriale pour certaines formations proposées par les MFR : par exemple, les formations concernant l'agriculture ne sont pas accessibles sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Concernant les **offres de formation proposées par l'IRTS**, cette couverture territoriale se traduit par la mise en place de formations pouvant toucher l'ensemble de la population de l'île. Toutefois, les problématiques de déplacement restent présentes, les jeunes étant de moins en moins mobiles. Les bénéficiaires interrogés ont d'ailleurs souligné ce manque de couverture territoriale, l'IRTS se situant plutôt sur l'Est de l'île et de nombreux apprenants venant du sud. En effet, au regard des données du rapport d'activité 2018, les apprenants de l'IRTS viennent en grande majorité de la zone Est de l'île, suivie par la zone Sud. L'éloignement entre le lieu de formation et le lieu de vie conduit certains étudiants, quand leur situation le permet, à déménager dans l'Est de l'île. De ce fait, l'IRTS de La Réunion essaye actuellement de délocaliser des formations dans le sud de l'île afin de toucher un plus large public.

De manière générale, la délocalisation des formations est donc réalisée mais pourrait être amplifiée, d'une part, dans le cadre de la conclusion des marchés, par la demande de sessions dans les différentes micro-régions, et la proposition de modules à distance, et, d'autre part, par la proposition de tiers lieux de formation (salles équipées ou postes informatiques mis à disposition des organismes formateurs). Un premier projet de Cité de la formation devrait voir le jour en 2021 dans l'Est (financement Etat/REACT UE).

3.2. Efficacité du programme

Q2. Dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils de répondre aux orientations de l'UE 2020 et aux objectifs fixés par le PO ?

Q2.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils d'atteindre les objectifs fixés par le PO : Prévenir les sorties prématurées du système scolaire ?

Q2.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils d'atteindre les objectifs fixés par le PO : Augmenter les compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi ?

Préalable méthodologique

L'évaluation de l'efficacité du PO apprécie l'atteinte des objectifs fixés au titre de l'axe 1 (à la fois au niveau objectif général et au niveau de ses objectifs spécifiques). Il vise à mettre en évidence les résultats et les impacts obtenus pour chacune de ses priorités d'investissement, qu'ils aient été attendus ou non attendus. Ainsi, si une dynamique de mise en œuvre du PO assez positive est constatée, il convient de dépasser le seul bilan d'exécution des projets pour en apprécier les résultats et les impacts concrets au niveau des bénéficiaires. Les éventuels facteurs (internes ou externes) ayant pu avoir un impact (négatif ou positif) sur les réalisations et résultats du PO sont également étudiés.

L'évaluation de l'efficacité du PO s'articule autour des deux grandes priorités d'investissement de l'axe 1 et traite de deux sous-questions qui intègrent les différents questionnements soulevés dans le cahier des charges de la mission :

- ▶ **Dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils de prévenir les sorties prématurées du système scolaire ?**
- ▶ **Dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils d'augmenter les compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi ?** En particulier, cette sous-question interroge sur la mesure dans laquelle l'intervention du FSE a facilité le développement des filières d'excellence ou la formation supérieure dans les domaines d'activités stratégiques.

Plusieurs enjeux transversaux sont pris en compte, et notamment :

- ▶ **L'effet net du PO/ l'effet de levier du FSE :** les évolutions observées sur le territoire au titre de chacun des OS peuvent-elles être reliées à l'intervention du FSE sur le territoire éligible ? En quoi la participation de l'Europe permet-elle une plus-value (nombre d'actions, nombre de bénéficiaires plus élevé, meilleure insertion...) ? En l'absence de contrefactuel prévu dans le cadre de l'évaluation, il importe d'essayer d'approcher la question au travers des entretiens, des enquêtes et des études de cas en recueillant la perception des parties-prenantes, et en croisant les données recueillies avec les évolutions générales constatées sur le territoire réunionnais.
- ▶ **La contribution, au travers de la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1, aux orientations de l'UE 2020.** Pour rappel, les objectifs de la Stratégie Europe 2020 portent sur 5 thématiques, à savoir l'emploi, la recherche et le développement (R&D), le changement climatique et l'énergie, l'éducation et enfin la pauvreté et l'exclusion sociale.
- ▶ **La contribution des dispositifs de l'axe 1 à la mise en place et au maintien de partenariats** entre le secteur de l'éducation, de la formation et du monde du travail, notamment en associant les partenaires sociaux à la planification de l'enseignement et de la formation
- ▶ S'agissant de **l'efficacité de l'axe 1 du PO** : La possible persistance de la désynchronisation entre la programmation des dossiers des projets et leur réalisation a été soulignée à l'occasion des entretiens de cadrage. Ce retard s'expliquerait à la fois par un retard de la passation des marchés publics en matière de formation, mais aussi par le basculement de certains marchés vers l'appel à projet du PIC.

Des **précisions méthodologiques** doivent être apportées au sujet de l'évaluation de l'efficacité :

- ▶ D'abord, l'ensemble des réalisations et des résultats du PO sur la programmation 2014-2020 ne sont pas observables à ce jour.
- ▶ De plus, les impacts du PO FSE sont nécessairement liés à la situation macroéconomique de La Réunion : si des effets peuvent bien sûr être constatés sur certains indicateurs macroéconomiques tels que le taux d'insertion dans l'emploi (qui avait par exemple fortement augmenté à l'issue du PO 2000-2006), ces indicateurs doivent toujours être mis en perspective à l'aune de la situation macroéconomique de l'Île. Ainsi, l'évolution à la hausse/à la baisse des indicateurs du PO est à mettre en relation avec le taux de croissance de l'économie : une évolution positive des indicateurs du PO ne suffit donc pas, en soi, pour en déduire l'efficacité globale du PO, de la même manière que leur évolution à la baisse ne permettrait pas de conclure de facto à l'inefficacité du PO.

Principaux constats et conclusions

L'évaluation a permis de mettre en exergue plusieurs impacts des dispositifs de l'axe 1 du PO FSE :

- ▶ Globalement, le PO a des impacts positifs sur le déploiement des dispositifs, ces derniers permettant dans une large mesure de lutter contre le décrochage scolaire, de favoriser l'accès à une qualification et l'employabilité.
- ▶ Une perception positive des principaux acteurs de la mise en œuvre du PO sur ses réalisations et ses résultats, qui semble témoigner d'un impact direct non négligeable de l'Europe sur le territoire.
- ▶ Les dispositifs ont des impacts concrets sur les bénéficiaires en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'accès à la formation et à une qualification et d'employabilité. Les accompagnements proposés sont, dans une large mesure, personnalisés et les formations proposées sont de qualité :
 - Une facilitation de la scolarité des élèves : près de trois quarts des participants au dispositif CLAS considèrent que le projet a facilité l'accompagnement et le suivi de la scolarité du jeune (73,3%) et qu'il a joué un rôle positif dans la suite de son parcours scolaire (74,4%) (données MDFSE)
 - Un accès à une qualification : plus de trois quarts des participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation au dispositif (76%) (données MDFSE).
 - Un accès à l'employabilité : à la sortie du dispositif, le nombre de personnes inactives, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi, a fortement diminué (38%) par rapport à l'entrée dans le dispositif (72%). Toutefois, le nombre de personnes accédant à un emploi durable reste faible, malgré la participation aux dispositifs (données MDFSE).
- ▶ Les bénéficiaires des dispositifs de l'axe 1 ont le sentiment d'être mieux intégrés à l'école, plus attentifs et ont repris confiance en eux. Ils se sentent davantage formés, plus expérimentés grâce aux différentes pratiques en entreprise et ont vu leur compétences se développer. L'employabilité des bénéficiaires est meilleure et durable.
- ▶ L'UE a une réelle plus-value sur le déploiement des dispositifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'accès à la formation, d'employabilité. Le FSE permet dans une large mesure de pérenniser des projets grâce au financement accordé. En outre, au-delà des publics ciblés par les mesures, le PO FSE a également des effets indirects sur les porteurs de projets et acteurs de sa mise en œuvre, en imposant aux structures concernées d'établir une comptabilité analytique, d'objectiver leurs coûts et éventuellement de retravailler leur organisation en termes de process, de gestion du temps des salariés, d'outils, etc. Le FSE permet également aux porteurs de projets de déployer des actions innovantes en matière de formation mais celles-ci pourraient toutefois être amplifiées grâce à la mise en place de nouvelles approches pédagogiques.
- ▶ Toutefois, le financement FSE ne suffit pas à prendre en charge l'ensemble des enjeux du territoire. Même si les dispositifs présentent des impacts majoritairement positifs sur les bénéficiaires, des améliorations potentielles pourraient accroître les impacts des dispositifs sur les bénéficiaires :

- Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire : proposer davantage de temps d'échanges avec les familles et des ateliers de parentalité, des ateliers de lutte contre l'illettrisme
- Dans le cadre de l'accès à l'emploi : favoriser les travaux pratiques et expériences de stages en entreprise, adapter la durée de la formation aux exigences du terrain
- Actualiser les contenus de formation en lien avec les évolutions structurelles des secteurs d'activité

3.2.1. Un PO qui contribue efficacement à éviter les sorties prématurées du système scolaire (OS 1.1)

Un rythme d'avancement des réalisations de la mesure 1.01 satisfaisant mais un indicateur de résultat légèrement en deçà (OS 1.1)

La mesure unique qui compose l'OS 1.1 fait référence aux projets Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Les jeunes en risque de décrochage scolaire et leurs parents sont le public-cible recevant un accompagnement. Ainsi, en date du 15 septembre 2020 :

- ▶ 5 210 personnes de moins de 25 ans ont participé au dispositif, la valeur cible à atteindre étant 7 761, soit un **taux de réalisation de 67%**¹⁹, **taux partiellement atteint mais pouvant être jugé satisfaisant puisque plus de deux tiers des bénéficiaires ciblés ont été atteints.**
- ▶ 4 249 jeunes en situation de décrochage scolaire ou en risque de l'être ont suivi un enseignement ou une formation au terme de leur participation, la valeur cible à atteindre en 2023 étant de 6 210 participants. Le taux d'atteinte de cet indicateur de résultat **s'élève à 68%**. Cette mesure connaît donc un **avancement satisfaisant, mais partiellement atteint.**

Les entretiens réalisés ont mis en lumière une surestimation du nombre de participants prévisionnels aux projets CLAS, certains projets ne pouvant finalement pas être déployés dans certaines écoles et les chiffres se basant sur les années précédentes, avec peu d'ajustements réalisés.

La pertinence des indicateurs de résultat fixés questionne également les acteurs interrogés : il est notamment ressorti lors des entretiens que l'efficacité des projets CLAS se mesurait sur du déclaratif ou par une évaluation qualitative des interventions (bilans édités par les CLAS, visites sur site, enquêtes de satisfaction auprès des familles etc.) plutôt que sur un volet quantitatif.

Un point de vigilance peut être soulevé concernant cette mesure 1.01 : les projets CLAS comportent un volet global sur la parentalité, mais ce dernier n'est pas financé au titre du FSE mais est financé par la CAF. Les actions liées à la parentalité sont donc mises en marge de l'analyse de cette mesure.

Tableau 14 : Taux de réalisation de l'axe 1 par type d'indicateur – OS 1.1 (au 10/03/2020)

OS	Type d'indicateur	Indicateurs	Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
OS 1.1	Indicateur de réalisation	Moins de 25 ans	7 761	5 210	67%

19 Source : AGILE (Tableau de bord des indicateurs de réalisation au 10/03/2020)

	Indicateur de résultat	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	6 210	4 249	68%
--	------------------------	--	-------	-------	-----

Source : AGILE tableau de bord des indicateurs de réalisation du cadre de performance PO FSE 2014-2020, données au 15.09.2020 / Elaboration EY

Une programmation jugée satisfaisante, avec un taux d'avancement de 80%

La programmation de l'OS 1.1, qui concerne une unique mesure, présente un **taux d'avancement de 88%** en date du 28.10.2020. La programmation, avec un taux d'avancement de plus de trois quarts, peut être jugée satisfaisante et témoigne de l'importance accordée à la lutte contre le décrochage scolaire.

Figure 20 : Avancement de la programmation pour l'OS 1.1

Mesure	Montant total FSE maqueté	Montant total FSE programmé	Taux de programmation	Statut de la programmation ²⁰
Mesure 1.01 : Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	3 347 000€	2 944 000€	88%	Satisfaisant

Source : Données AGILE, avancement programmation au 28.10.2020 / Elaboration EY

Plusieurs interventions déployées pour éviter le décrochage scolaire et favoriser le maintien dans le circuit scolaire

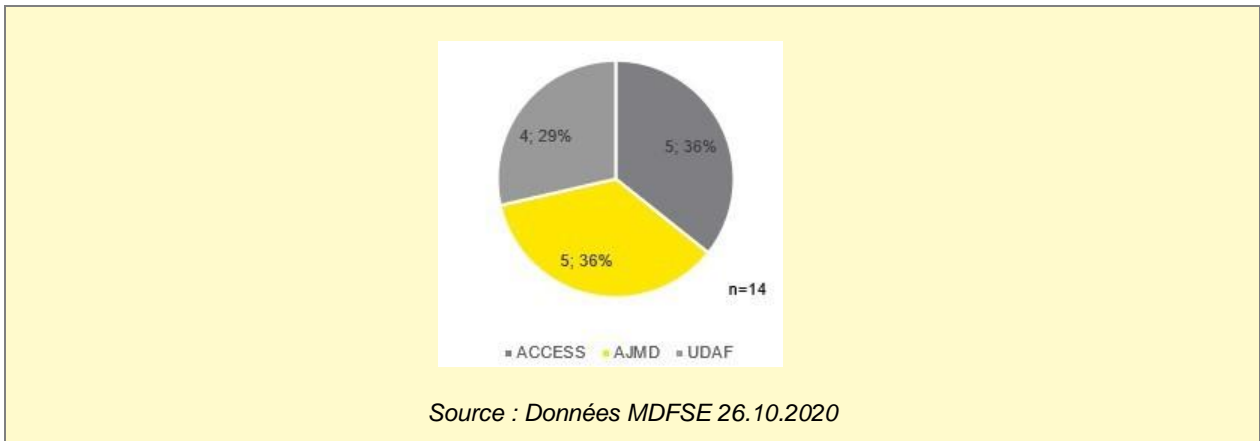
Selon les données MDFSE du 15 septembre 2020 et celles de l'enquête à 6 mois, les participants au projet CLAS ont tous moins de 25 ans, la moyenne d'âge étant de **9 ans**. Ils sont en moyenne inscrits **9 mois** dans le dispositif.

Les bénéficiaires sont des élèves de l'école primaire ou du secondaire pouvant être confrontés à des **difficultés multiples** : difficultés scolaires et comportementales, difficultés au niveau de la socialisation, de l'intégration dans un groupe. Les activités proposées dans le cadre du projet CLAS visent à lutter contre le décrochage scolaire, à favoriser les relations sociales entre élèves, à améliorer la situation scolaire des élèves.

Dans le cadre de la mesure 1.01 de l'OS 1.1, 14 projets CLAS ont été mis en œuvre par 3 porteurs de projets distincts : AJMD, ACCES, UDAF. Ces projets représentent un montant total de 2,9 M€

Figure 21 : Répartition des dispositifs CLAS

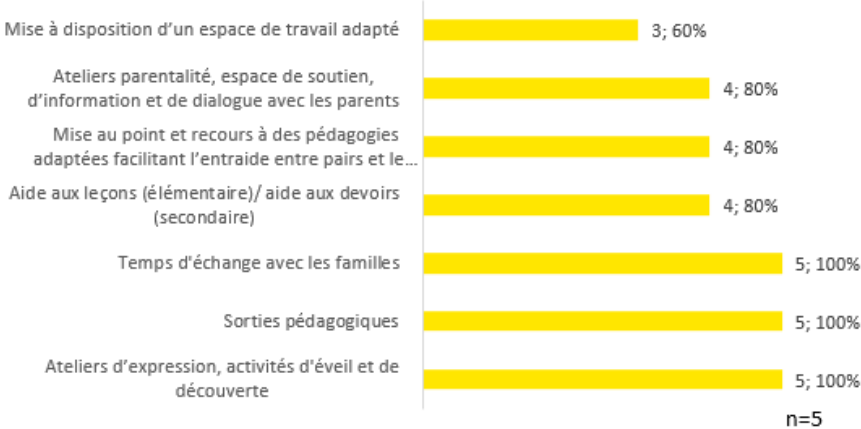
²⁰ Le taux de programmation est considéré satisfaisant par l'équipe évaluatrice lorsqu'il est de plus de 70%, soit lorsque le montant programmé représente près de trois quarts du montant maqueté, et est considéré comme étant moyen lorsqu'il se situe entre 50 et 70%.



L'ensemble des porteurs de projets interrogés lors de l'enquête déploie des ateliers d'expression et activités d'éveil et de découverte, des sorties pédagogiques et met en place des temps d'échange avec les familles. Plus de trois quarts des répondants font également de l'aide aux leçons et aux devoirs et proposent des ateliers de parentalité et des espaces de soutien.

Plus de la moitié des répondants a totalement mis en place l'ensemble des interventions initialement prévues, à savoir l'aide aux leçons, la mise à disposition d'un espace de travail adapté, pédagogies adaptées, ateliers d'expression et d'éveil, sorties pédagogiques, temps avec les familles, ateliers parentalité (60%, soit 3 répondants sur 5). 40% ont partiellement mis en place ces actions.

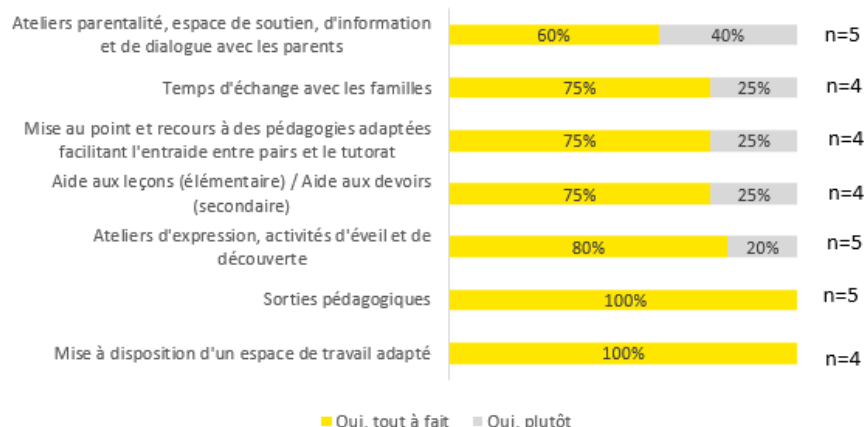
Figure 22 : Quelles sont interventions/ activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 16) / Elaboration EY

Les projets déployés ont des **impacts pluriels** et les différentes **interventions proposées contribuent largement à éviter le décrochage scolaire et favoriser le maintien dans le circuit scolaire**. La grande majorité des répondants à l'enquête porteurs de projets considère que la mise en place d'un espace de travail adapté, les sorties pédagogiques et les ateliers d'expression et d'éveil ont les impacts les plus forts sur la prévention du décrochage scolaire et le maintien dans le circuit scolaire. Toutefois, un répondant a précisé que l'intérêt du CLAS était son **large volet d'intervention**, l'ensemble du projet étant bénéfique pour les jeunes, le projet « *forme un tout* », pour reprendre ses propos.

Figure 23 : Estimez-vous que ces différents types d'intervention contribuent à éviter le décrochage scolaire et favoriser le maintien dans le circuit scolaire ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 18) / Elaboration EY

Les projets ont permis de **repérer et d'accompagner les jeunes en risque de décrochage scolaire, ainsi que leurs parents**. Au vu des réponses à l'enquête bénéficiaires, **10 personnes indiquent avoir bénéficié du projet CLAS sur 5 210 personnes ayant réellement participé au dispositif** (données MDFSE 15.09.2020), soit un taux de réponse particulièrement faible. Pour la grande majorité des porteurs de projets interrogés (80%, soit 4 répondants sur 5), le projet contribue à la **diminution des fractures éducatives** sur l'île de La Réunion en diminuant le taux d'illettrisme.

Un nombre croissant de participants au dispositif CLAS et de jeunes maintenus dans le système scolaire

D'un point de vue quantitatif, l'impact du CLAS se mesure par le **nombre croissant d'inscriptions**. Par ailleurs, les projets mis en place ont permis, pour la totalité des répondants, d'**augmenter le nombre de jeunes maintenus dans le système scolaire**.

Selon les données extraites de MDFSE au 15.09.2020, 5 210 personnes ont bénéficié des projets inscrits dans l'OS 1.1 relatif à la prévention des sorties prématurées du système scolaire.

Près de deux tiers des répondants estiment que le nombre de participants et le nombre de jeunes maintenus en milieu scolaire ont été totalement atteints (60%, soit 3 répondants sur 5), moins de la moitié considère que le nombre de jeunes maintenus en milieu scolaire a presque été atteint (40%, soit 2 répondants sur 5).

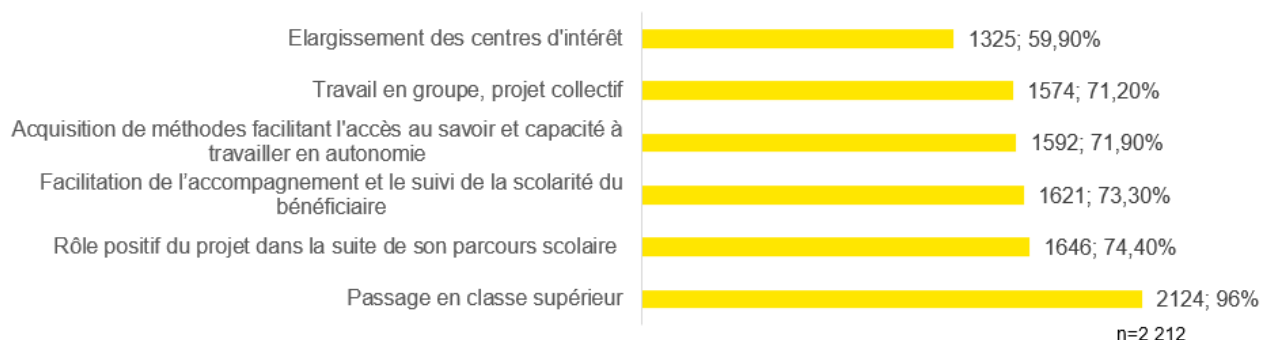
Un dispositif qui permet d'améliorer le parcours scolaire et les compétences scolaires des jeunes

Le dispositif CLAS a eu un **impact sur les compétences scolaires** des jeunes.

Les résultats de l'enquête à 6 mois montrent que près de trois quarts des participants considèrent que le projet a facilité l'accompagnement et le suivi de la scolarité du jeune (73,3%) et qu'il a joué un rôle positif dans la suite de son parcours scolaire (74,4%). Par ailleurs, près de la totalité des jeunes ayant participé au dispositif CLAS sont passés en classe supérieure à l'issue de leur participation au dispositif (96%).

Ces résultats sont confirmés par l'enquête bénéficiaires : près de la moitié des répondants (40%) estime que le dispositif a permis aux jeunes d'être plus à l'aise à l'école, de mieux s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, d'avoir de meilleurs résultats scolaires et d'être plus concentrés en classe.

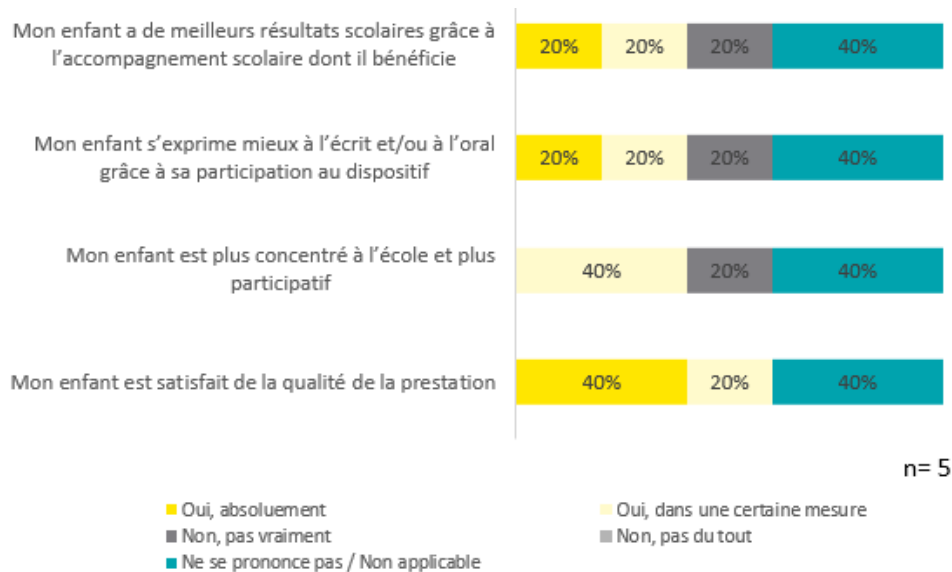
Figure 24 : Impacts du projet CLAS sur les bénéficiaires



Source : Enquête à 6 mois / Elaboration EY

De manière plus générale, les **impacts** du projet CLAS sur les bénéficiaires peuvent également se mesurer sur du plus **long terme, sur le parcours scolaire et professionnel**. Par exemple, un répondant a précisé que certains élèves ayant présenté des difficultés scolaires et ayant bénéficié du dispositif sont par la suite devenus enseignants.

Figure 25 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les propositions suivantes ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 121) / Elaboration EY

Une amélioration des compétences des jeunes en termes de socialisation, d'épanouissement personnel et une plus grande ouverture culturelle

Les dispositifs CLAS répondent également au besoin d'amélioration des relations sociales des jeunes en ayant un **impact** sur leur **socialisation**. La participation des élèves à ces dispositifs favorise en effet leur **intégration** dans un groupe, et leur permet de développer un esprit de solidarité, et ainsi d'être mieux intégrés à l'école. Ils leur permettent également de prendre du temps pour faire leurs devoirs après l'école.

Pour près de trois quarts des répondants à l'enquête à 6 mois, le dispositif a permis aux jeunes de travailler en groupe, de participer à un projet collectif (71,2%).

Ces résultats sont corroborés par les enquêtes menées auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires : pour la totalité des porteurs de projets interrogés, grâce au projet, les jeunes ont développé des relations sociales leur permettant de mieux apprécier leur processus de scolarité. Ces constats sont confirmés par les bénéficiaires eux-mêmes : près de la moitié des répondants

estime que le dispositif a permis un développement des relations sociales et une vision plus positive du processus de scolarité.

Les dispositifs CLAS ont aussi un **impact sur le développement personnel des jeunes** : ils favorisent leur **épanouissement** et leur **confiance en eux**.

Près de trois quarts des répondants à l'enquête à 6 mois considèrent que le dispositif a permis à aux jeunes d'acquérir des méthodes facilitant leur accès au savoir et leur capacité à travailler en autonomie (71,9%). Pour plus de la moitié, il a permis un élargissement des centres d'intérêt (59,9%).

Les résultats de l'enquête bénéficiaires viennent appuyer ces résultats : près de la moitié des bénéficiaires considère que le dispositif a permis une prise de confiance en soi et une meilleure aisance en société.

Ces projets permettent également aux enfants **d'ouvrir leur esprit d'un point de vue culturel**, grâce à la participation à une pluralité d'activités pédagogiques et culturelles. Ces résultats sont confirmés par l'enquête menée auprès des bénéficiaires.

Figure 26 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les propositions suivantes relatives aux résultats et aux impacts de votre projet ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 31) / Elaboration EY

Un ressenti largement positif des parents et un fort intérêt des enseignants vis-à-vis des dispositifs CLAS

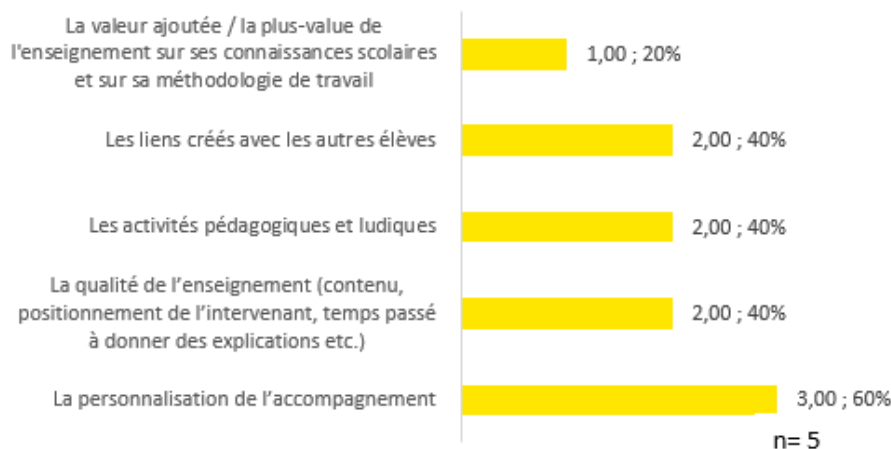
L'**impact** des dispositifs CLAS se mesure également à travers la perception qu'en ont les parents et les enseignants. Le **ressenti** des équipes pédagogiques, des élèves et des parents vis-à-vis de ces projets apparaît **particulièrement positif**. Cet impact se mesure notamment grâce à des indicateurs qualitatifs (enquêtes de satisfaction, visites sur site, bilans réalisés par les porteurs de projets, etc.).

Plus de trois quarts des personnes ayant répondu à l'enquête à 6 mois se disent très satisfaits ou satisfaits du projet (79,2%).

L'enquête bénéficiaires corroborent ces résultats : près de deux tiers ont particulièrement apprécié la personnalisation de l'accompagnement proposé (60%) et plus d'un tiers a apprécié la qualité de l'enseignement, les activités proposées ainsi que les liens qui se sont créés entre les élèves (40%).

La fidélisation des accompagnateurs scolaires et l'implication toujours plus grandissante des parents permettent également de mesurer cet impact.

Figure 27 : Qu'est-ce qui vous a particulièrement plu, à vous ou votre enfant, au cours de sa participation au dispositif CLAS ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 115) / Elaboration EY

Une efficacité des projets CLAS pouvant s'expliquer par quelques facteurs clés de succès, notamment l'investissement des équipes du projet

Selon les répondants au questionnaire, plusieurs facteurs ont concouru à l'efficacité des projets CLAS, notamment le **dévouement et l'investissement du personnel** : les équipes sont à l'écoute des besoins et attentes des bénéficiaires. D'autres facteurs clés ont également permis le bon fonctionnement des projets :

- Collaboration avec les acteurs de terrain
- Diversité des actions proposées
- Singularité du système pédagogique proposé
- Taille humaine de la structure

Quelques freins relevés concernant les projets CLAS et des interventions pouvant être renforcées afin de mieux prévenir les fractures éducatives au sein de la population réunionnaise

Les entretiens réalisés et l'enquête menée auprès des porteurs de projets ont mis en exergue quelques limites concernant les projets CLAS. Tout d'abord, le nombre prévisionnel de bénéficiaires se trouve la plupart du temps surestimé, les élèves étant moins nombreux que le chiffre initialement prévu. Les entretiens approfondis réalisés ont permis de relever plusieurs raisons pouvant potentiellement expliquer cette surestimation :

- Les projets n'ont pas pu être déployés dans certaines écoles.
- Le chiffre prévisionnel s'appuie sur le chiffre prévisionnel des années précédentes (n-1) et non sur le réalisé, sans être ajusté à l'année n.

Selon les répondants au questionnaire, quelques **erreurs seraient à éviter** dans le cadre du déploiement de ces projets, notamment rester vigilants sur la charge de travail administratif et éviter de vouloir réaliser de l'enseignement individualisé. Des **interventions seraient également à renforcer** afin de mieux prévenir les décrochages scolaires et favoriser le maintien dans le circuit scolaire :

- Renforcer les temps d'échange avec les familles
- Renforcer les ateliers de parentalité
- Mettre en place des ateliers de lutte contre l'illettrisme

- Etendre ce projet CLAS à l'ensemble du territoire

Tableau 15 : Tableau de synthèse des éléments positifs et des freins rencontrés dans le cadre des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

+	Eléments d'appréciation positifs	-	Freins rencontrés / Limites	Suggestions d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnalisation de l'accompagnement • Qualité de l'enseignement et implication du personnel • Diversité des activités pédagogiques proposées • Liens avec les autres acteurs de terrain • Plus-value sur les connaissances et la méthodologie de travail 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires surestimé • Charge de travail administratif • Faible couverture territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des échanges avec les familles et des ateliers de parentalité • Une meilleure couverture territoriale des dispositifs CLAS

3.2.2. Les dispositifs de l'axe 1 permettent une augmentation des compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi et favorisent l'employabilité des réunionnais (OS 1.2)

3.2.2.1. Des mesures présentant dans l'ensemble des taux de programmation satisfaisants et un taux de réalisation pour l'OS 1.2 relativement élevé comparé à la cible fixée

Sur l'ensemble des mesures de l'OS 1.2, **7 mesures présentent un taux de programmation supérieurs à 70%** au mois d'octobre 2020. La mesure 1.12 comprend le taux de programmation le plus élevé (11,545M€ sur 8,665M€, soit 133%) et témoigne de l'importance accordée au déploiement des projets dans le secteur agricole, secteur en plein essor sur le territoire réunionnais. Les autres mesures qui présentent un taux de programmation de plus de 70% concernent également des secteurs en plein essor, qui cherchent à recruter du personnel (le secteur sanitaire et social -mesure 1.05-, le commerce -mesure 1.08-, le secteur agricole-mesures 1.06 et 1.12) ou les missions d'ingénierie et de conseils -mesure 1.07.

Mesure	Taux de programmation	Statut de la programmation ²¹
Mesure 1.02 : Cité des métiers	110%	Satisfaisant
Mesure 1.05 : Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	99%	Satisfaisant
Mesure 1.06 : Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	73%	Satisfaisant
Mesure 1.07(SG) : Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie (Subvention globale)	123%	Satisfaisant

²¹ Le taux de programmation est considéré satisfaisant par l'équipe évaluatrice lorsqu'il est de plus de 70%, soit lorsque le montant programmé représente près de trois quarts du montant maquetté, et est considéré comme étant moyen lorsqu'il se situe entre 50 et 70%.

Mesure	Taux de programmation	Statut de la programmation ²¹
Mesure 1.07 (A) : Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	93%	Satisfaisant
Mesure 1.08 : Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	126%	Satisfaisant
Mesure 1.09 : Formation professionnelle des adultes	83%	Satisfaisant
Mesure 1.12 : Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	133%	Satisfaisant

Source : Données AGILE, avancement programmation au 28.10.2020 / Elaboration EY

3 mesures présentent un taux de programmation de moins de 50% en date du 28.10.2020.

- ▶ La **mesure 1.11** relative au **Plan anglais**, dont le taux de programmation est le moins élevé (28%, soit 1,1 M€ sur 4 M€). Ce faible taux de programmation pourrait en partie s'expliquer par une forte volonté politique initiale mais qui était en décalage avec le dimensionnement financier de la mesure et le degré d'appropriation par les opérateurs. En conséquence, les fonds alloués à cette mesure ont fait l'objet d'une redistribution sur d'autres mesures.
- ▶ De même, la **mesure 1.10** relative au **développement de l'apprentissage des langues étrangères** accuse à ce jour un retard de programmation, les crédits FSE maquetés n'étant toujours pas programmés, en dépit d'une bonne identification des besoins sur le territoire en matière d'apprentissage de langues étrangères. Cette situation pourrait s'expliquer par un manque de précisions dès le départ sur cette mesure (insuffisante connaissance des montants et insuffisante identification des opérateurs) mais aussi par une possible désynchronisation entre le niveau de programmation et la réalité : certains projets seraient d'ores et déjà mis en œuvre sans que leur instruction ne soit finalisée.

Pourtant, pour rappel, les bénéficiaires ont fait part d'un besoin en matière d'apprentissage de l'anglais. La programmation et la répartition des fonds sur d'autres mesures interrogent l'efficacité des mesures sur les bénéficiaires.

- ▶ La **mesure 1.04** relative aux **formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence** et l'accompagnement des grands projets, dont le taux de programmation n'est que de 47%, en date du 28.10.2020. Pourtant, il s'agit d'une mesure déployant des projets dans des secteurs en expansion sur le territoire (secteur de la technologie et du commerce), avec un montant FSE maqueté particulièrement important (15,28M€). Cette mesure présente ainsi un retard de programmation.

La mesure 1.09, portée par le Conseil régional et correspondant à la **formation professionnelle des adultes**, présentait au mois de mars 2020 un retard de programmation (48%) mais a nettement rattrapé son retard avec un taux de programmation actuel de 83%. Cette mesure comporte 5 projets majoritairement portés par la région Réunion. Cette mesure concentre les crédits FSE les plus importants (68,6M€), représentant 22% de la maquette FSE totale de l'axe 1 (MDFSE 26.10.2020).

Le recours aux coûts simplifiés (qu'il s'agisse du financement à taux forfaitaire, des barèmes standard de coûts unitaires (BSCU) ou des montants forfaitaires) a permis de réduire significativement la probabilité d'erreurs et la charge administrative qui portaient sur les services gestionnaires. Grâce à ces coûts simplifiés, il n'est désormais plus requis de relier chaque euro de dépense cofinancée à des pièces justificatives individuelles. Encouragé par la Cour des comptes européennes, le recours aux coûts simplifiés a également permis de réorienter les ressources humaines et les activités nécessaires à la gestion du FSE (collecte, vérification de documents, etc.) vers la réalisation des objectifs, tout en élargissant l'accès du FSE auprès des petits bénéficiaires (du fait de la simplification ainsi engendrée).

Le rythme d'avancement des réalisations de l'OS 1.2 est satisfaisant, avec un taux de réalisation de l'OS 1.2 de 92%.

Sur l'ensemble de l'OS 1.2, 30 781 personnes ont participé aux dispositifs (données du 15.09.2020), la valeur cible 2023 à atteindre étant 33 401, soit un taux de réalisation de 92%. Près de la totalité des participants visés a donc été atteinte.

Toutefois, certaines disparités peuvent être relevées au niveau des mesures. Le taux de réalisation varie entre 0% (Mesure 1.10) et 663% (Mesure 1.08).

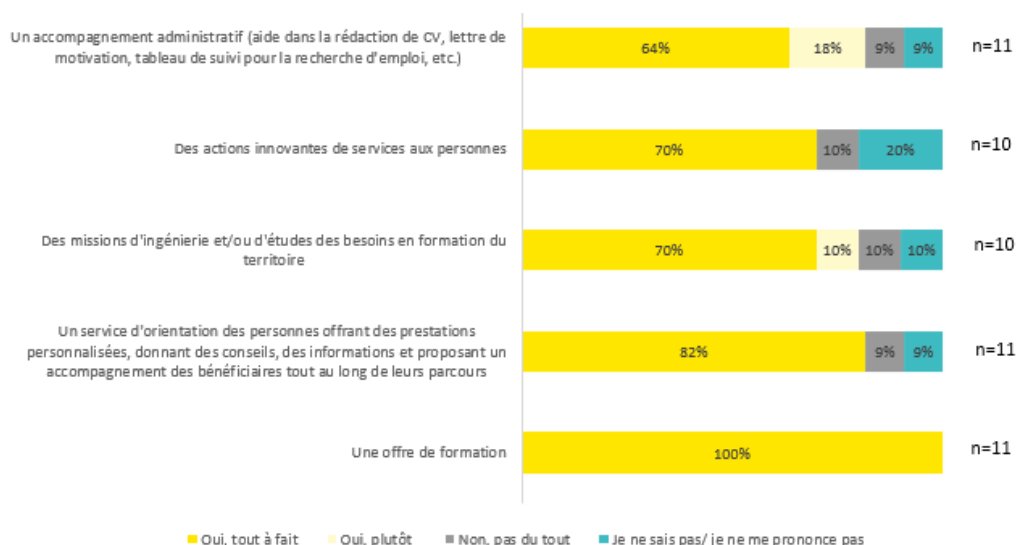
3.2.2.2. Une multiplicité d'interventions permettant d'augmenter les compétences des personnes les plus éloignées de l'emploi et de favoriser l'employabilité de la population réunionnaise

Dans le cadre de l'OS 1.2 relatif à l'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité, en date du 26.10.2020, 108 projets ont été déployés et 30 781 personnes ont bénéficié des projets.

Plusieurs **interventions** contribuent à répondre à un besoin d'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi et d'employabilité de la population réunionnaise. La durée des prestations varie selon les projets professionnels et les dispositifs d'accompagnement mais est en moyenne de **7 mois**.

Pour la totalité des répondants, l'**offre de formation** est l'intervention qui permet majoritairement d'atteindre les objectifs précités. Plus de trois quarts des répondants estiment que le **service d'orientation** des personnes permet également de favoriser l'employabilité (82%), et plus de deux tiers les **missions d'ingénierie et/ou d'études des besoins en formation** du territoire et les **actions innovantes de services aux personnes** (70%). Une part minime (moins d'un quart) considère que ces interventions ne permettent pas du tout de favoriser l'employabilité des réunionnais. Pour les porteurs de projets, les interventions permettent, par exemple, de pallier certains frais liés à la mobilité professionnelle à visée d'insertion, de favoriser l'accès à des formations qualifiantes, de donner des expériences de stage aux réunionnais.

Figure 28 : Estimez-vous que ces différents types d'intervention contribuent à augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi et à favoriser l'employabilité de la population réunionnaise ?



En termes d'atteinte des résultats, plus de deux tiers des répondants ont indiqué avoir mis en œuvre toutes les interventions et activités initialement prévues dans le cadre de leur projet (67%, soit 8 répondants sur 21) et un tiers les a partiellement mises en place (33%, soit 4 répondants sur 12).

Eclairage - études de cas

Des activités proposées allant au-delà des prestations initialement prévues pour la MFR Ouest La Saline et correspondant majoritairement aux attentes pour l'IRTS

L'étude de cas réalisée auprès de la MFR Ouest La Saline a mis en avant une atteinte plus que conséquente des prestations initialement prévues. En effet, la mise en place du programme Erasmus a permis à la MFR d'aller plus loin que ce qu'elle avait initialement prévu concernant les actions déployées et ainsi de développer des actions supplémentaires en termes de mobilité.

Concernant l'IRTS, l'ensemble des formations a pu être mis en œuvre sur les différentes années. Toutefois, la filière « éducateurs techniques spécialisés » n'a pas pu être mise en place au cours de l'année 2018 en raison de la réforme du diplôme.

3.2.2.3. Des dispositifs favorisant l'accès des réunionnais à des formations et des qualifications et permettant d'augmenter les possibilités d'employabilité

Une offre de formations riche et conséquente sur le territoire réunionnais

L'accès à des formations apparaissant comme l'un des premiers facteurs clés pour une intégration sur le marché du travail, le manque ou l'absence de formations des réunionnais s'avère un frein à leur employabilité. Or, favoriser l'accès des réunionnais à un emploi permet d'éviter et/ou de réduire les situations de pauvreté et d'exclusion. Les données extraites de la plateforme MDFSE, les entretiens réalisés et les enquêtes menées ont permis de mettre en exergue les impacts des projets déployés dans le cadre de l'axe 1 en matière de formations, permettant ainsi de **répondre au besoin de formation et d'amélioration des compétences des réunionnais**. Les **projets de formation peuvent être directement à destination des réunionnais ou à destination des acteurs territoriaux**.

- ▶ **Projets à destination des réunionnais** : les projets visent à proposer une offre de formations dans l'enseignement supérieur dans une large mesure ainsi que des formations dans des domaines plus professionnalisants (bac professionnel, apprentissage etc.). L'accès à des formations peut être facilité par l'attribution d'une aide financière afin de permettre aux bénéficiaires de faire face aux frais engendrés par la formation (restauration, logement, transport, équipements etc.) et favoriser l'assiduité au parcours de formation. Cette aide financière peut également s'avérer un moyen de favoriser l'autonomie des jeunes, en devenant une source de motivation les incitant à entreprendre et poursuivre la formation. Toutefois, ces aides sociales et financières ne garantissent pas toujours la mobilisation des jeunes pour entrer en formation dans la mesure où certaines contraintes peuvent être associées à la formation (devoir se lever le matin, remplir des documents administratifs etc.). La durée d'inscription dans les formations diffère selon les types de formation (quelques mois, 1 an, 3 ans etc.).
- ▶ **Projets à destination des acteurs territoriaux** : les formations dispensées aux acteurs territoriaux fournissent aux participants des informations sur les offres et dispositifs existants dans ces domaines, leur permettent de s'approprier les outils et bonnes pratiques. De plus, certaines actions déployées permettent d'assurer un recensement de l'ensemble des données statistiques du territoire en matière de formation, d'emploi, d'insertion professionnelle afin de fournir aux participants des informations les plus exhaustives sur ces domaines. Par exemple, environ 740

organismes de formation ont référencé leurs actions sur la plateforme *formanoo.org*, situation permettant ainsi de donner de la visibilité aux actions de formation existantes. Les projets permettent une **professionnalisation des acteurs et des secteurs**, grâce à la pluralité des outils mis à disposition, aux rencontres professionnelles, aux situations de mise en pratique etc.

Pour rappel, les formations proposées dans le cadre de l'axe 1 du PO concernent des domaines variés (gestion et commerce, technologies de l'image et du son, BTP, secteur sanitaire et social, agriculture, etc.). Les porteurs de projets interrogés ont mis en avant l'aspect positif de la **flexibilité** existante au sein des formations : la plupart du temps, le participant peut cesser une formation en cours et s'orienter vers une autre formation plus adaptée à sa situation.

D'un point de vue plus quantitatif, l'impact des dispositifs en matière de formation se perçoit à travers un **nombre conséquent de personnes touchées par les projets de formation**. Comme vu précédemment, près de la totalité des bénéficiaires visés a été atteinte au 15.09.2020 (92%). Les entretiens réalisés ont également mis en avant une augmentation du nombre de bénéficiaires au fil des années, comme le précisent ces propos « *chaque année de plus en plus de personnes sont touchées par notre programme d'activités* »²². Dans le secteur sanitaire, au regard de l'entretien réalisé avec le CHU, les filières de formation sont pleines chaque année et le nombre de demandes pour intégrer la formation est en constante augmentation (environ 3 000 dossiers pour la filière infirmiers avec 218 places, environ 900 candidats pour la filière auxiliaires de puériculture avec 4 places), et le nombre de places pour intégrer les formations est fixé soit par *numerus clausus* (filières infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes), soit par la Région et l'ARS pour les autres formations sanitaires. Concernant les programmes d'activités déployés par la Cité des métiers, le nombre de personnes touchées par le projet est même supérieur à l'objectif fixé : en 2019, l'objectif était d'atteindre 15 000 personnes et finalement 17 000 personnes ont participé au projet. Ces constats sont corroborés par le questionnaire porteurs de projets. Selon les porteurs de projets ayant répondu au questionnaire, le nombre de participants aux projets va de 200 à plus de 40 000 (pour un effectif cumulé).

Toutefois, en ce qui concerne les projets déployés par les MFR (mesure 1.06), l'entretien réalisé avec la Fédération des MFR a mis en avant un retard vis-à-vis de l'objectif fixé : en 2020, il était prévu que 1 000 jeunes soient accueillis sur les 5 MFR mais 850 personnes ont été inscrites en formation, ce retard pouvant potentiellement s'expliquer par le non-déploiement de plusieurs formations. L'objectif reste tout de même d'atteindre les 1 000 participants d'ici 2025.

Un quart indique avoir atteint le nombre de participants visés (25%, soit 3 répondants sur 12) et trois quarts ont presque atteint ce nombre (75%, soit 9 répondants sur 12).

Eclairage -
études de
cas

Une cible atteinte pour l'IRTS

L'IRTS, dans le cadre de son programme de formations, propose des formations initiales et formations continues. Seules les formations initiales bénéficient d'un co-financement Région et FSE, le financement des formations continues étant assuré par les OPCO, Pôle Emploi et les OPACIF. Sur l'ensemble des formations (formation continue, formation à l'encadrement, formation initiale), 1051 apprenants ont été accueillis au sein de l'IRTS en 2018. Les places en formation sont comblées chaque année, même si les recrutements deviennent parfois difficile du fait d'un manque d'attractivité pour les métiers du secteur social et médico-social mais aussi d'un plus faible niveau des candidats. En effet, ces dernières années, les formations sanitaires et les formations de l'enseignement ont fait l'objet d'une revalorisation, mais les métiers dans le secteur social et médico-social semblent être bien moins valorisés auprès de la population. Les métiers de ces secteurs, même s'ils permettent une véritable professionnalisation, le développement de compétences métiers, et une évolution professionnelle tant horizontale, avec des passerelles entre les diplômes, que verticale, avec une montée en hiérarchie, sont difficiles et prenants.

²² Entretien réalisé avec un porteur de projet de l'axe 1, juillet 2020

Depuis 2012, le nombre de candidats se présentant aux épreuves de sélection décroît, situation conduisant parfois l'IRTS à organiser plusieurs sessions de sélection (3 sessions pour les formations AS, ES, EJE et ETS en 2016 et 4 sessions en 2017 et 2018).

Plus précisément, sur chacune des filières, en 2018²³ :

- Educateur spécialisé (ES) : 218 bénéficiaires
- Assistant de service social (ASS) : 159 bénéficiaires
- Educateur de jeunes enfants (EJE) : 150 bénéficiaires
- Educateur technique spécialisé (ETS) : 5 bénéficiaires
- Conseiller en économie sociale et familiale (CESF) : 29 bénéficiaires
- Moniteur éducateur (ME) : 104 bénéficiaires
- Accompagnant éducatif et social (AES) : 105 bénéficiaires

Selon les répondants, une des raisons pouvant expliquer cette atteinte partielle de la cible est la non-adéquation entre les besoins et le nombre de participants envisagé (les besoins s'avèrent inférieurs au nombre de participants envisagé) et les difficultés pour mobiliser les bénéficiaires potentiels du projet.

Certains porteurs de projets interrogés ont précisé avoir réalisé des **adaptations** pour répondre au plus près aux besoins des jeunes réunionnais. Par exemple, des filières de formation ont été modifiées (formations dans le secteur agricole) du fait de la rénovation des diplômes, et les programmes et référentiels de formation ont été ajustés.

Eclairage - études de cas

Une cible atteinte partiellement pour la MFR Ouest La Saline

L'étude de cas réalisée auprès de la MFR Ouest a mis en avant une atteinte partielle de la cible de bénéficiaires visée. En effet, du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, le recrutement de bénéficiaires n'a pas pu être optimal sur l'année 2020, situation pouvant en partie s'expliquer par la réticence des familles à inscrire leur enfant en internat.

Par ailleurs, certaines années, le nombre de jeunes en classe de terminale peut s'avérer moins important que d'autres années du fait du nombre moindre de recrutements 2 ans auparavant, en classe de seconde, peu de candidatures ayant été déposées. De ce fait, un réaménagement a été réalisé sur l'effectif d'inscriptions dans les classes de seconde et première afin de pallier le manque de jeunes en classe de terminale. Plus précisément, sur l'année 2019-2020, 15 élèves ont été inscrits en terminale Bac pro « aménagements paysagers » contre 16 en 2017-2018 et 13 en 2018-2019²⁴.

Toutefois, les entretiens approfondis réalisés avec les porteurs de projets ont permis de mettre en exergue la **difficulté potentielle pour mesurer l'impact des formations sur les participants** : certains participants peuvent s'inscrire dans une formation puis choisir d'y renoncer après être entrés dans le dispositif depuis quelques mois. Or, les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du projet sont parfois calculés en fonction du nombre d'inscrits à la formation et non en fonction du nombre de personnes ayant achevé la formation. Cette situation représente ainsi un **biais** de calcul et un frein dans la **mesure d'impact**. De plus, les porteurs de projets sont parfois confrontés à des difficultés pour mobiliser les jeunes et les inscrire dans les dispositifs de formation. De ce fait, ils s'orientent vers leurs partenaires (missions locales,

²³ Rapport d'activité IRTS, 2018

²⁴ Rapport d'activité MFR Ouest, 13 mars 2020

RSMA, mairies, intercommunalités etc.) pour identifier des jeunes susceptibles d'entrer dans un dispositif de formation.

Selon les données MDFSE du 15.09.2020, près de la totalité des participants ayant réalisé une formation a achevé une formation de développement des connaissances (92%). Près de la totalité des participants a achevé une formation pré qualifiante (96%) et près de la totalité des participants a achevé une formation aux savoirs de base à la suite de la participation au dispositif (95%).

Certains programmes de formations proposent des **actions innovantes en matière de formation**. Par exemple, l'entretien avec le CHU a mis en avant le développement de plusieurs actions pédagogiques innovantes pour les formations sanitaires :

- ▶ **Modalités hybrides de formations** : il s'agit de proposer des formations à la fois en présentiel et distanciel (podcast, foire aux questions, présentiel). La mise en place de ce système a débuté en 2016 avec l'université et s'est accentuée avec la crise sanitaire actuelle liée au Covid. Toutefois, le confinement a permis aux équipes pédagogiques de se rendre compte que les instituts de formation n'étaient pas équipés en termes de débit Internet pour réaliser des visioconférences et partager des documents en direct avec parfois plus de 100 étudiants. Des améliorations technologiques sont donc à prévoir pour promouvoir ce type de formations hybrides. Le CHU envisage également de mettre en place une **plateforme nationale** avec des podcast (contenus audio numériques en ligne) réalisés par des experts, présentant des contenus pédagogiques répondant aux référentiels de formation puis une reprise du support serait faite par un intervenant pédagogique en présentiel.
- ▶ **Formations par simulation** : lorsque le confinement a eu lieu au mois de mars, les entreprises ont cessé les stages et les étudiants se sont retrouvés chez eux, sans pratiquer de soins. Le gouvernement a tout d'abord proposé un travail écrit substitutif permettant aux étudiants de valider leur période de stage, mais les instituts de formation souhaitaient développer en complément une autre modalité d'évaluation des pratiques professionnelles des étudiants. Dès levée du confinement, les équipes pédagogiques ont donc proposé aux jeunes des ateliers de simulation pour leur permettre de développer leurs pratiques professionnelles. L'objectif de ces formations par simulation est de faire travailler les étudiants sur des scénarii simulés, avec des experts, sur des pratiques de soins sur des mannequins, et leur permettre d'avoir un retour réflexif sur leurs pratiques. Le CHU souhaite étendre ce type de formations afin qu'elles prennent le relais sur un nombre d'heures de stage en formation, pour désencombrer les terrains de stage qui font face à une forte demande et ainsi faciliter l'accès aux stages pour les étudiants.

Réunion Prospective Compétences a également pour ambition de déployer un projet s'inscrivant dans l'économie de l'innovation : le développement d'un **projet d'incubateur numérique** est actuellement en cours. L'objectif est ainsi de pouvoir proposer à tout organisme de formation de La Réunion, qui souhaite développer un projet innovant, l'accès à des services incubateurs (hébergement de plateforme, accompagnement de l'organisme formateur dans le développement de ses compétences, conseils, tutorat de projet etc.).

Toutefois, certains services instructeurs interrogés ont précisé lors des entretiens que la dimension innovante n'était pas assez présente dans les projets de formation au regard des besoins identifiés sur le territoire en matière d'employabilité et de mobilité. De même, ces innovations ne devraient pas uniquement concerner les aspects de digitalisation des formations mais également les mises en situation pédagogiques, par exemple pour des personnes en situation de décrochage scolaire, afin de révéler l'appétence des jeunes pour entrer en formation. Certaines activités innovantes peinent également à se déployer en raison d'un manque de moyens financiers, par exemple pour les projets déployés par les MFR : les jeunes qui suivent un parcours de formation dans le secteur des services à la personne pourraient bénéficier d'actions d'accompagnement en gérontologie dans les maisons de retraite, participer à la création d'événements dans ces structures, mais ces actions ne peuvent se déployer faute de moyens.

Plusieurs expérimentations ont été mises en œuvre sur la MFR Ouest, et leur déploiement a notamment été permis par la subvention du FSE.

- **Outils numériques** : ces derniers mois, du fait de la crise sanitaire liée au Covi-19, des expérimentations ont été déployées en faveur des outils numériques. Des intervenants présents sur la MFR La Saline se sont ainsi associés à d'autres structures, tel un atelier numérique, pour mettre en scène les jeunes de la MFR sur des vidéos, des films. Toutefois, l'étude de cas réalisée a mis en avant des manques dans l'accès aux outils numériques pour les jeunes et l'illectronisme pour certains d'entre eux, autrement dit la difficulté, voire l'incapacité, d'utilisation d'outils numériques / informatiques en raison d'un manque ou d'une absence de connaissances à propos de leur fonctionnement. La MFR La Saline a bénéficié de subvention pour favoriser l'accès des jeunes à un ordinateur, mais ces ordinateurs ont une durée de vie limitée et les familles ne peuvent pas offrir à ces jeunes un accès à Internet. Or, cette année, la MFR a mis en place un système pour valider les compétences informatiques des jeunes. Les jeunes doivent donc s'autoformer et plusieurs n'ont pas les moyens.
- **Projets d'aménagements** : d'autres expérimentations et actions innovantes ont été mises en œuvre dans le cadre de la formation Bac pro aménagements paysagers, notamment la réhabilitation d'une forêt naturelle. Cette expérimentation a permis aux jeunes de réaliser un travail approfondi sur les forêts et les espèces endémiques. Les jeunes ont également contribué à la création de jardins partagés au sein de La Saline, avec les personnes du quartier.

Des pratiques innovantes ont également été déployées au sein de l'IRTS :

- **Participation à la recherche** : des apprenants de plusieurs formations mènent des travaux de méthodologie de recherche, se traduisant par exemple par la réalisation d'études de terrain, de diagnostics, la participation à des enquêtes dans le cadre de recherches pour des laboratoires, etc.
- **Modules de langue** : avant la réforme permettant aux bénéficiaires des diplômes « Educateur spécialisé », « Educateur de jeunes enfants » et « Conseiller en économie sociale et familiale » d'avoir un grade licence, les subventions de la Région et du FSE permettaient à l'IRTS de mettre en place des modules de langue pour les bénéficiaires. La formation « Assistant de service social » intégrait déjà un module optionnel de 30h de langue. Depuis 2018, le module de langue est devenu une obligation pour l'ensemble des diplômes avec un grade licence. L'IRTS a ainsi été précurseur en matière d'apprentissage de langues étrangères dans la mesure où ce module était intégré dans les formations avant le passage des diplômes au grade licence. Un module est proposé par le prestataire Lingua Nomad afin de favoriser l'apprentissage des langues adapté à un contexte professionnel.
- **Projet Voltaire** : l'IRTS a mis en place le projet Voltaire grâce aux financements de la Région et du FSE dans l'objectif de permettre aux bénéficiaires de développer des compétences en matière d'écriture et d'expression orale.
- **Formation ouverte et à distance (FOAD)** : l'IRTS a mis en place l'interface de formation ouverte et à distance grâce à la subvention FSE afin de financer des Moodle. Le centre de formation souhaite ainsi mettre l'accent sur des formations à la fois en présentiel et en distanciel. Dans le contexte de crise sanitaire et avec le confinement, ce type de pratique a été pleinement utilisé.
- **Outils informatiques** : grâce à la subvention FSE, l'IRTS a pu mettre en place des abonnements Office 365, permettant ainsi aux apprenants d'avoir accès à Teams, notamment pendant le confinement.

- **Journée portes-ouvertes en distanciel** : en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'IRTS a été contraint de fermer ses portes durant la première période de confinement. Or, chaque année l'IRTS réalise des journées portes-ouvertes pour présenter son offre de formation. Du fait du confinement, cette année le centre de formation a mis en place une journée portes-ouvertes sous format numérique. Les personnes intéressées pour participer aux portes-ouvertes devaient ainsi se connecter sur un site dédié et demandaient des renseignements en distanciel. Cette innovation a permis à l'IRTS de s'adapter au contexte social et sanitaire particulier.

Une offre de formations permettant un accès à une qualification dans une large mesure et une élévation du niveau d'études des jeunes

Une qualification est une « certification attribuée par un certificateur à l'issue d'un processus de validation d'acquis de formation, associé à un référentiel »²⁵ et ne se restreint pas à une attestation de participation à une formation. **Les projets déployés dans le cadre de l'OS 1.2 répondent efficacement au besoin de qualification des réunionnais.**

Au regard des données recueillies dans le tableau de bord des indicateurs de l'AGILE, sur l'ensemble de l'OS 1.2 986 participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation au programme. Ce nombre est relativement faible comparé à la valeur cible (qui est de 16 700 participants), soit un taux actuel de réalisation de 42 % en date du 15.09.2020.

Cet indicateur de résultat qui concerne l'accès à une qualification accuse donc un léger retard de réalisation dans la mesure où il n'a pas encore atteint la moitié du chiffre cible prévisionnel.

Selon les **données MDSE du 15.09.2020**, plus de trois quarts des participants n'ont pas obtenu de qualification au terme de leur participation au dispositif (77%). Cette absence de qualification peut potentiellement s'expliquer par plusieurs raisons :

- ▶ Certains bénéficiaires interrogés sont à ce jour encore inscrits dans le dispositif et n'ont donc pas encore obtenu une qualification.
- ▶ Certaines formations dispensées dans le cadre de l'axe 1 sont qualifiantes et d'autres non. Par exemple, sur la mesure 1.11 qui concerne le Plan anglais, aucun participant n'a obtenu une qualification à l'issue de sa participation au dispositif, les projets de cette mesure ne conduisant pas à une qualification.

Tableau 16 : Atteinte de l'indicateur de résultat en termes d'obtention d'une qualification - OS 1.2 (au 10/03/2020)

OS	Type d'indicateur	Indicateurs	Cible 2023	Réalisé	% cible 2023	Statut
OS 1.2	Indicateur de résultat	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de	16 700	6 986 ²⁶	42%	En retard

²⁵ Document AGILE, Définition des indicateurs

²⁶ Il semblerait que les données de décembre 2020 du CHU et les données de janvier 2021 concernant la FPA aient apporté des participants en nombre. De ce fait, l'indicateur aurait potentiellement évolué, avec un taux de réalisation qui se verrait augmenter et une atteinte de la cible qui en serait améliorée.

		compétences) au terme de leur participation				
--	--	---	--	--	--	--

Source : AGILE tableau de bord des indicateurs de réalisation du cadre de performance PO FSE 2014-2020, 15.09.2020/ Elaboration EY

Toutefois, même si l'atteinte du résultat en termes de qualification est encore partiel au regard des données de septembre, la triangulation des données (entretiens avec les porteurs de projets, les bénéficiaires et les deux enquêtes) a mis en lumière l'accès à une qualification pour un grand nombre de participants aux formations. Les actions cofinancées par le FSE offrent donc effectivement une élévation du niveau de qualification des bénéficiaires.

Les dispositifs de l'axe 1 ont un **impact non négligeable sur l'accès à une qualification** dans la grande majorité des cas.

L'accès à la qualification est particulièrement important pour les personnes ayant participé à des dispositifs déployés dans le cadre de la mesure 1.09 relative à la formation professionnelle des adultes (36%) et la mesure 1.05 relative aux formations sanitaires et sociales (28%).

Les résultats des enquêtes appuient ces résultats : entre 50% et 90% des bénéficiaires ont obtenu une qualification à l'issue de leur participation au projet et la grande majorité des répondants estime avoir atteint le nombre de personnes ayant obtenu une qualification ou l'avoir atteint partiellement.

De plus, trois quarts des bénéficiaires interrogés lors de l'enquête considèrent que le dispositif de formation professionnelle ou de formation en apprentissage ou alternance leur a permis d'élever leur niveau de qualification (75%, soit 358 répondants sur 476).

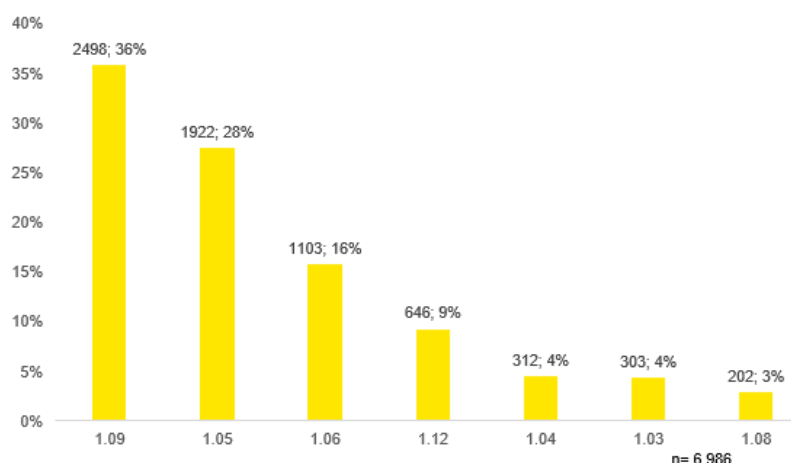
Figure 29 : Accès à une qualification (OS 1.2)

3 mesures permettent notamment l'obtention d'une qualification pour les bénéficiaires, à savoir :

- La mesure 1.09, avec l'obtention d'une qualification pour 36% des bénéficiaires
- La mesure 1.05, avec l'obtention d'une qualification pour 28% des bénéficiaires
- La mesure 1.06, avec l'obtention d'une qualification pour 16% des bénéficiaires.

Au regard des données MDFSE, les mesures 1.04, 1.03 et 1.08 semblent avoir un impact moins important sur l'obtention d'une qualification.

Figure 30 : Mesures favorisant l'accès à une qualification (OS 1.2)



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

Plusieurs des **formations** proposées sont **règlementées au niveau national**. Par exemple, pour les formations sanitaires, les programmes de formation déployés par le CHU sont établis au niveau national, avec un référentiel présentant le nombre précis d'heures théoriques prévu, le nombre d'heures de stage, le contenu pédagogique, référentiel sur lequel s'appuie le CHU pour monter un projet institutionnel et identifier les axes à développer dans les programmes de formation. A l'issue de leur formation, les étudiants détiennent un diplôme d'Etat reconnu nationalement, leurs compétences professionnelles sont valorisées sur le marché du travail et les étudiants sont opérationnels. L'entretien réalisé avec le CHU a mis en avant le nombre conséquent de jeunes ayant accès à une qualification et sortant avec un diplôme à l'issue de leur formation dans le secteur sanitaire. Les données ci-dessous concernent le taux moyen d'obtention du diplôme au cours des dernières années, sur la période du programme -celle-ci étant variable selon les formations.

- ▶ Filière infirmiers : sur le nombre d'étudiants présents en fin de troisième année, le taux d'obtention moyen du diplôme est d'environ 80-85%. En 2012, ce taux était d'environ 56%, donc l'accès à une qualification est meilleur aujourd'hui qu'il y a quelques années.
- ▶ Filière aides-soignants : environ 90% d'obtention du diplôme
- ▶ Filière auxiliaires de puériculture : environ 95%
- ▶ Filière masseurs kinésithérapeutes : entre 95% et 100%
- ▶ Filière sages-femmes : taux d'obtention du diplôme variable, sur certaines années le nombre d'abandons en cours de formation peut-être élevé.

**Eclairage -
études de
cas**

Des formations proposées par l'IRTS règlementées pour les diplômes du secteur social et médico-social

Les formations diplômantes proposées au sein de l'IRTS sont règlementées au niveau national. Elles sont construites et définies selon des référentiels métiers précis, contenant des domaines de compétences. Les diplômes d'Etat sont ainsi validés domaine de compétences par domaine de compétences, et, contrairement aux diplômes universitaires, les notes ne sont pas compensables entre elles. Si un apprenant échoue à l'un des domaines de compétences, il ne peut obtenir son diplôme et se doit de repasser le domaine de compétences non acquis sur l'année suivante. En 2018, une réforme des diplômes du secteur social et médico-social a été mise en œuvre, permettant à des bénéficiaires des cinq diplômes d'Etat de niveau 3 d'avoir accès à des diplômes de niveau 2 avec un grade licence. Cette réforme témoigne d'une volonté politique de reconnaissance des certifications professionnelles. Cette

même année, l'IRTS a compté 267 validations totales sur l'ensemble des formations, 63 validations partielles et 7 candidats n'ont rien validé²⁷.

Par ailleurs, l'entretien réalisé avec la Fédération des MFR a mis en avant que les projets déployés ont pour finalité de permettre aux personnes d'accéder à un diplôme : le taux de réussite est chaque année supérieur à 80%. Certaines formations complémentaires peuvent également être proposées aux jeunes, pour renforcer le poids de leur diplôme sur le marché du travail. Pour SPL Formation professionnelle des adultes, l'objectif principal des formations proposées est de permettre aux demandeurs d'emploi d'obtenir un diplôme.

Sur les CFA, le taux de réussite aux examens est élevé (80%), ce qui multiplie les chances d'accès à un emploi pour les jeunes. L'entretien réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie a aussi mis en avant un taux élevé de réussite au diplôme de l'EGC (environ 93%). Ces résultats sont corroborés par l'enquête menée auprès des porteurs de projets.

Eclairage - études de cas

Un accès à une qualification pour la grande majorité des bénéficiaires de la MFR Ouest La Saline et de l'IRTS

L'étude de cas réalisée auprès de la MFR Ouest a mis en avant que le taux de qualification était relativement élevé pour les formations proposées :

- En moyenne, 80% des jeunes de la formation Bac Pro aménagements paysagers accèdent à une qualification à l'issue de leur participation au dispositif. Plus précisément, en 2019, le taux de réussite s'élevait à 75%, avec 9 jeunes reçus sur 12 présentés aux examens, et en 2018, ce taux s'élevait à 94%, avec 15 jeunes reçus sur 16 présentés aux examens. Cette formation Bac pro aménagements paysagers a pour objectifs de permettre aux jeunes d'acquérir une base solide de connaissances et compétences pour exercer le métier de paysagiste, de disposer d'outils et compétences en matière de gestion d'entreprise mais aussi d'acquérir une base solide pour la poursuite d'étude²⁸.
- Concernant la formation CAP SAPVER, le taux de réussite est généralement de 100%. Cette formation CAP SAPVER a pour objectifs de permettre aux jeunes d'acquérir un premier diplôme et de développer de réelles compétences professionnelles mais aussi d'affiner et affirmer leur choix professionnel et d'acquérir des bases solides pour la poursuite d'étude²⁹.

Le taux de qualification se révèle également élevé pour les formations diplômantes de l'IRTS. En moyenne, le taux de certification total est de 70% :

- Dans certains secteurs, une certification partielle, donc avec une validation de certains domaines de compétences et un échec pour d'autres, permet toutefois aux apprenants d'accéder à un emploi.
- Pour la filière Accompagnant éducatif et social (AES), le taux de certification se révèle plus élevé que la moyenne générale et se situe entre 85 et 95% dès la première certification.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionné par la passation d'épreuves écrites, avec des rendus de dossiers, et d'épreuves orales. Cette année, en raison de la crise sanitaire, les conditions de passation de la certification ont été modifiées. Les apprenants n'étaient pas évalués sur des dossiers écrits et

²⁷ Rapport d'activité IRTS 2018

²⁸ Rapport d'activité MFR Ouest, 13 mars 2020

²⁹ Ibid.

épreuves orales mais l'ensemble de leur parcours de formation était pris en compte (évaluations de stage, engagement au sein des différentes instances de l'IRTS, bilans de fin de formation, etc.).

Au terme de la formation, le **nombre de bénéficiaires disposant d'un niveau d'études supérieures est plus élevé qu'au moment de l'entrée en formation** : près d'un quart des bénéficiaires interrogés dispose d'un bac +2 et le nombre de bénéficiaires titulaires uniquement du baccalauréat a diminué (17% contre 46% avant l'entrée en formation). Un des **impacts des formations sur les bénéficiaires est donc l'accès à une qualification, à un diplôme**. Les termes « accès à un diplôme », « obtention d'un diplôme » apparaissent plus d'une vingtaine de fois dans les effets de la formation. Les propos de l'un des porteurs de projets interrogés illustrent cet aspect « *Pour ceux qui vont jusqu'à l'examen, le taux de réussite est chaque année supérieur à 80%. C'est une vraie réussite au regard du niveau de départ des jeunes* »³⁰.

Figure 32 : Niveau d'études avant l'entrée dans le dispositif de formation

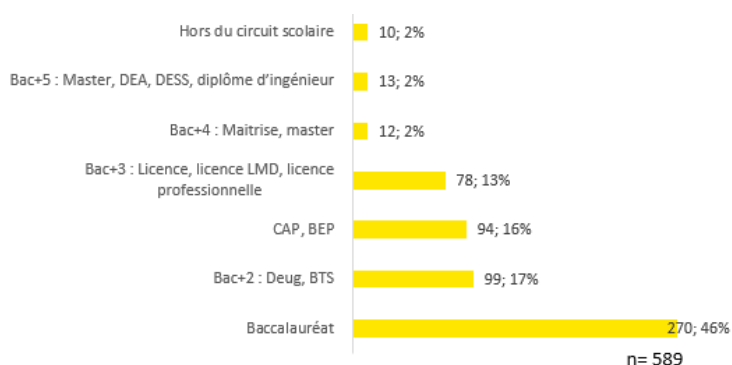
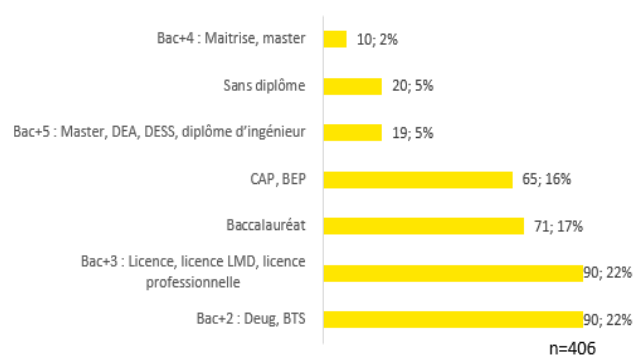


Figure 31 : Niveau de qualification détenu au terme de la formation



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (questions 9 et 19) / Elaboration EY

Toutefois, **l'accès à une qualification ne constitue pas la seule mesure de l'impact des formations dispensées**. Pour la Fédération des MFR, le seul fait de permettre aux jeunes de s'inscrire durablement dans un parcours de formation, même sans obtention d'une qualification, est bénéfique dans la mesure où ils conservent un statut social, la formation permettant d'éviter l'exclusion. La qualité des formations et leur impact sur la situation des bénéficiaires ne se résument donc pas à l'accès à une qualification mais peut également se mesurer par le niveau de persévérance et l'implication des jeunes.

Des bénéficiaires satisfaits des formations dispensées, ces dernières leur apportant une réelle plus-value sur leurs connaissances et leur pratique professionnelle ainsi que sur leur développement personnel

D'un point de vue qualitatif, les participants sont, dans une très large mesure, **satisfaits du déroulement de leur formation professionnelle ou en apprentissage**.

Plus de deux tiers des répondants à l'enquête à 6 mois se disent très satisfaits ou satisfaits du dispositif (67,7%). L'enquête bénéficiaires confirme ces résultats : près de la moitié des répondants est particulièrement satisfaite de la qualité de la formation (43%, soit 250 personnes sur 585) et plus d'un tiers est satisfait de l'encadrement reçu (36%).

³⁰ Entretien réalisé avec un porteur de projet de l'axe 1, juillet 2020

Les **stages** et les **enseignements pratiques** ont également beaucoup plu aux bénéficiaires. Les termes « stage » et « pratique » apparaissent plus d'une quinzaine de fois dans l'enquête diffusée en ce qui concerne l'appréciation des bénéficiaires. Plusieurs bénéficiaires font également part de leur contentement total vis-à-vis de la formation, comme l'illustrent les propos de l'un d'eux dans l'enquête « *formation parfaitement adaptée à mon besoin et au marché du travail, surtout à mon poste actuel* ». La formation a également permis aux bénéficiaires de développer leur réseau professionnel, de prendre des contacts. Les bénéficiaires apprécient particulièrement lorsqu'ils réalisent des travaux pratiques valorisant leurs compétences et leur permettant d'élargir leurs connaissances. Par exemple, les jeunes de la MFR Ouest apprécient les ateliers leur permettant de découvrir de nouvelles espèces, d'approfondir leurs connaissances culinaires, médicinales, etc., ainsi que les rencontres avec les professionnels, notamment des personnes ayant réalisé une formation au sein des MFR. Ces échanges leur permettent de se projeter dans les métiers qu'il est possible de faire à l'issue de leur formation. Cette satisfaction a été fortement exprimée lors des entretiens réalisés avec les bénéficiaires de la MFR Ouest. Ils ont précisé que les rencontres avec les professionnels permettaient de mieux comprendre leur expériences, les méthodes utilisées dans leur activité professionnelle. Les jeunes apprécient également le fonctionnement en internat : ce fonctionnement leur permet ainsi de se sociabiliser et de mieux apprendre des relations humaines et surtout d'éviter les temps de transport quotidien. Ils ont souligné la convivialité existante dans l'internat. Par ailleurs, contrairement aux dispositifs scolaires classiques, les jeunes ont relevé une écoute et une disponibilité plus importante chez les intervenants de la MFR.

Les bénéficiaires des programmes de formation de l'IRTS apprécient quant à eux particulièrement la mise en place de projets transversaux avec les autres formations de l'IRTS ou avec d'autres instituts de formation, par exemple un centre de formation en ergothérapie. De manière générale, lorsque les apprenants bénéficient d'une mobilité dans le cadre de leur formation, ils disent également être très satisfaits de l'expérience acquise. La mise en place d'activités ludiques plaît également aux apprenants : par exemple la mise en place de techniques éducatives, avec l'utilisation d'outils de médiation pour accompagner des usagers, ou encore d'ateliers d'écriture, leur permet d'avoir une réflexion sur leurs pratiques et postures professionnelles. Les modules d'intervention « identité et posture professionnelle » favorisent la construction d'une posture professionnelle en tant qu'étudiant et en tant que futur professionnel. Par ailleurs, les modules de formation relatifs au développement social local permettent aux bénéficiaires de comprendre les attentes des populations vis-à-vis des politiques publiques et ainsi de proposer une intervention sociale la plus adaptée aux besoins.

Les enseignements pratiques, à travers le fonctionnement des formations en alternance ou les stages, permettent aux bénéficiaires de se professionnaliser et d'être confrontés aux réalités du terrain.

Eclairage - études de cas

Un fonctionnement des formations sous le format de l'alternance ou avec la réalisation de stages particulièrement apprécié des bénéficiaires de la MFR Ouest et de l'IRTS

Les **formations initiales proposées à la MFR Ouest sont réalisées en alternance**, avec des temps en centre de formation et des temps en entreprise. Les entretiens réalisés avec des bénéficiaires de la MFR Ouest ont mis en exergue la plus-value du fonctionnement des formations en alternance sur le développement de compétences professionnelles. En effet, les bénéficiaires interrogés ayant réalisé la formation Bac pro aménagements paysagers ont souligné l'efficacité du système d'alternance, l'aspect pratique leur permettant d'apprendre concrètement de métier de paysager.

Concernant les **formations proposées à l'IRTS**, les entretiens réalisés ont également souligné la **plus-value des stages sur le développement de compétences professionnelles**. En effet, les partenaires / employeurs de l'IRTS interrogés ont mis en avant l'aspect fondamental de la présence de stages dans le cadre des formations : au-delà des compétences théoriques acquises, les futurs professionnels sont confrontés à des situations d'accompagnement sur le terrain et peuvent ainsi se projeter en situation. Ces stages (environ 4 périodes de stage sur 3 ans pour les formations AS, ES, EJE) permettent ainsi aux apprenants d'être opérationnels sur le terrain dès obtention de leur diplôme, ce qui facilite leur employabilité. Les formations de l'IRTS permettent donc aux apprenants d'acquérir, d'une part, des connaissances théoriques, et d'autre part, de devenir opérationnels rapidement et d'avoir conscience des

réalités du terrain, et se distinguent des formations proposées dans les DUT carrières sociales, dans lesquelles les périodes de stage sont nettement moins importantes.

Concernant plus précisément les formations sanitaires, l'entretien avec le CHU a mis en avant le ressenti positif des participants. Les retours aux enquêtes de satisfaction sont particulièrement positifs et constructifs : les étudiants disent avoir beaucoup travaillé durant leur formation, les années de formation étant denses, mais ils ont le sentiment d'avoir grandi et évolué et se sentent compétents pour prendre un poste. De même, les retours des employeurs aux équipes pédagogiques sont positifs : les niveaux de compétences de diplômés sont en adéquation avec les exigences du terrain.

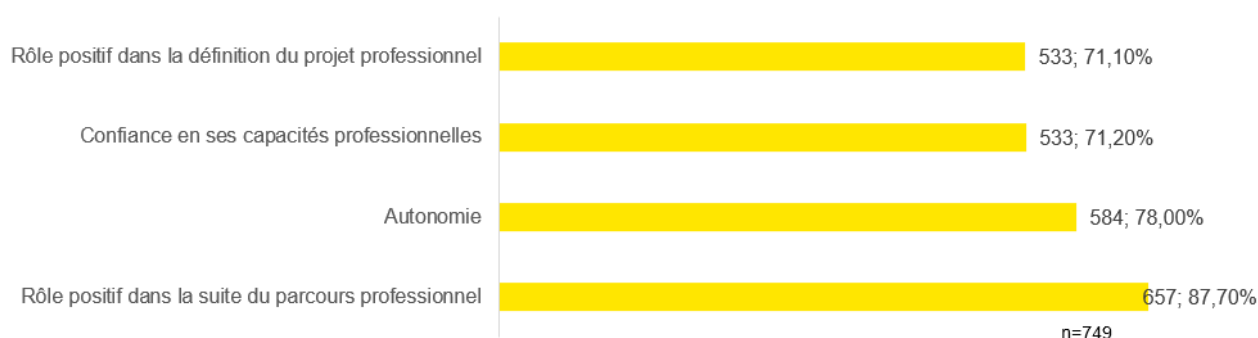
Les dispositifs déployés dans le but de favoriser l'employabilité de la population réunionnaise répondent efficacement au **besoin d'amélioration des compétences des réunionnais**. Ils ont en effet **un impact fort sur le parcours professionnel des bénéficiaires, leur permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences**.

Selon les données de l'enquête à 6 mois menée auprès des participants :

- Plus de trois quarts des répondants inactifs à l'entrée considèrent que le dispositif leur a permis de mieux définir leur projet professionnel (77,4%).
- Plus de trois quarts des personnes inactives à l'entrée (79,2%) et actives (87,7%) considèrent que le dispositif a eu rôle positif dans la suite de leur parcours professionnel.
- Plus de la moitié des participants estime que le dispositif leur a permis de développer des compétences orales en anglais (54,6%).

Ces résultats sont confirmés par les enquêtes menées auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires. Au cours de leur formation professionnelle ou en apprentissage, plus de la moitié des bénéficiaires a apprécié la plus-value de la formation sur les connaissances et pratiques professionnelles. Pour plus de deux tiers des bénéficiaires, la formation leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences scolaires et/ou professionnelles (67%, soit 310 répondants sur 464) et pour la totalité des porteurs de projets, les projets ont permis d'améliorer les compétences des jeunes réunionnais.

Figure 33 : Impacts des dispositifs sur les bénéficiaires actifs (OS 1.2)



Source : Données MDFSE - Enquête à 6 mois / Elaboration EY

D'un point de vue plus personnel, la formation a également eu un **impact sur le développement personnel** des bénéficiaires. Elle a permis à la moitié des répondants de renforcer leur confiance en eux et d'apprendre à mieux réagir face à des situations nouvelles. Elle a également favorisé leur autonomie et leur persévérance.

Au regard des données de l'enquête à 6 mois, trois quarts des répondants inactifs à l'entrée (76,2%) ou actifs (71,2%) considèrent que le dispositif leur a permis de reprendre confiance en leurs capacités professionnelles et pour plus de trois quarts il leur a permis de gagner en autonomie (78%).

Eclairage -
études de
cas

Un impact positif des projets de la MFR Ouest et de l'IRTS sur le développement personnel et les compétences professionnelles des bénéficiaires

Des formations proposées par la MFR Ouest permettant de redonner goût à un apprentissage et de développer l'autonomie des jeunes

Les projets déployés par la MFR Ouest ont un impact sur les **compétences professionnelles** de jeunes. Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires ont mis en avant des compétences développées dans des domaines variés. Par exemple, pour la formation CAP SAPVER, les jeunes développent des compétences dans les domaines de l'animation, la restauration, la vente, le commerce. Le Bac pro aménagements paysagers fournit quant à lui les outils nécessaires pour que les jeunes développent des compétences en matière de maniement d'outils techniques, de gestion d'entreprise.

Les formations ont également un impact sur le **développement personnel** des jeunes. De nombreux travaux pratiques sont proposés dans les différents domaines d'apprentissage, comme en biologie végétale, mathématiques, etc. Ces enseignements étant dispensés à travers une pratique professionnelle (par exemple les mathématiques à travers le traçage de rigoles, délimitation d'espaces, etc.), les jeunes retrouvent **goût à l'apprentissage et à l'école**. Les partenaires de la MFR interrogés ont mis en avant que les formations proposées au sein de la MFR permettaient aux jeunes en situation de décrochage de **réintégrer un cursus scolaire**, de poursuivre une formation hors du cadre de l'Education nationale classique. Pour l'un des partenaires interrogés, au sein de la MFR, « *ce n'est pas tellement le type de formation qui compte, c'est la manière dont est dispensée la formation. Les élèves ne sont pas assis, les professeurs sont plutôt des éducateurs, la relation est surtout dans l'apprentissage d'un métier avec des groupes plus réduits. Il s'agit d'une manière différente d'appréhender la scolarité* »³¹. Toutefois, l'orientation vers les formations de la MFR ne sont pas uniquement à destination des personnes en situation de décrochage scolaire ou présentant des difficultés à l'école. L'entretien réalisé avec un bénéficiaire de la formation Bac Pro aménagements paysagers a en effet mis en avant que l'orientation vers cette formation résultait d'un véritable souhait de devenir paysagiste, de développer des compétences dans le domaine de l'aménagement paysager et non d'un échec scolaire et d'un manque d'appétence pour l'école.

Les formations de la MFR favorisent également **l'autonomie** des jeunes, ces derniers étant totalement autonomes dans leur formation : les jeunes de terminale prennent en charge les bénéficiaires des autres promotions, système leur permettant ainsi de valoriser leurs compétences et connaissances et d'apprendre à encadrer. Par ailleurs, le système de formation basé sur de l'alternance permet aux jeunes de développer leur autonomie et de travailler sur leur mobilité avec la prise en compte des transports. Les formations proposées au sein de la MFR Ouest permettent aussi aux jeunes de développer leur sens de l'attention, la concentration, l'organisation, un esprit de créativité. De plus, les formations de la MFR fonctionnant en internat, ce système de fonctionnement permet aux jeunes de vivre en collectivité avec d'autres jeunes, de développer leur autonomie, d'évoluer et de grandir ensemble. Les bénéficiaires interrogés dans le cadre des études de cas ont également mis en avant cet impact des formations sur l'autonomie et la confiance en soi. Pour reprendre les termes de l'un d'eux accompagné par la MFR Ouest dans le cadre de la formation CAP SAPVER, « *la formation a permis de mieux m'impliquer dans la formation, sans être mis à l'écart contrairement à ce que pouvaient faire certains professeurs au lycée, j'ai repris confiance en moi, j'ai développé mon autonomie et ça a permis de réduire ma timidité qui était très prononcée, ça permet d'aller vers les autres* »³².

³¹ Entretien réalisé avec un partenaire de la MFR, novembre 2020

³² Entretien réalisé en novembre 2020 avec un bénéficiaire du dispositif CAP SAPVER de la MFR Ouest de 2018 à 2020.

Des compétences inscrites dans un référentiel de formation pour les formations proposées à l'IRTS

Concernant les formations proposées à l'IRTS, les compétences professionnelles développées sont celles en lien avec les **référentiels de formation**. Les formations permettent ainsi aux apprenants de développer des compétences métiers mais aussi des compétences transversales et comportementales. L'équipe pédagogique, à travers le déploiement de travaux en psychologie sociale et en neurosciences, souhaite que les apprenants développent un positionnement professionnel et des compétences comportementales pour favoriser leur insertion dans le milieu professionnel. Les domaines de compétences permettent ainsi aux bénéficiaires de développer des compétences multiples dans divers domaines : accompagnement et relations avec les publics vulnérables, conception et suivi de projets, travail en équipe pluridisciplinaire, travail en partenariat et en réseau. Par ailleurs, les disciplines dispensées en centre de formation permettent aux bénéficiaires de prendre conscience du cadre juridique et social dans lequel ils interviennent, de développer des compétences en matière de méthodologie d'intervention sociale et de prendre du recul sur les situations rencontrées sur le terrain. Par exemple, au sein de la formation « éducateur spécialisé », le module de formation intitulé « identité et posture professionnelle » permet d'amener les apprenants à une réflexion sur leurs pratiques professionnelles et les amener à prendre du recul sur leur positionnement professionnel.

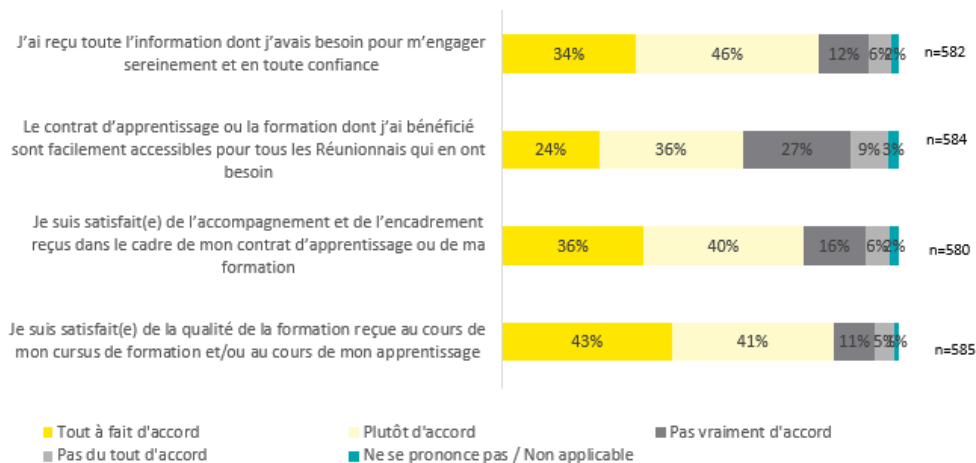
Par ailleurs, les partenaires / employeurs de l'IRTS interrogés ont souligné la bonne **adéquation entre les compétences développées par les jeunes durant leur formation et les attentes sur le terrain**. Les apports théoriques et pratiques dispensés en formation (techniques éducatives, psychopédagogie, réglementation du secteur, techniques d'animation, etc.) permettent aux apprenants d'avoir une bonne connaissance du secteur dans lequel ils interviennent et d'être rapidement opérationnels. D'ailleurs, l'IRTS sollicite régulièrement les employeurs afin d'adapter au mieux les formations aux réalités et aux attendus des professionnels sur le terrain, les partenaires / employeurs sont partie prenante des formations à travers l'alternance intégrative : ils sont acteurs associés à ces formations initiales dans la mesure où ils accueillent les apprenants en stage et réalisent des interventions auprès des apprenants / formations au sein de l'IRTS. Comme précisé par l'un des partenaires de l'IRTS interrogés, la qualité des réponses apportées par les professionnels dans les établissements sociaux et médico-sociaux et les réussites témoignent de la qualité des formations proposées à l'IRTS.

Toutefois, les formations proposées s'inscrivant dans un référentiel défini au niveau national et étant réglementées par un diplôme d'Etat, les équipes pédagogiques ont peu de marge de manœuvre au niveau des modules de formation proposés. Par exemple, certains partenaires interrogés ont souligné la nécessité de mettre en œuvre davantage de modules de formation transversaux entre les secteurs sanitaire et médico-social afin d'amener les futurs professionnels à développer des compétences transversales et à travailler en équipe pluridisciplinaire, mais ce cadre d'intervention, s'il n'est pas prévu par les référentiels de formation, peut être difficile à mettre en œuvre.

Toutefois, le **ressenti des participants vis-à-vis de l'accessibilité à la formation semble plus mitigé**.

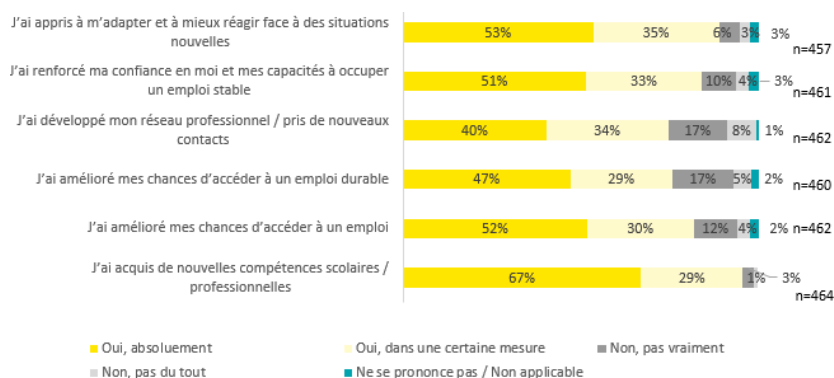
Plus d'un quart des bénéficiaires indique que le contrat d'apprentissage ou la formation ne sont pas vraiment accessibles à tous les réunionnais (27%, soit 159 répondants sur 584).

Figure 34 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les propositions suivantes concernant le déroulement de votre formation professionnelle et/ou en apprentissage ou alternance ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 14) / Elaboration EY

Figure 35 : Dans quelle mesure la prestation dont vous avez bénéficié vous a-t-elle permis d'améliorer les compétences listées dans ce tableau ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 25) / Elaboration EY

Des dispositifs favorisant l'employabilité de la population réunionnaise dans une large mesure, avec une meilleure situation sur le marché du travail à la sortie du dispositif qu'à l'entrée

Les projets déployés dans le cadre de l'OS 1.2 répondent efficacement au besoin d'employabilité des réunionnais. L'indicateur inscrit dans le PO « nombre de participants accédant à un emploi 6 mois après la fin de leur participation » vise à notifier un changement de situation dans les 6 mois après la sortie du dispositif, en comparaison avec la situation initiale lors de l'entrée dans l'opération. La donnée « 6 mois après leur participation » signifie que le changement peut avoir lieu dans les 6 mois à compter de la date de sortie de l'opération et doit perdurer « à date de sortie de l'opération + 6 mois ». Seuls sont comptabilisés les participants n'ayant pas un emploi à l'entrée dans le dispositif.

Au regard des données recueillies dans le tableau de bord des indicateurs de l'AGILE, sur l'ensemble de l'OS 1.2, en date du 15.09.2020, 6 475 participants exercent un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation au programme, la valeur cible à atteindre étant 7 828 en 2023, soit un **taux réalisation de 83%**. La réalisation peut donc être jugée satisfaisante puisque plus des trois quarts des cibles visées sont atteints à ce jour.

Tableau 17 : Atteinte de l'indicateur de résultat en termes d'obtention d'une qualification - OS 1.2 (au 15.09.2020)

OS	Type d'indicateur	Indicateurs	Cible 2023	Réalisé	% cible 2023	Statut
OS 1.2	Indicateurs de résultat	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	7 828	6 475	83%	Atteint

Source : AGILE tableau de bord des indicateurs de réalisation du cadre de performance PO FSE 2014-2020, 15.09.2020/ Elaboration EY

L'accès à des formations a un **impact sur l'employabilité** des réunionnais dans la mesure où il multiplie les chances d'accès à un emploi.

En ce qui concerne les mesures de l'OS 1.2 relatif à l'employabilité, à la sortie du dispositif, selon les données recueillies sur MDFSE en date de septembre 2020, le nombre de personnes inactives, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi a fortement diminué : environ un tiers est en situation d'inactivité à la sortie du dispositif (38%) contre près de trois quarts à l'entrée dans le dispositif (72%). Plus d'un tiers des participants suit des études ou une formation (37%).

En revanche, le nombre de personnes accédant à un emploi durable reste particulièrement faible et inchangé (3%), situation pouvant potentiellement s'expliquer par le fait que les personnes sont encore inscrites dans le dispositif ou poursuivent leur formation avant de s'insérer sur le marché de l'emploi. L'employabilité, avec l'accès à un emploi durable, est particulièrement forte pour le secteur sanitaire et social (mesure 1.05) (50%) et le secteur agricole (mesures 1.06 et 1.12) (14% et 13%) et est la plus faible pour les mesures 1.03 et 1.08 (2%). Ceci est confirmé par un acteur de la Fédération des MFR que nous avons interrogé « leur parcours leur permet de s'installer comme agriculteur en 4 ans, ou en 3 ans pour ceux qui entrent directement en Seconde pour le bac pro. Une majorité des personnes visent l'installation et d'autres visent à être salariés qualifiés dans le secteur ».

Figure 36 : Nombre de participants sur le marché du travail à l'entrée dans le dispositif (sur les mesures de l'OS 1.2 relatif à l'employabilité)

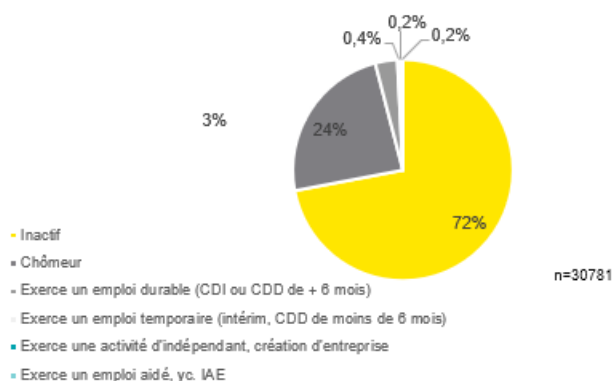
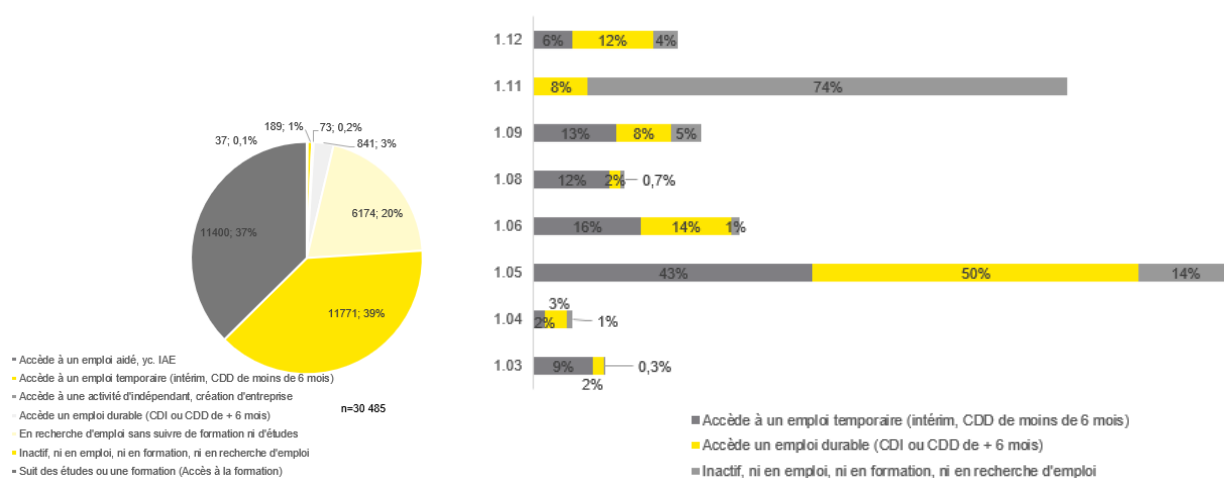


Figure 37 : Nombre de participants sur le marché du travail à la sortie du dispositif (sur les mesures de l'OS 1.2 relatif à l'employabilité)



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

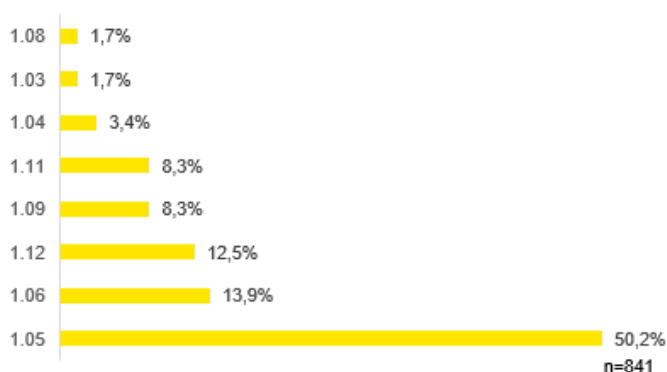
Parmi les bénéficiaires accédant à un emploi durable, cette stabilité de l'emploi est particulièrement importante pour la mesure 1.05 relative aux formations dans le secteur sanitaire et social (50,2%), résultats qui corroborent les données précédentes en matière de volume financier de cette mesure (27,5M€) et du nombre de projets déployés dans ce secteur (15 projets, soit 12%) (données MDFSE 26.10.2020).

Dans le secteur sanitaire, l'entretien réalisé avec le CHU a mis en avant que **l'accès à un emploi pour les étudiants sortant de formation pouvait être long et difficile pour certaines filières**, notamment pour la filière infirmiers. En effet, au vu du contexte économique actuel dans les hôpitaux, ces derniers ont plutôt tendance à freiner les recrutements qu'à recruter du nouveau personnel. De ce fait, les jeunes infirmiers sont parfois recrutés sur des emplois très précaires (des contrats de 2 ou 3 semaines) ou sont entre 3 et 6 mois sans emploi. Toutefois, au regard de l'entretien avec le CHU, le secteur privé semble rencontrer des difficultés pour recruter du personnel soignant, alors que de nombreux infirmiers sont au chômage et n'arrivent pas à trouver un emploi pérenne. Certaines hypothèses pouvant potentiellement expliquer ce manque d'attractivité du secteur privé ont été soulignées³³ :

- ▶ Les étudiants préfèrent trouver un emploi dans le secteur public pour la stabilité de leur statut professionnel ;
- ▶ Le CHU met en place un projet social concernant la possibilité d'une stagiarisation pour les personnes recrutées sous le statut contractuel, au bout de 3 ans.

³³ Entretien réalisé avec un acteur du CHU, septembre 2020

Figure 38 : Accès à un emploi durable (OS 1.2)



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

Par ailleurs, en matière d'employabilité, même si certaines formations ne conduisent pas immédiatement à un emploi à la sortie du dispositif mais à la réalisation d'une formation complémentaire ou de plus haut niveau, il a été souligné en entretien la plus-value des formations sur l'employabilité. En effet, un bénéficiaire du CAP SAPVER a souligné en entretien « *il s'agit d'un CAP qui gère la restauration, les personnes âgées, la petite enfance etc. donc ça permet d'avoir davantage de branches disponibles, plus de chances d'accéder à un emploi, d'avoir une certaine formation en amont pour trouver un emploi plus facilement, et il y a aussi l'expérience de terrain acquise grâce aux stages* »³⁴.

Eclairage - études de cas

Un impact positif des projets de formation de l'IRTS sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires

Les projets déployés par l'IRTS permettent un taux d'insertion dans l'emploi élevé pour les bénéficiaires. Le taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la fin de la formation se situe entre 85% et 92%. Selon la Directrice de l'IRTS, ce taux d'insertion est particulièrement élevé en ce qui concerne le secteur social et médico-social en comparaison à d'autres secteurs d'emploi sur le territoire, témoignant ainsi des besoins conséquents dans ce secteur. Par ailleurs, les entretiens réalisés avec des bénéficiaires des formations de l'IRTS ont mis en avant que l'emploi trouvé à l'issue de la formation était souvent un emploi dans un lieu dans lequel un stage avait été effectué au cours de la formation. Au total, sur l'ensemble des formations de l'IRTS, en 2018³⁵ :

- 93% des apprenants sont en emploi 6 mois après leur diplôme (hors CESF)
- 4,65% ne sont pas en emploi 6 mois après leur diplôme
- 1% a intégré une nouvelle formation

Concernant plus particulièrement les formations initiales :

- ASS : 86,67% sont en emploi
- EJE : 83,33% sont en emploi
- ES : 92,31% sont en emploi
- AES : 73,17% sont en emploi
- ME : 90,91% sont en emploi

Plusieurs associations du secteur social et médico-social sont implantées sur l'île de La Réunion, avec des effectifs de salariés et un nombre d'établissements conséquents. Ces associations sont des

³⁴ Entretien réalisé avec un bénéficiaire de la formation CAP SAPVER de la MFR Ouest, novembre 2020

³⁵ Rapport d'activité IRTS 2018

employeurs particulièrement importants sur le territoire et favorisent la mise en stage mais aussi l'employabilité des apprenants de l'IRTS. La grande majorité du temps, les professionnels du secteur social et médico-social employés dans ces associations disposent d'un diplôme d'Etat et ont été formés au sein de l'IRTS La Réunion. Par exemple :

- **L'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)** compte environ 30 établissements dans le secteur social et médico-social sur l'île de La Réunion, et un total d'environ 7000 salariés. Cette association accueille de nombreux apprenants de l'IRTS en stage chaque année et réalise également de nombreux recrutements sur l'ensemble des métiers qualifiants. Sur une année, l'association compte environ 28 établissements qui accueillent en permanence 4-5 stagiaires. Environ 140 étudiants, de formations différentes et sur des cycles de formation distincts, sont donc accueillis chaque année en stage au sein de cette association.
- **L'Association d'Aide, de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ)** accueille chaque année une dizaine d'apprenants de l'IRTS en stage et environ 4-5 personnes sont recrutées chaque année. Durant la période de crise sanitaire, l'AAPEJ a employé de nombreux apprenants sur des CDD pour réaliser des remplacements.
- **La Fondation Favron** compte 47 établissements sur l'île de La Réunion et 1650 salariés. Chaque année, environ 850 stagiaires sont accueillis sur les établissements de la Fondation, toutes formations confondues, pas uniquement des travailleurs sociaux de l'IRTS.

Le retour des agences de Pôle Emploi, acteur prescripteur orientant des bénéficiaires vers l'IRTS, met également en avant les impacts des formations de l'IRTS sur l'employabilité des apprenants. Les entretiens réalisés ont en effet mis en avant la rapide employabilité des bénéficiaires à la sortie de leur formation à l'IRTS. En effet, à la suite de la formation, Pôle Emploi effectue un suivi sur le devenir des bénéficiaires. Il en ressort qu'à la sortie de formation, les bénéficiaires occupent un emploi très rapidement après l'obtention du diplôme et ne restent donc plus dans les fichiers Pôle Emploi. Pour Pôle Emploi, il s'agit d'un critère déterminant dans le choix des formations financées. Les types d'emplois obtenus sont très variables (CDI, CDD, emplois intérimaires, etc.).

Eclairage - études de cas

Des bénéficiaires des formations proposées au sein de la MFR Ouest poursuivant généralement leurs études à la suite de leur qualification et ne s'insérant pas immédiatement sur le marché de l'emploi

Concernant la formation Bac pro aménagements paysagers de la MFR Ouest, peu de jeunes s'orientent sur le marché du travail à l'issue de leur qualification. Certains poursuivent leurs études à l'université, d'autres en BTS du fait du système de l'alternance qu'ils connaissent déjà. La MFR apporte un rôle de conseil et de soutien dans ces orientations. Un des bénéficiaires interrogés a d'ailleurs fait le choix de poursuivre sa formation en BTS en métropole à la suite de l'obtention de son Bac Pro, un autre a poursuivi sur un certificat de spécialisation option « taille et soins aux arbres » afin de trouver un emploi plus facilement et à proximité de son lieu de résidence. Toutefois, les entretiens réalisés ont mis en avant la plus-value de la formation Bac pro aménagements paysagers en termes d'employabilité en matière de création d'entreprise puisque les jeunes qui le souhaitent peuvent créer leur entreprise à la suite de leur qualification.

Les jeunes inscrits dans la formation CAP SAPVER poursuivent également leur formation à l'issue de l'obtention de leur diplôme, en Bac Pro ou mention complémentaire. Dans la continuité du CAP SAPVER, une formation Bac Pro services aux personnes et aux territoires est proposée au sein de la MFR Tampon.

La situation des bénéficiaires semble plus positive sur le marché de l'emploi aujourd'hui que depuis les données extraites de la plateforme MDFSE datant du 10.03.2020. Par exemple, l'entretien réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en avant un taux d'emploi de quasiment 95% sur l'EGC, taux se révélant stable depuis une trentaine d'année. Les jeunes trouvent la plupart du temps un emploi sans difficultés. Quelques hypothèses peuvent potentiellement expliquer les écarts :

- L'échantillon de répondants est moins important que l'ensemble des personnes ayant participé aux dispositifs
- Les personnes les plus éloignées de l'emploi ne disposent pas d'adresse mail, et n'ont donc pas pu prendre part à l'enquête bénéficiaires
- Les personnes ont pu trouver un emploi depuis mars 2020

Les réponses à l'enquête bénéficiaires axe 1 ont montré que la moitié des répondants est actuellement en emploi. Une part relativement faible, moins d'un tiers, est actuellement en recherche d'emploi (29%) et une part non significative au regard du nombre de répondants est actuellement en situation d'inactivité.

Plus d'un tiers des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête est employé ou a une profession intermédiaire (techniciens, comptables, instituteurs, assistantes etc.).

Figure 40 : Quelle est votre situation actuelle ?

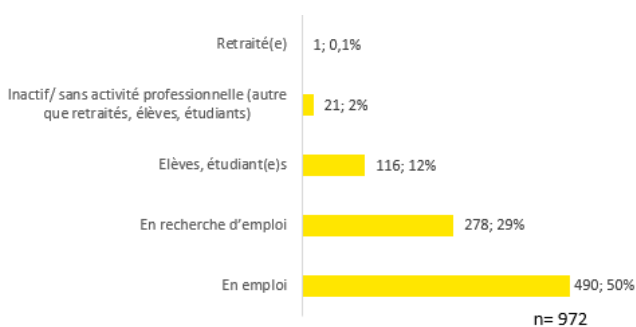
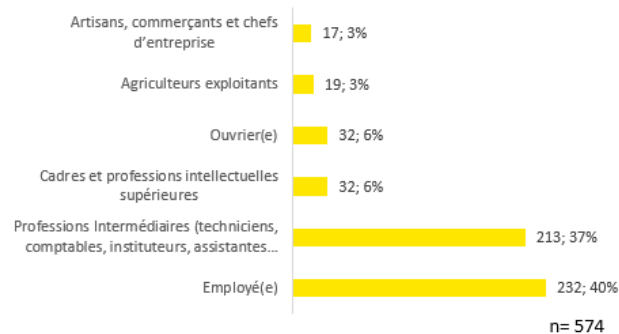


Figure 39 : Si vous êtes en emploi, pourriez-vous préciser votre catégorie socio-professionnelle ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (questions 1 et 2) / Elaboration EY

Cette amélioration de l'employabilité est confirmée par les résultats des enquêtes bénéficiaires et porteurs de projets.

Pour près de la totalité des répondants (92%), les projets ont permis d'améliorer l'employabilité de la population réunionnaise et, pour plus de trois quarts (88%), ils ont permis de diversifier les perspectives d'emploi des jeunes réunionnais, y compris en dehors de l'île.

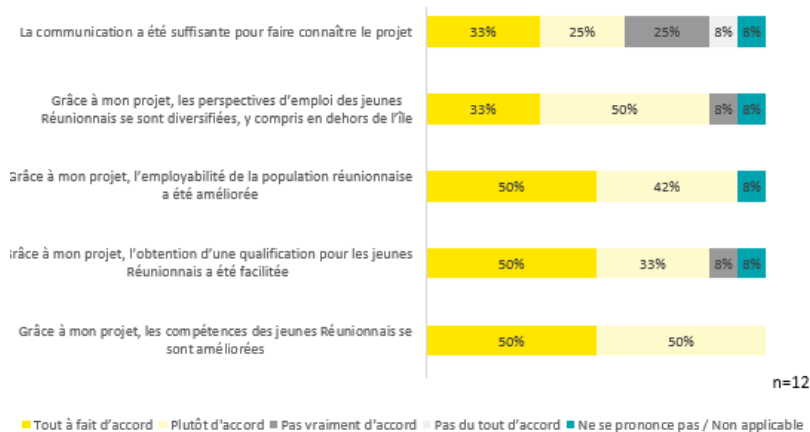
Près de deux tiers des bénéficiaires ont eu accès à un emploi à la suite de leur participation à un dispositif de formation ou d'apprentissage : plus d'un tiers y a eu accès immédiatement après la formation et plus d'un quart dans les 6 mois ou plus. La majorité des bénéficiaires a obtenu un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et plus de la moitié des bénéficiaires estime que la formation a renforcé leur capacité à occuper un emploi stable (51%).

Plusieurs personnes indiquent également avoir créé leur entreprise à la suite de la formation dont elles ont bénéficié. Plus d'un tiers des répondants précise avoir pratiquement atteint le nombre de participants envisagé mais près de la moitié ne souhaite pas se prononcer à ce sujet. Selon les répondants, la non-atteinte du nombre envisagé peut en partie s'expliquer par la **conjuncture économique actuelle qui n'est pas favorable pour promouvoir l'employabilité.**

Pour près de la moitié des bénéficiaires interrogés, leur emploi s'inscrit dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Près de trois quarts des bénéficiaires ont trouvé un emploi dans le même secteur d'activité que celui dans lequel ils ont réalisé leur alternance.

Toutefois, plus d'un tiers des bénéficiaires indique ne pas avoir trouvé un emploi dans la même entreprise que celle où ils ont réalisé leur formation ou leur alternance/apprentissage (40%), cette situation pouvant par exemple s'expliquer par un manque de budget au sein de l'entreprise ou encore par un souhait de développer son propre projet professionnel/ création d'entreprise. En revanche, près d'un quart indique ne pas avoir eu accès à un emploi.

Figure 41 : Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les propositions suivantes ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 60) / Elaboration EY

Les projets déployés dans le cadre de l'axe 1 visant à favoriser l'employabilité ont également eu des **impacts plus larges** que l'accès à un emploi. Les projets ont par exemple impulsé la mise en place de la semaine de la qualité de vie au travail, ont permis à des jeunes ayant décroché scolairement de « *reprendre goût à la formation* », pour reprendre les propos d'un porteur de projet. Ils ont également permis à des jeunes d'effectuer une mobilité dans le cadre d'une formation et de s'installer sur le territoire d'accueil par la suite. De manière plus générale, selon les porteurs de projets interrogés lors de l'enquête, les projets ont également eu pour effets de permettre aux bénéficiaires une ouverture culturelle et sociale, de donner une sécurité financière, de redonner une confiance en soi et une maîtrise des codes du monde professionnel. Par ailleurs, selon les bénéficiaires interrogés, les dispositifs ont parfois permis une reconversion professionnelle. Les dispositifs dont ont bénéficié les participants sont aussi parfois un tremplin vers un nouveau projet professionnel : par exemple, des participants disent que les formations leur permettra par la suite de devenir auto-entrepreneur, de créer leur entreprise.

Quelques dispositifs de formation répondant au besoin de mobilité des réunionnais

Certaines formations favorisent la **mobilité** des réunionnais. L'entretien réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en avant que, sur des promotions de 50 à l'EGC, environ **20% de jeunes partent en métropole pour poursuivre leur parcours professionnel**, certains pouvant revenir sur le territoire réunionnais quelques années après.

Dans le secteur sanitaire, cette mobilité a également lieu et est parfois recommandée par les instituts de formation pour donner des perspectives professionnelles aux jeunes. En effet, le contexte économique de ces dernières années amène les hôpitaux à freiner les recrutements, et peu de nouvelles structures sanitaires sont créées sur l'île. Les étudiants se trouvent donc en difficulté pour trouver des stages et les terrains de stage sont submergés de demandes auxquelles ils ne peuvent pas faire face. Des partenariats ont été mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiants :

- **Partenariat entre le CHU et LADOM** : partenariat mis en place dans les années 2013-2014 pour favoriser la mobilité des étudiants effectuant une formation dans le secteur sanitaire. Toutefois, ce partenariat n'est aujourd'hui que très peu utilisé par les étudiants en raison d'expériences passées n'ayant pas porté leurs fruits : les conditions de validation des dossiers sont particulièrement rigoureuses (critères de revenu, de domiciliation à La Réunion depuis plusieurs mois/années), les délais de réponse sont longs et les étudiants restent dans l'incertitude sur leur mobilité face une absence d'engagement formel du partenaire.

- ▶ **Partenariat avec une école universitaire en Belgique** dans le cadre d'un programme ERASMUS : convention signée par l'université Réunion et l'école en Belgique en mai 2019, pour l'année universitaire 2019-2020, pour 6 places infirmiers. Le CHU a accueilli 5 jeunes de Belgique en 2019 mais en raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid, les jeunes réunionnais n'ont pas pu se rendre en Belgique.
- ▶ **La filière des kinésithérapeutes a pour projet de développer des projets de mobilité en Australie.**

Des aides financières favorisent cette mobilité : bourses régionales, aides financières du CROUS.

Eclairage -
études de
cas

La prise en compte de la mobilité par la MFR Ouest La Saline et l'IRTS

Même si les projets de formation déployés dans le cadre de l'axe 1 du PO n'ont pas pour vocation première de conduire la population réunionnaise à réaliser une mobilité, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour favoriser la mobilité des bénéficiaires.

Une mobilité assurée par des partenariats conclus dans le cadre d'Erasmus et avec des centres de formation ou universités, en métropole, en Europe, voire à l'international, en lien avec LADOM

Sur l'île de La Réunion, les MFR ont développé des projets Erasmus afin de favoriser la mobilité des réunionnais, chacune des MFR disposant d'un référent Erasmus. Au sein de la MFR Ouest, le projet Erasmus existe depuis 3 ans. Les départs en mobilité ont commencé avec des départs en Italie, puis en Espagne. Ces voyages, qui concernent les formations CAP Services aux personnes et vente en espace rural (CAP SAPVER) et la formation Bac pro aménagements paysagers, durent environ 15 jours et sont réalisés de préférence sur des périodes automnales – hivernales afin de permettre aux jeunes de s'acclimater à un nouvel environnement. Les jeunes, tout comme les encadrants, sont en famille d'accueil pour mieux appréhender le programme d'échange. Ces voyages de mobilité ont aussi été réalisés à l'île Maurice pour une classe de CAP, dans le cadre d'un échange avec une MFR à l'île Maurice, en métropole.

Le retour d'expériences des personnes ayant bénéficié d'une mobilité dans le cadre de leur formation se révèle particulièrement positif. Ces projets de mobilité sont l'occasion pour les jeunes de découvrir une nouvelle culture (gastronomie, musique), de nouveaux territoires et ainsi de s'ouvrir au monde. Ces mobilités leur permettent également de découvrir des méthodes de travail différentes de celles utilisées sur l'île de La Réunion, le fonctionnement d'une MFR et d'entreprises sur un autre territoire. Par exemple, un des bénéficiaires de la formation Bac Pro aménagements paysagers a précisé en entretien : *« le voyage en métropole avec la MFR m'a permis d'avoir un autre regard sur le métier de paysagiste, j'ai découvert un travail sur des appareils non existants à La Réunion, j'ai découvert des techniques différentes. La MFR n'est pas seulement une formation en local mais permet également la découverte d'un métier ailleurs. J'ai été bluffé par le métier sur la métropole »*³⁶.

Les voyages réalisés par les jeunes dans le cadre de ces projets Erasmus font l'objet d'une restitution lors d'une journée « Erasmus day » et sont présentés aux autres élèves. Les jeunes mettent ainsi en avant les activités réalisées et la plus-value du voyage sur leurs aptitudes, leurs compétences en matière d'apprentissage de la langue, et leur développement personnel.

Cette année, du fait de la situation sanitaire particulière, les projets mobilité ont été freinés. La MFR disposait de 80 bourses pour l'année 2020 mais seulement 40 ont pu être utilisées à stade. Par ailleurs, même si les projets Erasmus sont financés à 100%, l'objectif est d'inscrire les jeunes dans une démarche de montage de projet (étapes de construction d'un projet, financements, etc.). Pour ce faire, des micro-projets sont mis en œuvre au sein de la MFR (vente de gâteaux, mise en place de dîner-dansant, pique-nique, etc.).

³⁶ Entretien réalisé en novembre 2020 avec la mère d'un bénéficiaire de la formation Bac Pro Aménagements paysagers de la MFR Ouest de 2015 à 2017.

Les jeunes réalisant les formations peuvent également faire le choix de réaliser une mobilité à l'issue de leur formation. Tel est le cas d'un des bénéficiaires du Bac pro aménagements paysagers interrogé qui a souhaité poursuivre sa formation en réalisant un BTS en métropole. Il a bénéficié d'une aide financière de LADOM lors de cette formation pour le financement du transport ainsi que d'une prime d'installation. Le financement par LADOM nécessitait en retour l'envoi d'un calendrier signé par l'employeur, pour justifier de sa présence en entreprise. Le financement de LADOM était soumis à des critères de sélection :

- Dossier de candidature envoyé à LADOM avec la présence d'une lettre de recommandation
- Justification d'un employeur en métropole
- Entretien physique pour le dépôt du dossier

Toutefois, ces démarches, même si elles sont contraignantes, ne freinent pas nécessairement les jeunes à réaliser une mobilité « *mon souhait de réaliser une mobilité était plus fort que le financement de LADOM, même si je n'y avais pas eu le droit je serais quand même allé en métropole* »³⁷. Une fois sur place, un suivi est réalisé par LADOM. Le jeune doit envoyer des documents à LADOM tous les mois pour justifier de son emploi.

De nombreuses actions déployées en faveur de la mobilité au sein de l'IRTS Réunion

- **Une mobilité intégrée dans le processus de formation pour certaines formations de l'IRTS**

Sur les formations grade licence proposées à l'IRTS, soit les formations ES, EJE et AS, la mobilité est une obligation lors de la 2e année de formation. Cette mobilité a notamment pour objectifs de permettre :

- **Une ouverture culturelle** : la mobilité s'intègre pleinement dans le projet pédagogique de l'IRTS, une part importante des bénéficiaires n'ayant jamais quitté l'île.
- **L'accès à des terrains de stage nouveaux** : les stages peuvent ainsi être réalisés en métropole, en Europe (projet Erasmus), en Suisse, au Québec.
- **Découverte de nouvelles méthodes d'intervention** : les bénéficiaires interrogés ont souligné la plus-value de la mobilité sur leurs pratiques professionnelles. En effet, cette expérience leur permet de découvrir de nouvelles méthodes de travail et d'intervention dans le domaine social, de nouvelles pratiques professionnelles, une nouvelle culture du travail social. Sur certains territoires, par exemple à l'île Maurice, les travailleurs sociaux sont polyvalents et aucune distinction n'est faite au niveau du diplôme (pas de distinction ES, AS, EJE, etc.).

Hormis les 3 formations pour lesquelles une mobilité est obligatoire (ES, EJE et AS), la mobilité peut également se réaliser sur la base du volontariat pour la formation « Moniteur éducateur » dans le cadre d'Erasmus. L'IRTS candidate tous les ans aux actions de financement pour le projet Erasmus, à l'exception de l'année dernière, dans la mesure où le centre de formation avait déjà candidaté pour 2 ans et, du fait de la crise, les modalités de mobilité ont été annulées donc l'IRTS bénéficiait encore de financements. A l'issue de leur expérience de mobilité, de plus en plus de personnes restent sur leur territoire de mobilité mais la plupart du temps les personnes sont contraintes de revenir sur l'île car il leur reste une année de formation.

Sur les formations ASS, ES et EJE, au total, sur l'année 2018, 45 mobilités internationales ont été réalisées sur 101 apprenants et 12 mobilités entrantes dans le cadre de conventions partenariales (5 de la Belgique et 7 de la Suisse)³⁸.

Ces mobilités sont permises par l'octroi de plusieurs financements :

³⁷ Entretien réalisé avec un bénéficiaire de la formation Bac Pro aménagements paysagers

³⁸ Rapport d'activité IRTS 2018

- Un partenariat a ainsi été mis en place avec **LADOM** depuis de nombreuses années. Suivant les années, les bourses formations en travail social sont co-financées par du FSE avec la Région. LADOM finance les billets d'avion. Le partenariat avec LADOM est jugé très satisfaisant et particulièrement souple. Par exemple, cette année, du fait du contexte sanitaire particulier, LADOM a accepté que les apprenants ne réalisent pas tous leur mobilité à la même date et que les personnes bénéficiant de conventions de stage à date différée réalisent des départs individualisés. Toutefois, l'étude de cas réalisée auprès de l'IRTS a mis en avant une incompréhension vis-à-vis du financement supprimé de la part de LADOM pour les départs au Québec depuis environ 2 ans. Le montage du dossier mobilité est davantage réalisé avec l'IRTS, qui transmet ensuite les documents administratifs à LADOM. Une fois sur le lieu de mobilité, les apprenants bénéficient davantage d'un suivi par les formateurs de l'IRTS et non de LADOM.
- **ERASMUS +** pour les mobilités vers l'Europe (hors métropole)
- La **Région Réunion** pour les aides à certains apprenants

La crise sanitaire a eu un impact sur la mobilité des apprenants de l'IRTS. En effet, cette année, les mobilités ont été annulées mais aucun rapatriement de bénéficiaires n'a eu lieu, les personnes sont restées sur le territoire de mobilité. Sur la formation « Assistant de service social », l'ensemble des mobilités prévues au mois d'avril a été annulé. En revanche, pour les filières « Educateur spécialisé » et « Educateur de jeunes enfants », les bénéficiaires ont pu réaliser leur mobilité dans la mesure où les décisions étaient prises avant la période de confinement.

En matière de mobilité, le FSE permet également de financer la recherche de stage des équipes pédagogiques en métropole. Elles essayent de signer des conventions de site qualifiant, autrement dit il s'agit d'un terrain de stage qui devient un site d'apprentissage.

- **Une valorisation des expériences de mobilité au sein de l'IRTS**

Afin de valoriser ces expériences de mobilité, des événements sont organisés au sein de l'IRTS :

- La journée internationale du travail social : l'IRTS participe aux ateliers du réseau UNAFORIS
- La journée « International » de l'IRTS Réunion : une journée d'information et de sensibilisation est organisée au sein de l'IRTS à destination des apprenants de 1^{ère} année
- Événement « Erasmus day »

- **Des freins liés à la mobilité**

Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires ont mis en exergue des freins liés à cette mobilité, notamment les coûts financiers. En effet, LADOM adresse une bourse aux personnes réalisant une mobilité. Toutefois, les bénéficiaires relèvent une incohérence dans la transmission de cette bourse : la première partie de cette bourse est envoyée lors de l'arrivée des bénéficiaires sur le territoire de mobilité, et la seconde à leur retour sur le territoire réunionnais. Cette organisation suscite ainsi un questionnement et peut mettre les apprenants en difficulté dans la mesure où ils se doivent d'avancer certains frais pour la réalisation de cette mobilité obligatoire et doivent donc posséder des économies.

Des facteurs clés de succès permettant de favoriser le déploiement des projets en faveur de l'employabilité des réunionnais

L'amélioration de l'employabilité des réunionnais peut potentiellement passer par une amélioration d'une présentation de soi et une meilleure prise de parole en public. Des ateliers sont proposés par des porteurs de projets pour améliorer la présentation de soi, la prise de parole et ainsi favoriser l'accès au marché du travail. Les porteurs de projets interrogés dans le cadre de l'enquête ont mis en avant quelques **facteurs clés de succès** de leur projet :

- Positionnement de l'accompagnateur : souplesse, adaptation au contexte
- Action globale d'accompagnement impliquant une multiplicité d'acteurs (parents, enseignants, maîtres de stage)
- Accompagnement financier des familles pour favoriser la mobilité
- Expériences de stage en entreprise

Des dispositifs permettant de favoriser l'employabilité des réunionnais dans une large mesure mais restant perfectibles

L'impact des dispositifs en matière d'employabilité reste perfectible. Concernant les formations dispensées, le contenu des formations et leur durée ne semblent pas toujours adaptés aux exigences du terrain selon les bénéficiaires. En matière d'employabilité, les délais d'obtention d'un emploi sont parfois longs et nécessitent pour les bénéficiaires d'envoyer une multitude de candidatures. La situation actuelle de crise sanitaire risque d'ailleurs d'allonger le délai d'accès à un emploi. De plus, certains bénéficiaires, faute de trouver un emploi dans leur secteur de formation, cherchent un emploi dans un tout autre secteur ne correspondant pas nécessairement à leur domaine de compétences initial. Renforcer la connaissance des bénéficiaires sur les secteurs qui recrutent sur le territoire réunionnais et accroître la visibilité des actions de formation dans ces secteurs leur permettrait d'avoir une meilleure connaissance en matière d'employabilité et ainsi de confirmer ou de questionner leur choix d'orientation. Selon les porteurs de projets ayant répondu à l'enquête, **certaines erreurs pourraient être évitées** afin d'améliorer le succès des projets :

- Eviter de se fixer des objectifs trop ambitieux
- Mieux structurer l'orientation des jeunes dès le début du parcours
- Ne pas omettre le volet qualitatif lors des accompagnements : recruter un nombre conséquent de bénéficiaires mais également mettre en place un parcours de formation cohérent

Certaines **interventions** pourraient également être **renforcées** afin d'améliorer l'employabilité des réunionnais :

- Promouvoir l'**égalité professionnelle**
- Proposer des actions d'accompagnement **innovantes**
- Renforcer l'**orientation** des bénéficiaires
- Assurer un **suivi personnalisé** des stagiaires tout au long de leur parcours de formation et lors de leur insertion
- Favoriser les périodes de **formation en entreprise**, renforcer le lien avec le monde professionnel
- Renforcer la **visibilité des actions** pour permettre aux bénéficiaires d'avoir une connaissance de l'ensemble des offres de formation proposées et ainsi de s'orienter vers les dispositifs adaptés à leurs besoins

Le contexte de **crise sanitaire** a pu impacter les effets des dispositifs sur les bénéficiaires en matière d'accès à des formations et à l'emploi. Un bénéficiaire ayant répondu à l'enquête a d'ailleurs précisé « *la situation sanitaire Covid 19 ne m'a pas permis de travailler convenablement* ».

3.2.3. Des participants sortant du dispositif en fin d'opération dans la grande majorité des cas

Des sorties du dispositif s'expliquant majoritairement par un achèvement de l'opération

Selon les données MDFSE du 15.09.2020, pour la quasi-totalité des participants, la sortie du dispositif résulte d'un achèvement de l'opération (90%). Une très faible part de participants quitte le dispositif avant le terme prévu (10%). Pour la grande majorité des participants ayant quitté l'opération avant son achèvement, cet abandon s'explique par des raisons autres que l'accès à un emploi, une formation, un stage : plus de trois quarts des abandons sont dus à un déménagement, un décès etc. (79%). Les sorties du dispositif peuvent également s'expliquer par la poursuite d'une formation dans un autre cursus, situation concourant à la montée en compétences des bénéficiaires. Certains bénéficiaires peuvent aussi faire le choix de quitter La Réunion une fois la formation réalisée et de s'installer sur un autre territoire pour quelque temps, ou définitivement.

Les entretiens réalisés avec les porteurs de projets ont aussi mis en avant quelques abandons lors de l'inscription dans une formation :

- ▶ Pour les formations MFR, le taux d'abandon se situe entre 8 et 12% (arrêt de la formation, poursuite d'un autre parcours etc.) ;
- ▶ Pour les formations dispensées par la SPL AFPAR (mesure 1.09), les taux d'abandon peuvent parfois être élevés : 14 participants en début de formation et 9-10 en fin de formation. Cette déperdition du nombre d'inscrits peut potentiellement s'expliquer par le profil des personnes accompagnées qui sont des demandeurs d'emploi et peuvent trouver un emploi entre-temps ;
- ▶ Pour les formations sanitaires déployées par le CHU (mesure 1.05), le taux d'interruption en formation est en moyenne de 10-12% sur une année, interruption pouvant s'expliquer par des raisons personnelles ou financières. Le taux d'interruption est particulièrement élevé pour les formations de la filière infirmiers et les interruptions sont peu présentes dans les filières kinésithérapeutes et sages-femmes.

Figure 42 : Motifs de sortie du dispositif

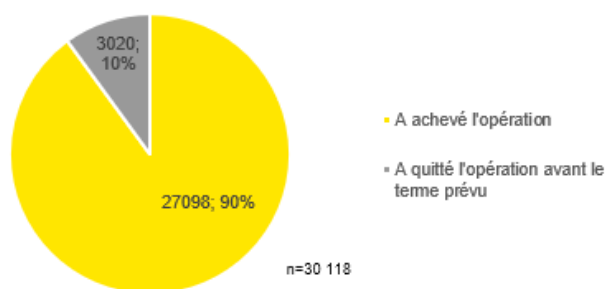
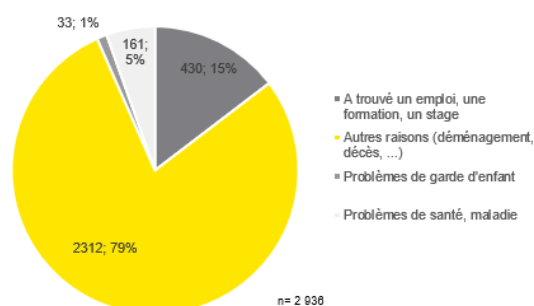


Figure 43 : Raisons de l'abandon



Source : Données MDFSE 15.09.2020 / Elaboration EY

Eclairage - études de cas

Des formations en travail social proposées par l'IRTS pouvant être cessées de par la situation financière et l'état de santé des bénéficiaires

Ces dernières années, l'équipe pédagogique de l'IRTS a constaté une paupérisation de plus en plus importante chez les jeunes, avec une situation financière qui se dégrade progressivement, pouvant ainsi conduire à des ruptures de formation. De même, les problèmes de santé peuvent amener certains

bénéficiaires à cesser leur formation. D'ailleurs, l'IRTS participe à une étude menée au niveau national par l'Université de Bordeaux concernant la dégradation de la santé des apprenants.

3.2.4. Une réelle plus-value du FSE sur le déploiement des projets : un financement européen permettant de faire perdurer le financement des projets et de toucher un nombre plus important de bénéficiaires

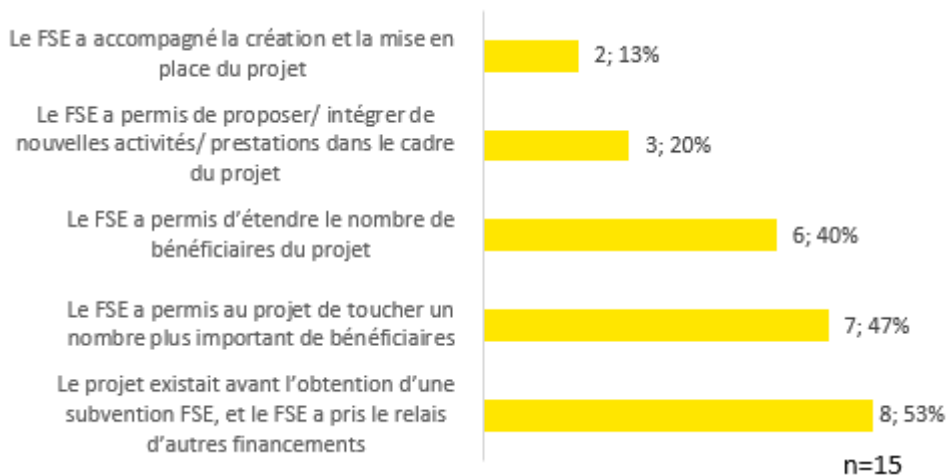
Le FSE permet aux porteurs de projets de bénéficier d'un financement supplémentaire pour déployer les projets et d'élargir leur périmètre d'intervention

Les premiers éléments d'évaluation ont permis de mettre en exergue la plus-value du FSE sur le déploiement des projets de l'axe 1 du PO. Ce fonds européen a tout d'abord permis d'améliorer la situation socio-économique sur l'île en assurant un **financement ou co-financement** de projets visant à prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, à favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité, l'accès à des formations. Le FSE permet ainsi à certains projets d'exister grâce à l'attribution d'un montant conséquent. Il permet aussi un **élargissement du périmètre d'intervention** des porteurs de projets et une **augmentation de la volumétrie de bénéficiaires mais aussi de l'équipe pédagogique** de par la possibilité donnée pour répondre à un nombre plus important de demandes, ainsi qu'une **augmentation du nombre d'actions proposées**. Les réponses au questionnaire déployé à destination des porteurs de projets corroborent l'ensemble de ces résultats. Pour la mesure 1.01 relative aux projets CLAS, le financement FSE a par exemple permis à la CAF de pouvoir financer un nombre plus important d'associations, les projets ont pu prendre plus d'ampleur et mettre en place des interventions dans plus d'écoles.

Le FSE a permis aux projets de toucher un nombre plus important de bénéficiaires pour près de la moitié des répondants (47%) et d'étendre le nombre de participants pour plus d'un tiers (40%).

Toutefois, une faible part de répondants indique que le FSE a permis d'accompagner la création et la mise en place du projet (13%). En effet, plus de la moitié des répondants indique que les projets déployés existaient déjà avant la subvention FSE (53%), situation témoignant ainsi des forts besoins en formation sur l'île concernant les secteurs en expansion et souhaitant recruter du personnel.

Figure 44 : Quel a été le rôle du FSE dans le cadre du projet ?



Eclairage - études de cas

La subvention allouée par le FSE permet à la MFR Ouest d'assurer une meilleure couverture territoriale et ainsi d'atteindre un nombre plus élargi de bénéficiaires.

Concernant le projet formations déployé par la MFR Ouest, la subvention FSE permet à la MFR de déployer le projet sur une plus large zone géographique. En effet, la MFR la Saline se situant dans les hauts de la Saline, dans une station balnéaire en milieu rural, la zone se trouve insuffisamment distribuée par les réseaux. Le FSE permet ainsi à la MFR de travailler avec le réseau routier. Par ailleurs, cette subvention permet d'assurer le paiement d'une partie du dispositif et des formations proposées et permet ainsi aux familles disposant de peu de moyens financiers d'inscrire leurs enfants dans des formations.

Eclairage - études de cas

Une nouvelle offre de formations au sein de l'IRTS permise par la subvention FSE

Le financement FSE a permis à l'IRTS de développer une nouvelle offre de formations, à travers :

- La mise en place des **formations de tuteurs** sur les lieux de stage : les formations en travail social sont sur une modalité de fonctionnement avec 50% de temps de présence en centre et 50% sur le terrain en stage, et la volonté des pouvoirs publics a été de professionnaliser les tuteurs sur les terrains de stage. Le FSE a permis d'assurer le déploiement de ces formations de tuteurs.
- La mise en place d'un **projet pédagogique innovant** notamment en lien avec les actions déployées en faveur de la mobilité et d'une meilleure expression orale et écrite des bénéficiaires via le projet Voltaire.
- La mise en place de **modules en formation ouverte et à distance**

Lors de l'étude de cas réalisée, le porteur de projet a également souligné la plus-value du FSE sur les effectifs de bénéficiaires accueillis en formation, permettant ainsi au centre de formations d'accueillir un nombre plus important de bénéficiaires en comparaison à un financement unique provenant de la Région dans la mesure où le FSE permet de financer en partie les formations initiales. Nous n'avons toutefois pas obtenu de données précises de comparaison en termes d'effectifs.

Le FSE permet aux porteurs de projets de réorganiser leur fonctionnement interne et de pérenniser le déploiement des projets

Le FSE invite les structures à **se réorganiser** en termes de process, de gestion du temps de leurs salariés, de déploiement d'outils et à **objectiver leurs coûts** en ayant une visibilité sur les dépenses et en assurant un suivi des projets. Par ailleurs, ce financement européen permet de renforcer la mise en œuvre des actions quotidiennes, de **pérenniser le déploiement des projets** et d'assurer leur reconduction d'une année sur l'autre.

Plus de trois quarts des porteurs de projets ayant répondu à l'enquête (85%) indiquent que le projet qu'ils portent n'aurait pas pu être mis en place s'ils n'avaient pas bénéficié du financement FSE dans la mesure où ils n'auraient pas eu les capacités financières suffisantes.

Une part minime des répondants (moins d'un quart) précisent qu'ils auraient trouvé des sources de financement alternatives mais le déploiement du projet aurait été plus difficile. Cette plus-value du FSE se perçoit également à travers le **souhait des porteurs de projets de renouveler le financement FSE** : plus de trois quarts des répondants envisagent de renouveler leur demande de financement FSE (86%, soit 12 répondants sur 14). Un service instructeur interrogé a d'ailleurs précisé « *ce sont les mêmes opérateurs qui*



reviennent entre le début et la fin du programme, ce qui montre une certaine habitude et technicité des opérateurs »³⁹.

Le PO FSE pourrait toutefois voir son impact être amplifié sur le territoire réunionnais avec des améliorations potentielles des dispositifs

Les enquêtes menées auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires ont mis en avant des **suggestions d'amélioration** afin d'accroître l'impact du PO FSE sur le territoire réunionnais. Ces améliorations sont notamment :

- Simplifier les actes administratifs
- Poursuivre, voire accroître, le déploiement des actions de communication en faveur du FSE, des dispositifs et des différentes aides existantes. Les termes « communication » et « informations » sont apparus respectivement à 21 et 16 reprises dans les réponses des bénéficiaires lorsqu'ils évoquent les améliorations potentielles.
- Permettre à davantage de dispositifs d'être éligibles au financement FSE
- Proposer un accompagnement plus personnalisé et un suivi post-formation aux bénéficiaires et introduire davantage de pratique, de stages dans le contenu des formations

Figure 45 : Tableau de synthèse des éléments positifs et des freins rencontrés dans le cadre des dispositifs de formation et propositions d'amélioration

 Eléments d'appréciation positifs de la formation professionnelle ou en apprentissage	 Freins rencontrés / limites	Suggestions d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'enseignement/ de la formation (contenu, positionnement et implication de l'intervenant etc.) • Plus-value de la formation sur les connaissances et pratiques professionnelles : acquisition de nouvelles compétences scolaires et/ou professionnelles, apprentissage de nouvelles méthodes de travail et possibilité de postuler à un nombre plus conséquent d'emplois • Alternance entre pratique et théorie, périodes de stage en entreprise • Développement personnel et renforcement de l'autonomie, 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de perspectives au niveau de l'employabilité • Contenu de certaines formations peu conséquent par rapport aux attentes sur le terrain • Durée de certaines formations trop courte par rapport aux exigences sur le terrain • Démarches administratives complexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure préparation en matière de recherche d'emploi, établir davantage de liens avec le monde professionnel, avec les entreprises pour des embauches potentielles • Une adaptation des formations au marché du travail, aux besoins du territoire et des secteurs • Avoir davantage de travaux pratiques, de périodes de stage • Avoir des formations plus longues, en lien avec les exigences du terrain

³⁹ Entretien réalisé avec un service instructeur, mai 2020

<p>de la persévérance, de la confiance en soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'un diplôme • Apprentissage des codes du monde professionnel (rigueur, ponctualité etc.) et d'un langage professionnel • Elargissement du réseau • Ouverture culturelle, veille sociale 		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement psychologique en lien avec le développement de nouvelles compétences • Personnalisation de l'accompagnement, suivi renforcé post-formation • Renforcement de l'apprentissage de l'anglais • Une meilleure communication autour du FSE, des dispositifs et des aides existantes
---	--	--

3.3. Cohérence / complémentarité

Q3. Dans quelle mesure les dispositifs de l'axe 1 soutenus par le FSE sont-ils complémentaires des autres dispositifs de formation et de qualification ?

Préalable méthodologique

L'analyse de la cohérence externe vise à s'assurer de la complémentarité et de l'articulation de la stratégie du PO FSE avec les autres politiques sectorielles et sources de financement (locales, nationales ou européennes).

Plusieurs axes d'analyse permettent d'apprécier la cohérence de l'axe 1 du PO FSE (2014-2020) :

- ▶ Dans quelle mesure les actions financées par le FSE complètent-elles les stratégies locales en matière de formation (CPRDF, Plan stratégique académique, stratégie de spécialisation intelligente dite S3) ?
- ▶ Dans quelle mesure le FSE se positionne pour apporter une plus-value en matière d'innovation, expérimentation et approche coordonnée ?
- ▶ L'intervention du FSE a-t-elle permis une approche coordonnée entre politique d'emploi, offre de formation et politique d'insertion ? Les interventions financées s'inscrivent-elles en cohérence les unes avec les autres. Certaines mesures peuvent en effet être déconnectées les unes des autres, situation pouvant engendrer des ruptures de parcours chez les participants ou des prises en charge incohérentes (par exemple, une accumulation de dispositifs). L'articulation des mesures et des projets est donc particulièrement importante afin de permettre l'accompagnement des participants dans une véritable logique de parcours.

Un point de vigilance méthodologique a également été mis en exergue à l'occasion des entretiens de cadrage : L'évaluation du PO requiert, pour en saisir l'ensemble des enjeux, d'être replacée dans une perspective historique et notamment avant la création de l'IEJ. Une division artificielle a en effet été réalisée entre le FSE et l'IEJ au moment de la création de l'IEJ. L'évaluation du PO s'attache donc à tenir compte de la logique d'ensemble qui gouvernait initialement l'enveloppe globale du FSE et de l'IEJ avant que les deux sources de financement ne se scindent.

Un autre point de vigilance méthodologique concerne le lien existant éventuellement entre l'intervention du FSE et les actions innovantes et expérimentations. L'évaluation vise à identifier les impacts du FSE sur le territoire par rapport aux objectifs inscrits dans le cadre du programme. Toutefois, il peut s'avérer pertinent de regarder l'impact du FSE sur le financement de pratiques novatrices par rapport aux actions initiales.

Principaux constats et conclusions

- ▶ Une complémentarité entre les dispositifs FSE et les autres dispositifs existants sur le territoire réunionnais et de nombreux partenariats développés afin de couvrir les besoins de la population réunionnaise en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'accès à la formation, d'employabilité (Education nationale, missions locales, conseil régional etc.).
- ▶ Une complémentarité pouvant toutefois être renforcée afin de lutter contre la concurrence pouvant exister entre certains porteurs de projets : certaines mesures peuvent être déconnectées les unes des autres, situation pouvant engendrer l'absence d'une logique de parcours.
- ▶ Un besoin de mettre en place des instances de concertation avec les personnes pilotes en charge de politiques sectorielles a également été souligné, afin de favoriser les échanges réguliers entre les différents acteurs pour identifier les synergies possibles entre les dispositifs mis en place.

3.3.1. Une complémentarité des dispositifs sur l'île permettant de couvrir les besoins de la population réunionnaise

Une complémentarité dans les projets déployés pour une meilleure cohérence dans le parcours des bénéficiaires

Les projets déployés dans le cadre de l'axe 1 tendent à **éviter les ruptures de parcours** des bénéficiaires et ainsi à assurer une continuité dans le parcours scolaire, professionnel ou le parcours d'insertion. Les porteurs de projets accompagnent les bénéficiaires puis peuvent, si nécessaire, les orienter vers un partenaire qui pourra répondre de manière la plus adaptée possible à leurs besoins. Les bénéficiaires, au cours de leur parcours de vie et/ou parcours professionnel et selon les problématiques rencontrées ou l'émergence de nouveaux besoins, pourront à nouveau se rendre vers le porteur de projet initial. Selon les porteurs de projets interrogés lors des entretiens, ces « *allers-retours* » possibles pour les bénéficiaires et les passerelles existant potentiellement entre les formations favorisent une **cohérence dans leur parcours** et une utilisation adaptée des dispositifs selon les besoins rencontrés à différentes périodes de leur vie. L'un des services instructeurs interrogés a d'ailleurs précisé : « *les logiques de parcours sont très importantes, il est important que les mesures ne soient pas trop rigides pour véritablement permettre un accompagnement avec un véritable parcours* »⁴⁰. Toutefois, cette flexibilité peut présenter certaines limites : un participant initialement engagé dans une formation et quittant cette dernière pour s'orienter vers un autre dispositif aura finalement pris la place d'un autre participant et la place sera perdue pour l'année concernée.

Concernant plus précisément les programmes de formation, l'entretien avec le CHU a mis en avant la complémentarité existante avec les autres instituts de formation dans le secteur sanitaire sur le territoire réunionnais. Les programmes de formation et maquettes pédagogiques sont en effet coconstruits avec les équipes pédagogiques des différents instituts.

Une articulation avec les autres politiques publiques en matière d'insertion et d'employabilité

En matière d'éducation et de formation, le FSE est en articulation avec les autres politiques publiques de l'insertion et de l'emploi. En effet, d'autres programmes hors PO FSE sont déployés sur le territoire réunionnais pour favoriser l'insertion et l'emploi de la population, tels que :

- ▶ Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et le pacte réunionnais d'investissement dans les compétences entre l'Etat et la Région Réunion ;
- ▶ Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) ;
- ▶ Le Plan de convergence de la Réunion élaboré par l'Etat et les Collectivités territoriales de La Région ;
- ▶ La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- ▶ Le Programme de développement rural la Réunion FEADER ;
- ▶ Le Schéma d'aménagement régional (SAR) ;
- ▶ Le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDE2I).

Le FSE intervient quasiment sur l'ensemble du champ des politiques de l'insertion et de l'emploi :

- ▶ Pilotage de l'action publique et préparation des parcours ;
- ▶ Renforcement de l'employabilité ;
- ▶ Intermédiation ;
- ▶ Accès à l'emploi.

Le FSE est également mobilisé de manière spécifique sur certaines thématiques et apparaît ainsi comme un effet levier pour l'inclusion de publics en situation de vulnérabilité, pour la formation professionnelle et l'intégration sur le marché du travail. Par rapport aux autres politiques publiques en faveur de l'insertion et

⁴⁰ Entretien réalisé avec un service instructeur, mai 2020

de l'employabilité, le FSE apparaît comme un relai de ces politiques, un outil au service de ces politiques et une opportunité pour les porteurs de projets de déployer de nouvelles actions et consolider l'offre de services existante.

La Région dispose du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) qui vise à :

- ▶ Elever le niveau de qualification des réunionnais
- ▶ Favoriser leur épanouissement personnel
- ▶ Réduire les inégalités et assurer l'égalité des chances
- ▶ Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins économiques et au développement économique futur
- ▶ Accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins présents et futurs en main d'œuvre et compétences
- ▶ Contribuer à la compétitivité des entreprises
- ▶ Accompagner le déploiement du service public régional de l'orientation, avec l'enjeu d'harmoniser les outils en matière d'orientation et d'accompagnement dans les parcours

Le financement de la Région apparaît complémentaire avec les autres subventions allouées aux porteurs de projets en matière de formation, d'insertion et d'employabilité. En effet, ce financement est non négligeable puisqu'il intervient dans la plupart des projets cofinancés par le FSE.

Une approche coordonnée entre les acteurs et des actions déployées par les porteurs de projets en complémentarité avec les autres dispositifs territoriaux et pouvant s'en distinguer de par leurs spécificités

L'approche coordonnée entre opérateurs est facilitée par la gouvernance mise en place et l'implication des acteurs dans les relations partenariales. En effet, les porteurs de projets ont, dans la grande majorité des cas, développé de nombreux partenariats, avec des acteurs de l'insertion professionnelle, de la formation (CAP emploi, Pôle Emploi, missions locales, etc.) et sont aussi en lien avec l'Education Nationale.

▶ **Actions de prévention en matière de lutte contre le décrochage scolaire et maintien dans le circuit scolaire (OS 1.1)**

Sur le territoire réunionnais, plusieurs projets sont déployés afin de lutter contre le décrochage scolaire. Depuis une dizaine d'années, une plateforme d'appui aux décrocheurs scolaires a été mise en place, animée et coordonnée par l'Education Nationale et les missions locales, dans l'objectif de prendre en charge et d'accompagner les jeunes non pris en charge par des dispositifs de droit commun. Cette plateforme a pour objectif d'identifier les décrocheurs scolaires puis d'informer les partenaires concernés (Pôle Emploi, associations, département etc.) sur la situation de ces jeunes. Cette plateforme a donc pour particularité de venir en appui aux structures, aux établissements. En revanche, les projets financés dans le cadre de l'OS 1.1 (mesure 1.01 de l'axe 1 du PO) en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, ont pour **spécificité d'accompagner les enfants scolarisés**. L'objectif est d'assurer une prise en charge après l'école, d'apporter une aide dans les devoirs, de proposer des activités culturelles.

Ces projets se distinguent également des autres projets de soutien scolaire dans la mesure où les interventions sont proposées en dehors des heures scolaires classiques, avec des **outils pédagogiques différenciés**. Par ailleurs, contrairement aux modes de garde classiques proposés après l'école, ces dispositifs ne visent pas uniquement à proposer un mode de garde mais bien à permettre aux enfants d'ouvrir leur esprit d'un point de vue **culturel** grâce aux activités pédagogiques et culturelles proposées.

La complémentarité des actions existe également grâce aux **partenariats** mis en place avec d'autres acteurs territoriaux, comme l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme pour l'accompagnement de jeunes présentant des difficultés scolaires, les missions locales pour l'accompagnement de jeunes présentant des difficultés d'insertion. Pour reprendre les propos d'un des répondants au questionnaire, « *le CLAS ne peut fonctionner que s'il y a une complémentarité avec les autres dispositifs* ».

▶ **Dispositifs favorisant l'employabilité des réunionnais (OS 1.2)**

Concernant les actions visant une meilleure employabilité des réunionnais, la complémentarité des actions peut exister à travers un **volet financier**. En effet, selon les porteurs de projets ayant répondu au questionnaire, certains projets peuvent apporter un soutien financier aux bénéficiaires, en complémentarité des autres dispositifs existants davantage axés sur un accompagnement humain, par exemple les bourses liées aux formations.

Par ailleurs, en matière de formation et d'insertion professionnelle, la complémentarité des actions se perçoit à travers les **types d'interventions** proposées aux bénéficiaires. Certains projets déployés dans le cadre de l'axe 1 sont davantage axés sur des **ateliers collectifs** (avec des conseils pour des CV, lettres de motivation, présentation de soi lors des ateliers proposés par la Cité des métiers par exemple), alors que d'autres porteurs de projets orientent leurs interventions sur de l'accompagnement individuel (par exemple les missions locales). Cette richesse dans les accompagnements proposés favorise la complémentarité des interventions et permet de proposer différentes options d'accompagnement aux bénéficiaires selon leur situation et leur appétence. De plus, certains porteurs de projets, qui mettent en place les mêmes types d'actions, peuvent régulièrement échanger avec leurs partenaires afin de s'accorder sur les missions de chacun et les actions déployées afin d'éviter toute concurrence. La spécificité des projets existe aussi dans la nature même des dispositifs : par exemple, plusieurs lycées proposent des formations agricoles mais les projets déployés par les MFR se distinguent des autres projets dans la mesure où les formations proposées sont en alternance.

La spécificité des projets réside également dans les **profils** de personnes accompagnées. Par exemple, pour les formations sanitaires, la spécificité des projets déployés par le CHU réside d'une part dans le type de public accompagné. Les personnes bénéficiant des programmes de formation du CHU sont à la fois des étudiants avec un niveau infra-bac, post bac ou en réorientation professionnelle, tandis que les formations sanitaires proposées par l'Education nationale (formations aides-soignants, manipulateurs radio) accueillent plutôt des étudiants sortant d'un bac professionnel. D'autre part, le fait que le CHU soit le **seul organisme** à mettre en place certaines formations sur le territoire réunionnais renforce la spécificité de ses interventions sur le territoire : par exemple, les formations pour les filières ambulanciers et infirmiers.

La spécificité des projets existe aussi dans les **outils mis en place**. Par exemple, certains porteurs de projets peuvent disposer d'outils ou de plateaux techniques ayant représenté des investissements coûteux, outils dont ne disposent pas d'autres porteurs de projets (i.e. formations sanitaires, achat de mannequins pour la pratique et la formation par simulation).

Selon les porteurs de projets interrogés, cette complémentarité dans les actions proposées est notamment permise par le **partage d'informations entre acteurs**, par les liens existants entre les partenaires. Ce **travail en réseau** permet ainsi de proposer aux jeunes des suivis individuels cohérents en fonction de leurs besoins et des difficultés qu'ils rencontrent.

Eclairage -
études de
cas

Une complémentarité des projets déployés par la MFR Ouest avec les autres acteurs territoriaux avec des spécificités pouvant toutefois les en distinguer

Une complémentarité dans les offres de formation proposées sur le territoire

Les offres de formation proposées au sein de la MFR Ouest sont complémentaires des autres formations existantes sur le territoire. Tout d'abord, plusieurs MFR sont présentes sur le territoire et les domaines de formations proposés dans chacune d'elles sont distincts : jardinerie, horticulture, élevage, etc. Les jeunes inscrits dans une des MFR pour une formation spécifique peuvent s'orienter vers une autre formation. Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires ont d'ailleurs mis en avant la plus-value de ces passerelles : par exemple, un jeune ayant réalisé un CAP SAPVER à la MFR Ouest s'est ensuite orienté vers la MFR du Tampon pour réaliser un Bac pro services aux personnes et aux territoires.

Par ailleurs, contrairement aux formations proposées en lycée professionnel, par exemple, la MFR Ouest propose une **offre de formation plus large** et permet donc aux jeunes d'apprendre un métier général, tandis que le lycée professionnel permet davantage de se professionnaliser sur un métier spécifique. De ce fait, certaines jeunes réalisant des formations au sein de la MFR peuvent par la suite s'orienter vers une formation dans un lycée professionnel pour se spécialiser sur un domaine et se professionnaliser.

La MFR Ouest en lien avec une multiplicité d'acteurs et de prescripteurs

Concernant les actions déployées par la MFR Ouest, la complémentarité des actions avec les autres dispositifs du territoire se perçoit à travers les **échanges réguliers** qui se tiennent entre acteurs. En effet, lors de réformes ou de la mise en place de nouvelles formations, la MFR Ouest échange régulièrement avec les autres MFR du territoire et un travail commun est mené sur le déploiement des nouveaux référentiels de formation. Des échanges ont également lieu entre les différentes MFR à l'occasion de rencontres sportives ou d'événements communs, par exemple organisés par des commissions (la commission éducative a organisé l'événement festif « Met a li en 1^{er} » avec les jeunes des différentes MFR. La DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) assure un rôle de coordination des actions des MFR et les lycées agricoles sur l'île et permet en ce sens une harmonisation des pratiques.

Des échanges réguliers ont également lieu avec d'autres acteurs du territoire, hors MFR, par exemple des collègues, des lycées professionnels, la mission locale, etc. Ces acteurs ont un rôle de **prescripteur** : ils travaillent un projet d'orientation avec les jeunes qu'ils accueillent présentant des difficultés scolaires et peuvent les orienter vers la MFR selon leur profil et leurs besoins. Ils peuvent également être amenés à orienter des jeunes qui se rendent compte que la formation dans laquelle ils sont inscrits au sein d'un collège ou lycée professionnel ne leur correspond pas. Ces prescripteurs ont une bonne connaissance des formations proposées par la MFR Ouest et se rendent régulièrement avec des familles et des jeunes aux portes-ouvertes proposées par la MFR Ouest. Ces portes-ouvertes sont l'occasion de présenter l'offre de formation aux familles et aux jeunes, de leur expliquer le système d'alternance et le fonctionnement en internat.

De même, cette complémentarité se perçoit à travers la présence de la MFR dans divers forums. Par exemple, en 2019, les élèves participant au programme Erasmus ont retracé leur mobilité au sein de la Cité des métiers.

Une orientation des jeunes de la MFR Ouest vers d'autres dispositifs

Cette complémentarité réside également dans les orientations possibles des jeunes de la MFR Ouest vers d'autres acteurs du territoire. Par exemple, les jeunes de la MFR peuvent être orientés vers le dispositif RSMA dans le cadre de la passation du permis de conduire, ainsi que vers les missions locales selon leurs besoins.

Des formations de la MFR Ouest présentant des spécificités au niveau de leur fonctionnement

Toutefois, les projets déployés par la MFR Ouest se distinguent des autres dispositifs présents sur le territoire de par leur **spécificité au niveau de leur système de formation basé sur de l'alternance** : toutes les semaines, des jeunes sont présents dans les entreprises et ces dernières font part de leur satisfaction vis-à-vis de ce fonctionnement. Les bénéficiaires interrogés ont confirmé la spécificité des formations proposées au sein de la MFR Ouest de par la présence de l'alternance. Le fonctionnement sous forme d'alternance permet aux jeunes de développer des contacts professionnels et les travaux pratiques permettent de voir concrètement comment appliquer de la théorie sur le terrain. Enfin, les matières générales dispensées, du type français, anglais, mathématiques, permettent aux jeunes d'acquérir un certain niveau dans les matières générales, tout en continuant à réaliser des travaux pratiques. Une autre particularité du fonctionnement des formations initiales de la MFR concerne la **présence d'un internat** : lorsque les jeunes sont en centre de formation, ils sont en internat.

Eclairage - études de cas

Un travail réalisé par l'IRTS en complémentarité et en transversalité avec d'autres acteurs sur le territoire réunionnais ou sur des territoires externes et s'en distinguant toutefois par des spécificités

L'IRTS de La Réunion travaille en complémentarité avec d'autres instituts de formation

- Des partenariats sont développés avec d'autres centres de formations :

- **Projets communs développés entre l'IRTS et un institut d'ergothérapie** : des projets communs sont menés entre les formations AS et ES et un institut d'ergothérapie afin d'amener les futurs professionnels à travailler en transversalité dans la mesure où ils sont amenés à travailler en équipe pluridisciplinaire selon les secteurs d'emploi choisis.
- **Un réseau professionnel important de l'IRTS et des relations développées avec les centres de formations dans le secteur social et médico-social** : l'IRTS est également en lien avec d'autres établissements de formation dans le secteur social et médico-social en métropole. L'importance du réseau de l'IRTS donne la possibilité aux apprenants de l'IRTS de bénéficier de ce large réseau professionnel lorsqu'ils ont des stages à faire à l'étranger ou en métropole. Par ailleurs, l'IRTS a mis en place une formation à destination des formateurs en complémentarité avec un autre institut de travail social. Au sein des instituts de formation en travail social, environ 40% des intervenants sont des travailleurs sociaux mais ces derniers ne bénéficient pas nécessairement d'une formation de formateur. Grâce au FSE, et en co-construction avec la Région, une formation de formateurs en travail social a été mise en place fin d'année 2019. Cette formation a été construite avec un autre centre de formation sur le territoire, l'Ecole des métiers de l'accompagnement de la personne (EMAP). L'IRTS et l'EMAP ont également mis en place depuis 2014 une admissibilité commune pour les formations AES (anciennement AMP) et ME.
- **Partenariats avec les universités** : en matière de formations universitaires et de recherche, des partenariats ont également été développés avec l'université de Lille et l'université de Mayotte. Pour les formations diplômantes bénéficiant d'un grade licence (AS, ES, EJE, CESF), un partenariat a été mis en place avec l'université de La Réunion afin de favoriser les logiques de parcours : les apprenants de l'IRTS peuvent ainsi s'orienter vers des offres de formations de l'université s'ils souhaitent, et inversement, des jeunes de l'université peuvent s'orienter vers des formations de l'IRTS. Dans le domaine de la recherche, l'IRTS a signé une convention avec Sciences Po Bordeaux. Par ailleurs, même si les formations de chefs de services et de Directeurs proposées à l'IRTS ne bénéficient pas d'une subvention du FSE, ces formations viennent compléter l'offre existante dans le domaine du management, les formations de cadres, proposées au sein des universités.
- **Une complémentarité dans les formations proposées au sein même de l'IRTS** : les formations initiales proposées par l'IRTS, financées par le FSE, sont complémentaires avec les autres formations diplômantes proposées au sein de l'IRTS, ces dernières n'étant pas financées par le FSE, qui permettent aux apprenants de devenir chef de service ou directeur d'établissement. Cette offre complémentaire permet ainsi une évolution professionnelle verticale, avec la possibilité de monter dans la hiérarchie en prenant des postes à plus hautes responsabilités.
- **Une articulation avec les associations employeurs du secteur social et médico-social sur La Réunion** : l'IRTS est régulièrement en lien avec les associations employeurs du secteur social et médico-social et les sollicite dès que possible pour avoir l'expertise des professionnels. Par exemple, des professionnels de ces associations interviennent fréquemment au sein des formations initiales proposées à l'IRTS en tant que formateurs pour animer des ateliers, des sessions de formation, témoigner sur leur secteur d'intervention, etc. Par ailleurs, les équipes de Direction de ces associations sont sollicitées par l'IRTS pour participer aux comités techniques, comités pédagogiques et contribuent à l'écriture du projet stratégique. Les employeurs peuvent donc être acteurs sur les rénovations des formations et peuvent faire des propositions de réaménagement de certains modules de formations afin que les formations soient les plus adaptées possibles aux attentes du terrain.
- **Une articulation avec des acteurs prescripteurs** : l'IRTS est en lien avec les agences de Pôle Emploi sur le territoire réunionnais. Les agences Pôle Emploi sont en effet régulièrement amenées à orienter certains de leurs bénéficiaires vers les formations de l'IRTS compte tenu des fortes demandes de recrutement dans le secteur social et médico-social. L'IRTS et Pôle Emploi participent à des forums communs sur les thématiques emplois et formations, organisés par Pôle Emploi, auxquels sont conviés l'ensemble des organismes de formation.

L'IRTS de La Réunion présente toutefois des spécificités en comparaison des IRTS présents en métropole et à d'autres instituts de formation.

- **Subvention FSE** : l'IRTS de La Réunion, contrairement aux IRTS de métropole et à l'antenne créée sur Mayotte, bénéficie de la subvention FSE pour le déploiement d'une multiplicité de projets.
- **Portage associatif de l'IRTS** : une autre particularité au niveau du fonctionnement de l'IRTS Réunion réside dans le portage associatif de l'IRTS. En effet, l'Association de recherche et de formation en Intervention Sociale -Océan Indien (ARFIS-OI) porte à la fois un IRTS et un Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations (CREAI), structures étant généralement en concurrence sur la formation continue en métropole.
- **Distinction des formations proposées à l'IRTS avec les universités** : pour obtenir le diplôme d'Etat, les bénéficiaires des formations de l'IRTS doivent valider l'ensemble des domaines de compétences inscrits dans le référentiel de formation, les notes n'étant pas compensables entre elles contrairement aux diplômes universitaires. Par ailleurs, les formations universitaires proposent notamment des cours théoriques et généralement peu de périodes de stage, contrairement à l'IRTS qui axe les formations sur quasiment 50% de temps en centre de formation et 50% en stage et propose donc des formations professionnalisantes. Pour comparaison, le diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales propose quelques périodes de stage mais ces dernières sont limitées à quelques semaines durant la formation. De ce fait, les étudiants acquièrent des connaissances théoriques certaines mais leur employabilité n'est pas toujours immédiate et ils s'orientent souvent vers des formations de l'IRTS pour être davantage formés en lien avec le terrain.
- **Distinction des formations proposées à l'IRTS avec l'autre centre de formation en travail social présent sur l'île** : l'IRTS est le seul centre de formation en travail social dans la zone Océan Indien à proposer des formations de niveau III, II et I, contrairement à l'EMAP qui propose des formations en travail social de niveau IV. De ce fait, l'IRTS s'avère le principal pourvoyeur de futurs collaborateurs pour les employeurs.
- **Distinction avec les autres centres de formation de par la sélection à l'entrée** : pour entrer dans les cursus de formation diplômante, des épreuves de sélection sont mises en place. Une grande partie de ces épreuves relève de l'initiative des centres de formation. Les entretiens réalisés avec les partenaires de l'IRTS ont mis en avant la plus-value des modalités de sélection proposées au sein de l'IRTS : selon eux, lors des épreuves de sélection, les jurys de l'IRTS portent une attention particulière aux profils des futurs apprenants et à leur niveau (oral, écrit, posture, etc.) tandis que d'autres centres de formation, pour pouvoir remplir les promotions, sont peut-être moins regardants sur le profil des personnes accueillies.
- **En matière de mobilité** : l'IRTS de La Réunion peut mettre en avant le nombre conséquent de mobilités réalisées, notamment sur les formations AS, ES et EJE. Environ 40% des apprenants partent à l'international alors que les formations proposées font l'objet de peu d'actions de communication. A l'inverse, en métropole, malgré le faible nombre de mobilités, une communication importante est faite autour de ces projets.

Une complémentarité pouvant tout de même se voir freinée par un risque de concurrence et de redondance dans les actions menées sur le territoire

Malgré la complémentarité entre les dispositifs, quelques porteurs de projets interrogés ont souligné l'existence d'une **concurrence ou d'une redondance concernant les actions déployées sur le territoire**. Il existe en effet une multitude de projets assez similaires sur l'île et œuvrant pour la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, la formation, l'employabilité. Des actions peuvent être portées majoritairement par un porteur de projets mais d'autres acteurs territoriaux peuvent mettre en œuvre les mêmes types d'actions, même si les publics destinataires de ces actions et les territoires de déploiement diffèrent. Des ateliers d'information peuvent par exemple être organisés sur un secteur d'activité (tourisme, transport, social etc.), or, d'autres acteurs territoriaux peuvent proposer le même type d'atelier sur un autre territoire de l'île. Certains partenaires sont ainsi amenés à mettre en œuvre des actions seuls, avec une concertation partielle, voire inexistante, avec les autres acteurs locaux. L'un des porteurs de projets

interrogés a d'ailleurs précisé : « le territoire réunionnais fonctionne en mode millefeuille, avec un tas de projets. Ces projets pourraient être en lien mais ce n'est pas toujours le cas, cette situation a tendance à disperser la gouvernance globale »⁴¹. Cette redondance pourrait potentiellement s'expliquer par le **peu de mobilité** des réunionnais, situation conduisant ainsi les acteurs à développer des actions de proximité auprès de la population pour permettre un accès facilité aux dispositifs selon les besoins. Par exemple, même si les actions de la Cité des métiers ont pour objectif d'avoir une portée régionale, le public principal bénéficiant des actions est la population du sud, ceci pouvant s'expliquer par le fait que la Cité des métiers est située dans le territoire sud de l'île.

Eclairage -
études de
cas

Un risque de concurrence entre les formations relevant du secteur social et médico-social déployées au sein de l'IRTS et les autres dispositifs de formation

Un risque de concurrence entre les formations de l'IRTS et les formations proposées au sein des universités

Malgré la forte complémentarité entre les projets de formations proposées par l'IRTS et les autres instituts de formation, un risque de concurrence existe avec les autres acteurs du territoire, tant dans le domaine des études / de la recherche que dans les formations proposées.

- **Secteur de la recherche** : l'université investit le champ du social sur le plan de la recherche et de la formation et, de ce fait, il apparaît essentiel que les organismes formateurs mènent une réflexion conjointe sur les axes de coopération.
- **Formations** : ce risque de concurrence entre acteurs peut apparaître lorsque l'université crée des diplômes dans les domaines de Direction, de management (venant en concurrence des diplômes proposés à l'IRTS pour devenir chef de service ou directeur d'établissement) ou encore des DUT ou licences professionnelles dans le secteur social et médico-social. Ce risque de concurrence apparaît donc notamment au niveau de la captation du public. Toutefois, les instituts de formation ne se situant pas nécessairement sur les mêmes secteurs géographiques, ils peuvent toucher des populations différentes et proposer des modules de formation différents et donc s'avérer complémentaires.

Un risque de concurrence sur la formation continue

- Même si les actions de formation continue ne sont pas financées par le FSE, l'IRTS réalise de nombreuses actions de formation à destination des acteurs du secteur social et médico-social sur La Réunion. Toutefois, l'IRTS peut être en concurrence avec d'autres organismes de formation pour la réponse à des appels à projet. En effet, comme souligné par les partenaires lors des entretiens réalisés, de nombreux organismes proposent des formations dans le domaine social et le partenariat avec l'IRTS n'est pas exclusif. Afin d'éviter ce risque de concurrence, les partenaires ont souligné la nécessité pour l'IRTS d'innover dans les actions proposées, de faire évoluer les contenus et propositions de formations, développer la capacité des intervenants à se réinventer, et mieux anticiper les besoins du secteur. Cette réflexion sur l'innovation s'avère un gage de qualité pour les formations proposées.

Toutefois, même si un risque de concurrence peut exister, la présence d'autres formations dans le secteur social et médico-social sur l'île permet d'assurer une meilleure couverture territoriale. Il apparaît nécessaire de rappeler que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales permet de faire ponctuellement (1 fois tous les 5 ans) un état des lieux des formations ouvertes avec un ajustement de l'offre régionale selon les constats réalisés, permet d'assurer un pilotage de l'offre régionale de formations. De plus, la Région délivrant les agréments pour l'ouverture des formations conduisant à l'obtention d'un diplôme d'Etat, une visibilité existe sur les offres de formations existantes, situation qui est gage de sécurité et permet de limiter le déploiement d'offres de formations concurrentielles. Par ailleurs, les formations post-bac dans le secteur social devant être accréditées par le ministère de

⁴¹ Entretien réalisé avec un porteur de projet, juin 2020

l'enseignement supérieur et de la recherche, le rapprochement des cartes des formations permet d'éviter d'éventuels doublons.

Le déploiement de formations dans le secteur social par plusieurs organismes de formation et sur plusieurs zones géographiques facilite l'accès des bénéficiaires à ces formations, contribue à une meilleure couverture territoriale et conduit l'IRTS à innover pour rendre ses offres attractives et peut donc s'avérer bénéfique.

3.3.2. Des adaptations à prévoir afin d'assurer une meilleure complémentarité entre les projets déployés sur le territoire

Envisager la mise en place de référents de projets pour prévenir les risques de redondance dans les projets déployés

Une solution qui pourrait potentiellement être envisagée afin de limiter le risque redondance serait de **renforcer les relations partenariales** entre acteurs mais aussi de proposer des logiques de **référents** sur les actions, des acteurs pilotes des mêmes types de projets. Le **renforcement des relations partenariales**, la **coordination** et la **transversalité** entre acteurs permettraient de favoriser un travail en réseau partagé sur des projets communs et limiteraient le risque de concurrence et de redondance des actions. Lors des entretiens réalisés, des porteurs de projets ont d'ailleurs mis en avant l'importance d'avoir échangé avec les partenaires sur leur rôle de coordination, de soutien aux structures et aux partenaires, afin d'éviter d'être perçus comme des concurrents, comme le précisent les propos de l'un d'eux « *il a fallu montrer que nous avons davantage un rôle de coordination, d'événementiel, avec l'organisation d'événements, un rôle de soutien et de valorisation du travail des partenaires afin qu'ils ne nous voient pas comme leurs concurrents* »⁴². Par ailleurs, certains porteurs de projets, au vu de leur rôle en matière d'animation territoriale et leur mission d'observatoire, peuvent favoriser une mutualisation des outils et pratiques sur le territoire afin d'éviter ce risque de redondance des actions.

⁴² Entretien réalisé avec un porteur de projet, juillet 2020

3.4. Efficience

Q4. Dans quelle mesure les objectifs du programme ont été atteints à moindre coût ?

Préalable méthodologique

La mesure de l'efficience vise à analyser à quel coût les résultats du programme ont-ils été atteints. In fine, cette analyse doit permettre de déterminer si les coûts ont été optimisés et si les impacts positifs sont supérieurs aux coûts. Plusieurs composantes des coûts ont été analysées :

- ▶ Appréciation de la qualité du dispositif de gouvernance, de pilotage de mise en œuvre et de suivi au niveau du programme, mais aussi au niveau des dispositifs (projets ou groupes de projets)
- ▶ Appréciation de la gestion financière et opérationnelle et les coûts réels que représentent les différents dispositifs afin d'apprécier si les résultats obtenus sont à la hauteur des financements mobilisés (ou si, inversement, la faiblesse des impacts pourrait s'expliquer par la faiblesse des investissements mobilisés et des dépenses encourues) ; les blocages d'ordre financier et budgétaire sont ici investigués.

Dans ce cadre, les marges d'amélioration/ voies d'optimisation, à la fois pour les services instructeurs et les opérateurs, ont été identifiées.

L'évaluation de la pertinence du PO soulève plusieurs questions :

- ▶ Les résultats obtenus des réalisations ont-ils été plus favorables grâce à l'intervention du FSE ?
- ▶ Pourrait-on obtenir plus d'effets avec des moyens différents ?

Principaux constats et conclusions

- ▶ Une sélection des porteurs de projets qui repose en grande partie sur la sécurité financière des opérateurs et leur capacité à supporter les règles et contraintes liées au FSE
- ▶ Un financement européen conséquent permettant d'assurer le déploiement des projets et venant en complément d'autres sources de financement (Etat, conseil régional, conseil départemental, CAF etc.).
- ▶ Une dimension qualitative encore peu valorisée pour mesurer les impacts du PO sur les participants : par exemple, certaines mesures peuvent ne pas avoir un impact direct dans le soutien aux participants mais avoir du sens pour un accompagnement dans une logique de parcours.
- ▶ Une mesure des impacts permise en partie grâce à un suivi des indicateurs : ces indicateurs portent sur un volet quantitatif et, dans une moindre mesure, sur un volet qualitatif. De nombreux indicateurs additionnels à ceux utilisés dans le PO sont utilisés par les porteurs de projets pour assurer un suivi plus fin des impacts des projets sur les bénéficiaires (enquête de satisfaction, nombre d'actions de communication menées, fidélisation des partenaires etc.).
- ▶ Des améliorations potentielles au niveau du suivi des dispositifs permettraient d'assurer un suivi plus fin des impacts des projets, notamment une simplification de l'utilisation de la plateforme MDFSE et un accompagnement des porteurs de projets dans la gestion administrative du FSE.
- ▶ Un fonds européen bien connu et identifié sur le territoire réunionnais : de nombreuses actions de communication ont été réalisées afin d'en permettre une large visibilité. Toutefois, les actions de communication pourraient être renforcées afin de garantir une meilleure connaissance des projets par les réunionnais.
- ▶ Le suivi des bénéficiaires post-formation est rarement réalisé, et pourrait ainsi être renforcé, les porteurs de projets ne déployant que rarement des enquêtes de suivi.

► La sollicitation des partenaires pour un retour d'expérience vis-à-vis des dispositifs et de leurs impacts est actuellement insuffisante.

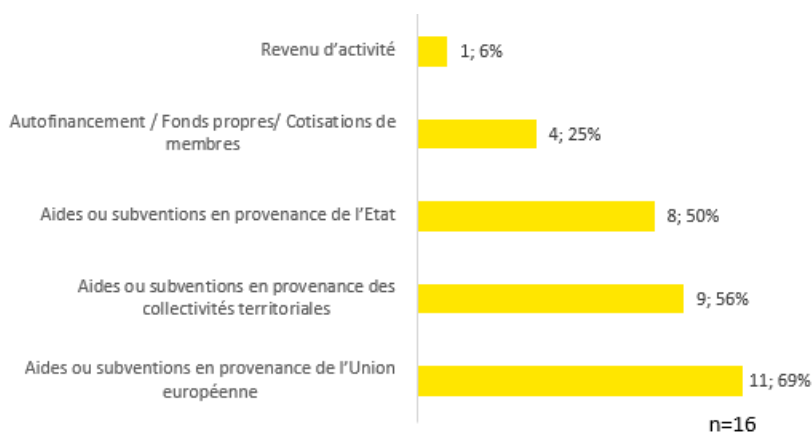
3.4.1. Un financement européen permettant d'assurer le déploiement des projets et venant en complément d'autres sources de financement

Au regard des résultats de l'enquête diffusée aux porteurs de projets, les principales sources de financements des projets de l'axe 1 sont des **subventions européennes**. Dans la majorité des projets de l'axe 1, le FSE représente un **financement conséquent** (environ 80% du financement global). Selon les répondants au questionnaire porteurs de projets, cette part peut représenter entre 6,5 et 90% du budget de fonctionnement. Plus de deux tiers des répondants indiquent ne pas bénéficier de fonds européens autres que le FSE. Par exemple, pour l'EGC, le FSE représente un montant d'environ 500K€ chaque année.

Plus de deux tiers des porteurs de projets ayant répondu à l'enquête indiquent bénéficier d'aides financières européennes (69%).

Pour la moitié des porteurs de projets interrogés lors de l'enquête, le FSE a permis de prendre le relais sur d'autres financements (50%, soit 7 répondants). Ce financement peut venir en **complément** d'un financement attribué par le Conseil Régional, l'Etat, la CAF. Plus de la moitié précise également bénéficier d'aides ou subventions en provenance de l'Etat et des collectivités territoriales (56%).

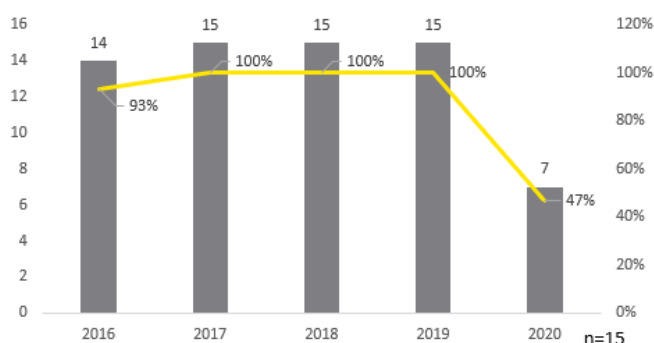
Figure 46 : Quelles sont vos principales sources de financement ?



Source : Enquête porteurs de projets (question 3) / Elaboration EY

La très grande majorité des porteurs de projets a bénéficié du FSE au cours de plusieurs années, particulièrement en début de programmation (2016, 2017, 2018) et vers la fin de la programmation (2019). Au regard des résultats de l'enquête, une plus faible part en a bénéficié en toute fin de programmation, au cours de l'année 2020.

Figure 47 : Au cours de quelle(s) année(s) avez-vous bénéficié du FSE sur la période de programmation actuelle (2014-2020) ? Merci de cocher toutes les années au cours desquelles votre structure a bénéficié d'un soutien du FSE depuis 2016.



Source : Enquête porteurs de projets (question 4) / Elaboration EY

Eclairage - études de cas

Un financement des projets de la MFR Ouest et de l'IRTS permis en grande partie par la subvention FSE et une faible part assurée par les familles et/ou les bénéficiaires

L'étude de cas réalisée auprès de la MFR Ouest a mis en exergue l'**importance du financement FSE sur les projets**. Le financement des formations est ainsi assuré à 80% par le FSE. Le Ministère de l'agriculture contribue également au financement des formations. Pour le Bac pro aménagements paysagers, l'année coûte environ 1 350€ pour une personne non boursière et environ 1 250€ pour le CAP SAPVER. Toutefois, peu de familles payent l'intégralité de la pension et de la formation : les familles bénéficiant du RSA peuvent faire appel au Fonds Social Lycéen (FSL) pour payer la formation, aide destinée aux familles rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses de scolarité de leur enfant. Par ailleurs, les jeunes issus de foyers ou pris en charge par des assistantes maternelles bénéficient d'une aide financière du Conseil départemental.

L'entretien réalisé avec la MFR Ouest a souligné une bonne concordance entre les financements FSE alloués aux projets et les résultats de ces projets : au vu des financements attribués par le FSE aux projets de la MFR, les résultats semblent satisfaisants et la subvention FSE est essentielle au déploiement des projets.

En ce qui concerne les formations proposées au sein de l'IRTS, le **financement des formations initiales** est assuré par la Région et le FSE. Les droits d'inscription sont variables et oscillent entre 290 et 600 euros sur un cycle de formation, payables en plusieurs fois et la Région et le FSE co-financent les coûts pédagogiques.

3.4.2. Un suivi des impacts des projets permis par les indicateurs inscrits dans le PO et complété par d'autres indicateurs développés en interne par les porteurs de projets

Un suivi des indicateurs portant sur un volet quantitatif et, dans une moindre mesure, sur un volet qualitatif

Les indicateurs inscrits dans le PO utilisés pour assurer un suivi des projets s'avère **pertinents** dans la grande majorité des cas. Cette pertinence est confirmée par les résultats de l'enquête porteurs de projets.

Pour près de deux tiers des répondants, les indicateurs imposés par le PO sont pertinents pour refléter les impacts de leur projet (64%, soit 9 répondants sur 14). Plus d'un tiers estime que ces indicateurs ne reflètent que partiellement ces impacts. Près d'un tiers des répondants s'est fixé des indicateurs additionnels à ceux prévus dans le PO.

Outre les indicateurs imposés par le PO, les porteurs de projets interrogés ont précisé suivre d'autres indicateurs afin de mesurer les effets de leurs projets sur les participants. Cette mesure de l'impact porte sur un volet **quantitatif**, de par les indicateurs à inscrire dans l'outil MDFSE, et dans une moindre mesure, sur un aspect plus **qualitatif**.

Sur le **volet quantitatif**, les indicateurs suivis portent notamment sur :

▶ **Indicateurs de résultat :**

- Atteinte des objectifs fixés
- Taux d'inscription sur les sites Internet
- Taux de personnes diplômées
- Taux d'insertion professionnelle
- Taux d'intégration d'une nouvelle formation
- Nombre de personnes entrées en formation qui ne bénéficient pas de formation de base
- Taux de personnes qui s'orientent vers des formations qualifiantes
- Nombre de personnes ayant suivi une formation de remise à niveau et qui s'orientent vers une formation qualifiante
- Etc.

▶ **Indicateurs de performance / indicateurs de moyen :**

- Quantité et qualité des supports produits pour les formations
- Nombre de personnes participantes (feuilles d'émargement)
- Apports reçus / plus-value des formations
- Nombre d'actions réalisées / de réunions / de formations mises en place
- Nombre de téléchargements d'outils
- Nombre d'actions de communication menées
- Nombre d'articles rédigés
- Fidélisation des partenaires
- Etc.

La mesure de l'impact des projets est également permise par un suivi d'indicateurs plus qualitatifs. Plusieurs porteurs de projets ont en effet mis en place une **politique d'évaluation plus qualitative** pour mesurer l'impact de leurs projets sur les participants :

- ▶ **Enquêtes de satisfaction :** elles constituent un **outil essentiel d'évaluation de l'impact d'un dispositif**. Ces enquêtes peuvent être menées auprès des parents (dans le cas où les bénéficiaires sont des jeunes en situation ou en risque de décrochage scolaire), des participants, des partenaires, des employeurs, des acteurs. Ces questionnaires permettent de mesurer le degré de satisfaction des participants sur le dispositif et leur ressenti, de faire un bilan qualitatif des actions déployées, d'identifier leur plus-value, d'analyser la qualité des interventions, les améliorations potentielles etc.
- ▶ **Degré d'implication du jeune dans le dispositif**
- ▶ **Cadence des actions réalisées et la faisabilité de leur déploiement**
- ▶ **Traces écrites présentes sur des bilans et/ou des comptes rendus**
- ▶ **Degré de valorisation des jeunes à travers les réunions, les rencontres inter-partenaires**

Les tableaux de suivi mis en place ont également parfois l'avantage de permettre aux porteurs de projets de répercuter des fonds restants sur certaines activités à d'autres volets et éventuellement de déployer de nouveaux projets.

Pour certains porteurs de projets, il peut être difficile de réaliser un suivi précis sur le devenir des étudiants diplômés. Un des axes d'amélioration concernant la **traçabilité des étudiants diplômés** serait ainsi de déployer des enquêtes dématérialisées, quelques mois après l'obtention du diplôme, par exemple mail avec une réponse à apporter en ligne.

En revanche, d'autres porteurs de projets ne réalisent **pas de suivi de leur activité et des impacts** de leurs projets sur les bénéficiaires mais effectuent un **suivi des actions déployées et des interventions menées auprès des partenaires**, avec par exemple une quantification de l'intervention des partenaires : nombre d'ateliers animés par les partenaires, nombre d'entretiens conseils menés par les partenaires etc.

Eclairage -
études de
cas

Un développement d'enquête qualitative à poursuivre et amplifier auprès des employeurs pour l'IRTS

Afin d'évaluer la qualité des offres de formations proposées à l'IRTS, l'équipe pédagogique recueille la satisfaction des employeurs, ayant accueilli des apprenants en stage, lors de Comités techniques pédagogiques (CTP). L'IRTS souhaite poursuivre et amplifier ces évaluations menées auprès des employeurs, hors CTP. L'IRTS rencontre de plus en plus de difficultés pour mener des enquêtes post-formation du fait de l'aspect chronophage de la démarche et de la multiplication des opérateurs. Le centre de formation a ainsi pour projet de déployer prochainement des évaluations entre 6 mois et 1 an après la sortie de formation afin de permettre aux employeurs et aux apprenants de réaliser un retour d'expérience à froid de leur formation dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre de formations.

Pour les personnes orientées vers une formation de l'IRTS par Pôle Emploi, un suivi de leur situation est réalisé par Pôle Emploi à la fin de leur formation afin d'évaluer si les personnes ont trouvé un emploi à la suite de leur formation.

La plupart du temps, le déploiement des outils de suivi par les porteurs de projets se réalise de manière indépendante. Les porteurs de projets ont peu, voire pas d'échanges, avec les autres acteurs en matière d'outils de suivi : les porteurs de projets peuvent être amenés à échanger avec des partenaires sur l'identification de besoins, de problématiques, mais ils travaillent la plupart du temps indépendamment, chacun de leur côté, en matière de suivi de projets et ne partagent pas d'indicateurs. Toutefois, pour certains porteurs de projets interrogés, avoir des **instances d'échanges** leur permettrait d'**échanger leurs bonnes pratiques professionnelles** en matière de suivi. Malgré cette absence d'instances d'échanges entre les acteurs, les **services instructeurs** peuvent parfois assurer un **rôle de coordinateur** afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et le partage de constats sur les besoins.

Eclairage -
études de
cas

Un suivi de l'activité à travers un retour d'expériences des jeunes de la MFR

L'équipe de la MFR Ouest transmet une **fiche hebdomadaire** aux bénéficiaires, leur permettant ainsi de réaliser un bilan personnel et général sur leur vie et leur ressenti au sein de la structure.

- La **partie « Bilan personnel »** fait référence à une démarche d'introspection de la part du jeune. Elle contient ainsi le retour des jeunes concernant leur comportement, leur travail et les pistes d'amélioration pour les semaines à venir.
- La **partie « Bilan général »** contient le retour d'expérience des jeunes concernant les activités pédagogiques proposées (cours, sorties, intervenants, etc.), les veillées (études, animations,

etc.), sur la classe ainsi que sur la vie résidentielle (dortoir, repas, services, etc.). Ce bilan permet ainsi à l'équipe pédagogique de s'appuyer sur les retours d'expériences des jeunes pour adapter ou améliorer certaines prestations.

Toutefois, les entretiens réalisés avec des partenaires de la MFR ont mis en avant une absence de suivi de leur part concernant l'évolution de la situation du jeune une fois l'orientation réalisée vers la MFR. Une fois que les jeunes sont orientés vers la MFR, leur suivi ne relève donc plus des collèges, lycées ou de la mission locale. De ce fait, les partenaires prescripteurs n'ont pas de retour sur l'obtention d'une qualification ou l'employabilité des jeunes orientés.

Des freins dans le suivi d'activité en matière de transmission de données

Des freins dans le suivi d'activité ont été soulignés par plusieurs porteurs interrogés, notamment la **difficulté de transmettre certains documents ou certaines données**. En effet, les données demandées à n+2 ou n+3 lors de contrôles/d'audits n'étaient pas encore à recueillir n années auparavant. De même, les opérations contrôlées sont des opérations en début de programme, elles ont donc évolué sur les années suivantes et les données transmises ne sont donc pas les données les plus récentes.

Eclairage - études de cas

Un déploiement et un suivi de l'activité de l'IRTS rendus complexes en raison de contraintes liées au FSE

L'étude de cas réalisée auprès de l'IRTS La Réunion a mis en exergue des **difficultés concernant la gestion du FSE**. En effet, le budget pour l'année n est construit en année n-1 sur la base des années précédentes. Toutefois, les profils des personnes admises en formation initiale pour l'année n n'est pas connu en année n-1, d'autant plus que parfois certaines personnes admissibles peuvent bénéficier de dispenses ou d'allègements pour la certification du fait de la possession d'autres diplômes ou d'expériences professionnelles. Or, le FSE impose aux équipes d'utiliser la clé de répartition heure/stagiaire pour l'utilisation de la subvention. Ceci signifie donc que plus l'IRTS accueille des personnes en formation continue, plus les charges de structure sur la formation initiale sont allégées.

Une autre difficulté au niveau de la gestion du FSE concerne l'**archivage des dossiers**, dans la mesure où l'IRTS est censé garder les pièces administratives 10 ans après la fin du PO, ce qui conduit à d'importantes lourdeurs administratives. Afin de simplifier le suivi de l'activité, l'IRTS a fait appel à un prestataire pour sécuriser davantage les systèmes d'information et de contrôle et de mise en place de l'activité.

Par ailleurs, les étudiants sont amenés à remplir un **questionnaire FSE** chaque année de leur formation, et notamment à l'entrée et à la sortie du dispositif. Toutefois, les bénéficiaires interrogés ont souligné avoir peu d'informations et d'explications sur l'intérêt de ce questionnaire. De ce fait, ils le remplissent par contrainte, sans en comprendre sa plus-value, plutôt que de mettre du sens derrière l'enquête. Ils souhaiteraient avoir davantage d'informations sur le FSE pour prendre ce questionnaire plus au sérieux et se sentir concernés par les questions posées.

MDFSE : une plateforme permettant de suivre la dynamique des programmes mais une adaptation nécessaire des porteurs de projets à cet outil

En matière de suivi des projets, la plateforme MDFSE s'avère une **source précieuse d'informations sur la dynamique des programmes**. Elle permet aux porteurs de projets d'avoir des données participants, de dresser le portrait type d'un participant FSE (temps passé dans l'opération, âge, etc.), d'identifier l'impact de sa participation au programme FSE en matière d'insertion professionnelle, d'employabilité (obtention d'un emploi durable, emploi temporaire, en situation d'inactivité etc.).

Les porteurs de projets interrogés ont évoqué la **difficulté d'utilisation de la plateforme MDFSE** lors de son déploiement. La complexité d'utilisation de l'outil a nécessité un temps d'adaptation et de compréhension de la part des porteurs de projets : ces derniers disent avoir été confrontés à des difficultés administratives et numériques, le fonctionnement de la plateforme changeant régulièrement. Il leur a également été nécessaire de s'approprier les définitions associées à chacun des indicateurs. Par ailleurs, la plateforme leur apparaissant peu ergonomique, ils décrivent l'outil comme étant **chronophage** et décourageant les équipes dans la mesure où elles doivent transmettre une multiplicité de justificatifs. Certains porteurs de projets ont d'ailleurs recruté du personnel pour assurer la gestion administrative du FSE.

Afin de faciliter le remplissage du formulaire, les services instructeurs ont été amenés à réaliser des **adaptations**. Par exemple, un questionnaire plus adapté et plus facile d'utilisation a été proposé à certains porteurs de projets afin de faciliter par la suite le transfert des données sur la plateforme MDFSE.

3.4.3. Une communication autour des dispositifs financés par le FSE jugée satisfaisante sur le territoire réunionnais

Une communication satisfaisante réalisée autour des dispositifs existants garantissant dans une large mesure une bonne visibilité des actions sur le territoire réunionnais

De manière générale, les réunionnais ont une **bonne connaissance des fonds européens**. L'enquête menée auprès des bénéficiaires illustre cet aspect.

Plus de deux tiers des bénéficiaires indiquent avoir connaissance du FSE (69%). Toutefois, près d'un tiers des bénéficiaires précise ne pas avoir été au courant que la prestation dont ils ont bénéficié était financée par le FSE (32%).

Les données des questionnaires en matière de connaissance du FSE ont été confirmées par les entretiens réalisés avec les bénéficiaires : la grande majorité d'entre eux n'a pas connaissance du FSE et ne sait pas que le programme de formation dont ils ont bénéficié est financé en partie par le FSE.

La plupart du temps, les porteurs de projets estiment que les projets financés par le FSE ont fait l'objet d'une **large communication** auprès de la population : les dispositifs sont connus et bien identifiés, notamment grâce aux actions de communication faites à l'égard du FSE. Différents canaux de communication sont utilisés : outils digitaux (réseaux sociaux, sites Internet), presse média, affiches, drapeaux, flyers etc. Certains porteurs de projets ont également mis en place des campagnes de communication de leur côté, à destination de leurs partenaires prescripteurs (CCAS, mairies, missions locales, Pôle Emploi etc.) afin de donner davantage de visibilité à leurs actions.

Eclairage - études de cas

Une participation de la MFR Ouest à des forums et journées portes-ouvertes pour une meilleure visibilité des actions de formation

La participation à des forums et à des journées portes-ouvertes permet de **donner de la visibilité** aux projets. Par exemple, la MFR Ouest La Saline organise régulièrement des journées portes-ouvertes et se rend dans des salons, forums et journées portes-ouvertes des lycées et collèges pour échanger sur leur offre de formations proposée. Les équipes enseignantes et conseillers principaux d'éducation (CPE) des collèges et lycées peuvent également se rendre au sein de la MFR avec des familles pour leur présenter les offres de formation. La bonne connaissance des dispositifs se traduit également à travers

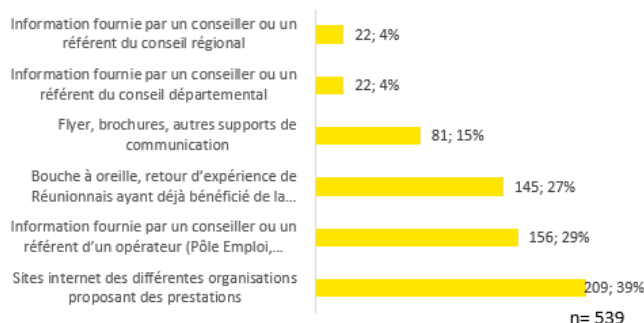
le bouche-à-oreille réalisé autour des projets de formation. Par exemple, la majorité des bénéficiaires interrogés a eu connaissance des formations de la MFR Ouest par du bouche-à-oreille.

Plus d'un tiers des répondants a eu connaissance du dispositif via les sites Internet des différentes organisations proposant des prestations (38%, soit 209 répondants sur 545) et plus d'un quart en a eu connaissance via des informations fournies par un conseiller ou un référent d'un opérateur (29%) et via du bouche à oreille (27%).

La grande majorité des porteurs de projets interrogés juge que la **communication a été suffisante** concernant le FSE et les dispositifs.

- ▶ Concernant plus précisément les actions de **prévention et de lutte contre le décrochage scolaire**, la totalité des porteurs de projets considère la communication suffisante pour faire connaître le dispositif CLAS aux parents et aux jeunes. D'ailleurs, près de deux tiers des bénéficiaires du projet CLAS ayant répondu à l'enquête indiquent avoir participé au dispositif en **effectuant eux-mêmes la démarche** pour que leur enfant puisse intégrer le dispositif et un quart y a été orienté sur conseils de chefs d'établissement/ professeurs.
- ▶ Pour les actions visant à favoriser l'**employabilité** des réunionnais, près de deux tiers des porteurs de projets estiment que la **communication a été suffisante** et une part minimale (un peu plus d'un quart) juge cette communication insuffisante. Plus de trois quarts des bénéficiaires interrogés ont effectué **eux-mêmes les démarches** pour intégrer le dispositif et moins d'un quart y a été orienté par un référent (du conseil régional, départemental etc.).

Figure 48 : Le cas échéant, pouvez-vous préciser par quel(s) moyen(s) vous avez pris connaissance du dispositif ?



Source : Enquête bénéficiaires axe 1 (question 13) / Elaboration EY

Des actions de communication qui pourraient toutefois être renforcées afin de garantir une meilleure connaissance des projets par les réunionnais

Toutefois, malgré cette large communication, certains porteurs de projets souhaiteraient déployer davantage d'outils de communication pour se faire connaître, notamment à l'égard de **quelques actions encore peu connues du public**. Les porteurs de projets déployant plusieurs actions peuvent avoir une certaine notoriété pour quelques-unes de leurs actions du fait de l'antériorité du projet mais d'autres peuvent être méconnues. Par exemple, la mission de Réunion Prospective Compétences sur le recensement des formations à travers le site *Formanoo.org* est bien connue et identifiée par la population mais leurs autres travaux sont peu connus. De plus, des **freins** ont été soulevés concernant la bonne visibilité des projets :

- ▶ Un **changement de nom du porteur de projet** peut potentiellement fragiliser son positionnement dans le paysage réunionnais.
- ▶ Une **mauvaise couverture territoriale** des projets peut induire une non-connaissance de ces projets : certains réunionnais n'ont pas connaissance des dispositifs implantés sur des zones spécifiques de l'île.

Lors des entretiens réalisés, quelques acteurs ont également indiqué regretter le manque d'association des porteurs de projets aux actions de communication.

**Eclairage -
études de
cas**

Une connaissance insuffisante des formations du secteur social et médico-social sur le territoire malgré de nombreuses actions de communication réalisées par l'IRTS

L'IRTS réalise de nombreuses **actions de communication afin de renforcer la visibilité** des formations proposées. Les partenaires reçoivent régulièrement des mails d'informations pour des journées portes-ouvertes, des colloques. L'équipe de l'IRTS participe également à des forums pour présenter l'offre de formation, et, depuis 2018, l'inscription de l'IRTS sur le portail d'admission Parcoursup permet de renforcer la visibilité des formations en travail social sur le territoire.

Toutefois, la **communication** autour des projets de formation de l'IRTS est **jugée insuffisante** par la Direction à ce jour. Les équipes de Direction et équipes pédagogiques n'ont pas le temps de faire des actions de communication et leurs moyens semblent limités. Les équipes envisagent toutefois de participer à davantage d'événements pour présenter leur offre de formations dans le secteur social et médico-social et de se rendre à des forums au sein des lycées notamment, mais aussi dans les collèges, dans la mesure où les jeunes peuvent être amenés à choisir des options dès la fin de la 3^e. De plus, les formations dans le secteur social et médico-social semblent peu connues dans les collèges et lycées par les professeurs principaux. L'équipe de Direction de l'IRTS s'est donc mise en lien avec le Rectorat pour exprimer son souhait de réaliser des interventions auprès des professeurs principaux concernant l'orientation des jeunes.

Par ailleurs, la communication autour de l'offre de formation de l'IRTS a été freinée du fait de la crise sanitaire. En effet, l'IRTS avait prévu de réaliser cette année une intervention au sein de l'agence Pôle Emploi de Saint-Paul mais cette intervention n'a pu être réalisée en raison du confinement. Toutefois, malgré la crise, l'IRTS s'est adapté au contexte sanitaire et a déployé des actions de communication sous format numérique, par exemple en mettant en place des portes-ouvertes en distanciel, en permettant aux personnes intéressées de prendre connaissance des formations sur Internet et de poser des questions en direct.

3.5. Prise en compte des principes horizontaux

Q5. Dans quelle mesure le programme a permis la prise en compte des principes horizontaux ?

Préalable méthodologique

Définis par la Commission européenne, les principes horizontaux visent à s'assurer que tous les projets financés par des fonds européens répondent à trois priorités, à savoir : le développement durable (i), l'égalité des chances et la non-discrimination (ii) et l'égalité entre les femmes et les hommes (iii).

La prise en compte des principes horizontaux par les PO FSE (2014-2020) implique que l'ensemble des projets financés à ce titre doivent, à minima, respecter ces trois principes, voire y contribuer spécifiquement.

Sur l'axe 1, la prise en compte des principes horizontaux est réalisée pour les deux priorités d'investissements qui le composent, via :

- ▶ L'association de la Délégation Régionale aux Droits de la Femme et à l'Égalité (DRDFE) à l'élaboration des cadres d'intervention relatifs aux deux priorités
- ▶ Le souci de couverture géographique et territoriale (problématique de la zone des hauts) pour prévenir toute forme de discrimination entre les publics (via par exemple une concentration plus forte des moyens, le recours à l'initiative LEADER, le financement d'aides individuelles et le développement d'outils numériques)

La prise en compte de ces principes horizontaux a été davantage évaluée lors des études de cas menées en phase 3. L'analyse a notamment été axée sur :

- ▶ Sur la non-discrimination et l'égalité des chances, notamment en matière de handicap, la prise en compte des principes horizontaux consisterait davantage en un respect des normes plutôt qu'en la mise en place de mesures actives.
- ▶ En matière d'accessibilité des projets à l'ensemble de la population réunionnaise en revanche, de nombreuses actions semblent avoir été déployées par les porteurs de projets pour s'assurer de la bonne couverture du territoire par des antennes locales et des permanences.

Principaux constats et conclusions

- ▶ Les principes horizontaux sont pris en compte dans la grande majorité des projets déployés, notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité hommes-femmes. De nombreuses actions sont ainsi déployées par les porteurs de projets afin d'amener les bénéficiaires à avoir une réflexion sur la prise en compte du développement durable, la non-discrimination et l'égalité entre les hommes et les femmes.
- ▶ La prise en compte des principes horizontaux par les porteurs de projets relève principalement du déclaratif, sans que cela ne soit réellement quantifié et évalué.
- ▶ La transmission des valeurs autour de ces principes horizontaux est à poursuivre, voire à amplifier, au sein des différents dispositifs.

Des principes horizontaux pris en compte dans la grande majorité des projets déployés dans le cadre de l'axe 1

Les projets déployés dans le cadre de l'axe 1 tiennent compte des principes horizontaux dans les actions mises en œuvre. Les principes horizontaux qui semblent pris en compte dans une large mesure concernent le handicap et l'égalité hommes/femmes. En revanche, les actions déployées en faveur du développement durable semblent encore peu mises en place, ou le sont de manière moins formalisée, sans que de réelles actions ou une communication n'aient été réalisées.

Dans la grande majorité des cas, les porteurs de projets veillent à une **équitable répartition hommes/femmes** dans les formations afin de favoriser la mixité. Par exemple, au vu des entretiens réalisés, pour les formations de la mesure 1.09 portées par la SPL AFD, les formations comprennent en moyenne 55% d'hommes et 45% de femmes, ces taux pouvant atteindre 60% d'hommes et 40% de femmes. Par ailleurs, les projets de formation du milieu agricole voient leur population se féminiser davantage au fil des années.

De plus, plusieurs projets intègrent en leur sein des **actions en lien avec le handicap**. De manière générale, la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les formations est faite de manière transversale, tous handicaps confondus. Toutefois, certaines formations peuvent mettre en place quelques actions spécifiques envers des personnes en situation de handicap. Par exemple, au sein de la MFR Ouest, un accompagnement spécifique est réalisé auprès des personnes présentant des troubles - dys. Par ailleurs, la prise en compte du handicap au sein des projets passe par la mise en place d'ateliers-débats sur plusieurs thématiques, dont l'intégration des personnes en situation de handicap, afin de permettre aux participants d'échanger, de poser des questions, d'ouvrir leur état d'esprit. Des porteurs de projets ont également mis en place des **conventions partenariales** avec des structures intervenant dans le champ du handicap (par exemple, AGEFIPH), afin de développer la professionnalisation des organismes de CFA pour l'insertion des personnes en situation de handicap (exemple de formations : ateliers pratiques mis en place avec l'AGEFIPH pour expliquer les obligations en termes de formation, kits pour schématiser les obligations etc.). L'objectif est également de permettre aux travailleurs en situation de handicap de pouvoir intégrer une formation et de les informer sur les dispositifs d'aide existants pour compenser leur handicap. La part des personnes en situation de handicap dans les formations déployées par SPL AFD (mesure 1.09) est de 2%.

Toutefois, au vu des entretiens réalisés, la prise en compte du handicap ne semble pas intégrée dans les différentes étapes des opérations (demande de la subvention, mise en œuvre du projet) ni évaluée dans le cadre des bilans des opérations.

Par ailleurs, d'après la collecte de données réalisées, la prise en compte de ces principes horizontaux se fait de manière indirecte au sein des projets, dans le cadre du contexte global des projets, et ne constitue pas le cœur des interventions. Par exemple, pour les programmes de formation, les projets déployés intègrent la prise en compte du handicap en proposant des formations adaptées aux personnes en situation de handicap ou encore en réalisant des forums / ateliers sur le handicap, mais les formations n'ont pas pour thème central l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Eclairage - études de cas

Des principes horizontaux largement pris en compte à travers le déploiement d'une multiplicité d'actions au sein de la MFR Ouest La Saline et de l'IRTS La Réunion en faveur du développement durable, de la non-discrimination et de l'égalité hommes-femmes.

La MFR Ouest La Saline et l'IRTS mettent en place une **multiplicité d'actions en faveur des principes horizontaux**.

- En matière de **développement durable**, les actions déployées au sein de la MFR Ouest se traduisent à travers la suppression du plastique au sein de la MFR, la mise en place du tri sélectif, la création d'un compost. Un travail est également réalisé autour du recyclage avec les communautés de communes.

Quant à l'IRTS, ces actions en faveur du développement durable se matérialisent à travers l'intégration de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) sur l'ensemble des formations. L'IRTS a mis en place le tri sélectif et réalise un travail sur le recyclage du papier en faisant des

dons à des associations sur des instruments pour du recyclage. L'IRTS incite également les bénéficiaires à utiliser le co-voiturage dès que possible.

- Concernant l'**égalité entre les hommes et les femmes**, un travail est mené au sein de la MFR Ouest sur la réalisation de plaquettes avec une attention particulière portée sur le choix des photos, afin d'amener la population réunionnaise à changer de regard sur les formations. Le CAP SAPVER étant une formation attirant plutôt des jeunes filles, l'accent au niveau de la communication sera mis sur un garçon en action. A l'inverse, le Bac pro aménagement attirant plutôt des garçons, la plaquette de communication mettra en avant une fille en action.

Au sein de l'IRTS, plusieurs modules de formation sont dispensés sur les valeurs de la République, les lois et devoirs des citoyens et des points sont abordés sur l'égalité hommes-femmes. Concernant les formations de l'IRTS, l'objectif serait de procéder à la parité en sens inverse. En effet, au fil des années, les formations dans le secteur social et médico-social concernent davantage un public féminin que masculin. Par exemple, sur la formation ES en 2018, 159 apprenants sur 195 sont des femmes (soit plus de 80%) et la filière AS compte 145 femmes sur 159 apprenants (soit 91%)⁴³. Toutefois, les formations EJE et AS connaissent progressivement une augmentation de la population masculine. Des actions sont ainsi développées par l'IRTS afin de mettre en avant le recrutement d'hommes dans les formations du secteur social et médico-social. Par exemple, faire intervenir des hommes sur des films de présentation afin de montrer que les formations sont accessibles à la population masculine. De plus, lors de la participation de l'IRTS à des forums, les intervenants insistent bien auprès des étudiants / des visiteurs sur la mixité de la formation. Par ailleurs, l'association étudiante de l'IRTS participe régulièrement à des actions afin de promouvoir cette égalité hommes-femmes. Par exemple, en 2019, les étudiants ont participé à une marche pour les droits des femmes et contre les violences intrafamiliales et ont mis en place l'événement « orange day », journée où les étudiants s'habillent en orange pour dénoncer les violences faites aux femmes. L'IRTS, de par le partenariat existant avec l'université et d'autres centres de formation, convie également régulièrement les étudiants à des séminaires portant sur les thématiques de l'addiction, des violences faites aux femmes, du syndrome d'alcoolisation fœtale. Des conférences sont également organisées sur les thématiques de la famille et de la parentalité.

- Concernant l'**égalité des chances et la non-discrimination**, depuis quelque temps tout est mis en œuvre au sein de la MFR La Saline pour faciliter l'intégration des personnes présentant troubles dys- et présentant des troubles du spectre autistique. Toutefois, le référentiel du Bac pro aménagement ne prévoit pas encore toutes les solutions et alternatives possibles pour accueillir des personnes en situation de handicap dans la mesure où leur accueil dans cette formation dépendra du type de handicap, les jeunes devant avoir les capacités nécessaires pour manipuler des outils et appareils techniques. Par ailleurs, les jeunes de la MFR participent à la journée « Handi sport ». Concernant la prise en compte des personnes âgées, les jeunes de la MFR inscrits dans la formation CAP SAPVER réalisent des interventions et actions d'animation dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Pour l'IRTS, l'égalité des chances et la non-discrimination se traduit à travers plusieurs actions :

- Accessibilité aux formations proposées : les formations sont accessibles à tous, à un public de tout âge, sans discrimination par rapport au parcours antérieur ou au profil, sauf certaines formations nécessitant un casier judiciaire vierge.
- Organisation de campagnes régulières et participation à des journées thématiques au sein de l'IRTS afin de permettre une sensibilisation au handicap et aux problématiques sociales (journée de lutte contre la misère, prévention de la radicalisation, etc.). Par ailleurs, l'IRTS travaille en partenariat avec un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour la préparation des cocktails dinatoires à l'occasion de la fête de remise des diplômes et pour l'entretien des espaces verts.

⁴³ Rapport d'activité IRTS 2018

- Participation à des colloques et tables rondes sur diverses thématiques (vulnérabilité et droits fondamentaux, économie sociale et solidaire, enjeux de l'insertion professionnelle des personnes présentant un handicap psychique, etc.).

De manière générale pour les projets de l'axe 1 et au regard de la collecte de données, la prise en compte des principes horizontaux présente une plus-value sur le déploiement et la poursuite des projets. Tout d'abord, cette prise en compte permet d'élargir la cible de bénéficiaires finaux des projets. En effet, le fait d'intégrer davantage d'hommes ou de femmes dans les projets ou de veiller à une équitable répartition hommes/femmes permet de diversifier les profils de personnes accompagnées. De même, le fait d'accueillir des personnes en situation de handicap dans les formations permet de sensibiliser les bénéficiaires finaux au handicap, lutter contre les stéréotypes et les idées reçues, et présente l'opportunité de mettre en place des ateliers / débats / conférences sur le thème du handicap et de favoriser les échanges.

-

4. Pistes de recommandations

La phase 3 de l'évaluation a permis d'établir des **recommandations**, sur la base de l'ensemble des données recueillies et des jugements évaluatifs formulés. Pour chacune des recommandations ci-dessous, l'équipe d'évaluation a mis en avant la conclusion associée, le détail de la mise en œuvre, l'acteur en charge de la recommandation et son degré de faisabilité.

Ces pistes de recommandations ont ensuite fait l'objet d'un approfondissement dans le cadre **des ateliers de travail**, ayant permis de vérifier leur applicabilité ainsi que leur opérationnalité.

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
Pertinence				
<p>Une couverture territoriale jugée insuffisante pour un certain nombre de projets</p>	<p>Délocaliser certains modules de formation sur l'ensemble du territoire réunionnais, y compris les zones isolées ou moins bien desservies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des lieux de permanence et/ou délocaliser certains modules de formation, quand cela est possible, sur les différentes zones de l'île (Nord, Est, Sud, Ouest), comme l'a par exemple fait l'IRTS. <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemple projets IRTS / EMAP : mise en place de salles externalisées à utiliser de manière ponctuelle pour faciliter les déplacements des bénéficiaires ▶ Appuyer les porteurs de projets potentiels au montage/à l'ingénierie de projets, notamment au regard des exigences administratives liées à l'octroi de subventions européennes. <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Objectif</u> : permettre à davantage de structures du territoire de déployer des actions financées par le FSE. ○ Exemple projets CLAS : de nombreuses écoles n'ont pas la structure et la trésorerie nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires donc peu de projets CLAS sont déployés sur les zones Est et Nord de l'île. Seulement 3 structures financées par le FSE. Zone Est moins bien couverte, peu de visibilité sur la couverture territoriale car peu d'échanges au niveau du réseau. ▶ Renforcer l'implication des CAF dans le co-financement des CLAS, en lien avec le FSE ▶ Valoriser les formations agricoles sur le territoire et promouvoir des actions de communication sur ces 	<p>Services instructeurs</p>	<p>Moyen</p>

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		formations pour les rendre plus visibles et pour que davantage de MFR proposent ce type de formations compte tenu des besoins identifiés sur l'île dans ce secteur	Porteurs de projets / opérateurs de l'orientation et de l'emploi	
Des actions de préqualification à amplifier pour une meilleure mobilisation des bénéficiaires à l'entrée en formation	Mettre en place des actions de préqualification des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des ateliers préparatoires à l'insertion, des temps de travail avec les bénéficiaires pour le développement des compétences d'expression orales / écrites. Des ateliers de préqualification étant déjà mis en place dans certaines formations (par exemple actions au sein de l'EMAP), leur extension à d'autres secteurs de formation pourrait s'appuyer sur les expériences existantes. <ul style="list-style-type: none"> ○ Secteurs concernés : tous secteurs confondus ○ Publics concernés : en priorité les jeunes décrocheurs et les jeunes sortant du baccalauréat disposant d'un niveau de compétences écrit et oral relativement faible, public en situation de handicap ▶ Proposer des modules de remobilisation des bénéficiaires en partant de leurs passions / souhaits : modules innovants via le sport, la culture, l'histoire, la découverte des métiers, la confiance en soi, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemple MFR : mise en place de 2 parcours permettant de travailler sur la réinsertion des jeunes en passant par les <i>soft skills</i>, accompagnement au savoir-être, à la rédaction de lettres de motivation, etc. → travail réalisé 	Porteurs de projets	Facile

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		en partenariat avec les MIO ou missions locales		
Efficacité				
Des besoins identifiés sur le terrain qui mériteraient d'être davantage anticipés et pris compte par les porteurs de projets déployant des formations pour mieux préparer les bénéficiaires aux évolutions structurelles de certains secteurs d'activité	Une actualisation des référentiels / contenus de formation en lien avec les évolutions structurelles des secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'adéquation entre les programmes de formation et les réalités du terrain <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple, en prenant exemple sur les travaux réalisés au sein de l'IRTS et des MFR, en s'appuyant sur le rôle de la Région dans l'identification des besoins, sur d'éventuels travaux de recherche / études menés par des chercheurs ou des diagnostics territoriaux réalisés par des bénéficiaires dans le cadre de leur formation pour connaître les évolutions structurelles des secteurs social, médico-social et agricole. ○ Renforcer les liens entre les formateurs et le terrain, par exemple en faisant intervenir des professionnels de terrain dans les formations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple MFR : actualisation régulière des contenus de formation. Les formateurs réalisent régulièrement des visites de stage et font partie du jury pour le contrôle continu. ▪ Exemple IRTS / EMAP : offre de formation en adéquation avec les besoins des associations / entreprises. ▶ Renforcer les liens entre les services / partenaires / institutions 	Porteurs de projets	Moyen

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des médiations entre jeunes / centres de formation / entreprises pour faciliter l'insertion des bénéficiaires en les mettant en contact avec les réalités du terrain ▶ Renforcer le déploiement de projets / formations autour des métiers de la coordination d'activité et/ou d'équipe, les méthodes d'intelligence collective : sollicitation de professionnels sur des approches permettant de promouvoir le collectif de travail. 		
Des innovations pédagogiques à poursuivre voire à amplifier	Réinventer les mises en situation pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les critères de sélection des projets dans le cadre du futur PO 2021-2027 en intégrant davantage la notion d'innovations pédagogiques ▶ Relever l'appétence des bénéficiaires à s'instruire/ se former, déployer des approches par les compétences et non systématiquement par les connaissances. <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le développement d'actions innovantes de formation : modalités de formations hybrides (présentiel et distanciel), formations par simulation, accès aux outils numériques ○ Favoriser les leviers d'innovation pédagogique en poursuivant les apprentissages par la pratique et les expériences de stage, l'alternance ○ Appuyer l'utilisation des outils innovants / permettre une meilleure aisance en matière d'utilisation de ces outils 	Services instructeurs Porteurs de projets	Facile

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Publics concernés</u> : tout public, quel que soit le niveau de formation, non uniquement les publics en situation de décrochage scolaire ▶ Sensibiliser les services instructeurs à l'importance de l'innovation pédagogique 		
<p>Des expériences professionnelles à valoriser dans les formations, à travers la réalisation de travaux pratiques, de stages, la mise en place du système d'alternance.</p>	<p>Proposer davantage de travaux pratiques dans les formations et, quand cela est possible, des périodes de stage ou d'intégration d'une entreprise afin que les bénéficiaires aient une meilleure connaissance du monde professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les critères de sélection des projets dans le cadre du futur PO 2021-2027 en insistant davantage sur la mise en place de travaux pratiques / stages / d'alternance ▶ Prévoir dans le contenu des formations quelques jours/semaines de travaux pratiques en lien avec la formation pour permettre aux bénéficiaires d'appliquer leurs connaissances théoriques sur des situations concrètes, comme cela est le cas dans les formations des MFR et IRTS. ▶ Proposer, quand cela est possible et pertinent au regard de la formation, quelques jours/semaines de stage ou d'intégration d'une entreprise afin que les bénéficiaires aient une meilleure connaissance du monde professionnel (posture, compétences, codes, etc.). ▶ Renforcer les actions de sensibilisation autour de la connaissance des métiers auprès des collégiens et lycéens dans le cadre des projets CLAS <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les interactions entre les CLAS / les missions locales / autres partenaires du territoire 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	Moyen

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
<p>Une stratégie globale du PO FSE à conforter dans la future programmation</p>	<p>Poursuivre le financement de mesures démontrant des impacts efficaces sur la situation des bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre le financement des mesures ayant démontré les impacts les plus significatifs sur les bénéficiaires : mesures 1.05, 1.06. ▶ Rénover la mesure destinée à l'apprentissage de l'anglais en y accordant un financement dédié et adapté compte tenu des besoins identifiés en matière d'apprentissage des langues <ul style="list-style-type: none"> ○ Elargir les critères de sélection des projets de la mesure destinée à l'apprentissage de l'anglais pour permettre à un plus grand nombre d'opérateurs de faire des propositions de projets ○ Développer des classes bilingues français / anglais et français / créole : projet qui nécessiterait le déploiement d'autres actions en parallèle pour assurer une bonne couverture territoriale ○ Exemple CLAS : promouvoir des ateliers d'expression et de sensibilisation, d'initiation à l'apprentissage de l'anglais à destination des enfants / collégiens / lycéens ○ Exemple MFR : poursuivre les programmes ERASMUS et/ou les échanges virtuels avec les partenaires pour favoriser l'apprentissage des langues 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	<p>Moyen</p>
<p>Un accès à l'emploi qui ne correspond pas toujours au secteur d'activité dans</p>	<p>Renforcer la connaissance des bénéficiaires sur les secteurs qui recrutent sur le territoire réunionnais et accroître la visibilité des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les actions de communication autour des secteurs à forte employabilité pour permettre à la population réunionnais d'avoir une meilleure connaissance en matière d'employabilité et ainsi de confirmer ou de questionner leur choix d'orientation 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	<p>Facile</p>

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
lequel a été réalisée la formation	actions de formation dans ces secteurs	(affiches, prospectus, informations dans la presse locale, etc.)		
Cohérence / complémentarité				
Un risque de concurrence entre les dispositifs déployés sur le territoire	Renforcer les articulations entre les acteurs à travers la mise en place d'instances d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Objectifs</u> : Favoriser la mise en place d'une logique de parcours et l'individualisation des parcours ▶ S'appuyer sur les cartographies des formations existantes afin de renforcer la complémentarité entre les formations ▶ Mettre en place des instances d'échanges entre les porteurs de projets afin de favoriser les échanges concernant les besoins, les constats réalisés, les actions déployées, etc. <ul style="list-style-type: none"> ○ Projets CLAS : développer des instances d'échanges trimestrielles entre CLAS ▶ Renforcer le rôle des acteurs en matière de coordination, d'identification des besoins <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un organe / une instance de coordination entre les acteurs pour favoriser une logique de parcours des bénéficiaires. ○ Par exemple, renforcer le rôle de la Cité des métiers et de Réunion Prospective Compétence en matière d'animation de l'offre de formations sur le territoire 	Porteurs de projets Services instructeurs Financeurs (La Région Réunion)	Moyen
Un dialogue jugé insuffisant entre pilotes et gestionnaires des mesures et dispositifs et pilotes et	Renforcer le dialogue entre pilotes et gestionnaires des mesures et dispositifs et	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des instances de dialogue ou s'appuyer sur les instances existantes pour partager les enjeux et défis à relever en matière de politique publique, de communication, d'animation 	Services instructeurs	Moyen

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
<p>gestionnaires du programme FSE, peu de synergie entre les pilotes de projets, les équipes métiers FSE et les Directions au niveau opérationnel</p>	<p>pilotes et gestionnaires du programme FSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les services « opérationnels » sur la part des crédits FSE dont ils disposent en complément de leurs crédits d'intervention ▶ Mettre en place des démarches du type conférence des financeurs pour les thématiques jugées sensibles et en particulier pour les politiques publiques fortement dépendantes des crédits FSE <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche à coupler avec un événement communication pour donner de l'assise (ex : conférence de presse sur l'avancement / intérêt du programme) ○ Démarche à coupler avec des ateliers sur différentes thématiques : IAE (ex.: proposer que la tête de réseau soit animateur, partage opérationnel de montage de dossier). ○ Conditions de réussite / éléments clés : <u>co-pilotage</u> par l'acteur qui suit l'action publique sur la thématique (emploi, lutte contre pauvreté, égalité femmes-hommes, etc.) et le gestionnaire → le co-pilotage permet de retrouver le moment important d'échange et de co-responsabilité sur le bon usage du FSE pour servir la bonne politique publique définie à l'échelle du territoire. ○ Temporalité : au début de l'exercice budgétaire, lors de l'évaluation du programme précédent ou de l'année n-1, au moment du RAMO/comité annuel de suivi ○ <u>Contrepartie</u>: engagement des co-financeurs pour que cet enjeu sur lequel ils apportent leur contribution devienne un enjeu essentiel dans 	<p>EPCI, communes, départements, région, Etat, CAF, CPAM, partenaires privés type Fondation etc.,</p>	

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		leur politique de droit commun : devenir co-financier des actions dédiées et prendre en compte la thématique dans l'action quotidienne dans leur politique de droit commun		
	Créer une communauté des porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des instances d'échanges / temps de rencontre entre les bénéficiaires afin de favoriser les échanges concernant les besoins, les constats réalisés, les actions déployées, etc. <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser une journée d'animation régulière inscrite dans les agendas (témoignages, bonnes pratiques, échanges) 	Services instructeurs	Facile
	Améliorer les passerelles entre les différentes catégories d'appui proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer la conjugaison des expertises de chacun en augmentant le soutien du FSE + aux actions qui œuvrent en faveur des passerelles entre les acteurs 	Services instructeurs	Facile
Efficience/ modalités de suivi/ gestion				
Une nécessité d'accompagner les porteurs de projets dans le passage à l'échelle d'opérateurs	Renforcer les moyens pour accompagner le passage à l'échelle d'opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le soutien des têtes de réseau dans l'accompagnement au changement d'échelle ▶ Inscrire cet accompagnement dans une logique de « conférence des financeurs », à l'échelle des projets, des dispositifs de politiques publiques articulés aux fiches-actions, ou même des territoires <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir de l'ingénierie en soutien aux différents porteurs de projets ▶ A l'échelle des territoires : faire de la formation / information à l'échelle des bassins de vie et arrondissements/ microrégions (EPCI, antennes des 	Services instructeurs	Moyen

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<p>régions, s'appuyer sur les sous-préfets pour être au plus près des acteurs du territoire, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur des acteurs du type le DLA, la CRESS, des types de réseau parapublics ou s'autoriser à ce que cette formation / information des porteurs de projets puisse être externalisée 		
<p>Des démarches administratives liées au FSE jugées complexes et chronophages qui peuvent avoir un effet désincitatif pour les porteurs de projets, ralentir la mise en œuvre et freiner les impacts attendus des projets</p>	<p>Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets dans la gestion administrative du FSE pour accroître les impacts des dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le dialogue de gestion sur le programme et sur les attendus du processus de gestion <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des réunions d'information entre services instructeurs et porteurs de projets sur les différentes étapes et exigences des processus d'instruction et de gestion ▶ Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets autour du guide du porteur de projet (compréhension de la terminologie utilisée, etc.). <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la communication autour de l'existence du guide du porteur de projet ○ Confirmer le rôle central du service instructeur dans l'accompagnement : nécessité d'avoir une relation privilégiée entre l'instructeur et les porteurs de projets ○ Renforcer la connaissance des services instructeurs concernant les actions déployées et leur organisation pour favoriser une meilleure compréhension des dossiers et la pertinence des indicateurs mis en place ○ Harmoniser les pratiques entre les services instructeurs 	<p>Porteurs de projets Services instructeurs</p>	<p>Facile</p>

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Simplifier les démarches administratives et mettre en place un échéancier sur les demandes de justificatifs à fournir afin de permettre aux porteurs de projets d'avoir une meilleure visibilité sur les documents à fournir / données à compléter : rendre visible le rétroplanning 		
	<p>Intégrer davantage d'indicateurs qualitatifs dans le PO afin de mesurer les impacts des dispositifs sur les bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Compléter les indicateurs quantitatifs inscrits dans le PO par des indicateurs qualitatifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Systématiser le recours à des enquêtes de satisfaction, bilans/comptes rendus, degré d'implication des bénéficiaires, etc. ▶ Proposer, dans la mesure du possible, des indicateurs propres à des typologies de projets (ex. : projets de formations, projets mobilité, etc.) 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	<p>Facile</p>
<p>Une connaissance du FSE insuffisante par la population réunionnaise</p>	<p>Renforcer l'information et la communication auprès des publics concernant les dispositifs financés par le FSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer la visibilité du FSE auprès de la population réunionnaise par des campagnes de communication ciblées selon les types de publics (par exemple pour les jeunes : réseaux sociaux), notamment la communication institutionnelle ▶ Accroître la pédagogie et la communication sur la valeur ajoutée de l'UE au moment de l'entrée dans le dispositif, en lien avec le projet de formation auquel ils participent (informations sur le FSE, intérêt du financement pour le dispositif, etc.). <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître la pédagogie au moment de la diffusion des enquêtes FSE aux bénéficiaires pour augmenter le taux de réponses. (actions 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	<p>Facile</p>

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<p>de communication institutionnelle, valorisation grand public)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les bénéficiaires à partager les leviers identifiés pour la passation du questionnaire à l'entrée dans une opération ○ Travailler à l'élaboration d'un questionnaire FSE plus attractif aux bénéficiaires, avec un format plus plaisant et des questions adaptées aux différentes cibles (âge, formations, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer l'intérêt de l'enquête, faire prendre conscience aux bénéficiaires de l'apport / impact de l'UE et des dépenses publiques sur le déploiement des projets, accroître la connaissance du financement de l'action publique, proposer des jeux/questionnaires sur l'Europe, distribuer des goodies afin que les bénéficiaires aient conscience du soutien de l'Europe dans le déploiement des dispositifs <p>► Identifier des solutions pour contrer les effets désincitatifs du FSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer et diversifier l'animation du Programme, en particulier en amont du dépôt des dossiers de demande (davantage de séquences de présentation des appels à projets et opportunités de financement liées au FSE) 		

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Pré identifier les nouveaux opérateurs pouvant être intéressés et légitimes pour les présélectionner, mais sans fermer le dépôt de demandes par des porteurs encore inconnus. 		
Un suivi insuffisant des bénéficiaires post-accompagnement	Renforcer le suivi des participants au terme de leur participation à un dispositif financé par le FSE pour mieux mesurer l'impact du FSE sur le devenir de ces personnes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les dispositifs proposant aux participants une indemnisation, lier le versement de la dernière tranche d'indemnisation à la réponse au questionnaire FSE de sortie du dispositif ▶ Mettre en place une évaluation qualitative auprès des bénéficiaires concernant les actions dont ils ont bénéficié (ce qu'ils retiennent de la formation / du projet, les points positifs / points d'amélioration, la plus-value sur leur situation, compétences acquises, savoir-être, etc.) ▶ Systématiser le déploiement des enquêtes dématérialisées auprès des bénéficiaires, quelques mois après leur participation au dispositif (par exemple par mail, avec une réponse à apporter en ligne pour réaliser un suivi) <ul style="list-style-type: none"> ○ Aller au-delà du déclaratif pour le retour d'expériences et mettre en place des témoignages/ supports-vidéos pour rendre concret le déploiement des actions et identifier leurs effets favorables 	Services instructeurs Porteurs de projets	Facile
Une insuffisante sollicitation des partenaires et employeurs concernant les dispositifs déployés par les porteurs de projets	Recueillir le retour d'expérience des partenaires et employeurs sur le dispositif et sur ses	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Systématiser le déploiement des enquêtes de satisfaction auprès des partenaires et employeurs après la participation des bénéficiaires au dispositif 	Porteurs de projets	Facile

Conclusions / éléments d'information	Leviers/ recommandations	Détails de la mise en œuvre	Acteurs en charge	Faisabilité
	impacts auprès des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déployer une enquête auprès des employeurs et des maîtres de stage pour les formations qui comportent un/des stage(s) de terrain. 		
Principes horizontaux				
<p>Une transmission de valeurs autour du développement durable, de l'égalité hommes-femmes, de la non-discrimination à poursuivre, voire à amplifier</p>	<p>Poursuivre / amplifier les actions déployées en faveur des principes horizontaux (développement durable, égalité hommes-femmes, non-discrimination) dans chacun des dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conditionner l'obtention de la subvention FSE à la signature d'une charte d'engagement au respect des principes horizontaux ▶ S'inspirer du volet complémentaire évaluation (VCE) mis en place dans le cadre du FEDER Guyane : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ce VCE pourrait être renseigné tout au long du projet et permettra d'apprécier le respect des principes horizontaux européens⁴⁴. ▶ Inviter les bénéficiaires, dès que possible, à s'inscrire dans des actions en faveur du développement durable, de l'égalité hommes-femmes, de la non-discrimination <ul style="list-style-type: none"> ○ Inscrire dans l'ensemble des offres de formation une sensibilisation liée au développement durable, à l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination : mise en place de modules sur ces thématiques, participation à des colloques, séminaires, tables rondes sur les thématiques précitées 	<p>Services instructeurs Porteurs de projets</p>	<p>Facile</p>

⁴⁴ Pour obtenir davantage d'informations sur le VCE, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <https://europe-guyane.fr/les-indicateurs>

5. Annexes

5.1. Fond documentaire

5.1.1. Revue documentaire approfondie et ciblée par axe

La réponse aux questions évaluatives a nécessité une revue documentaire approfondie. Le fond documentaire, que nous avons commencé à constituer en phase de cadrage, se compose :

- ▶ **De documents stratégiques** permettant une connaissance approfondie du contexte de l'évaluation et des actions déjà menées et de leurs résultats (rapport annuel de mise en œuvre - RAMO-, indicateurs utilisés, modalités de calculs)
- ▶ **De documents de suivi du programme** (tableaux d'avancement du programme, tableaux de suivi, tableau de bord des indicateurs, etc.). Des extractions additionnelles des logiciels de suivi (SYNERGIE pour les données sur les opérations et MaDémarcheFSE pour obtenir les éléments sur les indicateurs de résultat et d'impact) pourront être sollicitées auprès des services de l'AGILE.

Revue documentaire approfondie et ciblée pour l'axe 1

En complément de cette revue documentaire, d'autres **documents contextuels** de la Région Réunion ont également été étudiés afin d'enrichir notre compréhension des enjeux propres à l'axe 1 du PO FSE : c'est le cas notamment du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF), du Plan stratégique de Pôle Emploi ou encore du Plan stratégique académique.

5.1.2. Documents collectés

Documents	Auteur	Source de collecte
Documents stratégiques		
Document technique de définition des objectifs spécifiques, indicateurs de résultats, et indicateurs de réalisation	DIECCTE	Document DIECCTE
Descriptif des modalités de calculs des indicateurs du PO Réunion 2014-2020	AGILE	Document AGILE
Guide des indicateurs communs FSE	DIECCTE	Document DIECCTE
Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO)	/	Document DIECCTE
Documents et tableaux de suivi du programme		
Tableau d'avancement de la programmation du 02/04/2020	AGILE	Document du Comité local de suivi
Tableau d'avancement prévisionnel	AGILE	Document DIECCTE

Documents	Auteur	Source de collecte
Tableau de situation des indicateurs du PO FSE Réunion du 10/03/2020	AGILE	Document DIECCTE
Tableau du niveau de renseignement dans Ma démarche FSE (MDFSE) du 10/03/2020	AGILE	
Tableau de reconstitution de l'évolution du PO FSE du 19/11/2019	AGILE	Document AGILE
Tableau de bord des indicateurs de réalisation du cadre de performance du PO FSE 2014-2020	AGILE	Document DIECCTE
Tableau de suivi de la certification	AGILE	Document AGILE
Données statistiques du Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2019	DIECCTE	Document DIECCTE
Autres éléments de contexte		
Réunion technique FSE - 13 novembre 2019	AGILE	Document AGILE
Plaquette ARACT Réunion 2019	ARACT	Document ARACT
Budget ARACT 2019	ARACT	Document ARACT
Programme d'activité ARACT Réunion 2019	ARACT	Document ARACT
Le dispositif CLAS à La Réunion	CAF	Document Rectorat
Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022	Région Réunion	Conseil Régional
Documents recueillis lors des études de cas		
MFR Ouest		
Rapport d'activité 13 mars 2020		
Fiche-bilan MFR Ouest		
Charte d'utilisation du GSM		
Fiche protocole des veillées		
Liste des participants de 2015 à 2019		
Liste des partenaires		

Documents	Auteur	Source de collecte
IRTS La Réunion		
Rapport d'activité 2018		
Liste de bénéficiaires		
Liste de partenaires employeurs		
Liste de partenaires prescripteurs		
Questionnaire de recueil des données à l'entrée des « participants » dans une action cofinancée par le FSE		
Questionnaire de recueil des données à la sortie des « participants » dans une action cofinancée par le FSE		

5.2. Entretiens approfondis avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PO (porteurs, partenaires)

Les deux premières phases de l'évaluation ont consisté à réaliser une série d'entretiens avec les services instructeurs et les acteurs de la mise en œuvre du PO FSE à La Réunion. Ces entretiens ont permis de :

- ▶ Recueillir la perception et le retour d'expérience d'interlocuteurs ayant une connaissance suffisamment fine du sujet pour apporter une prise de recul sur les enjeux de la mise en œuvre et ses impacts ;
- ▶ Approfondir notre compréhension des besoins, enjeux et attentes vis-à-vis du PO et de son évaluation
- ▶ Aborder l'ensemble des sujets de l'évaluation et alimenter les réponses aux questions évaluatives ;
- ▶ Commencer à aborder les pistes d'amélioration des dispositifs de mise en œuvre ou de modification du scénario de programmation, et de fournir d'ores et déjà certaines pistes de recommandations.

Parmi les catégories d'acteurs identifiés, nous avons retenu :

- ▶ Des acteurs gestionnaires et/ ou responsables de la mise en œuvre du FSE au sein des organismes intermédiaires (Conseil régional, Conseil départemental, SGAR, DIECCTE)
- ▶ Des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme : bénéficiaires du PO et principaux partenaires.

La liste des différents interlocuteurs à solliciter a été validée en comité de pilotage. Cette liste comporte des entretiens qui ont été réalisés de manière commune pour les axes 1 et 2 ainsi que des entretiens avec des acteurs spécifiques à l'axe 1 et à l'axe 2.

5.2.1. Liste des entretiens réalisés en phase 1

Organisme	Interlocuteur	Fonction	Date de rendez-vous	Statut
DIECCTE	Helene MARRE	Responsable de la cellule Gestion FSE	06 mai 2020	Réalisé
Conseil régional	Patrick GUILLAUMIN	DGA des Affaires européennes	13 mai 2020	Réalisé
AGILE	Philippe RANGOULAMAN	Cellule Europe Réunion	05 mai 2020	Réalisé
	Ludovic DUBOIS			Réalisé
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)	Benoit HERLEMONT	SGAR Adjoint	19 mai 2020	Réalisé
Conseil départemental (Lot 2)	Ismaël LOCATE	DGA en charge du pôle Epanouissement	13 mai 2020	Réalisé

5.2.2. Liste des entretiens réalisés en phase 2

Une première liste des entretiens approfondis proposés pour l'axe 1 dans le cadre de la phase 2 est présentée dans le tableau ci-dessous. Avant la sollicitation des différents interlocuteurs, la liste finale sera validée, après discussion, en comité de pilotage. Cette liste comporte des entretiens qui seront réalisés de manière commune pour les axes 1 et 2 ainsi que des entretiens avec des acteurs spécifiques à l'axe 1.

Organisme	Interlocuteurs	Fonction	Date de rendez-vous	Statut
Lot 1 / Lot 2				
Gestionnaires et responsables de la mise en œuvre du PO au sein des services instructeurs				
DIECCTE	Guillaume FERRY	Responsable du service Fonds Social Européen Pôle Entreprises, Emploi, Economie	26 juin 2020	Réalisé
Conseil régional	Yohan MOURGAUD	Service instructeur Fonds européens	3 juillet 2020	Réalisé
SGAR	Maella BEDDOU	Chargée de mission Politiques publiques et prospective	8 juillet	Réalisé
Conseil départemental	Chloé VELY	Responsable de la cellule FSE	24 juin 2020	Réalisé
	David BIALECKI	Département Réunion – Directeur de l'éducation	6 juillet 2020	Réalisé
Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PO :				
CCI	Marie-Claude DE MUNARI-GUILBERT	Directrice de Pôle formation	3 juillet	Réalisé
ARACT / ANACT	Corinne DUBOIS	Directrice, déléguée régionale de l'ARACT	23 juin 2020	Réalisé
Lot 1				
Rectorat	Nathalie Nativel	Chargée de mission FSE/IEJ - Cellule FSE) - Division des élèves et de la scolarité	8 juillet 2020	Réalisé
DJSCS	Dominique MAYET	Chargée de mission / Contrôle interne FSE	8 juillet 2020	Réalisé
CHU	Franck BELLIER	Coordonnateur Général des IES	3 septembre 2020	Réalisé
Mission Intercommunale Ouest (MIO)	Thomas MONDON		2 juillet 2020	Réalisé
Association régionale des MFR	François ANTIER	Directeur/Directrice régional(e)	31 juillet 2020	Réalisé
Réunion Prospective Compétences	David RIVIERE	Directeur	23 juin 2020	Réalisé
Cité des métiers	Valérie LANDRY	Directrice	6 juillet 2020	Réalisé
CFA Agricole (Saint-Joseph)	Valérie LANTERNIER			Non planifié / pas de retour

Département professionnel	Formation	Dany SELLIER	Responsable département formation professionnelle	2 juillet 2020	Réalisé
---------------------------	-----------	--------------	---	----------------	---------

5.2.3. Liste des études de cas réalisées

Sélection des études de cas

Afin de compléter les données recueillies lors des entretiens et des enquêtes, affiner notre jugement évaluatif et affirmer ou infirmer certains constats réalisés dans le rapport, **des études de cas ont été réalisées en phase 3**. Ces études de cas ont donné lieu à des compléments directement **intégrés dans le corps du rapport**, et ont, à plusieurs reprises, été mises en avant dans des **encadrés** pour en faire émerger les points saillants. Au total, **5 études de cas** ont été réalisées pour les axes 1 et 2 :

- ▶ 2 études de cas dans le cadre de l'axe 1
- ▶ 3 études de cas dans le cadre de l'axe 2

Notre méthode de sélection des projets a reposé sur des critères précis afin d'assurer une représentativité des porteurs de projets et des services instructeurs. Les critères suivants ont guidé les choix des projets analysés lors des études de cas.

Figure 49 : Critères de sélection des projets



Les **2 études de cas sélectionnées pour l'axe 1** sont les suivantes :

- ▶ Programmes de formation IRTS
- ▶ Formation initiale qualifiante MFR

Mesure	Projet proposé	Porteur de projet	Service instructeur	Date de mise en œuvre	Montants programmés	Justification du choix
1.05	Programme de formation	IRTS	CR	2015, 2016	7 365 853€	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CR comme SI ▶ Projet renouvelé ▶ Taux de programmation satisfaisant (73%) ▶ Secteur sanitaire et social : nombre de projets conséquent (10 projets, soit 9%) ▶ Volume financier du secteur sanitaire et social important (27,5M) ▶ Secteur sanitaire et social en expansion et de nombreux emplois dans ce secteur

1.06	Formation initiale qualifiante	MFR Ouest	DIECCTE	2015, 2016	916 885€	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DIECCTE comme SI ▶ Projet renouvelé ▶ % de cible relativement élevé (84%) ▶ Taux de programmation satisfaisant (73%) ▶ Secteur agricole : nombre de projets le plus conséquent (30 projets, soit 28%) ▶ Volume financier du secteur agricole conséquent (14,5M€) ▶ Secteur agricole en expansion et de nombreux emplois dans ce secteur
------	--------------------------------	-----------	---------	------------	----------	---

Déroulement des études de cas

L'analyse des études de cas a inclus une revue de l'ensemble des documents des projets (rapport d'instruction, remontée des dépenses, etc.). Dans le cadre de ces études de cas, nous avons conduit des entretiens téléphoniques ou en visioconférence avec plusieurs acteurs :

- ▶ Des entretiens avec les porteurs de projets sélectionnés, à savoir la ou les personnes responsables des programmes de formation IRTS et des formations initiales qualifiantes MFR Ouest. Les thématiques suivantes, non exhaustives, ont en particulier été ciblées par l'analyse :
 - Etat des lieux du déploiement du projet ;
 - Accompagnement reçu par le porteur de projet ;
 - Évolution du projet au cours de l'instruction ;
 - Modalités de sélection du projet ;
 - Réponses aux objectifs et enjeux ;
 - Profil des bénéficiaires ;
 - Impacts du projet sur la situation des bénéficiaires (accès à une qualification, employabilité, situation sociale etc.) ;
 - Complémentarité du projet avec les autres dispositifs territoriaux ;
 - Difficultés éventuelles rencontrées lors de l'instruction et de la remontée des dépenses par le porteur de projet et par le gestionnaire ;
 - Analyse du circuit de collecte des données de suivi du projet afin d'en apprécier leur fiabilité.

- ▶ Des entretiens avec un panel de bénéficiaires : 3 bénéficiaires de l'IRTS ont été interrogés et 5 bénéficiaires de la MFR Ouest. Les entretiens avec les bénéficiaires ont été réalisés de manière individuelle par téléphone. Les thématiques suivantes, non exhaustives, ont en particulier été abordées :
 - Type d'accompagnement reçu ;
 - Durée de l'accompagnement ;
 - Connaissance du FSE ;
 - Impacts du dispositif sur la situation des bénéficiaires (accès à une qualification, employabilité, situation sociale, etc.) ;
 - Difficultés éventuelles rencontrées lors de la participation au dispositif ;

- Points forts du dispositif ;
- Points d'amélioration du dispositif.

- ▶ Des entretiens avec des partenaires impliqués dans le déploiement de ces projets ou ayant des liens réguliers avec les porteurs de projets (par exemple les missions locales, d'autres instituts de formation partenaires etc.). 5 entretiens avec des partenaires de l'IRTS ont été menés, dont 4 partenaires employeurs et 1 partenaire prescripteur, et 3 entretiens avec des partenaires de la MFR Ouest. Les thématiques suivantes, non exhaustives, ont été abordées :
 - Maillage territorial ;
 - Complémentarité des actions proposées ;
 - Liens existants entre les partenaires (mutualisation d'outils, échanges de bonnes pratiques, mise en place d'instances d'échanges etc.).

Ces études de cas ont été ensuite formalisées par des encarts qui sont venus alimenter le rapport, lorsque des points saillants de comparaison, de bonne pratique ou de point de vigilance méritaient d'être apportés.

Entretiens réalisés dans le cadre des études de cas

Liste des entretiens réalisés dans le cadre des études de cas de l'axe 1 du PO

Type d'entretien	Organisme	Interlocuteurs	Fonction	Date de rendez-vous	Statut
Projet « formations initiales qualifiantes » porté par la MFR Ouest					
Porteur de projet	MFR Ouest	Corinne CADET	Directrice MFR Ouest	14/10/2020	Réalisé
Partenaires	Mission locale Ouest	Daniel PERNET	Responsable de l'antenne du Port de la Mission Intercommunale de l'Ouest	25/11/2020	Réalisé
	Collège Trois Bassins	/	CPE	25/11/2020	Réalisé
	MLDS Réseau FOQUALE Ouest Plateforme Nouvelle Chance	/	CPE	25/11/2020	Réalisé
Bénéficiaires	MFR Ouest	Matthieu TURPIN	Elève en Bac pro aménagements paysagers	23/11/2020	Réalisé

	MFR Ouest	Driss ACAMA VIRAMA	Elève en CAP SAPVER	23/11/2020	Réalisé
	MFR Ouest	Chloé GANOVA	Elève en CAP SAPVER	24/11/2020	Réalisé
	MFR Ouest	Jason THOMAS	Elève en Bac pro aménagement paysagers	24/11/2020	Réalisé
	MFR Ouest	Lyncé FLORESTAN	Elève en CAP SAPVER	24/11/2020	Réalisé
	MFR Ouest	Marie-Emma CUNIERE	Elève en CAP SAPVER	24/11/2020	Réalisé
Programmes de formation IRTS					
Porteur de projet	IRTS	Nathalie GAUTRON	Directrice	13/11/2020	Réalisé
Partenaires employeurs	ASFA	Frédéric POTHIN	Directeur	25/11/2020	Réalisé
	Fondation Favron	Jean-Paul PINEAU	Directeur	25/11/2020	Réalisé
	ALEFPA	Christiane CARRETERO	Directrice Territoriale Océan Indien	25/11/2020	Réalisé
	AAPEJ	Jacqueline PAJANIANDY	Directrice	25/11/2020	Réalisé
Partenaires prescripteurs	Pôle Emploi de l'Eperon	Soraya ASSENDJEE	Responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon	26/11/2020	Réalisé
Bénéficiaires	IRTS	ROUCOUMANY Judicaël	Apprenant en formation ASS	24/11/2020	Réalisé
	IRTS	SANDANON Valérie	Apprenant en formation ASS	24/11/2020	Réalisé
	IRTS	RINDIOU Océane	Apprenant en formation ES	24/11/2020	Réalisé

5.2.4. Participants aux ateliers d'approfondissement des recommandations

Pour l'atelier relatif à l'axe 1, la liste des présents à l'atelier est présentée ci-après :

Prénom Nom	Fonction
Isabelle JAMS	Chargée de mission, en charge de la coordination des sujets d'évaluation, AGILE
Romuald CLAIN	Chargé de mission FSE, en charge de l'axe 1 et du suivi des indicateurs, AGILE
Thomas MONDON	Directeur emploi et formation pour MIO
Moïse FONTAINE	Directeur territorial Océan Indien, ALEFPA
Corinne CADET	Directrice de la MFR de l'Ouest
Patricia TALABAZA	Association ACCES accompagnement à la scolarité et parentalité, CLAS
Nathalie LARAVINE	Chargée de mission cellule FSE, Instructions FSE - IEJ-CLAS, Rectorat
Ericka BOYER	Association AJMD, CLAS
Judicaël ROUCOUMANY	Bénéficiaire de la formation Assistant de service social de l'IRTS

Pour l'**atelier commun**, la liste des présents à l'atelier est présentée ci-après :

Prénom Nom	Fonction
Romuald CLAIN	Chargé de mission FSE, AGILE
Sylvain LIAUME	Responsable du Pôle Entreprises, emploi et économie, DIECCTE
Evelyne DERICHON	Collaboratrice, instruction des dossiers FSE, DRDFE
Annaëlle BRILLARD	Stagiaire, DRDFE
Valère SITALPRESAD	Directeur insertion Département Réunion

5.3. Tableau de correspondance des questions évaluatives

5 questions évaluatives (QE) articulés autour de quatre critères d'évaluation (efficacité, pertinence, cohérence/complémentarité, efficience, principes horizontaux) ainsi qu'une QE en vue de la future programmation ont été proposées pour répondre aux objectifs et attentes formulés vis-à-vis de l'évaluation. Elles ont été construites à partir des questions figurant dans le cahier des charges et à partir de notre compréhension de la problématique posée. Les questions initiales ont été pour certaines reprises, pour d'autres refondues dans une question générale plus englobante.

La correspondance entre les questions évaluatives présentées dans le cahier des charges et celles retenues est présentée ci-après :

N°	Questions évaluatives du cahier des charges	Question retenue
1	Efficacité : dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de l'axe 1 permettent-ils de répondre aux orientations de l'UE 2020 et aux objectifs fixés par le PO ?	B
2	Pertinence : dans quelle mesure les dispositifs de l'axe 1 permettent-ils de répondre aux défis en termes de création d'emplois, d'élévation du niveau de qualification, de compétitivité des entreprises et de développement des secteurs stratégiques ?	A
3	Complémentarité : dans quelle mesure les dispositifs de l'axe 1 soutenus par le FSE sont-ils complémentaires des autres dispositifs de formation et de qualification ?	C
4	Efficience : dans quelle mesure les fonds européens ont-ils été déployés de façon optimale ?	D
5	Dans quelle mesure les projets financés par le FSE répondent-ils aux objectifs fixés pour contribuer à la mise en œuvre des principes horizontaux ?	E
6	Quelles orientations pour atteindre les objectifs de la programmation 2014-2020 et préparer le futur programme ?	A

5.4. Guides d'entretien

5.4.1. Guide d'entretien à destination des principaux acteurs de la mise en œuvre du PO

1.Présentation générale

- ▶ Pourriez-vous nous préciser votre fonction et la structure à laquelle vous appartenez ?
- ▶ Pouvez-vous nous préciser le rôle du service instructeur dans la gestion et la mise en œuvre du PO ?

2.Pertinence / cohérence

- ▶ Comment percevez-vous la stratégie d'intervention sur les axes 1 et 2 ? Les objectifs sont-ils clairs et suffisamment ciblés ?
- ▶ Selon vous, les mesures financées répondent-elles aux besoins des réunionnais ? Quels en étaient les impacts attendus ?
- ▶ Des adaptations de la stratégie du PO ont-elles été nécessaires en cours de programmation ? Quelles en sont les raisons ?
- ▶ Y a-t-il des enjeux non couverts par la programmation 2014-2020 ?
- ▶ Comment jugez-vous l'articulation entre les différentes mesures que vous instruisez ? Sont-elles redondantes ou complémentaires ?

- ▶ Comment jugez-vous l'articulation des mesures financées par le FSE avec les autres dispositifs existants sur le territoire ?

3.Efficacité

- ▶ Quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures que vous instruisez ?
- ▶ Quels sont les principales raisons des retards de programmation et de réalisation des mesures que vous instruisez ?
- ▶ Avez-vous été confronté(e) à des mesures ou projets particulièrement difficiles à réaliser ? Si oui, quelles en sont les raisons ?
- ▶ Quelles actions pourraient faciliter la mise en œuvre de ces interventions ?
- ▶ Quelles sont les interventions qui au contraire ont été faciles à réaliser ? Quelles en sont les raisons ?
- ▶ Quelle est l'articulation des projets avec les autres stratégies et dispositifs non financés par le FSE ? : comment se complètent-ils ? comment s'assurent-ils de la bonne complémentarité et de la bonne coordination entre acteurs ?

4.Résultats / impacts

- ▶ Quel est le taux de réalisation des mesures que vous instruisez ? L'atteinte de la cible de réalisation 2023 vous semble-t-elle réalisable ? Pour quelle(s) raison(s) ?
- ▶ Quels sont les principaux résultats imputables à ces mesures en matière de développement d'une société de connaissance, compétitive et innovante (Axe 1) ou en matière d'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité (Axe 2) ?
- ▶ Quelle est la plus-value des actions menées sur les participants ?
- ▶ Quels sont les impacts attendus des mesures instruites ? Dans quelle mesure ces impacts ont-ils été atteints selon vous ?
- ▶ Quels ont été globalement les effets des mesures instruites, y compris non attendus ?

5.Efficience / modalités de suivi et gestion

- ▶ Dans quelle mesure le processus de sélection et d'instruction des porteurs de projets est-il à même de garantir l'efficience opérationnelle du PO ?
- ▶ Les montants déployés permettent-ils d'obtenir le plus d'impact ?
- ▶ Quelle est votre perception de l'adéquation des montants des mesures au regard des résultats obtenus ? Pourrait-on obtenir plus d'effets avec des moyens différents ? Les montants vous semblent-ils adaptés/suffisants ?
- ▶ Quels sont les indicateurs les plus pertinents pour évaluer l'efficacité des mesures instruites ? Et pour en évaluer les impacts ?
- ▶ Les modalités de suivi du programme sont-elles adaptées et suffisantes ?
- ▶ Quelles bonnes pratiques avez-vous identifiées comme pouvant faciliter la bonne réalisation des mesures du PO ?
- ▶ Comment jugez-vous la communication réalisée autour des mesures instruites (par les porteurs de projet et autres acteurs de l'insertion et du développement économique) ?

6.Autres

- ▶ Avez-vous des remarques/interrogations concernant l'évaluation du PO FSE Réunion ?

- ▶ Avez-vous des documents d'intérêt à nous partager dans le cadre de cette évaluation ?

5.4.2. Guide d'entretien à destination des porteurs de projets

1.Présentation générale

- ▶ Pourriez-vous présenter votre structure (organisme de formation, collectivité, association etc.) et ses missions?
- ▶ Quelles sont les principales sources de financement de votre structure ?
- ▶ Que représente le FSE sur le financement de votre structure ?

2.Présentation du projet

- ▶ Pour quel(s) projet(s) avez-vous bénéficié d'un financement FSE ? Pourriez-vous en particulier présenter :
 - La genèse, et l'historique/ antériorité du projet : quand le projet a-t-il été mis sur pied pour la première fois ? Depuis quand les prestations intégrées au projet sont-elles proposées (avec ou sans FSE) ? Avec quels financements ?
 - Les caractéristiques du projet : activités prévues, cibles/ profil des bénéficiaires, territoires couverts, modalités/ calendrier de mise en œuvre, etc. ?
 - Le rôle et la place du FSE : que permet-il de financer spécifiquement ? a-t-il permis d'impulser le projet ? et/ ou de financer des actions/pratiques novatrices ?
- ▶ Quand et sur quelle durée ce projet a-t-il été mis en œuvre ?
- ▶ Pour quelles raisons avez-vous bénéficié du FSE pour ce projet ? Quelles étaient vos motivations pour bénéficier du FSE ? En quoi le projet s'inscrit-il bien, selon vous, dans les priorités du programme cofinancé par le FSE à La Réunion ?

3.Pertinence/ cohérence du projet

- ▶ Quelle est votre analyse des besoins du territoire réunionnais en matière de lutte contre le décrochage scolaire, maintien dans le circuit scolaire (*spécifiquement pour l'axe 1*), de maintien dans l'emploi, de formation, d'insertion ?
- ▶ A quels besoins spécifiques le projet envisage/ envisageait-il de répondre ? En quoi permet-il d'y répondre ? comment ?
- ▶ Dans quelle mesure votre projet est-il complémentaire des autres dispositifs présents sur le territoire en matière d'employabilité, de formation, d'insertion ?
- ▶ Est-ce qu'il se distingue des autres projets/ dispositifs ou interventions en matière d'employabilité, de formation, d'insertion ou les complète-t-il ?
- ▶ Y a-t-il des besoins importants auxquels vous estimez que votre projet aurait pu mieux répondre ? Plus largement, y a-t-il des besoins importants que vous estimez devoir être mieux pris en charge par le FSE ?

4.Efficacité

- ▶ Quelles ont été les principales prestations/ activités mises en œuvre dans le cadre du projet ? Avez-vous pu mettre en place l'ensemble des prestations/ activités prévues ? Si non, pourquoi ?
- ▶ Avez-vous atteint la cible visée en nombre de participants (bénéficiaires finaux) ? Si non, pourquoi ?
- ▶ Avez-vous été amené(e) à réaliser des adaptations au cours de votre projet ? Si oui, pour quelles raisons ?
- ▶ Quels sont les acteurs du territoire avec lesquels vous êtes en lien dans le cadre du projet financé par le FSE ? Etes-vous amené(e) à échanger avec d'autres porteurs de projet ? Si oui, des instances sont-elles mises en place pour favoriser ces échanges ? Quelles sont les thématiques abordées ? Quelle est la plus-value de ces échanges sur votre projet ?

5.Résultats/impacts du projet :

- ▶ Quels sont les effets de votre projet sur les bénéficiaires (en matière de lutte contre le décrochage scolaire, maintien dans le circuit scolaire, insertion, employabilité, formation etc.) ?
 - Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints selon vous ? Quels sont les facteurs ayant permis l'atteinte de ces résultats ?
 - Quelle est la plus-value des actions menées sur les participants ?
- ▶ Dans quelle mesure votre projet a contribué aux orientations stratégiques UE 2020 (économie fondée sur la connaissance et l'innovation, modernisation du marché du travail, entrée des jeunes sur le marché du travail etc.)

6.Modalités de suivi et gestion

- ▶ Retours sur les modalités de suivi du projet
 - Comment mesurez-vous les impacts de votre projet sur les bénéficiaires ?
 - Les modalités de suivi du projet sont-elles adaptées/suffisantes ? Quels sont les indicateurs particulièrement pertinents pour évaluer l'efficacité du projet ?
 - Avez-vous réalisé une mutualisation d'outils de suivi avec d'autres porteurs de projet ?
- ▶ En quoi le montant FSE vous a permis de mener à bien votre projet ? Le montant FSE consacré à votre projet vous semble-t-il adapté ?
- ▶ Comment jugez-vous la communication réalisée autour de votre projet ?
- ▶ Quelles actions de communication ont été mises en place pour faire connaître votre projet ?
- ▶ Comment les bénéficiaires ont eu connaissance de votre projet ?

7.Perspectives

- ▶ Quelles seraient les solutions à envisager pour améliorer l'impact du FSE sur votre projet ?
- ▶ Quelles sont les perspectives de votre projet ?

8.Autres

- ▶ Avez-vous des remarques/interrogations concernant l'évaluation du PO FSE Réunion ?
- ▶ Avez-vous des documents d'intérêt à nous partager dans le cadre de cette évaluation ?

5.5. Enquêtes en ligne auprès des porteurs de projets et des bénéficiaires

Dans le cadre de la phase de collecte, deux enquêtes en ligne ont été déployées auprès à la fois des porteurs de projets et des bénéficiaires des projets financés par le PO. La combinaison de ces deux enquêtes a ainsi permis :

- ▶ **De recueillir le retour des porteurs de projets** sur la mise en œuvre du programme, ses résultats et ses impacts.
- ▶ **D'analyser la perception des bénéficiaires** sur le PO FSE 2014-2020, et notamment sur les résultats et impacts que les dispositifs ont eu sur leur situation personnelle. Les enquêtes en ligne auprès de bénéficiaires finaux ont permis de recueillir la perception du public ciblé sur la qualité de l'accompagnement reçu, la qualité et la disponibilité de l'information sur les dispositifs existants, les principales difficultés rencontrées durant le parcours ou encore l'impact de l'expérience au sein du dispositif sur le parcours de vie (en matière de scolarisation, d'emploi, de formation, de choix de vie, etc.).

Ces deux enquêtes en ligne ont été réalisées via notre outil dédié « EY Survey », qui présente l'avantage de pouvoir envoyer par e-mail le lien d'accès et d'administrer le questionnaire à une liste de répondants non limitée en termes de nombre.

S'agissant du protocole d'enquête à destination des porteurs de projets, il a reposé sur une trame commune aux axes 1 et 2. Toutefois, afin d'affiner nos analyses des réponses aux questionnaires, il a semblé pertinent de prévoir des questions spécifiques aux axes 1 et 2. C'est la raison pour laquelle ce questionnaire à destination des porteurs de projets s'est décliné en deux versions, l'une à destination des porteurs de projets financés sur l'axe 1 et l'autre sur l'axe 2.

En outre, afin de garantir un taux de réponse satisfaisant, chaque questionnaire n'a comporté qu'un nombre réduit de questions. De plus, ils se composent non seulement de questions ouvertes (pour laisser une plus grande liberté d'expression) mais aussi fermées (pour faciliter la comparabilité des réponses et assurer une plus grande rapidité de renseignement pour les participants).

L'ensemble des questions et des résultats des enquêtes est disponible dans un fichier séparé (sous PDF).

5.5.1. Profils des répondants à l'enquête destinée aux porteurs de projets de l'axe 1

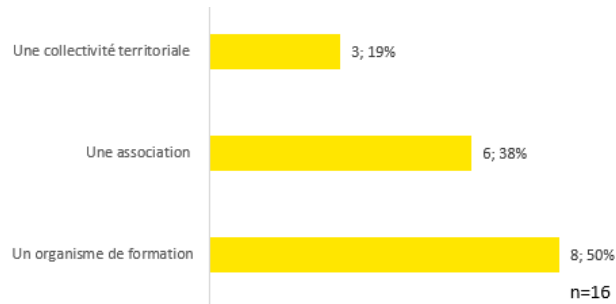
L'enquête a été diffusée à 61 porteurs de projets dans le cadre de l'axe 1 du PO. Au total, 17 porteurs de projets ont démarré le questionnaire mais 16 questionnaires ont abouti avec un contenu de réponses, représentant ainsi un **taux de réponse de 26% sur l'ensemble de l'enquête**.

Parmi ces répondants, **6 porteurs de projets CLAS** ont répondu à l'enquête sur 12 CLAS, représentant ainsi un **taux de réponse de 50% dont** l'un des répondants a indiqué porter un projet CLAS dans le cadre du questionnaire porteurs de projets axe 2.

12 porteurs de projets dont les interventions répondent à un objectif d'augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi ont répondu au questionnaire.

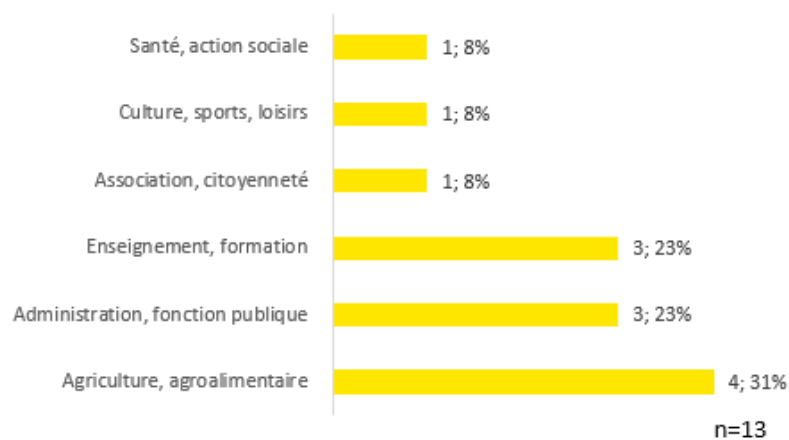
Les répondants sont, pour la moitié, un organisme de formation et pour plus d'un tiers, une association.

Figure 50 : Nature des répondants



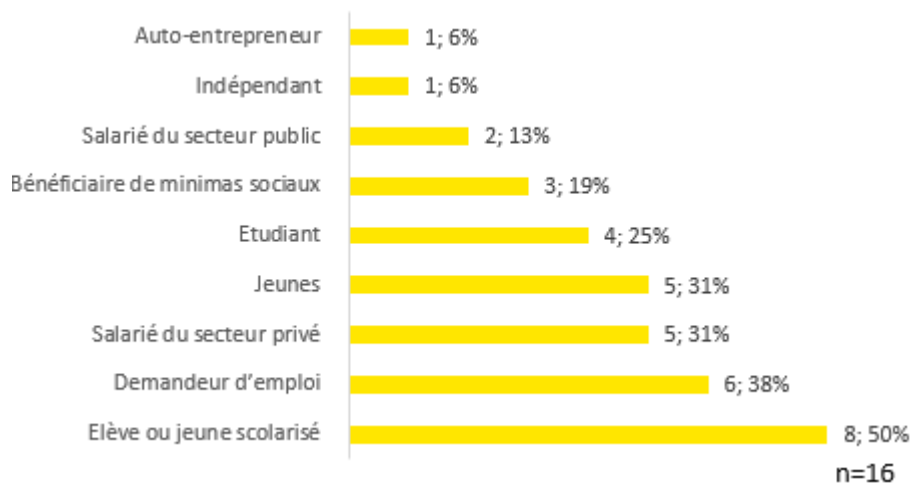
Source : EY Survey – Questionnaire à destination des porteurs de projets de l'axe 1- question 1 (16 réponses)

Figure 51 : Secteur d'activité de la structure



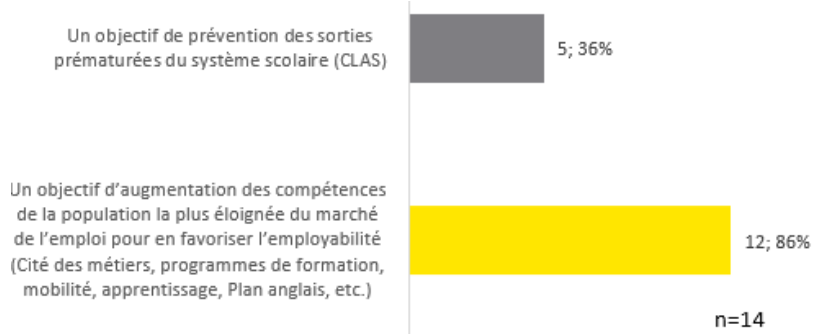
Source : EY Survey – Questionnaire à destination des porteurs de projets de l'axe 1 – question 2 (13 réponses)

Figure 52 : Nature des bénéficiaires



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des porteurs de projets de l'axe 1 – question 7 (16 réponses)

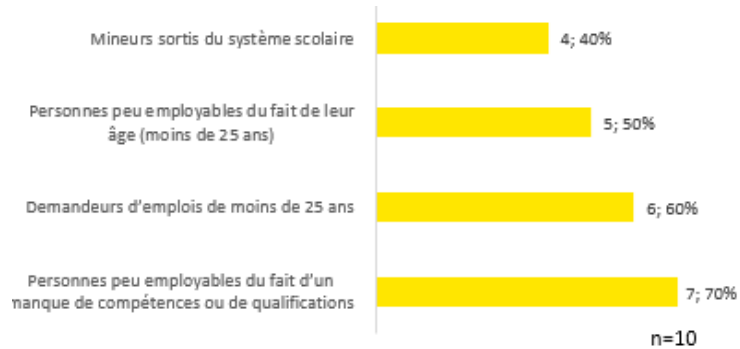
Figure 53 : Objectifs du projet



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des porteurs de projets de l'axe 1 – question 12 (14 réponses)

Augmentation des compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2)

Figure 54 : Nature des répondants – objectif d'employabilité

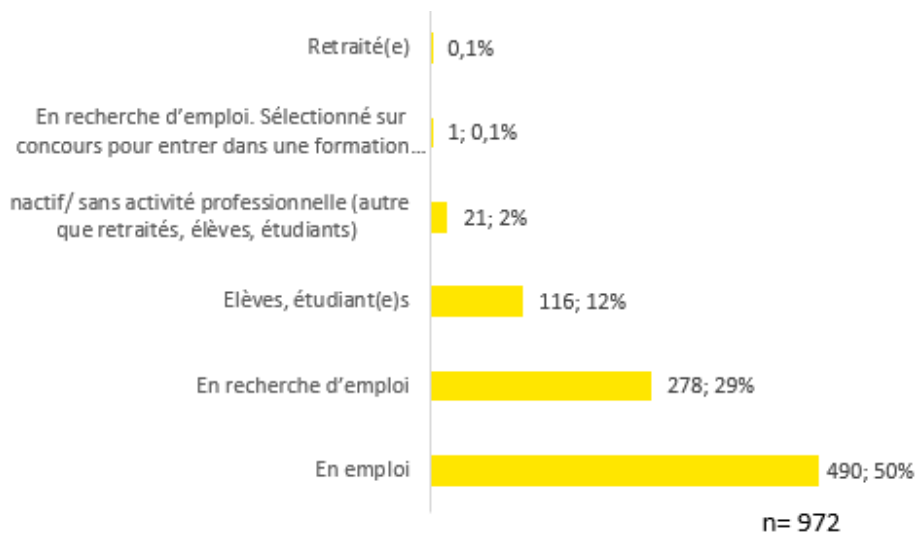


Source : EY Survey – Questionnaire à destination des porteurs de projets de l'axe 1 – question 35 (10 réponses)

5.5.2. Profils des répondants à l'enquête destinée aux bénéficiaires finaux de l'axe 1

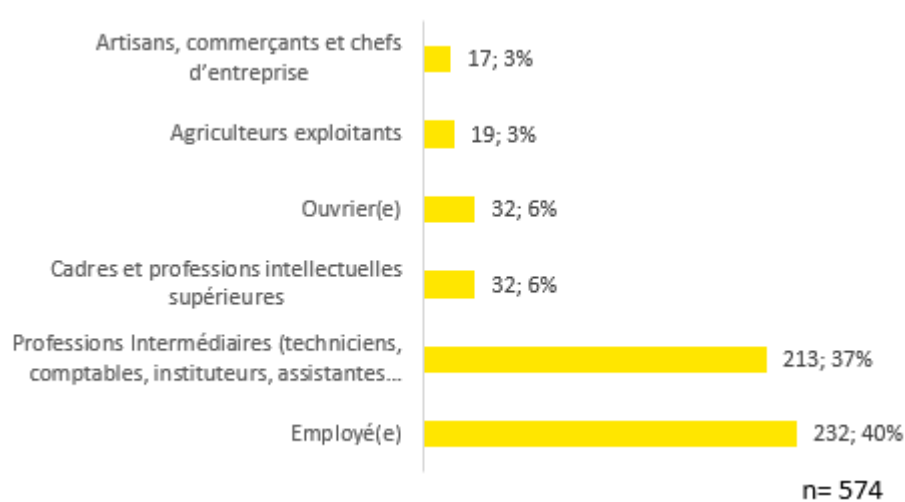
Dans le cadre de l'axe 1, l'enquête a été diffusée à 7 965 bénéficiaires. Au total, 973 personnes ont démarré le questionnaire mais **971 l'ont rempli**, soit un **taux de réponse de 12%**.

Figure 55 : Situation actuelle des répondants de l'axe 1



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 1 (972 réponses)

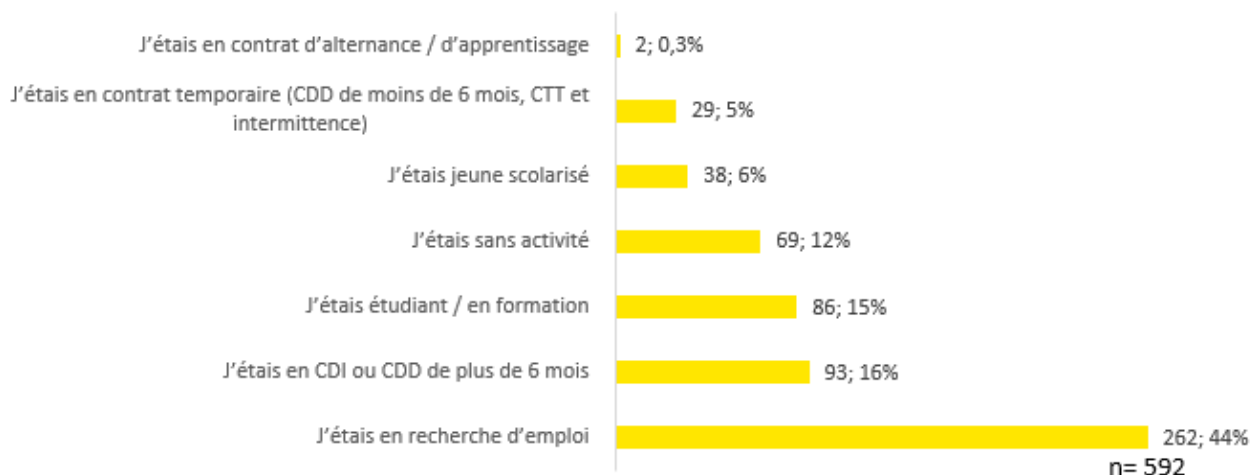
Figure 56 : Catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires de l'axe 1



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 2 (574 réponses)

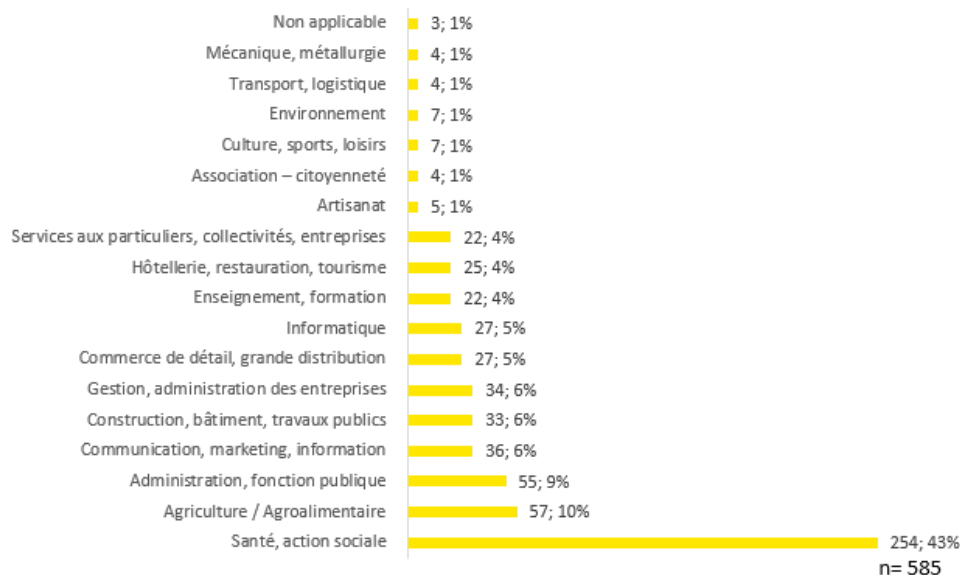
Programme d'apprentissage ou d'alternance et formation professionnelle

Figure 57 : Situation des bénéficiaires avant d'intégrer la formation professionnelle ou la formation en apprentissage / en alternance



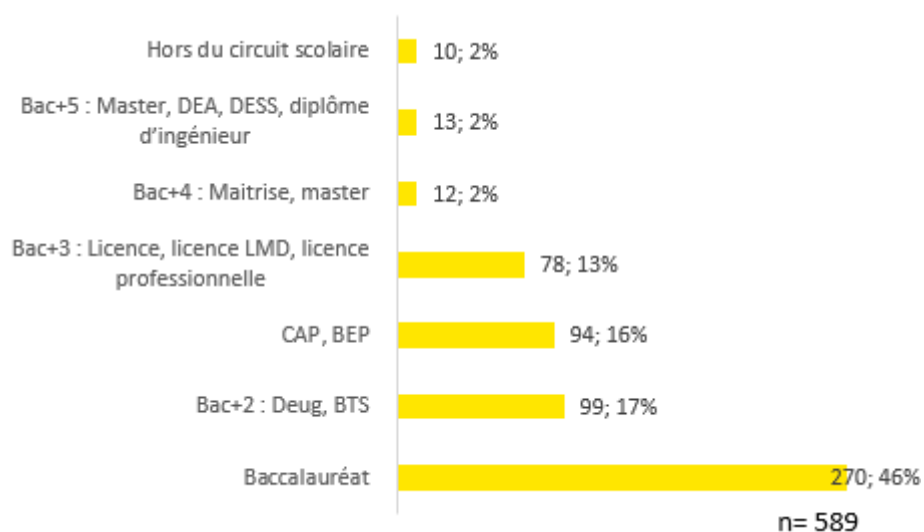
Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 6 (592 réponses)

Figure 58 : Secteur(s) d'activité dans le(s)quel(s) a été réalisée la formation professionnelle et/ou la formation en apprentissage/ en alternance



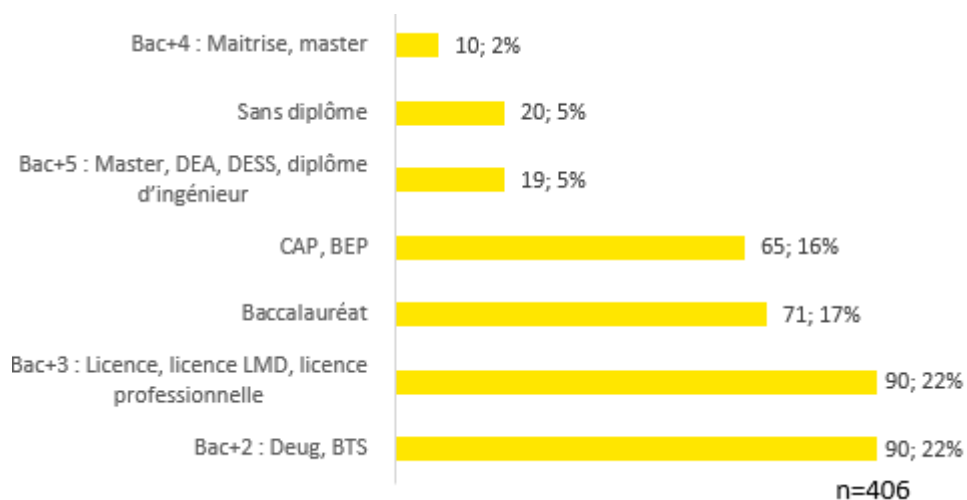
Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 8 (585 réponses)

Figure 59 : Niveau d'étude avant l'entrée dans le dispositif de formation professionnelle ou d'apprentissage/ alternance



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 9 (589 réponses)

Figure 60 : Niveau de qualification détenu au terme de la formation



Source : EY Survey – Questionnaire à destination des bénéficiaires de l'axe 1 – question 19 (406 réponses)

5.6. Tableaux de synthèse

5.6.1. Tableau descriptif des projets de l'axe 1

FOCUS : Détail des projets de l'axe 1		
Mesure	Intitulé du projet	Descriptif du projet
Mesure 1.01	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Ce projet a pour objectif d'offrir un appui et des ressources aux enfants pour favoriser leur réussite à l'école et leur épanouissement personnel et prévenir l'échec scolaire. Les actions sont notamment centrées sur l'aide aux devoirs et les apports socio-culturels. Ce projet vise également à favoriser l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et ainsi soutenir et accompagner les familles dans leur parentalité en leur proposant des temps d'informations et d'échanges. Cependant, les actions de soutien à la parentalité ne sont pas financées dans le cadre du FSE. Les publics cibles de ce projet sont les jeunes en situation de décrochage scolaire ou en risque de l'être ainsi que leurs parents.
Mesure 1.02	Cité des métiers	La Cité des métiers est un lieu visant à accueillir tout public souhaitant bénéficier d'informations autour de leur projet professionnel et à les accompagner dans la construction de ce projet. Ce projet se structure autour de trois offres : conseils individualisés, programmation événementielle et centre de ressources.
Mesure 1.03	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR)	Ce projet s'adresse aux étudiants de l'EGC. L'objectif est de former des cadres commerciaux et gestionnaires mais aussi de permettre aux étudiants de trouver un emploi à La Réunion, en métropole, en Europe ou à l'étranger.
Mesure 1.04	Programme de formations liées aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies	Ce projet s'adresse aux jeunes, aux étudiants à la recherche d'un emploi et souhaitant se former aux métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies. Les enseignements sont dispensés en présentiel et le projet se déroule en cinq actions de formation professionnelle.
Mesure 1.05	Programme de formations sanitaires et sociales	Les bénéficiaires de ce projet sont les demandeurs d'emploi et les publics en difficulté. Sur l'île, maintes personnes sont intéressées par les métiers du secteur social et souhaiteraient développer une expérience professionnelle dans ce secteur. L'objectif de ce projet est alors d'assurer les besoins de qualifications en travail social en proposant une offre de formation adaptée. Afin d'assurer une professionnalisation vers les métiers de ce secteur, de multiples formations qualifiantes peuvent être proposées : préprofessionnalisation, formations qualifiantes au titre du CASF, formations qualifiantes animation sociale, formations universitaires, spécialisations et perfectionnements.
Mesure 1.06	Bac professionnel d'électromécanicien de marine	Ce projet vise les jeunes et les étudiants, plus particulièrement les jeunes ayant au moins un niveau de 3 ^e des collèges, les élèves de seconde ou sortis du système scolaire, en réorientation. Ce projet se déroule sur trois années scolaires.
Mesure 1.07	Programme d'activité ARACT (CPER) - Ateliers d'innovation sociale et sensibilisation à l'égalité professionnelle	Les entreprises sont le public-cible de ce projet. Ce dernier vise à aider les entreprises à identifier les leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail, mettre en œuvre des plans d'action, favoriser les partages d'expériences entre acteurs et développer une dynamique partenariale.
Mesure 1.08	Programme de formation pêche	Ce projet est à destination des jeunes formés aux métiers de la mer et a pour objectif de permettre à un maximum de stagiaires d'obtenir leur diplôme. L'AGEMAR propose des formations liées aux métiers maritimes.
Mesure 1.09	Programme de formations pour	Ce projet est un programme de formations rémunérées à destination des demandeurs d'emploi. Il a pour objectif de favoriser l'accessibilité des

	adultes	demandeurs d'emploi à des formations afin de les préparer à l'entrée dans des formations qualifiantes ou à l'intégration de formations qualifiantes.
Mesure 1.11	Projet E-Learning	Les bénéficiaires de ce projet sont les publics salariés, les demandeurs d'emploi qui souhaitent se perfectionner en anglais. L'objectif de la mesure 1.11 relative au Plan anglais consiste à promouvoir l'égalité d'accès à une formation supérieure. Le projet Koz Anglais & E-Learning propose un outil régulier et ludique pour que les professionnels puissent s'entraîner à pratiquer l'anglais via des formations dispensées en ligne. Ce site en ligne propose de manière hebdomadaire une séance d'anglais avec un anglophone.
Mesure 1.12	Apprentissage agricole et agroalimentaire	Ce projet s'adresse aux étudiants du milieu agricole et a pour objectif de former les jeunes, par la voie de l'alternance, dans l'objectif de leur permettre d'obtenir un diplôme du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

5.6.2. Liste des opérations IEJ – répartition axes PO FSE

Axe de rattachement	Mesure de rattachement au PO FSE	Intitulé de l'opération	Thématique du dispositif
1	1.01	Décrochage scolaire	Dispositif premier contact jeune décrocheur
1	1.10	Formation langues étrangères / Préparation mobilité	L'apprentissage des langues étrangères : l'ouverture au monde pour les jeunes
1	1.12	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Développeur de l'Apprentissage
1	1.12	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Développeur de l'Apprentissage
2	2.03	Emploi des jeunes diplômés et cadres	Equipe jeunes diplômés
2	2.06	Mobilité	Mobilité des demandeurs d'emploi IEJ 2014-2016
2	2.07	Mobilité	LADOM - Formation en mobilité 2015 pour des jeunes NEET
2	2.07	Mobilité	ALLOCATION MOBILITE SPECIFIQUE TOUTES FILIERES
2	2.08	Mobilité	Mobilité des demandeurs d'emploi IEJ 2019-2020
2	2.10	Rsma	RSMA-R : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes NEET
2	2.11	Formation par l'apprentissage	Programme CCI Réunion d'actions ciblées de formation ou d'accompagnement de jeunes vers l'emploi
2	2.11	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Développeurs de l'apprentissage

2	2.11	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Action du développeur
2	2.11	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Développeur apprentissage
2	2.11	Développement de l'apprentissage (mise en relation de l'entreprise et du jeune)	Développeur apprentissage
2	2.12	Insertion sociale et professionnelle	ACADEMIE DES DALONS
2	2.13	Accompagnement à la création d'activité	La valorisation de gisements d'activités et de ressources locales par les jeunes et pour les jeunes
2	2.15	Parcours de formations pré-qualifiantes	LE DECLICC POUR L'EMPLOI
3	3.01 A	Insertion vers l'emploi des jeunes DE	ACCOMPAGNER LES JEUNES NEET VERS ET DANS L'EMPLOI
3	3.01A	Repérage et accompagnement des plus éloignés	BABO - Bien Accompagnés, Bien Orientés
3	3.01 A	Accompagnement à la création d'activité	"Top L'A !" (Ton Offre de Perspectives pour L'avenir)
3	3.01 A	Accompagnement spécifique en fonction des profils et projets en vue de l'insertion professionnelle et sociale.	Initiatives pour l'emploi des jeunes de l'Est de La Réunion - IEJ Est Réunion
3	3.01 A	Opérations d'accompagnement global à partir de problématiques liées tant à l'insertion professionnelle que social	Les NEET osez NEET
3	3.01A (volet 1)	Repérage et accompagnement des plus éloignés (acquisition comp clés)	Repérage et accompagnement des jeunes très désavantagés face à l'emploi
3	3.01A	Accompagnement vers l'emploi	Etincelle Réunion
3	3.01B	Accompagnement social et professionnel	NOUVEAU PACK JEUNE CITOYEN (NPJC)
3	3.02	Formation par l'apprentissage	Module Préparatoire à l'Apprentissage
3	3.02	Remobilisation sociale et professionnelle (mise en	un parcours d'avenir pour chaque jeune

		relation de l'entreprise et du jeune)	
2	3.02	Préparation à l'apprentissage	Module préparatoire à l'apprentissage
3	3.02	Formation par l'apprentissage	Module Préparatoire à l'Apprentissage
3	3.02	Formation par l'apprentissage en industrie agro-alimentaire	Module préparatoire à l'apprentissage en industrie agro-alimentaire
3	3.02	Préparation à l'apprentissage	Module préparatoire à l'apprentissage
3	3.02	Préparation à l'apprentissage	Module Préparatoire à l'Apprentissage (MPA)
3	3.02	Préparation à l'apprentissage	Module Préparatoire à l'Apprentissage (MPA)
3	3.03B	Accompagnement vers l'emploi	Plateforme d'Aide au Choix Professionnel - Consolidation des Savoirs
3	3.03B	Accompagnement socioprofessionnel et formation	Permis de réussir
3	3.04	Lutte contre l'illettrisme	Accompagnement des publics fragiles: des compétences clés à la qualification
3	3.06	Aide à la définition de projet professionnel (création d'emploi ou activité salarié)	Plan Intercommunal de Développement de l'Emploi des Jeunes de l'Est
3	3.15	Rsma	RSMA-R